



Productions et revue de presse **2009-2010**



Recherche, coordination et supervision
Mylène Bergeron

Conception graphique et mise en page
Marie-Claude Chagnon

Photographies de la couverture

■ © Québec couleur nature 2006
(catégorie Parcs nationaux du Québec), David Mallet

ISBN 978-2-923731-12-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-923731-13-1 (version électronique)

© Nature Québec, 2010

Imprimé sur papier Rolland Enviro 100. Contient 100 % de fibres post-consommation.
Sans chlore. Accrédité choix environnemental et FSC recycé.

INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce document :

- (1) En première partie, une liste des communiqués émis par Nature Québec (seul ou conjointement avec des coalitions — dont *SOS Parc Orford*, *Pour que le Québec ait meilleure mine !*, *Sortons le Québec du nucléaire* —, une liste des mémoires et rapports produits en 2009-2010, ainsi qu'un résumé des interventions médiatiques de Nature Québec (présence dans les médias électroniques et écrits). Notez que toutes les productions de Nature Québec (communiqués, mémoires, rapports, etc.), à l'exception de celles désignées par un astérisque (*), peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.naturequebec.org/publications.asp.
- (2) En seconde partie, une copie des articles parus dans les médias sous la signature de Nature Québec et une copie des articles de presse mentionnant Nature Québec.

Veuillez noter que cette revue de presse n'est pas exhaustive.

RÉSUMÉ DES PRODUCTIONS ET DE LA REVUE DE PRESSE

Productions — Communiqués

Date	Thématique	Titre
■ 2009 09 01	Eau / Énergie et changements climatiques	avecenergie.org : pour rallumer le Québec !
■ 2009 09 03	Énergie et changements climatiques	Mauvaise gestion des mines au Québec : une plainte est déposée en vertu de l'Accord nord-américain sur l'environnement (<i>communiqué conjoint avec le CQDE</i>).
■ 2009 09 08	Aires protégées	Réintégration des 459 hectares dans le parc national du Mont-Orford (<i>coalition SOS parc Orford</i>)
■ 2009 09 16	Eau / Énergie et changements climatiques	Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et l'hydroélectricité « verte » : quand les renards s'entendent pour changer la nature des poules
■ 2009 09 23	Énergie et changements climatiques	Gestion des mines au Québec : une coalition demande une large consultation publique (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■ 2009 09 30	Forêt	Projet de loi sur la forêt : il ne faut pas répéter les erreurs du passé.
■ 2009 10 05	Aires protégées	Île Charron et parc des Îles-de-Boucherville : il est minuit moins cinq pour sauver ce milieu naturel ! (<i>communiqué conjoint avec CRE Montréal, CRE Montérégie et Amis du parc national des Îles-de-Boucherville</i>)
■ 2009 10 21	Énergie et changements climatiques	140 travailleurs non payés et des garanties environnementales incertaines : Century Mining doit payer son dû (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■ 2009 10 26	Énergie et changements climatiques	La grande cacophonie de Stephen Harper sur le climat (<i>communiqué conjoint avec le CRE Capitale-Nationale</i>)
■ 2009 10 30	Énergie et changements climatiques	Demande de moratoire sur l'uranium au Québec : une coalition appuie les manifestations à Sept-Îles (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■ 2009 11 03	Énergie et changements climatiques	Achat d'Énergie Nouveau-Brunswick : Hydro-Québec doit exclure la centrale nucléaire de Pointe-LePREAU (<i>regroupement Sortons le Québec du nucléaire</i>)
■ 2009 11 05	Énergie et changements climatiques	Publication d'une étude sur la Loi sur les mines : un grand coup de balai s'impose ! (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine ! et Écojustice</i>)
■ 2009 11 06	Énergie et changements climatiques	Mines à ciel ouvert abandonnées : le ministre Simard doit s'excuser et agir (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)

Date				Thématique	Titre
■	2009	11	13	Énergie et changements climatiques	Sables bitumineux : une décision imminente de Québec ouvrirait la porte au pétrole des sables bitumineux de l'Alberta (<i>communiqué conjoint avec Équiterre</i>)
■	2009	11	20	Forêt	Nouveau projet de loi sur la forêt... Un grand pas en avant selon Nature Québec
■	2009	11	23	Énergie et changements climatiques	Cible de réduction de 20 % des émissions de GES : le Québec fait bien...et pourrait faire plus !
■	2009	12	01	Aires protégées	Réintégration des 459 hectares dans le parc national du Mont-Orford (<i>coalition SOS parc Orford</i>)
■	2009	12	01	Agriculture	Ouverture du congrès de l'UPA à Québec : « Pas d'argent sans garanties pour l'environnement »
■	2009	12	02	Énergie et changements climatiques	Réforme décevante de la vieille loi sur les mines : les Québécois condamnés à 300 M\$ de dette environnementale (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2009	12	04	Énergie et changements climatiques	Démission de 20 médecins à Sept-Îles : Québec doit décréter un moratoire sur l'uranium dès maintenant (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2009	12	10	Agriculture	Le Québec à l'heure de Copenhague : l'agriculture doit faire partie des solutions dans la lutte aux GES
■	2009	12	10	Agriculture	Le Québec à l'heure de Copenhague : Nature Québec lance un guide pour lutter contre les GES à la ferme
■	2009	12	10	Forêt	Première certification FSC au Lac-Saint-Jean: Nature Québec souligne le travail d'Abitibi-Bowater
■	2009	12	11	Énergie et changements climatiques	Le PQ favorable à la fermeture de Gentilly-2 : « À l'heure de Copenhague, voilà un geste responsable pour l'avenir du Québec » - Laure Waridel
■	2009	12	12	Énergie et changements climatiques	Le Père Noël lance un appel pour le climat
■	2010	01	18	Énergie et changements climatiques	De l'uranium sur la Côte-Nord aux mégamines à ciel ouvert de l'Abitibi : une coalition demande à Québec de se tenir debout face au lobby minier (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	01	26	Aires protégées	La Table du Plan Nord se réunit aujourd'hui : Nature Québec déplore la sous représentation de la conservation
■	2010	02	01	Communications	FrancVert. Les réserves de biosphère : de la conservation à l'implication citoyenne
■	2010	02	09	Aires protégées	Projet éolien incompatible avec cet écosystème exceptionnel : une coalition propose la création d'une aire protégée au massif du Sud (<i>communiqué conjoint avec Réseau des montagnes, GOBE et COQ</i>)
■	2010	02	17	Énergie et changements climatiques	Moratoire sur les mines d'uranium : une coalition porte plainte à l'Ordre des géologues (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	03	09	Biodiversité	Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2010....Pour préserver la biodiversité du Québec !
■	2010	03	18	Énergie et changements climatiques	Forum sur les mines en Abitibi-Témiscamingue : les mégamines à ciel ouvert, au cœur du débat (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	03	23	Énergie et changements climatiques	Sous financement des groupes environnementaux autonomes : perte de crédibilité du Québec en matière d'environnement (<i>communiqué conjoint avec Abiterra, REVE, AQLPA, Fondation Rivières, RQGE, CQDE et Union Saint-Laurent/Grands-Lacs</i>)
■	2010	03	24	Aires protégées	Orford : tout près de la réintégration des 459 ha (<i>coalition SOS parc Orford</i>)
■	2010	03	25	Forêt	Adoption de la Loi sur l'aménagement durable des forêts : la lutte des groupes environnementaux n'aura pas été vaine!
■	2010	03	25	Énergie et changements climatiques	Refus d'un moratoire sur les mines d'uranium: Le gouvernement cède au lobby minier (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	03	30	Environnement (général)	Bien loin d'une économie verte... « Un budget qui souffle le chaud et le froid »

	Date			Thématique	Titre
■	2010	04	01	Agriculture	Budget du Québec et agriculture : des mesures intéressantes mais insuffisantes (<i>communiqué conjoint avec Équiterre</i>)
■	2010	04	06	Biodiversité	Zones importantes pour la conservation des oiseaux : le site ZICO exhibe un nouveau plumage !
■	2010	04	14	Eau	Desserte maritime pour le chantier de la Romaine : « Au moins qu'on limite les dégâts du transport ! »
■	2010	04	15	Environnement (général)	Réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement : le vrai test se fera sur le terrain!
■	2010	04	21	Biodiversité	Panda ou rainette faux-grillon ? Jour de la Terre : Les Québécois appelés à prendre leurs responsabilités.
■	2010	04	28	Aires protégées	Rencontre d'information : vers une association d'Amis au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
■	2010	04	29	Énergie et changements climatiques	Important forum sur le sort du nucléaire au Québec.
■	2010	04	29	Agriculture	Agriculture et climat : lancement d'un guide pour la réduction des GES dans les élevages
■	2010	05	12	Énergie et changements climatiques	Ouverture des consultations parlementaires sur les mines : appel aux députés pour faire du Québec un modèle (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	05	13	Énergie et changements climatiques	Opening of Parliamentary Consultations on the Mining Industry: A Call to Make Quebec a Model for Responsible Mining
■	2010	05	20	Aires protégées	Réseau d'aires protégées du Québec : un bilan très positif !
■	2010	05	20	Aires protégées	Étude du projet de Loi sur les mines : la mainmise des mines sur le territoire doit cesser (<i>communiqué conjoint avec la SNAP</i>)
■	2010	05	25	Communications	Concours d'Environnement Canada : un premier prix de rédaction pour une collaboratrice de Nature Québec !
■	2010	05	26	Aires protégées	On ne compte plus que 179 caribous de la Gaspésie : Nature Québec propose l'agrandissement du parc national de la Gaspésie
■	2010	05	28	Aires protégées	Dans les réserves fauniques, les zecs et les pourvoies... Nature Québec propose un nouveau type d'aire protégée (<i>communiqué conjoint SÉPAQ, FQCP, FPQ, FTGQ, Zecs Québec</i>)
■	2010	06	09	Communications	Marie-Ginette Guay animera le cocktail bénéfice de Nature Québec.
■	2010	06	09	Agriculture	Équiterre, Nature Québec et Option consommateurs demandent que la toute première politique agricole du Québec favorise l'agriculture durable (<i>communiqué conjoint avec Équiterre et Options consommateurs</i>)
■	2010	06	10	Forêt	Bilan d'aménagement forestier durable : honnête, mais d'énormes défis à relever
■	2010	08	16	Énergie et changements climatiques	Mécontentement face au projet de loi 79 sur les mines : une coalition « clame » les droits miniers sous le Parlement (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	08	17	Énergie et changements climatiques	Lancement de la campagne C'laimons notre territoire! Les Québécois invités à "clamer" des sites célèbres au Québec (<i>coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>)
■	2010	08	18	Énergie et changements climatiques	Non à un Québec nucléaire : des citoyens manifestent devant le Parlement
■	2010	08	20	Eau	Algues bleues : près de deux mois après l'interdiction... Costco vend toujours des détergents à haute teneur en phosphore
■	2010	08	23	Eau / Énergie et changements climatiques	Centrale sur la rivière Jacques-Cartier à Shannon : « Un projet inutile et destructeur »
■	2010	08	30	Eau / Énergie et changements climatiques	Gaz de schiste et pétrole dans le Saint-Laurent : Nature Québec demande des audiences publiques pour l'ensemble de la filière

Productions — Mémoires et rapports de recherche

* Les documents précédés d'un astérisque ne sont pas en ligne

Date			Thématique	Titre
■	2009	09	Agriculture	Projet Agriculture et climat : vers des fermes zéro carbone. Module 1 : Des pratiques agricoles ciblées pour la lutte aux changements climatiques
■	2009	09 30	Forêt / Aires protégées	Une forêt pour la vie : un virage vert s'impose pour une foresterie du 21 ^e siècle. Mémoire sur le projet de loi 57, <i>Loi sur l'occupation du territoire forestier</i>
■	2009	09 30	Forêt	Aménagement écosystémique : il est grand temps de prendre le virage Mémoire sur le projet de loi 57, <i>Loi sur l'occupation du territoire forestier</i> (<i>Citoyens pour la nature</i>)
■	2010	04 20	Aires protégées	Loi concernant le parc national du Mont-Orford. Mémoire présenté à la commission parlementaire sur le projet de loi no 90 (<i>coalition SOS parc Orford</i>)
■	2010	05 19	Énergie et changements climatiques	Loi sur les mines : servir le bien commun avant les intérêts privés. Mémoire présenté à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi no 79, <i>Loi modifiant la Loi sur les mines</i>
■	2010	05 26	Aires protégées	Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie
■	2010	05 27	Forêt / Aires protégées	Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles
■	2010	07 01	Eau	Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Mémoire présenté au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, direction des politiques de l'eau
■	2010	07 14	Eau	Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA) 2010. Memoir sent to the Canadian and US Negotiators in the context of the 2010 revision
■	2010	08 19	Eau	Régler le problème des cyanobactéries et non pas seulement le gérer... oui, nous le pouvons ! Mémoire présenté à la commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations publiques sur la situation des lacs au Québec, en regard des cyanobactéries
■	2010	08 23	Énergie et changements climatiques	Projet de loi 79 intitulé « Loi modifiant la Loi sur les mines ». Constats et propositions de modification de la coalition <i>Pour que le Québec ait meilleure mine !</i>
■	2010	08	Agriculture	Projet Agriculture et climat : vers des fermes zéro carbone. Module 2 : Réduction des GES dans les élevages au Québec

Revue de presse — Médias écrits

* Les articles signalés par un astérisque ne sont pas disponibles dans ce document.
Les **articles en gras** sont signés par Nature Québec

Date	Média	Journaliste ou auteur	Titre de l'article	Thématique
■ 2009 09	Québec science	Gilles Drouin	La nouvelle carte verte du Québec	Aires protégées
■ 2009 09 01	La Presse	François Cardinal	Énergie : une campagne contre le « réflexe de castor »	Énergie et changements climatiques
■ 2009 09 03	Rue Frontenac	Jessica Nadeau	Non respect des lois québécoises sur les mines : une plainte est déposée.	Énergie et changements climatiques
■ 2009 09 04	Cyberpresse	La Presse canadienne	La gestion des mines du Québec contestée en justice.	Énergie et changements climatiques
■ 2009 09 11	The Gazette	Marian Scott	Wind Power Pits Neighbour vs. Neighbour in Quebec Communities	Énergie et changements climatiques
■ 2009 09 16	La Voix du sud		Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et l'hydroélectricité « verte »	Énergie et changements climatiques
■ 2009 10	Géo Plein Air	Christian Simard	Protéger plus que des territoires, protéger un contact avec le Nord La Tribune de Nature Québec	Aires protégées
■ 2009 10	Coopérateur agricole		Agriculture et climat : Vers des fermes 0 carbone	Agriculture
■ 2009 10 05	Le Devoir		Île Charron : Québec se refuse toujours à exproprier un promoteur immobilier	Aires protégées
■ 2009 10 21	Vision Durable	Jean-François Barbe	Grande cacophonie de Stephen Harper	Énergie et changements climatiques
■ 2009 10 25	Le journal de Québec	Taïeb Moalla	La politique de Harper dénoncée à Québec	Énergie et changements climatiques
■ 2009 10 26	HNS-info		Canada : la grande cacophonie de Harper sur le climat	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 03	La Tribune	Denis Dufresne	Mont-Orford, prise 2	Aires protégées
■ 2009 11 09	Le Soleil	Éric Moreault	Une loi sur les mines pleine de trous	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 13	Radio-Canada		Les conservateurs pressés d'agir	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 13	Québec hebdo	Luc Fournier	Les environnementalistes interpellent la ministre Verner	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 16	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Oléoduc – Québec s'apprêterait à donner le feu vert à une composante du projet Trailbreaker	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 20	Rue Frontenac	Jessica Nadeau	Loi sur l'aménagement forestier : « On commence à parler d'une révolution verte »	Forêt
■ 2009 11 23	Le Courrier du sud	Ginette Claude	Mise en réserve de l'Île Charron : Marie Malavoy est en beau fusil	Aires protégées
■ 2009 11 27	Québec Hebdo	Isabelle Chabot	Dépôt d'une pétition de plus de 10 000 signatures	Énergie et changements climatiques
■ 2009 11 28	Le Nouvelliste	Brigitte Trahan	Les organisations antinucléaire voient rouge	Énergie et changements climatiques
■ 2009 12	Géo Plein Air	Christian Simard	Le Québec a-t-il bonne mine ? La Tribune de Nature Québec	Énergie et changements climatiques

	Date			Média	Journaliste ou auteur	Titre de l'article	Thématique
■	2009	12	01	Branchez-vous		Programmes agricoles : Nature Québec craint pour l'environnement	Agriculture
■	2009	12	02	La Frontière	Patrick Rodrigue	Le projet de réforme de la <i>Loi sur les mines</i> déçoit	Énergie et changements climatiques
■	2009	12	03	Le Devoir	Alexandre Shields	Québec dévoile sa refonte de la <i>Loi sur les mines</i>	Énergie et changements climatiques
■	2009	12	10	Le Soleil	Annie Morin	GES : l'agriculture dans la mire de Nature Québec	Agriculture
■	2009	12	13	Le Journal de Québec	Kathryne Lamontagne	24 000 cartes postales aux députés fédéraux	Énergie et changements climatiques
■	2009	12	13	Le Soleil	Mikaël Lalancette	Conférence de Copenhague : « Sauvons le père Noël ! »	Énergie et changements climatiques
■	2009	12	22	Rue Frontenac	Jessica Nadeau	2010 – Des enjeux occultés par les changements climatiques	Environnement
■	2009	12	24	La Terre de chez nous	André Dufour	Comment réduire les GES dans les fermes du Québec ?	Agriculture
■	2010	01	14	Radio-Canada		Ville de Québec : de l'argent pour les fortifications	Énergie et changements climatiques
■	2010	01	27	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Développement du Nord : l'Ontario citée en exemple	Aires protégées
■	2010	02		Géo Plein Air	Christian Simard	10 ans après l'erreur boréale... La Tribune de Nature Québec	Forêt
■	2010	02	09	Le Peuple	Marie-France Simard	Projet d'aire protégée pour le massif du Sud	Aires protégées
■	2010	02	09	Ici Lévis	Marie-Michelle Gagné	Une aire protégée au massif du Sud ?	Aires protégées
■	2010	02	09	La Voix du sud	Ludovic Côté	Une coalition propose la création d'une aire protégée au massif du Sud	Aires protégées
■	2010	02	09	Le Soleil	Jean-François Cliche	Massif du Sud : une aire protégée réclamée pour contrer un projet éolien	Aires protégées
■	2010	02	12	Édition Beauce		Une coalition propose la création d'une aire protégée au massif du Sud	Aires protégées
■	2010	03	07	Le Soleil	Jean-François Cliche	Nos espèces menacées le sont-elles vraiment ?	Biodiversité
■	2010	03	13	Le Jacques-Cartier	Thais Martel	Les amis du parc de la Jacques-Cartier se regroupent.	Aires protégées
■	2010	03	20	Canoë	David Prince	Doit-on remplir le trou ?	Énergie et changements climatiques
■	2010	03	22	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Crise de financement dans les groupes environnementaux.	Environnement
■	2010	03	23	Rue Frontenac	Charles Poulin	Rétrocession : SOS Parc Orford n'a pas dit son dernier mot	Aires protégées
■	2010	03	24	Radio-Canada		SOS Parc Orford ne crie pas victoire	Aires protégées

	Date			Média	Journaliste ou auteur	Titre de l'article	Thématique
■	2010	03	24	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur et Alexandre Shields	Mont-Orford : Québec recule	Aires protégées
■	2010	03	24	La Tribune		SOS Parc Orford suivra le gouvernement de près	Aires protégées
■	2010	03	24	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Les groupes écologistes veulent des sous du Fonds vert	Environnement
■	2010	03	25	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Parc du Mont-Orford : la coalition craint de nouveaux « accommodements » de Québec	Aires protégées
■	2010	03	26	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	La Loi sur les forêts reçoit un bon accueil des groupes environnementaux	Forêt
■	2010	03	31	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Environnement : « Québec souffle le chaud et le froid », dit le milieu	Environnement
■	2010	03	31	Le Soleil	Jean-François Cliche	Budget du Québec : accueil tiède des milieux écologistes	Environnement
■	2010	04		Sélection du Reader's Digest	Laure Waridel	Sauvons les humains	Biodiversité
■	2010	04		Géo Plein Air	Christian Simard	Les aires protégées... Une autre façon de combattre les changements climatiques ? La Tribune de Nature Québec	Aires protégées
■	2010	04	01	La Voix du sud	André Poulin	Les Québécois appelés à se rallier derrière le dossier d'aire protégée du massif du Sud	Aires protégées
■	2010	04	06	Métro	Alexandre Robillard	Des écolos américains s'interrogent sur les impacts de l'hydro-électricité	Énergie et changements climatiques
■	2010	04	08	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Plan Nord du Québec : le milieu vert sera de tous les débats	Aires protégées
■	2010	04	15	Rue Frontenac	Jessica Nadeau	Québec plus sévère avec les pollueurs	Environnement
■	2010	04	16	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Québec veut serrer la vis aux pollueurs délinquants	Environnement
■	2010	04	19	Le Devoir	Christian Simard	Plan Nord : l'environnement serait-il mis de côté ?	Aires protégées
■	2010	04	19	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Ordre professionnel : Nature Québec juge la proposition des ingénieurs forestiers inacceptable.	Forêt
■	2010	04	21	Voir Montréal		Petit rappel en route vers le Jour de la Terre	Biodiversité
■	2010	04	23	Le Soleil	Christian Simard	Plan Nord : l'environnement mis de côté ?	Aires protégées
■	2010	04	24	La Presse	Charles Côté	Trop tôt pour sauver les rainettes, dit le Ministère	Biodiversité
■	2010	04	27	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Financement des organismes environnementaux : les groupes restent dans le doute	Environnement

	Date			Média	Journaliste ou auteur	Titre de l'article	Thématique
■	2010	04	30	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Coup fatal pour une petite centrale : Québec n'accorde pas les droits hydrauliques au promoteur, qui a trop peu consulté	Énergie et changements climatiques
■	2010	04	30	Le Courrier sud		Réduire l'émission de GES dans les élevages	Agriculture
■	2010	05	01	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	On n'est jamais à l'abri d'une catastrophe	Énergie et changements climatiques / Eau
■	2010	05	03	Le Nouvelliste		Gentilly-2 : « C'est de la folie furieuse »	Énergie et changements climatiques
■	2010	05	18	La Presse	Charles Côté	Forêt boréale : les écolos et l'industrie s'entendent	Forêt
■	2010	05	18	La Presse	Charles Côté	Forêt boréale : l'entente suscite le scepticisme	Forêt
■	2010	05	20	Cyberpresse	Presse canadienne	Loi sur les mines : Nature Québec exige des changements	Énergie et changements climatiques
■	2010	05	20	Québec hebdo	Thaïs Martel	Projet de loi sur les mines : deux organismes demandent une meilleure protection du territoire	Aires protégées
■	2010	05	21	La Tribune	Jean-François Gagnon	SOS Parc Orford satisfaite de la dernière mouture	Aires protégées
■	2010	05	21	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Aires protégées : Québec suivra l'exemple européen	Aires protégées
■	2010	05	22	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	L'enjeu de la forêt boréale	Forêt
■	2010	05	26	Radio-Canada		Parc de la Gaspésie : agrandir pour protéger	Aires protégées
■	2010	05	27	L'Avantage Gaspésien	Pierre Morel	Un plan pour sauver le caribou gaspésien	Aires protégées
■	2010	05	27	Le Soleil	Johanne Fournier	Un parc de la Gaspésie plus grand pourrait sauver les caribous	Aires protégées
■	2010	05	28	Québec Hebdo	Luc Fournier	Nature Québec propose la création d'un nouveau type d'aire protégée	Aires protégées
■	2010	05	28	Radio-Canada		Forêt : nouvelles aires protégées	Aires protégées
■	2010	05	28	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Faut-il agrandir le parc de la Gaspésie ?	Aires protégées
■	2010	05	29	Le Devoir	Presse canadienne	Nature Québec propose des aires protégées moins strictes	Aires protégées
■	2010	05	31	Québec Pêche		Proposition d'un nouveau type d'aire protégée : un pas de plus à faire pour le bénéfice de la conservation	Aires protégées
■	2010	06	04	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Priorité à la faune et aux écosystèmes	Aires protégées
■	2010	06	10	Le Soleil	Christian Simard	Pour une commission parlementaire sur l'indépendance énergétique	Énergie et changements climatiques

	Date			Média	Journaliste ou auteur	Titre de l'article	Thématique
■	2010	06	10	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Politique agricole : Québec doit prendre un virage local	Agriculture
■	2010	06	12	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	État de la forêt québécoise : le bilan du Forestier en chef est « honnête », dit Nature Québec	Forêt
■	2010	06	17	Le Soleil	Michel Corbeil	Le Plan Nord et les mines : les écolos à la rescousse	Aires protégées
■	2010	06	17	La Presse Affaires	Martine Letarte	Québec délaisse-t-il l'environnement ?	Environnement
■	2010	06	18	Le Soleil	Christian Simard	Première politique agricole du Québec ; contrat social recherché !	Agriculture
■	2010	07	14	Le Soleil	Christian Simard	Urgence pour protéger nos milieux marins	Aires protégées
■	2010	07	14	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Algues bleues : Québec a un problème de transparence	Eau
■	2010	07	14	The Gazette	Chloe Fedio	Most of ship's fuel still in tank	Eau
■	2010	07	14	The Gazette	Megan Martin	Low water levels to pose a problem	Eau
■	2010	07	17	Le Devoir	Louis-Gilles Francoeur	Des faiblesses dans la gestion de l'eau mettent en danger les écosystèmes québécois	Eau
■	2010	07	29	Le Soleil	Christian Simard	Le gaz de schiste au Québec : marketing social ou intelligence citoyenne ?	Énergie et changements climatiques
■	2010	08		Géo Plein Air	Christian Simard	Sauvons la pouponnière ! La Tribune de Nature Québec	Forêt
■	2010	08	11	Le Devoir	Alexandre Shields	Terminal Shell de Montréal : 100 navires ne suffiront pas, dit le syndicat	Eau
■	2010	08	16	Le Soleil	Michel Corbeil	Hydro reporte la réfection de Gentilly-2	Énergie et changements climatiques
■	2010	08	17	Le Devoir	Antoine Robitaille	Réfection reportée de Gentilly-2 : le PQ craint un « gaspillage éhonté »	Énergie et changements climatiques
■	2010	08	18	Le Courrier Sud		Manifestation anti-nucléaire à Québec	Énergie et changements climatiques
■	2010	08	24	Le Soleil	Josée Guimond	Les détergents avec phosphates encore sur les tablettes	Eau
■	2010	08	27	La Tribune	Denis Dufresne	Détergents à vaisselle : le MDDEP interviendra s'il y a des plaintes	Eau
■	2010	08	30	The Gazette	Marianne White	Gas Companies Launch Shale Safety Campaign	Énergie et changements climatiques
■	2010	08	31	La Presse	Charles Côté	Gaz de schiste : des écolos craignent un débat partiel	Énergie et changements climatiques
■	2010	08	31	The Gazette	Marianne White	Shale Gas Drilling is Safe, Group Says	Énergie et changements climatiques

Revue de presse — Médias électroniques

Date	Émission	Station	Journaliste ou animateur	Intervenants Nature Québec	Thématique
■ 2009 09 03		Radio-Canada	Jessica L'Heureux	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 09 04		CBC	Shawn Lyons	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 09 04		Radio-Canada	Marc Simard	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 09 04		Radio-Canada	Pascale Galipeau	Christian Simard	Énergie : marché du carbone
■ 2009 09 14		CHYZ		Christine Gingras	Agriculture
■ 2009 09 24		Radio-Canada	Sébastien Boutin-Fortin	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 10 23		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■ 2009 11 05		98,5 FM	Benoit Dutrisac	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 11 05		Radio-Canada	Claude Bouchard	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 11 05	Rotation de cultures	CHYZ	Sam Chauvet	Christine Gingras	Agriculture
■ 2009 11 06	Enquête	Radio-Canada		Ugo Lapointe	Énergie : mines
■ 2009 11 20		Radio-Canada	Gilles Munger	Louis Bélanger	Forêt
■ 2009 11 20		Radio-Canada	Sandra Tamam	Louis Bélanger	Forêt
■ 2009 12 02		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 12 03		CBC	Glen Wanamaker	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 12 03		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 12 03		CKCN Radio	Michel Neault	Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 12 04		TVA		Christian Simard	Énergie : mines
■ 2009 12 07		CBC		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■ 2009 12 07		CBC - Télévision		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■ 2009 12 10		CBC		Christian Simard	Agriculture
■ 2009 12 10		CBC		Christine Gingras	Agriculture
■ 2009 12 10		RDI		Christian Simard	Agriculture
■ 2009 12 10		RDI		Christine Gingras	Agriculture
■ 2009 12 10		Radio-Canada		Édith Cadieux	Forêt
■ 2009 12 11	Retour sur le monde	Radio-Canada		Christine Gingras	Agriculture
■ 2009 12 11		Class Radio	David Weckman	Louis Bélanger	Forêt

	Date			Émission	Station	Journaliste ou animateur	Intervenants Nature Québec	Thématique
■	2009	12	11		Radio-Canada	Roger Lalonde	Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2009	12	12		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2010	01	14		Radio-Canada	François Denomé	Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2010	01	14		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2010	01	14		TVA		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2010	01	18		Radio-Énergie	Jean-Hugo Savard	Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	01	18		RDI		Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	01	19		97,3 FM		Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	01	29		Radio-Canada	Sébastien Poulin-Fortin	Christian Simard	Aires protégées : Plan Nord
■	2010	02	09		Radio-Canada	Liliane Roy	Christian Simard	Aires protégées : Massif du Sud
■	2010	02	09		Radio-Énergie	Jonathan Bernard	Christian Simard	Aires protégées : Massif du Sud
■	2010	02	10		Radio-Canada	Claude Bernatchez	Christian Simard	Aires protégées : Massif du Sud
■	2010	02	10		Radio Bellechasse	Éric Gourde	Christian Simard	Aires protégées : Massif du Sud
■	2010	02	15		COOL FM	Louis Labbé	Christian Simard	Aires protégées : Massif du Sud
■	2010	02	22		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie
■	2010	03	03		Radio-Canada	Michel Lamarche	Édith Cadieux	Aires protégées : Amis des parcs
■	2010	03	03		Radio-Canada	Michel Lamarche	Jean Hubert	Aires protégées : Amis des parcs
■	2010	03	04		CBC		Michel Bélanger	Environnement : Budget
■	2010	03	05		Radio-Canada		Christine Gingras	Agriculture
■	2010	03	23	Agora, zone citoyenne	VOX	Josée Turmel	Valérie Bélanger	Agriculture
■	2010	03	24	Nouvelles	Radio-Canada		Mélanie Desrochers	SOS Parc Orford
■	2010	03	24	Bulletin régional de l'Estrie	Radio-Canada		Mélanie Desrochers	SOS Parc Orford
■	2010	03	25		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	03	25		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : mines

	Date			Émission	Station	Journaliste ou animateur	Intervenants Nature Québec	Thématique
■	2010	03	25		FM 97		Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	03	25		Radio-Canada	Bruce Gervais	Louis Bélanger	Forêt
■	2010	03	26		CIEL FM	Sébastien Martin	Louis Bélanger	Forêt
■	2010	03	31	La semaine verte	Radio-Canada	Julien Bilodeau	Christian Simard	Environnement : budget
■	2010	04	15		Radio-Canada		Michel Bélanger	Environnement
■	2010	04	16		Radio-Canada		Michel Bélanger	Environnement
■	2010	04	20		Radio-Canada		Christian Simard	Énergie : nucléaire
■	2010	04	27		Radio-Canada		Christian Simard	Eau
■	2010	04	28		CBC		Christian Simard	Eau
■	2010	04	28		CIHO	Cynthia Laflamme	Christian Simard	Aires protégées : Amis des parcs
■	2010	04	30		Radio-Canada	Catherine Bordeleau	Christian Simard	Énergie : nucléaire
■	2010	04	30		SOCAM	Marcel Lalou	Christian Simard	Énergie : nucléaire
■	2010	04	30		Radio-Énergie	Fanny Garance- Caryer	Christine Gingras	Agriculture
■	2010	05	03		CKVL		Christian Simard	Énergie : nucléaire
■	2010	05	03		Sortir FM	Esther Chouinard	Christian Simard	Énergie
■	2010	05	07		CIHO	René Bélanger	Marc Hudon	Eau : transport maritime
■	2010	05	10		CHRC	Benoît Trépanier	Christian Simard	Énergie
■	2010	05	18		Radio-Canada		Louis Bélanger	Forêt
■	2010	05	18		Radio-Canada	Marc Simard	Louis Bélanger	Forêt
■	2010	05	20		Radio-Canada	Jessica L'Heureux	Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	05	21		CKRN 95,5	Marc-André Pelletier	Christian Simard	Énergie : mines
■	2010	05	25		Radio-Canada	Alexandre Touchette	Marc Hudon	Eau : Saint-Laurent
■	2010	05	26		FM 93	Martin Pelletier	Christian Simard	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		CIEU FM	Mario Cyr	Christian Simard	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		CHNC	Benoît Trépanier	Christian Simard	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		Radio-Canada	Richard Daigle	Christian Simard	Aires protégées : caribou

	Date			Émission	Station	Journaliste ou animateur	Intervenants Nature Québec	Thématique
■	2010	05	26		Radio-Canada		Christian Simard	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		TVA	Gilles Turmel	Christian Simard	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		Radio-Canada	Nicole Blackburn	Jean-Philippe Guay	Aires protégées : caribou
■	2010	05	26		Radio-Canada	Nicole Blackburn	Édith Cadieux	Aires protégées : caribou
■	2010	05	28	La semaine verte	Radio-Canada	Lucien Bilodeau	Édith Cadieux	Aires protégées : caribou
■	2010	05	28		Radio-Canada	Gilles Munger	Christian Simard	Forêt
■	2010	05	28		Global		Louis Bélanger	Forêt
■	2010	05	31		Radio-Canada	Jocelyn Corbeil	Jean-Philippe Guay	Aires protégées
■	2010	06	02		Radio-Canada	Benoît Livernoche	Christian Simard	Aires protégées : Amis des parcs
■	2010	06	04		CBC		Christian Simard	Énergie : changements climatiques
■	2010	06	11		Radio-Canada		Christian Simard	Forêt
■	2010	06	19	Vue du ciel	France 3	Yann Arthus Bertrand	Christian Simard	Environnement
■	2010	06	23		FM 93		Christian Simard	Eau : Saint-Laurent
■	2010	08	17		Radio-Canada		Louis Bélanger	Aires protégées : caribou
■	2010	08	23		Planète	Claude Bergeron	Christian Simard	Eau : algues bleues
■	2010	08	24		CKRL	Raymond Poirier	Charles-Antoine Drolet	Eau
■	2010	08	24		Radio-Canada	Louise Savard	Christian Simard	Eau : algues bleues

REVUE DE PRESSE — MÉDIAS ÉCRITS



La nouvelle carte verte du Québec

Préserver la biodiversité est devenu une priorité. Dans 6 ans, 12 % de la province devront être protégés.

Par Gilles Drouin

Fin une décade, le concept de « bon éleveur » du Fonds mondial pour la nature (F.M.N.) a fait du Québec un minable champion. La nature, la diversité biologique, l'écoquie, l'écologie, la protection, ce qui le place alors au dernier rang de toutes les provinces canadiennes.

Mais l'éleveur s'est fait un peu plus local par les environnements naturels et il a complété ses devoirs. « Il en a fallu du temps et on a dû surmonter quelques écueils », dit la géographe Mélanie Desrochers, porte-parole en matière d'aires protégées pour le groupe Nature Québec.

Depuis le printemps 2009, un peu plus de 8 % du territoire bénéficie de conditions favorables à la protection de la diversité biologique. En tout, ce sont 133 326 km² répartis dans quelque 2 400 aires. « Nous rejoignons ainsi le palan mondial », estime Louis Bélanger, biologiste et ingénieur forestier à l'Université Laval.

Mais qu'appelle-t-on exactement une aire protégée? En gros, il s'agit de territoires terrestres ou aquatiques délimités, assujettis à une législation qui interdit toute activité forestière, minière ou énergétique d'envergure. Le but: y préserver la diversité de la faune, de la flore et des écosystèmes naturels.

Dans les faits, les choses s'avèrent pas mal plus complexes, tant il existe de nuances. Au Québec seulement, on recense 30 types d'aires protégées. L'Union mondiale pour la conservation de la nature, quant à elle, a défini six catégories principales qui servent de référence à l'échelle internationale.

Par exemple, la réserve écologique de Rivigouche, à l'extrémité sud-ouest de la baie des Chaleurs, appartient à la catégorie 1, le plus haut en matière de préservation de la nature. Elle englobe un milieu représentatif de la région « dans un état d'origine et une sagesse à l'égard du faune » qui a très peu été perturbé par les activités humaines. Il est interdit d'y faire autre chose que de la recherche scientifique. Un parc, comme ce-

La rivière Koro traverse les monts Torngat, la plus haute chaîne de montagnes du Québec. Dans cette région on estime que plus de 4 000 km² d'espaces naturels devraient être sauvegardés.

lui de la Gaspésie, appartenait quant à lui à la catégorie 2. Il a aussi pour vocation de protéger les écosystèmes, mais il est possible d'y organiser des activités récréatives et de loisir. À la catégorie 3 correspond la réserve de biodiversité, comme celle des lacs Vaudray-et-Joannès, près de Rouyn-Noranda, en Abitibi. On peut y pratiquer certaines activités comme la chasse et le piégeage. Le niveau de protection diminue ainsi jusqu'à la catégorie 6, qui permet l'exploitation des ressources selon des règles strictes, afin de ne pas mettre en péril les écosystèmes.

Pour la plupart des environnementalistes, une aire protégée digne de ce nom doit cependant appartenir à l'une des trois premières catégories. Et de ce point de vue, le Québec est un brillant élève, puisque c'est le cas de toutes les zones comptabilisées dans le fameux 8 % : « Nous avons opté pour la représentativité, explique Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDP). Nous ne protégeons pas la rareté, mais d'abord ce qui est abondant, commun et ce qui est le plus représentatif de chacune des 13 provinces naturelles du Québec. »

Il est révolu le temps où les gouvernements imposaient la création de parcs, comme il l'ont fait avec Forillon et

l'Île Bonaventure, en Gaspésie, et Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick.

Pour aller plus loin, il faut ensuite passer le tout au « filtre fin » qui permet d'identifier les espèces rares, les écosystèmes plus particuliers et exceptionnels. Ce sont davantage les communautés locales qui font ce travail effectué le plus souvent sur des terres privées. « Des organismes de conservation peuvent alors acheter un terrain comprenant un milieu on une espèce rare, et nous payons la moitié de la facture », précise Léopold Gaudreau. Un exemple : la réserve naturelle du Boisé-Papineau, située à Laval à l'intersection des autoroutes 440 et 19. Avec ses milieux humides et ouverts, et sa forêt à divers stades d'évolution, elle constitue un refuge pour les espèces fauniques dans une zone urbanisée.

Afin de délimiter ces provinces, le MDDP a pué dans les banques de données et surtout dans celles du ministère de la Faune (MRNF). Il a ainsi pu identifier les caractéristiques stables de chacune : la géologie, le relief, les dépôts de surface, le climat, les cours d'eau, les lacs et le couvert forestier. Sur ce substrat quasi permanent s'installent une flore et une faune spécifiques. « Ces caractères sont à la base des milieux naturels, fait remarquer Léopold Gaudreau. Quand on trouve différents milieux naturels, il y a automatiquement une variété d'espèces. »

Dans le jargon, on appelle ça l'approche du « filtre brut ». On retient les grands éléments à conserver, ceux qui sont vraiment représentatifs des milieux naturels du Québec; ce qui ne signifie pas nécessairement rares. C'est le cas d'un projet de parc de plus de 15 500 km² qui s'étend des rives de la baie d'Hudson — où se trouve le lac Goulim-Delisle — jusqu'aux plus hautes cuestas du Québec (ces plateaux coiffés d'une couche de roche résistante à l'érosion) — au lac à l'Eau Claire, deuxième plus grand lac de la province, en pleine zone de transition entre la taïga et la toundra.



La carte école du Québec, édition 2009 : 135 526 km² d'espaces protégés, l'équivalent de 694 fois l'île d'Orléans ou 275 fois l'île de Montréal.

LES LOIS DE LA NATURE

Depuis 2005, un décret gouvernemental exige l'établissement d'un bilan socioéconomique avant de créer une aire protégée. Au portrait de la nature québécoise se superpose alors une grille qui identifie notamment les approvisionnements forestiers, ainsi que le potentiel hydroélectrique et minier. Le décret ordonne aussi une consultation publique pour établir les limites de l'aire protégée.

Il est révélateur le temps où les gouvernements imposaient la création de parcs aux

provinces, il s'agit de s'assurer que les espèces puissent se déplacer d'une zone à l'autre. « C'est un moyen d'éviter que ces secteurs se transforment en îlots d'extinction », explique Mélanie Desrochers.

Les aires protégées ne sont évidemment pas clôturées ou encerclées de murs. Les espèces animales, mais aussi végétales, ne reconnaissent donc pas les limites de la zone de protection tracée pour elles. Plantes et animaux peuvent donc migrer au gré du climat, à la recherche de conditions plus propices ou de nourriture. C'est

Les entraves à la libre circulation des animaux ne sont pas rares, particulièrement dans le sud du Québec. Plus au nord, ce sont souvent les activités forestières et minières qui abondent autour des aires protégées et qui peuvent nuire à la survie des différentes espèces.

Le Québec a peut-être un beau bulletin, il ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Pour 2015, on vise un taux d'aires protégées de 12 % pour chaque province naturelle. Pourquoi 12 % ? Pourquoi pas 10 %, 15 %, ou 50 % ? C'est un pourcentage un peu arbitraire qu'a établi, en 1987, Gro Harlem Brundtland, alors première ministre de la Norvège, dans un rapport sur le développement durable qui porte son nom. On y estimait à au moins 12 % la superficie de territoire à protéger pour assurer la préservation de la diversité biologique mondiale.

Il faudra donc encore augmenter de quelque 65 000 km² le territoire protégé chez nous. Les environnementalistes lorgnent les espaces se situant au sud, en deçà du 49^e parallèle qui passe juste au-dessus du lac Saint-Jean, mais excluant la Côte-Nord. Le nord, qui représente 70 % du territoire québécois, compte un peu plus de 53 % des aires protégées. « Il faut mettre l'accent sur le sud du Québec, car c'est là que se trouve la plus grande biodiversité », rappelle Mélanie Desrochers.

Malheureusement, c'est aussi là qu'il y a des plus grosses densités de population et le milieu naturel est perturbé par les activités humaines. Le territoire y est aussi morcelé en terres privées, ce qui complique l'intervention du MDDEP.

Et il y a encore plus compliqué : la protection des milieux aquatiques. Quelques rivières et bassins versants ont obtenu le statut de réserve, comme la rivière Moïse, sur la Côte-Nord. Pourrait-on en soustraire

d'autres à tout projet de développement hydroélectrique ? Rien n'est moins sûr. « En milieu marin, c'est encore plus problématique en raison des chevauchements de juridiction entre le fédéral et le provincial, et d'une sorte de droit acquis à la navigation », explique Sylvain Archambault, un biologiste consultant de Québec. Pour le moment, seul le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est protégé et il a fallu environ 20 ans pour en arriver là. La marche vers le 12 % sera ardue.



Le spectaculaire lac à l'Eau Claire est situé sur la côte est de la baie d'Hudson. C'est le deuxième plus grand lac naturel du Québec (1 226 km²) après le lac Mistassini. Il fait maintenant partie d'une zone protégée qui pourrait obtenir le statut de parc national.

citoyens, comme ce fut le cas prior à l'ère, en Gaspésie, et Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick. À tel point que le MDDEP évite les secteurs où une opposition se manifeste, qu'elle vienne des citoyens ou de l'industrie. Une stratégie qui s'est avérée payante pour en arriver rapidement aux 8 % souhaités.

Au début de l'automne, le MDDEP rendra public un rapport qui examine sous toutes ses coutures le réseau des aires protégées. Une version préliminaire du document révèle que certains milieux sont encore mal représentés. Par exemple, en Abitibi, il manque des forêts de pin gris sur argile. Sur la Côte-Nord, il manque des aires représentatives des milieux côtiers.

Léopold Gaudreau se réjouit toutefois de certains résultats inattendus. « Environ 80 % des espèces menacées se trouvent à l'intérieur d'une aire protégée, même si ce n'était pas l'objectif premier », commente-t-il. Mieux encore, la « connectivité » entre les aires protégées est en général plutôt bonne. Sous ce vocable un peu barbare se cache un enjeu important. En termes sim-

le cas du caribou forestier. « C'est un grand voyageur, explique le biologiste Eliot McIntire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en biologie de la conservation à l'Université Laval. Chaque année, des centaines passent du parc des Grands-Jardins, dans Charlevoix, jusqu'à la région de l'Outarde, plus à l'ouest. »

Pour circuler d'un endroit à l'autre, les cervidés doivent traverser l'autoroute 175 qui relie Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils ne sont pas les seuls : grands et petits mammifères trouvent l'autoroute sur leur chemin. Le ministère des Transports a donc créé des « passages fauniques » sous la chaussée. Ce sont des sentiers aménagés au sol ou sur une plateforme le long d'un ruisseau qui coule sous l'autoroute. Reste à souhaiter que les caribous et les autres mammifères prennent l'habitude de les emprunter.



Publié le 01 septembre 2009 à 15h17 | Mis à jour le 01 septembre 2009 à 16h17

Énergie : une campagne contre le «réflexe du castor»...



Le comédien Roy Dupuis.
Photo: La Presse



François Cardinal

Prenant d'assaut le web, Fondation Rivières et Nature Québec ont lancé aujourd'hui une vaste campagne virale visant à présenter aux Québécois les alternatives à l'hydroélectricité.

Appuyée par une brochette impressionnante de 11 artistes, dont Roy Dupuis, Paul Piché, Céline Bonnier et Christian Bégin, la campagne [AvecEnergie.org](http://avecenergie.org) (<http://avecenergie.org/>) entend démontrer le retard qu'accuse le Québec en matière d'énergies renouvelables.

Les groupes écologistes visent ultimement à créer un mouvement citoyen qui fera perdre aux Québécois leur «réflexe de castor».

«Généralement, le débat énergétique se limite à des énoncés du gouvernement et d'Hydro-Québec, présentés comme la plus pure vérité, se désole Christian Simard, de Nature Québec. Or nous avons au Québec une révolution énergétique à faire.»

Dénonçant la «stratégie du tout-à-l'hydroélectricité» qui prévaut depuis les années 1960, les environnementalistes proposent de «reprenre la voie de la fierté et du succès québécois en matière d'énergie» en prenant résolument le virage de l'efficacité énergétique

et des énergies vertes.

Sous la forme de courts vidés d'environ une minute, les artistes nous présentent une énergie renouvelable comme la géothermie (Aubert Pallascio), le biogaz (Sophie Cadieux) ou l'éolien (Yann Perreau). Certains autres évoquent les choix du passé (Christian Bégin) ou les dangers de l'exportation (Paul Piché).

«Nous le savons maintenant, nos voisins et clients américains vont investir en trois ans plus de 100 milliards en énergie verte, explique ainsi [Paul Piché](http://www.youtube.com/watch?v=2OSzT4DhGMo&url=http://avecenergie.org/extra.php&feature=player_embedded) (http://www.youtube.com/watch?v=2OSzT4DhGMo&url=http://avecenergie.org/extra.php&feature=player_embedded). Et ils n'ont pas l'intention de favoriser l'hydroélectricité. Avec la Romaine, on peut donc se demander si on n'est pas en train de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.»

Roy Dupuis, porte-parole de la Fondation rivière, présente pour sa part une vidéo intitulée [Qui sont les clown](http://www.youtube.com/watch?v=mHuG4yryrck&url=http://avecenergie.org/action.php%3Fa%3D7&feature=player_embedded) (http://www.youtube.com/watch?v=mHuG4yryrck&url=http://avecenergie.org/action.php%3Fa%3D7&feature=player_embedded). Arborant un nez rouge de circonstance, il affirme sans détour que «les clowns ne sont pas toujours ceux qui ont un nez de clown», une attaque que l'on devine être destinée au gouvernement Charest.

Les groupes et artistes impliqués dans la campagne souhaitent que les citoyens s'emparent de cette campagne et la fassent connaître à leurs voisins et amis, mais aussi aux élus et aux patrons.

Il s'agit, selon eux, de la seule façon de sensibiliser les décideurs au fait que la «presque totalité» des rivières se jetant dans le Saint-Laurent, jusqu'à la hauteur de Sept-Îles, ont été harnachées. Cela, indique Christian Simard, signifie qu'autant d'écosystèmes ont été bouleversés.

«Enfin, les citoyens auront accès à de l'information qui ne vient pas des grands lobbies énergétiques, se réjouit Anne-Marie Saint-Cerny, de la Fondation Rivières. Ils verront d'eux-mêmes que non seulement le Québec détruit ses chances de participer au grand mouvement économique du XXI^e siècle, mais que les choix gouvernementaux actuels mènent tout droit à des pertes économiques énormes pour l'État et les citoyens.»

Pour sa part, Hydro-Québec prend acte du lancement de la campagne. Précisant être ouverte à ce que toutes les opinions s'expriment, la société d'État ajoute avoir déjà pris le virage proposé.

«Nous sommes tournés vers le développement durable et l'efficacité énergétique, indique Marc-Brian Chamberland, porte-parole. Hydro-Québec n'a pas à avoir honte de son bilan, c'est clair.»

Côté gouvernemental, Québec a annoncé vendredi dernier la création d'un groupe de travail et de conseil sur les énergies vertes avec, à sa tête, l'écologiste Steven Guilbeault. Fort d'un budget de 8 millions de dollars sur deux ans, il doit permettre l'élaboration d'un plan visant à stimuler la recherche sur les énergies émergentes.



Non respect des lois québécoises sur les mines — Une plainte est déposée

Nouvelles générales - Environnement

Écrit par [Jessica Nadeau](#)

Jeudi, 03 septembre 2009 16:03

Mise à jour le Jeudi, 03 septembre 2009 17:02

Une plainte a été déposée jeudi à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement ([ANACDE](#)) qui regroupe le Canada, les États-Unis et le Mexique pour le non-respect des lois québécoises sur les mines.

Les plaignants, [Nature Québec](#) et le Centre Québécois du droit de l'environnement ([CQDE](#)) se basent sur les conclusions du [dernier rapport](#) du vérificateur général du Québec qui faisait état de la mauvaise gestion des mines par le ministère des Ressources naturelles.

Le vérificateur Renaud Lachance relevait notamment que plus de 16 millions de dollars en versements obligatoires manquent à l'appel, sommes qui s'ajoutent au 264 millions de dollars déjà à la charge de l'État résultant de sites d'exploration et d'exploitation ayant été abandonnés par leurs propriétaires.

Les plaignants soulèvent dans leur plainte le manque de suivi des plans de réaménagements des sites miniers, les irrégularités dans les versements de garantie financière pour la restauration des sites miniers et une gestion déficiente de l'information.

« Déjà que les lois sont minimales, le gouvernement n'arrive même pas à les faire respecter, déplore Christian Simard, directeur de Nature Québec. C'est un cas qui doit être amené devant les signataires de l'Accord afin qu'ils ramènent à l'ordre le gouvernement. »

Il estime avoir un dossier « très sérieux » avec des arguments « extrêmement solides » comme le rapport du Vérificateur général.

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement est le bras environnemental de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il a pour mandat de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement dans chacun des pays signataires. C'est le Canada qui représente le Québec au sein de cet organisme tripartite.

La commission de coopération environnementale (CCE) chargée d'étudier le dossier a 60 jours pour répondre à la plainte. Si le dossier est accepté, une enquête et un rapport suivront. Aucune sanction n'est généralement imposée, il s'agit plutôt d'une pression morale et internationale qui pèse sur le pays délinquant.



[Recommander](#)

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

Publié le 04 septembre 2009 à 09h04 | Mis à jour le 04 septembre 2009 à 09h10

La gestion des mines du Québec contestée en justice



La plus importante mine d'or à ciel ouvert sera construite à Malartic.
Photo archives La Presse

La Presse Canadienne
Montréal

Deux groupes environnementalistes ont fait parvenir une plainte à une instance nord-américaine, jeudi, déplorant que Québec ne respecte pas ses propres lois dans le domaine minier. Des lois qu'ils estiment en plus insuffisantes.

Nature Québec et le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) se sont adressés à la Commission de coopération environnementale, créée en marge de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en réaction au dépôt en avril dernier d'un rapport du Vérificateur général du Québec sur le secteur minier. Les deux organismes reprennent d'ailleurs plusieurs des conclusions du vérificateur Renaud Lachance. Selon la plainte, l'État québécois gère mal les ressources naturelles dont il est responsable, ne retire presque pas de redevances d'exploitation, et ne perçoit pas correctement les garanties financières prévues par la loi non plus. La plainte évoque aussi le manque de suivi des plans de réaménagement suivant l'exploitation des sites miniers, de même qu'une gestion déficiente de l'information.

La Commission de la coopération environnementale est responsable de l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Son siège social est à Montréal.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Wind power pits neighbour vs. neighbour in Quebec communities

BY MARIAN SCOTT, THE GAZETTE SEPTEMBER 11, 2009



Sonia Mondor and Pierre Séguin sit in the temple that lies along the pond on their Japanese-inspired garden in St. Ferdinand, Quebec. Behind them are the hills where wind farms will be installed, to which the couple is opposed.

Photograph by: Vincenzo D'Alto, The Gazette

ST. FERDINAND – An ill wind is blowing through this bucolic village, 200 kilometres east of Montreal.

Once-friendly neighbours don't greet each other anymore. Vandals rip down lawn posters and damage property. Threats fly. For-sale signs have sprouted. And provincial police have become a familiar presence at stormy municipal council meetings.

The issue tearing apart the lakeside community is a plan for a wind farm atop the green mountains that form its spectacular backdrop.

Opponents say the 50 white turbines, to rise 138 metres (450 feet) above the Appalachian foothills – four and a half times the height of the cross on Mount Royal – will disfigure the landscape, disrupt wildlife, intrude on the peaceful silence and lower real-estate values.

Supporters, including the mayor, farmers and wood-lot owners, welcome the \$420-million investment in a region whose mainstays are agriculture and the cottagers who flock to Lake William each summer.

"The wind farm is costing us nothing," says Donald Langlois, mayor of the village of 2,300 half an hour east of Victoriaville. He pointed out the project will bring \$190,000 a year into the coffers of the regional municipality of L'Érable. "When you don't invest anything and it brings in revenue, that's good. It's found money."

But critics dispute whether the windfall is worth it – especially to the majority of residents who, unlike 25 landowners who stand to collect \$8,000 a year per windmill, won't receive compensation for enduring the sight and swish-swish of the towering turbines.

The debate has poisoned relations in the normally peaceful community, where pro-wind landowners plan to close a popular cross-country ski trail and opponents are branded as outsiders.

"We've been here for 35 years, but from one day to the next, we've become the newcomers," says Françoise Aubre, a music teacher who opposes the project.

"This has divided us. You don't look at your neighbours the same way any more."

Environmentalists have hailed Quebec's ambitious commitment to wind power, which does not generate air or water emissions, or deplete natural resources like coal, oil or gas.

Last year, Premier Jean Charest announced contracts to build 15 wind farms totalling 2,000 megawatts over the next six years – enough to supply about 500,000 homes. Another eight wind farms in the Gaspé received previous approval.

The new projects will consolidate Quebec's role as "a world power in renewable energy," Charest said. By 2015, 10 per cent of the province's total electricity capacity will come from wind. (However, wind turbines only operate at about one-third of capacity, so wind will actually represent three to four per cent of the electricity produced.)

But Quebec's big leap into green energy is running into turbulence.

As rural communities tussle over wind projects, a darker side of this green energy is emerging. Local residents are kept in the dark until landowners and municipalities have committed to wind projects, say critics.

"He had a contract in his hand," says Aubre of a wind-company representative who knocked on her door. "He said, 'They will give you \$500 per wind turbine if you sign.'"

"When I refused, he said: 'They will put wind turbines on your property line and you won't have the cheque.'"

Critics also charge wind projects offer few benefits to local communities once the initial construction phase is over. Enerfin, a Spanish company developing the L'Érable wind farm, projects the park will create 500 construction jobs and 25 permanent jobs once the project becomes operational in 2011.

Simon Jean-Yelle, a project manager for Enerfin, scoffed at the suggestion that some landowners feel vulnerable when approached in their homes. "We never forced anyone to sign," he says. "There was a lot of interest in the wind farm, both from the municipality and among the landowners."

Jean-Yelle also defended a recent \$17,000 trip to Brazil by Langlois and six other mayors and local officials at the invitation of Enerfin, which operates a wind farm there. Langlois later said the regional municipality will reimburse the wind developer out of a \$450,000 fund the company has provided to cover expenses.

Opponents of wind farms are often tarred as elitist NIMBYs who favour wind energy in principle, but not when it interferes with their million-dollar view. However, Jean-Claude Simard, a professor of philosophy and the history of science at the CÉGEP de Rimouski and the Université du Québec à Rimouski, says the debate across rural Quebec over wind power raises much deeper issues.

"What we're seeing is the distress of people who are powerless before a huge machine," says Simard.

"The problem, in my view, is the model we have chosen for wind development. Instead of encouraging local development, we have entrusted projects to international companies who come here to exploit these resources.

"They pay minimal benefits to the regions and they divide local populations. They make deals with municipal leaders, who often find themselves in conflict of interest."

Christian Simard (no relation), executive director of the environmental organization Nature Québec, is a long-time advocate of wind energy. But the "psychodramas" unfolding in rural regions over wind farms show the process is flawed, he says.

"Everything is decided in secret. Local residents are left to their own devices, to cope as best they can.

"It goes completely against the spirit of the law on sustainable development, which requires that citizens must be consulted."

Such objections were uppermost this week when 500 people packed hearings in Thetford Mines by the Bureau des audiences publiques sur l'environnement on a 78-turbine wind project in Kinnear's Mills, a nearby village classified as a provincial historic site for its 19th-century architecture and picturesque setting.

Tommy Brière, who owns a forestry company and maple bush in Kinnear's Mills, was among opponents of the wind farm at the hearing.

"In our little community of 350, people aren't talking to each other any more," says Brière, who charged that municipal officials negotiated with the wind developer, 3Ci, without consulting residents.

"All we want is a referendum. We want to know when and where we can have our say."

But Raynald Paré of Thetford Mines claimed most local residents support the wind farm.

Paré, president of an asbestos-industry support group, was recruited last week as spokesman for a group campaigning in favour of the wind project. At the hearings, members sported badges emblazoned with the slogan: "Dans le vent" (an expression that means trendy).

Paré said his group signed up 2,200 supporters in a matter of days. Interviews by the Quebec City newspaper le Soleil revealed that most come from outside the affected region but Paré insisted: "This is the silent majority."

Balinese gamelan music floats on the air as Pierre Séguin shows a visitor around the Jardin de vos Rêves, an enchanting botanical garden. Séguin and Sonia Mondor, both 60, have spent the last 34 years creating from an abandoned dairy farm.

The couple were among an influx of back-to-the-landers who settled in St. Ferdinand and neighbouring villages in the 1970s.

"We wanted to grow everything organically," recalls Séguin, a graduate of Montreal's École des Beaux Arts. "It was about rejecting consumer society. We had friends who actually ripped out the electrical lines, to live off the grid."

Séguin's generation of ecological-minded migrants turned the rolling region into one of the most environmentally conscious corners of Quebec, offering organic produce, local cheeses and handicrafts.

You might think these ecological pioneers would welcome the arrival of wind energy. But for Séguin and Mondor, the philosophy behind the industrial wind farm that could soon overlook their garden couldn't be farther from their notion of sustainable development.

"There was no consultation," says Séguin, recalling a meeting three years ago to inform local residents about the project.

"All of the locations had already been chosen. The contracts had been signed. The municipality had agreed. Everything was in the bag."

Séguin said his efforts to engage the wind developer in discussions to improve the project went nowhere.

Enerfin, however, contends that it did alter the project in response to residents' suggestions, for example, by moving several turbines farther from hibernation sites and routes for bats and placing turbines at least 500 metres from homes instead of 400 metres as originally planned.

Séguin co-founded a group to fight the wind farm, the Regroupement pour le développement durable des Appalaches, after concluding a negotiated solution was not an option.

While most residents on both sides have remained civil, Séguin said he has been threatened. "I've been told, 'If the project doesn't go ahead, your life will be so hard, you won't be able to live here any more.'"

The majestic Appalachian scenery beyond his garden comforts and inspires him, he says. "You never get tired of looking at them, even after 35 years," he said, gazing up at the green mountains.

"This sublime nature has a strength, a power that touches people's hearts. It's so important to experience this beauty, this silence, this peace."

Rural landscapes are often forgotten in the race to harness the wind, says Dominique Lalande, director of Ruralys, a resource centre on rural heritage in La Pocatière, in the Lower St. Lawrence region.

"Landscape has a value, economically, culturally and for tourism," she says.

"It is also an important source of identity."

Ruralys has conducted inventories of rural landscapes in areas targeted for wind projects. Its study of Ste. Luce, a picturesque village on the mouth of the St. Lawrence, empowered opposition to a 68-megawatt wind farm to be built there by Kruger Énergie.

"It provided criteria to assess the issue of introducing wind turbines," Lalande says. Kruger cancelled the project in March after residents voted in a referendum to approve a zoning amendment banning wind turbines within five kilometres of the river.

In Aguanish, a remote village of 7,000 on the Lower North Shore, St. Laurent Énergies, a wind-energy promoter owned by the French utility Électricité de France, withdrew after local officials insisted that a 40-turbine wind farm should not be visible from the village. The project will be relocated to the Lac Mégantic region.

In the Charlevoix region, a grassroots coalition is fighting plans for a 74-megawatt wind farm near a provincial park that is a nesting place for endangered golden eagles.

"The entire community is against it," says Mathias Dufour, president of the ZEC du Lac au Sable, a hunting and fishing club.

Such battles could be avoided if Quebec focused on developing its most abundant wind resources: those in the North, says Réal Reid, an expert on wind energy and author of *L'Éolien: Au cœur de l'incontournable révolution énergétique* (Éditions MultiMondes, 2009).

Reid says Northern Quebec – an area he calls the Saudi Arabia of wind energy – offers an untapped energy potential 100 times greater than the province's total electrical production.

Hydro-Québec has claimed that harvesting those winds would be technically difficult and prohibitively expensive. But Reid disagrees.

"We have the technology. We have the materials. Everything is there to do it," says Reid, a mechanical engineer, who has been studying wind since the 1970s.

Yet developing that potential would be costly, requiring that Hydro-Québec finance the venture rather than contracting wind development out to private companies as it is doing now, he says.

"The best way is to finance it with a government-owned corporation," Reid says, since Hydro-Québec's massive size gives it access to much cheaper financing.

"If you do everything the way it's being done, Quebecers are losing five cents a kilowatt-hour," he says.

For Jean-Claude Simard, of the Université du Québec à Rimouski, the debate has missed the central issue: who shall reap the wind?

"The government has avoided the fundamental question: To whom does this resource belong? Does it belong to the community, or to the companies that come to exploit it?" he asks.

"For the government, it seems, it belongs to those who have the means to exploit it."

mascot@thegazette.canwest.com

© Copyright (c) The Montreal Gazette

La Voix du Sud -

Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et l'hydroélectricité « verte »

Publié le 16 Septembre 2009

Quand les renards s'entendent pour changer la nature des poules

Sujets : **Nature Québec** , **Fondation Rivières** , **Saint-Jean Nouveau-Brunswick** , **Canada** , **États-Unis**

Nature Québec n'est pas du tout impressionné par la déclaration faite hier, à Saint-Jean Nouveau-Brunswick, par les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada affirmant que l'hydroélectricité est une énergie verte et qu'elle devrait bénéficier des aides fédérales américaines de ce type d'énergie.

Pour Christian Simard, directeur général de Nature Québec « C'est un peu comme si les renards, qui consomment ce type d'énergie, s'entendaient pour qualifier le poulet de -mets végétarien- pour se mettre en jour et bénéficier de subventions ». Il faut donc relativiser le discours de Monsieur Charest qui parle de « important » alors qu'il ne s'agit en fait que d'une campagne de pression pour tenter d'influer le gouverne

Nature Québec rappelle que l'hydroélectricité n'est pas une énergie verte, car la construction de centrales et d'écosystèmes fonctionnels que constituent les rivières, des superficies importantes de forêts ainsi que les écosystèmes qu'elles recèlent. De plus, l'hydroélectricité affecte négativement les ressources marines en perturbant les rythmes naturels d'écoulement des eaux douces vers la mer et leurs effets fertilisants, et affecte ainsi l'équilibre des estuaires.

Selon le biologiste Charles-Antoine Drolet, vice-président de Nature Québec « Du point de vue économique, l'hydroélectricité appauvrit la population en réduisant le capital nature collectif, un aspect qui est toujours pris en compte dans les bilans économiques de ces projets ».

Au lieu de centrer toute sa politique énergétique autour d'une éventuelle exportation massive d'hydro-électricité vers les États-Unis, au dépens des rivières et des écosystèmes québécois, Nature Québec considère que le Québec devrait d'abord montrer l'exemple en réduisant sa consommation d'énergie per capita par des programmes d'économie d'énergie et en encourageant le déploiement d'énergie véritablement verte sur son territoire.

On se rappellera que la Fondation Rivières et Nature Québec lançaient récemment la campagne Avec l'eau, on anime le débat sur cette question et proposer des alternatives aux choix énergétiques actuels qui risquent d'être coûteux écologiquement et économiquement.

Azimuts

Protéger plus que des territoires, protéger un contact avec le Nord

Au cours de la dernière année, on a beaucoup parlé du Plan Nord du gouvernement québécois. Si l'ouverture du nord du Québec au développement en enchante plusieurs, dont le premier ministre qui souhaite, grâce à ce plan, se définir comme un grand bâtisseur, d'autres sont plus inquiets.

Le Nord, c'est bien connu, a un potentiel important pour le développement minier et hydroélectrique. Par contre, c'est aussi un amalgame d'écosystèmes fragiles, notamment des tourbières. C'est pourquoi plusieurs groupes environnementaux demandent la création d'aires protégées sur au moins 50 % de ce vaste territoire.

Loin de mettre sous verre des territoires importants, les aires protégées sont aussi, pour plusieurs, une occasion d'entrer en contact avec une nature moins connue. On n'a qu'à penser au massif des monts Groulx, sur la Côte-Nord près de Manic-5, qui regroupe 3 aires protégées couvrant près de 5000 km². Ce massif offre au visiteur aguerri un dépaysement hors du commun. Paysage de taïga et de toundra abritant le caribou forestier, ce territoire est un paradis pour qui aime partir à l'aventure. C'est le « Grand Nord » à la portée de la main... ou presque.

Sans aires protégées, les industries forestière, minière et énergétique pourraient détruire ces écosystèmes et ces pay-

sages exceptionnels. Mais plus encore, elles pourraient compromettre la possibilité pour chacun d'entrer en contact avec un milieu très particulier. Un milieu hostile pour certains, mais unique pour tous.

Les aires protégées, comme le massif des monts Groulx, sont une fenêtre sur la nature et l'aventure. S'il semble naturel pour les groupes environnementaux de vouloir protéger ces trésors, il devrait en être tout autant pour les amateurs de plein air.

Pour plus d'info : www.naturequebec.org ou www.francvert.org



Édith Cadieux et Mélanie Desrochers, Nature Québec

Vivez l'aventure avec un Safari Condo!

Safari Condo

1-866-836-6664
www.safaricondo.com

Alliez-vous payer trop cher?

OUUPS!

VÊTEMENTS TECHNIQUES
VÊTEMENTS DE VOYAGE
SACS À DOS
SOULIERS ET
BOTTES DE MARCHÉ
SAC DE COUCHAGE
BÂTONS DE MARCHÉ
ETC.

DE 20% À 60% SUR TOUT!

sur toutes les ventes spéciales

NOUVEAUTÉ !
SOULIERS DE COURSE À PIED, VÊTEMENTS DE VÉLO

Tout est réduit tout le temps chez

Pleinair
ENTREPÔT

MONTREAL :
1451, av. du MONT-ROYAL Est
514-525-5309

BROSSARD :
6678, boul. TASCHEREAU
450-672-3217

Le Coopérateur agricole octobre 2009

Agriculture et climat Vers des fermes 0 carbone

Le projet Agriculture et climat « Vers des fermes 0 carbone » de Nature Québec a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des fermes québécoises. En plus d'offrir une formation gratuite d'une journée sur les changements climatiques et les pratiques permettant de réduire l'impact du secteur agricole sur ceux-ci, Nature Québec offre un accompagnement personnalisé pour 30 agriculteurs. Dans le cadre de l'accompagnement, une analyse de la ferme aide à proposer des pratiques spécifiques permettant aux agriculteurs de réduire leurs émissions de GES. Puis, suite aux changements des pratiques agricoles, une estimation des réductions de GES est effectuée.

Pour en savoir plus ou pour participer au programme, consultez le site Web de Nature Québec : <http://www.naturequebec.org/pages/fermeszerocarbones.asp>

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Villes et régions](#) > [Île Charron : Québec se refuse toujours à exproprier un promoteur immobilier](#)

Île Charron : Québec se refuse toujours à exproprier un promoteur immobilier

Marco Bédard-Cirino 5 octobre 2009 Villes et régions



Photo : Jacques Grenier Le Devoir
 Vue d'entrée du parc national des Îles-de-Boucherville; l'emplacement du projet immobilier de Luc Poirier est à l'arrière-plan.

Si aucune entente n'intervient d'ici la mi-novembre avec Investissements Luc Poirier, le gouvernement du Québec n'hésitera pas à imposer une nouvelle mise en réserve pour éviter tout développement immobilier sur l'île Charron, repoussant du coup l'annexion de plus de 20 hectares au parc national des Îles-de-Boucherville.

Par la bouche de son attaché de presse, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a opposé une fin de non-recevoir à la coalition formée de Nature Québec et des conseils régionaux en environnement (CRE) de Montréal et de la Montérégie qui la priaient, hier, d'ordonner l'expropriation du promoteur immobilier Investissements Luc Poirier de l'ouest de l'île Charron si les négociations entamées avec ce dernier sur la vente des 21 hectares non développés à la lisière du parc national des Îles-de-Boucherville, qu'il a acquis du Mouvement Desjardins au coût de six millions de dollars en 2006, piétinaient.

Investissements Luc Poirier souhaitait construire au moins 2500 unités d'habitation et des commerces de proximité dans le secteur de l'île Charron situé entre le parc national des Îles-de-Boucherville et l'autoroute 20, a appris Le Devoir en juin 2007. Mais le gouvernement du Québec a coupé court à tout développement sur cette zone boisée en imposant le 18 novembre 2007 une mise en réserve foncière pour une période de deux ans, promettant néanmoins de l'intégrer à terme au Parc national des Îles-de-Boucherville.

Régler le dossier

À six semaines de l'échéance de la mise en réserve, la coalition formée de Nature Québec et des CRE de Montréal et de la Montérégie ainsi que du Parti québécois craint que la ministre Line Beauchamp ne renouvelle pour deux nouvelles années la mise en réserve plutôt que de régler le dossier « une fois pour toutes ».

« D'ici six semaines, si le processus d'acquisition n'est pas complété, le gouvernement devra à mon avis passer avec une mesure plus radicale qui s'appelle l'expropriation. Et là, on verra le sérieux du gouvernement dans le dossier », a affirmé le directeur général du CRE de Montréal, André Porlier. « Pourquoi se priver d'un si beau boisé, alors qu'un processus d'expropriation nous permettrait de régler le dossier au niveau du statut; de le verser au parc et éventuellement de l'aménager », s'interroge-t-il.

« Il faut que ce soit clair de la part de la ministre que le promoteur n'a pas un temps indéfini non plus. J'ai assez vécu de négociations dans ma vie pour savoir quand on sait qu'un moment donné il va y avoir des décisions qui vont être prises, on accélère le processus », a affirmé la députée de Marguerite-d'Youville et ancienne présidente de la Centrale des syndicats du Québec, Monique Richard. « Le fait de penser à une autre mise en réserve enlève tout rapport de force à la ministre. Elle a un beau rapport de force. Qu'elle l'utilise », estime-t-elle.

Pourtant, l'attaché de presse de la ministre Line Beauchamp, Dave Leclerc, a indiqué sans ambages, hier, au Devoir que « si on ne parvient pas à une entente, on va tout simplement reporter la mise en réserve pour un autre deux ans », faisant remarquer que les « négociations avec le propriétaire ont commencé récemment, en juin ».

Longueuil veut être dédommagée

Par ailleurs, le candidat à la mairie de la ville de Longueuil, Jacques Goyette, a réclamé, hier, réparation au gouvernement du Québec pour la perte des revenus des taxes foncières engendrée par la mise en réserve du territoire de près de 21 hectares. Refusant de chiffrer sa réclamation, il a insisté sur le fait que la somme consentie par Québec serait transférée dans le fonds vert de la ville qui finance différentes initiatives pour mettre en valeur d'autres secteurs de la municipalité, notamment le boisé du Tremblay. « Je suis ici pour appuyer le projet, mais en même temps dire que les Longueuillois ont droit à une compensation », a affirmé M. Goyette.

La candidate à la mairie Caroline St-Hilaire juge curieuse la démarche de son adversaire politique, Jacques Goyette. « La ville de Longueuil, on ne l'entend pas du tout sur la protection du territoire et c'est ça, moi, qui me scandalise. On entend seulement qu'elle perd de l'argent », a-t-elle lancé. « C'est ça l'administration en place, c'est du développement immobilier mur à mur, sans consulter les citoyens et sans respecter l'environnement, et ça, c'est préoccupant. »

Longueuil, Île Charron

Haut de la page

21/10/2009 - Jean-François Barbe

A l'agenda

Grande cacophonie de Stephen Harper; Semaine québécoise de réduction des déchets; enjeux du développement de la région de Montréal; formations dans le domaine des changements climatiques; comment s'alimenter pour bien se nourrir.

Grande cacophonie de Stephen Harper sur le climat. Des groupes environnementaux invitent les citoyens à se munir, le 24 octobre, d'un instrument de musique et d'un masque de Stephen Harper pour une grande cacophonie de 350 secondes. Le but: inciter Stephen Harper à passer à l'action sur l'enjeu des changements climatiques. Initiative de l'AQLPA, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, ENvironnement JEUnesse, Équiterre, Fondation David Suzuki, Greenpeace, Nature Québec et QuébecKyoto dans le cadre de la campagne internationale 350.org. En savoir plus: www.equiterre.org/cacophonie

Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD): Du 18 au 25 octobre, plusieurs activités seront organisées à l'échelle du Québec afin de sensibiliser et d'informer la population à la gestion responsable des matières résiduelles. En savoir plus: www.sqrd.org/calendrier_quebec.php

Les enjeux du développement de la région métropolitaine de Montréal, par Marcel Côté, associé fondateur, Groupe SECOR. Forum URBA 2015. Mercredi 4 novembre, à 17h30, salle D-R200 du pavillon Athanase-David de l'UQAM, au 1430, rue Saint-Denis, métro Berri-UQAM. Entrée libre et inscription obligatoire 5 jours à l'avance. Le Forum URBA 2015 est issu du département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. En savoir plus: www.forumurba2015.com/

Formations dans le domaine des changements climatiques. Avec CSA. 26-27-28 octobre, Québec, ISO-14064-3. *Vérification de projets de réductions de gaz à effet de serre (GES)*. En savoir plus: https://learningcentre.csa.ca/lc_site/bet.asp?gid=50036389. Au Centre universitaire de formation en environnement de Longueuil. *Réduire les gaz à effet de serre dans votre organisation*. 3-4 novembre. En savoir plus: www.usherbrooke.ca/vers/enviro-intensif

Comment s'alimenter pour bien se nourrir. Conférencière : Monique Belleau, infirmière en santé communautaire retraitée, animatrice et conférencière. Mercredi 4 novembre à 19h15, au centre Frédéric-Back, 870 av. de Salaberry, salle 322 - Michel Jurdant Contribution volontaire entre 2\$ et 5\$. En savoir plus: 418524-2744

Sur le même sujet

- [Achalandage record dans les transports en commun](#)
- [Éolien: l'Ontario s'inspire du Québec](#)
- [Boralex se lance dans l'énergie solaire](#)
- [La réforme de la Loi sur la concurrence augmente les risques de poursuite](#)
- [Plan de transport audacieux pour "réinventer Montréal"](#)

Mots-Clefs



PHOTO KARL TREMBLAY

■ Les manifestants ont appelé le gouvernement conservateur à agir en matière de changements climatiques.

JOURNÉE MONDIALE D'ACTION POUR LE CLIMAT

La politique de Harper dénoncée à Québec

Une centaine de manifestants, et même la mascotte d'un ours polaire, se sont rassemblés, hier après-midi, à place D'Youville, pour dénoncer les positions du gouvernement conservateur sur la question des changements climatiques.

TAÏEB MOALLA

Le Journal de Québec

« La politique de Harper est de ne rien faire et de nuire le plus possible aux négociations », a lancé un orateur, ovationné par

la foule majoritairement composée de jeunes. À l'occasion de cette Journée internationale d'action pour le climat, tous réclamaient que le gouvernement « passe à l'action » au Sommet des Nations Unies à Copenhague, au Danemark, du 7 au 18 décembre.

« On ne peut pas se permettre un trou noir après l'Accord de Kyoto », a assuré Christian Simard, directeur général de Nature Québec. Il ne faut pas craindre la perte de quelques dixièmes de points de PIB. Ne pas réagir aux défis que posent

les changements climatiques nous coûter des dizaines de points de PIB. »

Présente à ce rassemblement la députée bloquiste de Québec Christiane Gagnon, s'en est prise au « gouvernement fédéral, qui est le porte-voix des troléières de l'Alberta ». Elle a même soufflé, critiqué Ottawa, adepte du pollueur payé plutôt que du pollueur payeur.

Des manifestations semblables ont eu lieu, hier, partout dans le monde.

taleb.moalla@journaldequebec.com



PHOTO KARL TREMBLAY

■ Christian Simard motivant les manifestants.

[Retour à la Une](#)
[20:50 Publier](#) [Participer](#)

hns@hns-info.net 27/09/10 -

HNS-info
Hactivist News Service

SOURCE / AUTEUR :
[GREENPEACE \[HTTP://WWW.GREENPEACE.ORG/\]](http://www.greenpeace.org/)



Canada : la grande cacophonie de Harper sur le climat

mis en ligne lundi 26 octobre 2009 par Jesusparis

Dans le cadre du mouvement planétaire pour le climat qui se déroulait dans 177 pays, des centaines de personnes se sont regroupées à la Place des festivals à Montréal. Portant un masque de Stephen Harper et équipés d'instruments de musique traditionnels ou inventés, ils y ont interprété une grande cacophonie de 350 secondes, digne des positions et actions du gouvernement Harper sur la question des changements climatiques.

L'écopsociologue Laure Waridel, le cinéaste Hugo Latulippe, Sidney Ribaux d'Équiterre, Karel Mayrand de la Fondation David Suzuki, Virginie Lambert Ferry de Greenpeace et Jérôme Normand d'Environnement JEUnesse, entre autres, étaient sur place pour manifester leur mécontentement face aux prises de position du Gouvernement Harper dans le dossier des changements climatiques.

« J'ai la conviction que le gouvernement canadien ne reflète pas du tout l'opinion de la majorité des citoyens de ce pays sur l'enjeu des changements climatiques. On sait maintenant qu'il y a quelques jours, à Bangkok, les délégations de 130 pays en développement ont quitté la table des négociations des Nations Unies pour ne plus entendre un seul mot de la position rétrograde du Canada. Quelle honte pour nous tous ! Je pense qu'il est de notre responsabilité de clamer notre solidarité envers les peuples du G77. Il est temps de dire, comme montréalais, comme québécois et comme canadiens, que nous sommes tous engagés, individuellement et collectivement, au côté de nos sœurs et de nos frères du reste du monde, pour lutter contre la position de notre propre gouvernement », a déclaré Hugo Latulippe lors de l'événement.

« C'est que le temps presse ! Selon des scientifiques du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) les humains ont jusqu'à 2015 pour stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter l'effet d'emballement qui s'annonce catastrophique. Dans les pays les plus pauvres, on compte déjà plusieurs millions de réfugiés climatiques. Bien que les populations du Sud soient responsables de seulement 30% des émissions de gaz à effet de serre, elles en subissent 80% des impacts. Il est donc urgent que le Canada prenne ses responsabilités. Il ne reste que 43 jours avant le début du Sommet de Copenhague », explique Laure Waridel, porte-parole des Journées québécoises de la solidarité internationale. Elle propose d'ailleurs à tous les citoyens de porter sur leurs vêtements un rond de tissus vert d'ici au Sommet de Copenhague en décembre pour démontrer leur appui à la lutte aux changements climatiques.

La Cacophonie de Steven Harper sur le climat avait lieu simultanément dans trois autres villes soit Québec, Chicoutimi et Sutton. Cette activité était une initiative de plusieurs

groupes environnementaux dont l'AQLPA, le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, ENvironnement JEUnesse, Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, Nature Québec et QuébecKyoto dans le cadre du mouvement planétaire [350.org](http://www.350.org) [<http://www.350.org/>].

Pourquoi 350 ?

Le chiffre 350 est symbolique puisqu'il signifie le nombre en parties par million, du seuil limite de CO₂ dans l'atmosphère toléré par notre planète selon l'avis des scientifiques. Dans moins de 43 jours, les leaders du monde entier se réuniront à Copenhague, au Danemark, afin de préparer un nouveau traité mondial sur la diminution des émissions. Toutefois le traité dans son état actuel ne correspond pas à la gravité de la crise climatique car il ne passe pas le test du 350.

Pour obtenir de l'information sur les 4600 initiatives organisées à travers le monde et à travers le Québec : [350.org](http://www.350.org) [<http://www.350.org/>].

3 novembre 2009 | La Tribune | DENIS DUFRESNE | denis.dufresne@latribune.qc.ca

Mont Orford, prise 2

C'est un secret de Polichinelle que Québec est aux prises avec un dossier pour le moins complexe et difficile: les temps sont durs pour les stations de ski et les acheteurs sont rares.

Maintenant que les élections municipales sont choses du passé, le gouvernement du Québec va-t-il enfin proposer un scénario de relance pour la station touristique du mont Orford et donner à la région de Magog-Orford une raison d'espérer un avenir meilleur?

Il est plus que temps, trois ans et demi après le projet avorté de privatisation partielle de la montagne et un an après le dépôt du rapport du Comité de parrainage sur l'avenir de la station touristique.

Au plan local, le changement de garde aux mairies de Magog, du canton d'Orford et d'Austin, tout comme l'arrivée prochaine d'un nouveau préfet à la MRC de Memphrémagog, pourrait changer la donne.

À la condition toutefois que les nouveaux élus puissent parler d'une même voix et faire bloc avec le milieu pour convaincre Québec de se brancher enfin.

L'incertitude actuelle ne peut plus durer, particulièrement en ce qui a trait à la station de ski alpin, déficitaire et soutenue financièrement par le gouvernement du Québec.

Et alors que le mandat de la Société des établissements de plein air du Québec prend fin au printemps, qui assurera la relève et fera du mont Orford une station touristique moderne et rentable?

C'est un secret de Polichinelle que Québec est aux prises avec un dossier pour le moins complexe et difficile: les temps sont durs pour les stations de ski et les acheteurs sont rares.

Mais le gouvernement Charest a le devoir de dire ce qu'il privilégie comme projet de relance.

Il doit aussi lever toute ambiguïté sur les 459 hectares de terrains retirés du parc national, en 2006, dans le cadre de son projet avorté de privatisation.

Il faut bien sûr assurer en priorité la survie de la station touristique: des centaines d'emplois directs et indirects en dépendent, sans compter les quelque 20 millions \$ en retombées annuelles.

Toutefois, la réintégration des 459 hectares dans le parc national est une question de droit: ces terrains constituent un bien public, un patrimoine collectif, et ils doivent retourner sous la protection de la Loi sur les parcs.

Et il ne s'agit pas là d'une idée fixe d'un groupe d'écologistes.

SOS Parc Orford regroupe plusieurs partenaires dont la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Québec et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

L'organisme a aussi l'appui de Tourisme Cantons de l'Est, d'une large partie de la population, et avait obtenu celui de la MRC de Memphrémagog avant les élections.

Les nouveaux élus doivent en prendre bonne note et mettre fin à leurs divergences à ce propos.

Le dossier du Parc national du Mont-Orford soulève les passions et les divisions depuis des années, sans que rien ne bouge.



La région doit avoir l'heure juste et passer à l'action.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Publié le 09 novembre 2009 à 05h00 | Mis à jour le 09 novembre 2009 à 05h00

Une loi sur les mines pleine de trous



Une mine d'or à ciel ouvert. Trouvez la pelle mécanique pour avoir une idée de grandeur...



Éric Moreault

Le Soleil

(Québec) Imaginez qu'on creuse une mine à ciel ouvert en pleine ville, disons à la Base de plein air de Sainte-Foy, ou qu'on fasse de la prospection pour une mine d'uranium au lac Beauport. Impensable, dites-vous? Allez raconter ça aux gens de Val-d'Or et de Sept-Îles. En fait, dans l'état actuel des choses, une compagnie qui découvrirait un gisement pourrait - théoriquement - le faire...

La Loi sur les mines est à ce point pleine de trous que le Québec est considéré par les compagnies minières comme le meilleur endroit au monde pour y exploiter une mine. On comprend pourquoi : à l'époque, elles fermaient les livres puis laissaient leurs désastres environnementaux derrière. Les

avantages fiscaux sont tels que le Québec arrive... dans le trou! C'est du moins ce que prétend le vérificateur général.

Le gouvernement Charest a présenté sa nouvelle stratégie minérale à la veille de la dernière Saint-Jean-Baptiste, pour que la chose passe totalement inaperçue. La coalition Pour que le Québec ait meilleure mine a tout de même dévoilé, il y a quelques jours, une étude de juristes et de spécialistes qui conclut à l'urgence d'une réforme en profondeur de la vieille et désuète Loi sur les mines.

On préconise, entre autres, d'éliminer la préséance des droits miniers; d'appliquer le principe de pollueur-payeur et de rendre obligatoires les études d'impact pour toutes les mines. Bref, on craint que la réforme ne comble pas les trous législatifs actuels.

S'il n'y avait que ça. La semaine passée, Radio-Canada a diffusé un reportage sur la mine Sigma, à Val-d'Or, à son émission *Enquête*. On évoquait le désastre environnemental que constitue ce trou béant et le passé douteux de sa présidente, Peggy Kent, ce que j'avais relaté dans cette page, il y a deux ans. On constatait alors une douzaine d'infractions environnementales, dont des dangers de contamination au cyanure.

Pour mémoire, cette femme présidait à l'exploitation de trois mines dans les Territoires du Nord-Ouest, à la fin des années 90. La compagnie a fait faillite, laissant une catastrophe écologique qui aura coûté 500 millions \$ aux contribuables canadiens en frais de restauration. Je ne sais pas pour vous, mais 500 millions...

Ça, Québec le savait en 2004. Il a d'abord exigé de Century Mining une garantie financière de 100 % pour couvrir les frais de restauration. Puis le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR) a laissé tomber. Mauvaise idée.

Le reportage d'*Enquête* révèle que la compagnie devrait avoir 3,5 millions \$ pour la restauration, mais qu'elle a des provisions de moins de 300 000 \$ à ce chapitre. Elle a aussi une dette de 3 millions \$ et doit 350 000 \$ à ses employés. On oubliait presque : Century Mining fait face à 30 nouvelles accusations pour avoir contaminé l'environnement.

Ce que démontre ce reportage, c'est l'incurie de Québec en ce qui concerne les mines. Le passif environnemental des 345 sites miniers abandonnés au Québec avoisine d'ailleurs les 300 millions \$. Le ministre délégué aux mines, Serge

Simard, a aussi indiqué dans le reportage que Québec n'avait pas l'intention de restaurer la fosse à ciel ouvert de Val-d'Or, malgré les promesses faites à la population par les promoteurs.

Ce qui n'est guère rassurant dans tout ça, c'est que le MNRF parraine le plan Nord - j'oubliais, le plan Nord n'existe pas, il s'agit d'une «démarche». Le gouvernement Charest veut ainsi protéger la moitié de la forêt boréale, mais écrit dans sa stratégie minérale qu'il veut «accélérer le développement minéral du Nord québécois».

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déclaré en fin de semaine qu'il s'agit «d'une occasion unique de faire table rase des vieux modèles de développement».

Pas sûr. On dit en coulisses que deux visions se sont affrontées à propos du plan, pardon, de la «démarche» : une de conservation, pilotée par l'Environnement, et une autre de développement, poussée par le MNRF.

Or, depuis l'annonce faite par Jean Charest en novembre 2008, le premier ministre a davantage présenté ses intentions d'ouvrir ce vaste territoire à de l'exploitation à grande échelle plutôt qu'à un réel plan de conservation et de développement durable, soulignent les écologistes.

Si le passé est garant de l'avenir, les Québécois devraient s'inquiéter de ce qui se trame loin de leurs yeux.

Références

Le rapport sur la réforme de la loi : http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/Ecojustice_CQPQAMM_ReformeLoiMines.pdf (http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/Ecojustice_CQPQAMM_ReformeLoiMines.pdf)

Enquête : www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2009-2010/ (<http://www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2009-2010/>)

Stratégie minérale du Québec : www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/ (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/>)

Une autre «erreur boréale» : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/200907/05/01-881433-une-autre-erreur-boreale.php> (<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/200907/05/01-881433-une-autre-erreur-boreale.php>)



Abonnez-vous aux fils RSS :

- [Québec](#)
- [Grands titres](#)
- [Tous les fils RSS de Radio-Canada](#)

Québec

Changements climatiques

Les conservateurs pressés d'agir

Mise à jour le vendredi 13 novembre 2009 à 15 h 09

[Commentez](#) » [Partager](#) [Courriel](#) [Facebook](#)

[Imprimer](#)



Le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, Équiterre et Nature Québec pressent le gouvernement conservateur de s'engager de pied ferme dans la lutte aux changements climatiques.

Vendredi, une dizaine de représentants de ces trois organismes ont fait une visite éclair au bureau de comté de la ministre conservatrice Josée Verner, afin de lui demander de signer une pétition à cet effet.

La ministre Verner était toutefois absente.

Les écologistes demandent au Canada d'honorer ses engagements internationaux et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % par rapport au niveau de 1990, et ce, d'ici 2020.

« Le gouvernement canadien nous fait honte à l'étranger. Le gouvernement vient de gagner le prix fossile à l'échelle internationale pour sa position de blocage dans les négociations de Copenhague. Il va y avoir un ras-le-bol qui va s'exprimer tôt ou tard. Ici, on travaille pour qu'il s'exprime le plus tôt possible », a avancé le président de Nature Québec, Christian Simard.

La pétition sera déposée à Ottawa avant le 7 décembre, date de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague.

Trier

X

Signalez un abus

Signalez dans un commentaire : (Requis)

Québec Hebdo - Société - Environnement

Les environmentalistes interpellent la ministre Verner



Publié le 13 Novembre 2009
Luc Fournier

La conférence de Copenhague arrive à grands pas et le gouvernement Harper doit modifier sa «position honteuse» en matière d'environnement. C'est en tout cas l'avis du Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale, d'Équiterre et de Nature Québec, qui se sont présentés ce matin au bureau de la ministre responsable de la région de Québec, Josée Verner.

Sujets : [Copenhague](#) , [Boulevard Pierre-Bertrand](#) , [Canada](#)

La ministre absente, l'équipe de Mme Verner a tout de même convenu de rencontrer un seul représentant de la dizaine d'environnementalistes qui s'étaient massés devant les bureaux du boulevard Pierre-Bertrand.

Christian Simard, directeur général de Nature Québec, en est ressorti avec bien peu de réponses... et évidemment aucune signature supplémentaire à sa pétition dans laquelle on exhorte le gouvernement conservateur de se doter d'un plan d'action plus ambitieux en matière de réchauffement climatique et d'une façon de réduire les gaz à effet de serre pour le rendre au niveau de 1990, d'ici 2020.

Selon M. Simard, la position canadienne actuelle dans ce domaine est intenable. «Il est encore possible de sauver Copenhague... et la planète! Actuellement, c'est un rôle de blocage qu'on fait au Canada.» Ainsi, l'ex-député bloquiste invite Mme Verner pour les générations à venir. «Nos enfants vont hériter d'une planète invivable», croit-il. Christian Simard croit que les pays riches doivent agir et aider les pays plus pauvres, en voie de développement, pour que ceux-ci ne reproduisent pas les erreurs du passé commises par des pays industrialisés, en multipliant par exemple les voitures électriques et les industries utilisant des modes de combustion polluants.

Ainsi, les groupes environnementaux réclament un plan d'action avant la conférence de Copenhague qui se tiendra au Danemark du 7 au 18 décembre. Une pétition sera déposée en ce sens d'ici la fin du mois.



«Actuellement, c'est un rôle de blocage qu'on fait au Canada», croit Christian Simard, directeur général de Nature Québec.
(Luc Fournier)

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Oléoduc - Québec s'apprêterait à donner le feu vert à une composante du projet Trailbreaker](#)

Oléoduc - Québec s'apprêterait à donner le feu vert à une composante du projet Trailbreaker

Louis-Gilles Francoeur 16 novembre 2009 Actualités sur l'environnement

Selon le groupe Équiterre, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) s'apprêterait à donner le feu vert à une composante du projet Trailbreaker. Ce projet vise à utiliser un pipe-line existant pour amener au Québec du pétrole des sables bitumineux et pour en exporter une partie aux États-Unis.

Devant l'imminence d'une autorisation, Équiterre et Nature Québec ont réclamé hier de la ministre Line Beauchamp de soumettre le projet à une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

En mai dernier, et malgré une vive opposition de résidents de Dunham, la Commission de protection du territoire agricole autorisait l'usage de terres à des fins autres qu'agricoles pour la construction d'une station de pompage sur l'oléoduc Montréal-Portland, une composante essentielle à la réalisation du projet Trailbreaker.

Par ailleurs, la direction de la Montérégie du MDDEP analyse en ce moment une demande d'autorisation de Pipe-lines Montréal ltée, requise pour la réalisation de son projet. D'autres composantes de ce projet seront aussi vraisemblablement autorisées de façon isolée.

De l'avis des codemandeurs, le processus actuel d'autorisation à la pièce des différentes composantes du projet Trailbreaker ne permet pas de bien en saisir les enjeux et d'en évaluer les impacts.

Selon Hugo Séguin, coordonnateur aux Choix collectifs d'Équiterre, «seule une enquête indépendante du BAPE donnerait au gouvernement du Québec les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée». Christian Simard, directeur général de Nature Québec, ajoute qu'«un débat doit être entrepris sur la raison d'être de ce projet dans le contexte énergétique québécois que l'on connaît et pour évaluer les répercussions que ce projet pourrait avoir sur le bilan québécois des émissions de gaz à effet de serre».

sables bitumineux, Équiterre, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt



Loi sur l'aménagement forestier : «On commence à parler d'une révolution verte»

Nouvelles générales - Environnement

Écrit par [Jessica Nadeau](#)

Vendredi, 20 novembre 2009 14:52

Mise à jour le Vendredi, 20 novembre 2009 15:32

Les environmentalistes la réclamaient depuis longtemps. Très longtemps. Elle était au cœur des demandes de l'activiste et chanteur Richard Desjardins.

En 2004, la [commission Coulombe](#) recommandait au gouvernement québécois de l'appliquer... Cela aura pris un certain temps, mais le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) a finalement pris en considération leur avis et s'est résolu à appliquer la fameuse approche écosystémique à l'ensemble de la forêt québécoise.

C'est ce qui ressort des amendements apportés à la loi sur l'aménagement durable du [territoire forestier](#) présentée jeudi par la ministre Nathalie Normandeau.



« La gestion écosystémique, c'est un élément fondamental, estime Louis Bélanger de [Nature Québec](#). On semble avoir convaincu la ministre de mettre ça au cœur du régime forestier. Pour nous, c'est énorme. »

Une approche écosystémique permet *grosso modo* de protéger le caractère naturel des écosystèmes et d'assurer la conservation de la biodiversité.

« Avant, on parlait d'approche écosystémique du bout des lèvres. Aujourd'hui la ministre amène ce concept au cœur du régime forestier, il ne peut plus être contesté. Elle a même mis la définition dans la loi. C'est clair et contraignant. Elle a désormais l'obligation légale d'utiliser cette approche. On peut difficilement demander plus à ce niveau-là. »

Il a beau avoir des doutes sur la façon dont la nouvelle loi sera appliquée sur le terrain, il parle néanmoins de révolution verte.

« Lorsque le ministre Béchard a déposé son [Livre vert](#) en 2008 sur la réforme forestière, on parlait d'une révolution, mais pas d'une révolution verte. Aujourd'hui, on peut vraiment commencer à parler d'une véritable révolution verte. »

Greenpeace crie au scandale

Alors que Nature Québec se réjouit des amendements proposés par le MRNF, l'organisation [Greenpeace](#), elle, crie au scandale. « La Loi 57 permettra la dilapidation des dernières forêts intactes », affirme Mélissa Fillion, responsable de la forêt chez Greenpeace.

Selon elle, il ne reste que 10 % de forêts commerciales intactes au Québec. Dans son [mémoire](#), Greenpeace demandait donc au ministère de protéger celles-ci avant de réallouer des contrats d'approvisionnement aux industries. Car, selon Greenpeace, il devient beaucoup plus difficile de protéger un territoire lorsque des volumes de bois sont déjà accordés.

« La ministre avait l'occasion parfaite pour protéger nos dernières forêts intactes, mais elle n'a pas adopté d'amendement à la loi dans ce sens. Elle a plutôt déclenché la phase finale de leur liquidation », ajoute Mélissa Fillion qui rappelle que la forêt boréale est un immense réservoir de carbone qu'il faut absolument protéger dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

Le MRFN et le MDDEP se renvoient la balle

Interrogé à ce sujet, Louis Bélanger de Nature Québec explique que la protection des forêts intactes est une préoccupation partagée, mais que les attentes diffèrent entre les deux organismes.

« Contrairement à Greenpeace qui s'attendait à voir cet enjeu dans le régime forestier, nous on s'attend à ce qu'il se retrouve dans la stratégie des aires protégées du Québec du ministère de l'Environnement. C'est un dossier important, mais on va attendre de voir la position du ministère de l'Environnement. »

L'activiste de Greenpeace, elle, en a assez de voir ces deux ministères se renvoyer la balle. « On nous a expliqué au ministère qu'il y avait une ouverture pour la protection des forêts intactes, mais que cela entraînait dans la juridiction du ministère de l'Environnement et que les deux ministères n'avaient pas trouvé de terrain d'entente. C'est outrant de voir que c'est la machine gouvernementale qui ne suit pas. »



Imprimé à partir du site web lecourrierdusud.canoe.ca - 27 septembre 2010 - © 2010 LE COURRIER DU SUD

Mise en réserve de l'Île Charron : Marie Malavoy est en beau fusil

Ginette Claude

23 novembre 2009 - 09:00

Politique - LONGUEUIL. «La ministre Line Beauchamp se cache et prolonge en catimini la mise en réserve de l'Île Charron», a indiqué Marie Malavoy. En beau fusil, la députée de Taillon soutient que «la Ministre a manqué de leadership et qu'elle se traîne les pieds depuis deux ans dans ce dossier».

«En prolongeant de quatre ans la mise en réserve, la ministre Beauchamp donne ainsi raison au promoteur, le millionnaire longueuillois Luc Poirier, qui, dès le lendemain de l'annonce il y a deux ans, déclarait que le geste du gouvernement libéral entraînerait une hausse de la valeur du terrain», rapporte la députée péquiste.

«Dans l'intérêt collectif et des usagers du parc national des Îles-de-Boucherville et des contribuables du Québec, la députée Malavoy, appuyée par les députés Monique Richard et André Villeneuve, exige de la ministre «la conclusion rapide des négociations avec Luc Poirier, ou qu'elle procède à l'expropriation et n'attende pas, encore une fois, deux ans avant d'agir».

Les trois députés soutiennent que la décision de la ministre Beauchamp de reporter de deux ans l'annexion de l'Île Charron au parc national des Îles-de-Boucherville est inacceptable. Elle avait tous les outils en main pour régler ce dossier avant le 18 novembre 2009.

20 hectares de terrain visés

Rappelons que Luc Poirier a acquis de Desjardins Sécurité Financière, en 2006, pour la somme de 6 M\$, 20 hectares de terrain sur l'Île Charron afin d'y construire quelque 2500 unités d'habitation. La transaction n'a pas manqué de soulever de vives critiques. Les protestations avaient conduit la ministre de l'Environnement à imposer une réserve foncière de deux ans sur le terrain pour empêcher toute construction. Cette mesure arrivait à échéance cet automne. En juin dernier, la ministre Beauchamp avait clairement exprimé sa volonté de faire annexer les terrains au parc des Îles-de-Boucherville.

ID- 118938

© 2010 , HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.



Dépôt d'une pétition de plus de 10 000 signatures



par Isabelle Chabot

Voir tous les articles de Isabelle Chabot

Article mis en ligne le 27 novembre 2009 à 15:00

Soyez le premier à commenter cet article

Une pétition sur les changements climatiques et signée par plus de 10 000 personnes des régions de Québec et Chaudière-Appalaches a été remise à la député de Québec et responsable des dossiers de la région pour le Bloc Québécois, Christiane Gagnon.

L'opération a été organisée par Équiterre, le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale et Nature Québec. Mme Gagnon a assuré que le document sera remis à la Chambre des communes le plus rapidement possible. «Qu'autant de citoyennes et de citoyens se mobilisent en faveur de l'environnement, voilà qui devrait faire réfléchir le gouvernement conservateur. Ce dernier fait preuve d'entêtement dans ce dossier», a commenté la députée de Québec.



Trois organismes environnementaux ont remis à la députée bloquiste Christiane Gagnon une pétition relative aux changements climatiques.

Le Bloc Québécois a rallié une majorité des députés autour de sa motion cette semaine. Cette dernière proposait que le gouvernement canadien soit porteur d'un plan ambitieux à la conférence de Copenhague sur les changements climatiques. «En feignant de ne pas comprendre l'urgence d'adopter les mesures contraignantes, les conservateurs ne font que servir les intérêts des grands pollueurs», conclut Mme Gagnon qualifiant la position conservatrice d'entêtement partisan en minimisant les conséquences désastreuses du réchauffement climatique.

Publié le 28 novembre 2009 à 00h22 | Mis à jour le 28 novembre 2009 à 00h28

Les organisations antinucléaire voient rouge



Centrale nucléaire de Gentilly II
Photo d'archives de Sylvain Mayer



Brigitte Trahan
Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Inacceptable, inadmissible, bouleversant. Les qualificatifs n'étaient pas assez nombreux, hier, pour permettre aux 80 organismes membres du mouvement national Sortons le Québec du nucléaire de signifier leur colère et leur désapprobation face au geste posé par le militant trifluvien Sébastien Bois à l'Assemblée nationale, jeudi matin.

Sébastien Bois, rappelons-le, avait jeté, de sa propre initiative, des confettis jaunes du haut de l'estrade des visiteurs, au Salon bleu, sur la tête des parlementaires pendant que la ministre Nathalie Normandeau répondait à une question de l'Opposition au sujet de l'avenir de la centrale nucléaire Gentilly-2. Il avait crié, du même coup: «On n'en a pas besoin».

Hier, le responsable des communications au MSQM, Philippe Giroul, s'est dit «estomaqué, renversé, bouleversé par ça».

Le directeur général de Québec-Nature, un organisme membre du MSQN, l'ancien député bloquiste Christian Simard, reproche de son côté à Sébastien Bois d'avoir demandé à des militants anti-nucléaire d'être présents au Salon bleu pour le dépôt d'une pétition contre la réfection de Gentilly-2 sans avertir ces derniers qu'il allait poser son coup d'éclat. «D'un point de vue éthique, c'est inacceptable», fulmine M. Simard en ajoutant que le MSQN se dissocie totalement du geste.

Philippe Giroul croit que Sébastien Bois a probablement succombé à un moment d'exaspération. «Il a fait ce geste-là après que Nathalie Normandeau (la ministre des Ressources naturelles) ait encore répété la même cassette», signale-t-il.

Mme Normandeau était en effet en train de répéter que le projet de réfection de Gentilly-2 créerait 800 emplois en Mauricie et au Centre-du-Québec et que la centrale assurait la fiabilité du réseau hydroélectrique du Québec. «J'ai senti une exaspération de Sébastien par rapport à ce discours démagogique du gouvernement», analyse M. Giroul.

Le PQ pour ou contre le nucléaire?

En dépit de ses tentatives de rationaliser le geste, Philippe Giroul avoue qu'il s'est senti trahi par l'action de Sébastien Bois à un moment très critique pour le mouvement anti-nucléaire.

C'est que le MSQN, explique M. Giroul, «s'attendait que le caucus du Parti québécois fasse une déclaration officielle (jeudi) contre le projet de reconstruction» de Gentilly-2. Or, une telle déclaration permettrait de lancer un véritable débat au Québec sur la nécessité de rénover la centrale nucléaire, rappelle-t-il.

«On l'attend depuis des semaines et des semaines et on nous l'avait quasiment promis, mais ils attendaient un moment stratégique pour le faire. On s'attendait que ce dépôt (de pétition) soit le déclencheur de cette affaire-là», confie-t-il.

Pour Christian Simard, un tel débat de société est pourtant indispensable, surtout pour un projet de 2 milliards \$ qui pourrait finir par coûter entre 8 et 10 milliards \$, dit-il.

«Peut-être qu'on n'a pas encore réussi à être suffisamment fort et à être suffisamment convaincant pour traverser la barrière d'un certain conservatisme de l'ensemble de la classe politique au Québec», suggère M. Simard.

Malheureusement, le geste du jeune militant est venu jeter un pavé dans la marre au mauvais moment.

Sébastien Bois, en posant son geste, s'est certes attiré reproches et courroux, mais il aura du même coup réussi à remettre le dossier du nucléaire dans les médias, fait remarquer de son côté Pierre Lambert, porte-parole en matière d'énergie au Mouvement vert de la Mauricie. «Si le geste n'avait pas été posé, il n'y a pas un journaliste qui aurait parlé du dépôt de la pétition. Ça, c'est sûr et certain», déplore-t-il.

Le Québec a-t-il bonne mine ?

Non, je ne parle pas des couleurs que nous avons acquises au cours de l'été, mais plutôt d'une industrie encore trop méconnue des Québécois : l'industrie minière. J'aimerais pouvoir dire « notre » industrie minière, mais malheureusement, un rapport accablant du vérificateur général a montré que cette dernière ne nous versait pas assez de redevances pour les ressources qu'elle exploitait et, trop souvent, elle nous laissait le fardeau de restaurer les sites qu'elle avait exploités.

Jusqu'à tout récemment, l'industrie minière se faisait discrète. Or, depuis plus d'un an, on discute de plus en plus des mines. Des projets d'exploitation d'envergure en Abitibi ont alerté la population – et pas seulement la population locale –, qui remet en question ces projets, mais aussi la Loi sur les mines. Cette loi, dont les principes datent d'une autre époque (1880), donne préséance au titre minier sur presque tout le territoire du Québec (85 %) et sur tout autre usage du territoire.

De plus en plus, nous nous rendons compte de l'impact que peut avoir l'industrie minière sur nos vies et nos territoires. Mais, plus importantes

encore sont les cicatrices qu'elle laisse sur son passage. Des trous béants, des montagnes de résidus miniers, une contamination des eaux souterraines, de la pollution atmosphérique, des risques de déversement de produits toxiques... Pour le seul projet d'Osisko à Malartic, en Abitibi, on estime que, chaque jour, c'est plus de 11 tonnes de cyanures et 30 tonnes de produits chimiques qui seront utilisés. Et une fois l'exploitation terminée, c'est une montagne de roches stériles de 100 m de haut, un réservoir endigué de 2 km de long, ainsi qu'une plaine de résidus miniers s'étendant sur près de 2,5 km qui seront légués aux générations futures. Beau cadeau !

Après 130 ans, il est temps que le gouvernement réforme en profondeur la Loi sur les mines. Joignez votre voix à la nôtre !

Pour plus d'info : www.naturequebec.org
ou www.francvert.org

Christian Simard, Nature Québec



Où la nature prend tous ses sens

La Montagne Coupée
AUBERGE & CENTRE DE VILLÉGIATURE
RESORT & COUNTRY INN

Forfait Pure Évasion

- 2 nuits en chambre régulière
- 2 soupers table d'hôte
- 2 petits déjeuners
- 1 séance de massage d'une heure
- Accès aux sentiers de raquette et ski de fond inclus

À partir de **278\$** par personne
(occupation double, taxes et service en sus).

1000, chemin de la Montagne-Coupée
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Réservation :
Tél. : 1 800 363.8614 / 450 886.3891
info@montagnecoupee.com • www.montagnecoupee.com

Logos: Hôtellerie Champêtre, réservation, RELAX SANTÉ

Ski de fond Raquette

Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec

www.skidefondraquette.com

48 stations

Répertoire 2009-10

Québec • Chaudière-Appalaches
Charlevoix • Centre-du-Québec

mardi 1 décembre 2009 à 12H56

Programmes agricoles: Nature Québec craint pour l'environnement



Nature Québec met en garde le gouvernement du Québec concernant l'investissement dans les programmes agricoles et leurs effets sur l'environnement.

Alors que s'ouvre aujourd'hui le congrès général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), sous le thème «Pas de nourriture sans agriculture», l'organisation Nature Québec y va de cet avertissement.

Dans un communiqué, Christian Simard, directeur général de Nature Québec, estime que Québec «ne doit pas verser de nouvel argent dans les programmes agricoles sans obtenir des garanties que l'argent public ne contribuera plus à dégrader l'environnement».

En fait, Nature Québec demande au ministre Claude Béchard, qui détient le portefeuille de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, d'être clair avec l'UPA, lors de son allocution au congrès. Ils estiment que le ministre doit spécifier que les 630 millions de dollars, annoncés la semaine dernière pour la Financière agricole (FADQ), doivent servir à construire une agriculture diversifiée. De plus, Nature Québec estime que les versements doivent être conditionnels à «l'application stricte de pratiques agricoles exemplaires pour l'environnement».

Selon l'organisme, le ministre Béchard doit aussi annoncer une nouvelle politique agricole tenant compte «de tous les modèles agricoles et des limites environnementales de la production». Nature Québec propose d'utiliser le concept d'écoconditionnalité «pour protéger plus efficacement les cours d'eau et les sols, diminuer l'emploi de pesticides et réduire les apports de phosphore et d'azote».

Comme le rapport Saint-Pierre, Nature Québec estime que l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) doit disparaître de manière progressive, pour aller de l'avant avec des programmes universels mieux adaptés à la diversité de la production. L'organisme dénonce d'ailleurs le fait que le ministère semble vouloir «financer à long terme un système à deux vitesses dont les objectifs s'opposent».

«Il est important que les producteurs agricoles soutenus financièrement par le gouvernement respectent des critères d'excellence en environnement et, a contrario, que ceux qui ont des pratiques dommageables ne soient plus soutenus par l'État. C'est une question de cohérence et d'équité» affirme Denys Duchaine, co-responsable de la commission Agriculture de Nature Québec.

(source: [Nature Québec](#))

LA FRONTIÈRE

LE CITOYEN
ABITIBI-OUEST

LE CITOYEN
ROUYN-NORANDA

Imprimé à partir du site web lafrontiere.canoe.ca - 5 octobre 2010 - © 2010 LA FRONTIÈRE, LE CITOYEN ROUYN-NORANDA ET ABITIBI-OUEST

Le projet de réforme de la Loi sur les mines déçoit

Patrick Rodrigue

2 décembre 2009 - 16:23

Environnement - «Une loi décevante, qui va encore favoriser le développement économique au lieu d'assurer un réel développement durable dans le respect de l'environnement.»

C'est de cette façon que la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine accueille le dépôt, le 2 décembre, du projet de loi devant réformer la Loi sur les mines.

Les modifications proposées ont notamment pour but de garantir que la restauration des sites miniers ne se ferait plus sur le dos des contribuables. Les sociétés qui ne verseraient pas la garantie financière pour la restauration de leur site minier devraient aussi payer une pénalité équivalant à 10 % du montant total. Enfin, chaque projet minier devrait faire l'objet de consultations publiques.

Pas de fleurs

«On aurait aimé pouvoir lancer des fleurs au gouvernement, mais ce n'est pas possible, soupire Ugo Lapointe, un des porte-parole de la Coalition. Dans l'ensemble, c'est décevant.»

Ainsi, s'il salue la nouvelle obligation faite aux sociétés minières de verser 100 % des frais de restauration au cours des cinq premières années d'opération, dont 25 à 50 % dès la première année d'existence du projet, M. Lapointe dénonce le fait que les mines à ciel ouvert n'y soient pas assujetties dans le projet de loi. Quant aux consultations publiques, il estime qu'il s'agit simplement de poudre aux yeux.

«Chaque projet va devoir être soumis à cette étape, mais on ne passera pas nécessairement par le BAPE. En fait, les consultations vont pouvoir être réalisées par les compagnies. Autrement dit, le gouvernement vient cautionner l'approche préconisée par Osisko, que bien des gens ont décriée», indique-t-il.

Les contribuables encore à la caisse

Pour Christian Simard, autre porte-parole de la Coalition, le projet de loi ne va pas assez loin en matière de restauration. «Les bâtiments ne sont toujours pas inclus dans ce qu'il faut démanteler à la fin du projet. De plus, il aurait été intéressant d'y inclure le remplissage des fosses dans le cas des mines à ciel ouvert», fait-il valoir.

Il déplore aussi le fait que le gouvernement n'ait pas retenu la proposition de la Coalition de mettre en place un fonds de restauration partagé entre les contribuables et l'industrie pour les sites miniers abandonnés. «Cela veut donc dire que la population va devoir payer quelque 300 M \$ pour les erreurs passées des compagnies. Pourtant, avec une redevance spéciale de seulement 0,5 %, l'industrie aurait pu fournir 150 M \$ en quelques années seulement», mentionne M. Simard.

ID- 120487

© 2010, HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Économie](#) > [Actualités économiques](#) > [Québec dévoile sa refonte de la Loi sur les mines](#)

Québec dévoile sa refonte de la Loi sur les mines

Alexandre Shields 3 décembre 2009 Actualités économiques

Vertement critiqué pour sa façon de gérer les activités minières dans la province, le gouvernement du Québec a finalement déposé hier son projet de refonte de la Loi sur les mines, qui prévoit un resserrement des règles imposées aux entreprises. Un document qui ne va pas assez loin, répondent l'opposition et les groupes environnementaux.

Les sociétés minières devront ainsi défrayer l'ensemble des coûts liés à la restauration des sites miniers à la suite de leur exploitation, a confirmé le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Serge Simard, au cours d'un entretien avec Le Devoir. Et cette garantie devra être entièrement payée dans les cinq ans suivant le début des opérations sur le site. Actuellement, les entreprises doivent déboursier 70 % du montant nécessaire à la remise en état, et ce, sur une période de 15 ans.

M. Simard a également souligné que la garantie devra inclure les montants nécessaires à la restauration de «tout le site minier». «On augmente la portée des garanties, qui ne s'appliqueront pas seulement aux dépôts de résidus miniers, mais aussi aux routes et aux bâtiments», a-t-il expliqué.

Même les mines déjà en activité depuis plusieurs années devront se conformer à la nouvelle mouture de la Loi sur les mines, a assuré le ministre. «On leur donne une année pour revoir leur plan d'affaires. Elles auront ensuite cinq ans pour s'assujettir à la garantie à 100 %, au lieu de 70 % sur 15 ans, comme c'est le cas actuellement.»

Les sociétés qui ne respecteraient pas les obligations de versement de la garantie financière pour la restauration de leur site minier devraient payer une pénalité s'élevant à 10 % du montant total. Une compagnie qui aurait laissé sur le terrain du matériel après l'expiration de son titre minier d'exploration devrait verser une amende de 50 000 à 100 000 \$, selon la situation géographique.

En ce qui a trait au «plan de réaménagement et de restauration», il devra être approuvé avant le début des opérations. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune y donnera son accord «après consultation» du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En entrevue, le ministre a plutôt évoqué la délivrance d'une «autorisation».

L'entreprise sera tenue d'indiquer dans son plan une «évaluation des coûts» de restauration. Et selon ce qu'on peut lire dans le document déposé hier à l'Assemblée nationale, durant les opérations, «le ministre peut réviser la garantie lorsqu'il juge qu'elle n'est plus suffisante ou qu'elle devrait être réduite en raison des coûts prévisibles de l'exécution du plan de réaménagement et de restauration». Québec se réserve également le droit «d'exiger le versement de la totalité de la garantie» lorsqu'il juge que la situation financière de l'entreprise ou que la réduction de la durée anticipée de ses activités risquent d'empêcher le versement d'une partie ou de la totalité de cette garantie.

Les projets de moins de 3000 tonnes par jour seront en outre soumis à des «consultations» dirigées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et non pas par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le gouvernement a souvent été critiqué pour sa gestion du secteur minier. Dans un rapport déposé en mars, le Vérificateur général soulignait ainsi que les compagnies minières ont versé seulement 259 millions de dollars en droits miniers depuis 2002, sur une valeur de production de 4,2 milliards. M. Simard promet maintenant que le projet de loi sur les redevances, qui sera déposé au printemps, inclura une augmentation de celles-ci.

Manque d'ambition

«Le projet de loi contient une avancée réelle au niveau des garanties financières pour la restauration des sites miniers en obligeant les promoteurs à verser, à l'intérieur de cinq ans, le montant nécessaire à la restauration du site, a commenté le directeur général de Nature Québec, Christian Simard. Malheureusement, cette restauration n'inclut pas le remplissage des énormes fosses à ciel ouvert, ni le démantèlement des bâtiments, ni la restauration des 345 sites miniers déjà abandonnés à ce jour.»

Québec est effectivement obligé de gérer beaucoup de sites miniers abandonnés. Le gouvernement devra d'ailleurs y consacrer pas moins de 164 millions au minimum au cours des dix prochaines années, sur un total des coûts évalués à 300 millions. Et le gouvernement espère en arriver à des ententes avec d'éventuels repreneurs pour payer le solde, a indiqué le ministre.

Québec solidaire a réagi pour sa part en soulignant que le ministre a manqué l'occasion d'imposer des contraintes à des entreprises, comme Osisko, «qui signent des ententes de gré à gré avec des citoyens qui craignent l'expropriation». «La plupart des projets miniers annoncés récemment, comme à Malartic, impliquent de creuser de grandes fosses pour en extraire du minerai à faible teneur. Un débat public est nécessaire et un moratoire doit s'appliquer sur ce type de mines qui datent d'une autre époque», a dit le député Amir Khadir. La nouvelle Loi sur les mines aurait également dû interdire l'exploration et l'exploitation de l'uranium, comme l'ont exigé les médecins de Sept-Îles.

mine, gouvernement, loi

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Advisio
Design Web par Egzakt

Publié le 10 décembre 2009 à 16h50 | Mis à jour le 10 décembre 2009 à 16h53

GES: l'agriculture dans la mire de Nature Québec



En adaptant leurs pratiques, les agriculteurs peuvent non seulement envoyer moins de carbone dans l'atmosphère, mais en emprisonner dans les sols et dans les cultures. L'addition monte vite.



Annie Morin
Le Soleil

(Québec) Nature Québec plaide pour que le Canada et le Québec fassent une belle place à l'agriculture dans leur lutte contre les changements climatiques. En plus de posséder un bon potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES), ce secteur est l'un des seuls à pouvoir en capter.

Les activités agricoles ont généré près de 6,4 millions de tonnes de CO₂ au Québec en 2006, selon l'inventaire réalisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est environ 7,5 % du total des émissions québécoises. À l'échelle de la planète, l'agriculture est réputée produire 14 % des GES.

Or, les possibilités d'amélioration de ce bilan sont nombreuses. En adaptant leurs pratiques, les agriculteurs peuvent non seulement envoyer moins de carbone dans l'atmosphère, mais en emprisonner dans les sols et dans les cultures. L'addition monte vite.

«Il y a un beau potentiel. C'est un secteur qui est négatif, mais qui pourrait devenir positif», souligne Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

L'organisme non gouvernemental, qui regroupe une centaine de groupes de défense de l'environnement, souhaite donc «des objectifs ambitieux, précis et mesurables» pour le secteur agricole. Il voudrait les voir apparaître dans la future politique agricole du Québec, annoncée pour le printemps 2010, et dans les plans de lutte contre les changements climatiques qui seront élaborés après Copenhague.

Pour préparer le terrain, Nature Québec fait déjà de la sensibilisation auprès des principaux intéressés. L'organisation a profité de la conférence de presse de jeudi pour rendre public un guide d'accompagnement destiné aux agriculteurs québécois. Y sont exposés les grands principes de la lutte contre les changements climatiques ainsi que plusieurs pratiques culturales bénéfiques, dont l'utilisation d'engrais verts, l'aménagement de haies brise-vent, l'élargissement des bandes riveraines et l'agroforesterie.

Exactement 16 fermes, sur une possibilité d'une trentaine, font également partie d'un projet pilote visant la réduction de leur propre bilan de GES et, partant, celui de l'agriculture québécoise au grand complet. Christine Gingras, agronome et chargée du projet Agriculture et climat: vers des fermes zéro carbone, insiste beaucoup sur les avantages associés à l'adoption de pratiques culturales plus vertes, que ce soit en matière de réduction des coûts, de conservation des sols et même d'acceptabilité sociale.

13 décembre 2009

24 000 cartes postales aux députés fédéraux

KATHRYNE LAMONTAGNE
Le Journal de Québec

Afin de pousser le gouvernement à agir davantage dans la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre, 24 000 cartes postales ont été envoyées aux députés et ministres fédéraux par les citoyens de Québec, depuis le mois d'octobre.

De ce nombre, 3 000 ont été postées hier, au Bureau de poste, rue Buade, au cours d'une manifestation réunissant 200 personnes qui avaient couragement bravé le froid.

Parmi eux, Agnès Maltais, députée du Parti québécois, et Christiane Gagnon, du Bloc québécois, mais surtout le père Noël. L'un des réfugiés climatiques les plus connus, qui tenait à sensibiliser la population aux conséquences des changements climatiques.

« On estime à 20 millions le nombre de réfugiés climatiques qui sont obligés de quitter les régions côtières à cause du réchauffement climatique »,

se désole Christian Simard, directeur général de Nature Québec, qui a pris part au rassemblement. « Le problème, c'est que ce sont les pays industrialisés qui émettent à 80 % les gaz à effet de serre, et que ce sont les pays du tiers-monde qui écotent », poursuit-il.

M. Simard continue d'espérer que le Canada modifiera sa position au cours des négociations de Copenhague. « Le Canada fait des blocages actifs et volontaires pour empêcher un accord international pour la lutte contre les changements climatiques. [...] Il faut que ça change. Il agit de mauvaise foi », dénonce-t-il.

L'initiative, engendrée par une dizaine de groupes environnementaux, s'inscrit dans le cadre d'une multitude d'actions à l'échelle de la planète sur les changements climatiques, dans le contexte des négociations à Copenhague. Plus de 380 événements de la sorte étaient prévus au Canada, en fin de semaine. Pas moins de 67 pays ont manifesté.



PHOTO DIDIER DEBUSSCHÈRE
■ Quelque 200 personnes ont bravé le froid pour manifester, hier, à Québec.

Publié le 13 décembre 2009 à 05h00 | Mis à jour le 13 mars 2010 à 15h56

Conférence de Copenhague: «Sauvons le père Noël!»



La manifestation d'hier était menée par un père Noël, «réfugié climatique», vêtu d'une veste de sauvetage.
Le Soleil, Martin Martel



Mikaël Lalancette

Le Soleil

(Québec) Un premier rassemblement s'est tenu hier à place D'Youville à l'occasion des discussions internationales du sommet de Copenhague. Un peu plus de 200 personnes ont fait entendre leur voix au gouvernement canadien, qui doit tout faire pour «sauver le père Noël, réfugié climatique en raison de la fonte du pôle Nord».

Plusieurs bénévoles faisaient signer la pétition d'Équiterre, une missive à tous les députés conservateurs de la Chambre des communes. Les cartes, adressées aussi au député indépendant de Portneuf-Jacques-Cartier, André Arthur, l'appelaient «à agir pour que le gouvernement fasse sa part et intervienne de manière positive au sommet».

Des députés du Bloc et du Parti québécois étaient d'ailleurs présents, se disant insatisfaits des actions et du discours du gouvernement Harper en matière d'environnement.

La foule a pris d'assaut la rue Saint-Jean. Armés de tambours et de pancartes, les manifestants scandaient : «Sauvons le père Noël!» Ces derniers se sont rendus jusqu'au bureau de poste, où ils ont envoyé leurs vœux personnels : les milliers de cartes de pétition signées.

Le bonhomme vêtu de rouge ironisait lui-même sur son propre personnage. «Moi qui suis un symbole de la surconsommation, j'appelle les gens à changer leurs habitudes, a-t-il plaidé. Nos élus ne peuvent plus faire la sourde oreille et doivent agir.»

Celui qui incarnait le père Noël a sommé les gouvernements d'en arriver à un accord. «Nous sommes tout ce monde à Québec et il y en a 100 000 [manifestants] à Copenhague! Les élus doivent comprendre notre message et signer une entente contraignante, ambitieuse et équitable.»

«La vie des humains»

Amélie Plaisance, une militante écologiste, tenait elle aussi à faire entendre sa voix. Elle dit ne pas avoir l'impression que les gouvernements saisissent l'ampleur de la volonté populaire.

«On est ici pour leur dire qu'ils doivent penser à la vie des humains et à la sauvegarde de notre planète, a-t-elle justifié. C'est pas mal plus important que le profit et les pressions des lobbys. S'ils les écoutent avant de prendre des décisions, on s'en va vers la catastrophe.»

Mme Plaisance invitait non seulement le gouvernement canadien à «être audacieux», mais appelait aussi tous les autres pays à faire de même. «Les changements climatiques et l'environnement, ça n'a pas de limite géographique. Tous les pays sont concernés, autant les pays industrialisés que les pays pauvres.»

Elle était d'ailleurs l'une des organisatrices d'une veillée dans un parc du jardin Saint-Roch hier soir, où les

manifestants étaient invités à lire une résolution verte, adoptée par le groupe écologiste Avaaz. Près de 3000 autres vigiles de la sorte étaient organisées un peu partout dans le monde, dont une au parc Clerin, à Sainte-Foy.

Benjamin, un étudiant du Cégep Limoilou, était déçu de ne pas voir plus de gens présents. «Partout ailleurs, on parle de milliers de personnes, a-t-il remarqué. Ici, on est quelques centaines seulement. Tout le monde veut sauver la planète, mais personne ne prend pas les moyens pour la sauver», déplorait celui qui affirme suivre de près les avancées du sommet.

Plusieurs organismes et associations étaient présents : des membres aux couleurs de Nature Québec, Oxfam-Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution notamment.

Le même événement se tenait aussi au square Phillips à Montréal. Des manifestants se sont rassemblés pour demander aux gouvernements du monde d'agir «énergiquement» contre les changements climatiques, et surtout pour demander au gouvernement canadien de participer à cet effort international.

Des manifestations étaient aussi prévues hier à Toronto, à Vancouver et à Ottawa. Au cours de la fin de semaine, ce sont plus de 350 événements qui sont programmés au Canada pour faire pression sur les gouvernements du monde.

Avec AFP

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

2010 – Des enjeux occultés par les changements climatiques



Nouvelles générales - Perspectives

Écrit par [Jessica Nadeau](#)

Dimanche, 20 décembre 2009 19:48

Mise à jour le Mardi, 22 décembre 2009 11:22

L'année 2009 aura été celle des scandales politiques, des enveloppes brunes dans le milieu de la construction, de la mort du Roi de la pop, du centenaire du Canadien, de l'élection de Barack Obama et du lock-out au *Journal de Montréal*. De quoi sera faite 2010 ? Les journalistes de Rue Frontenac vous en donnent un avant-goût chaque jour pendant tout le temps des fêtes. À suivre jusqu'au 4 janvier prochain.

Depuis plusieurs années, le grand thème à la mode en environnement est incontestablement le réchauffement climatique. Et comme il s'agit d'un phénomène planétaire, personne n'y échappe. Avec la [conférence de Copenhague](#) qui vient à peine de se terminer, on peut d'ores et déjà prévoir que ce sera le grand sujet de l'heure en environnement pour 2010 et, sans aucun doute, pour encore plusieurs années à venir.

« C'est le dossier dont on va le plus parler, il n'y a aucun doute là-dessus, estime André Bélisle de l'Association québécoise pour la lutte à la pollution atmosphérique ([AQLPA](#)). Mais il y a des grosses histoires qui se cachent derrière les changements climatiques, d'autres qui en découlent directement mais dont on ne parle pratiquement pas et plusieurs qui ont tout simplement été oubliées parce qu'elles ne sont plus au goût du jour. »



La conférence de Copenhague a mis le focus sur le réchauffement climatique. Les autres problèmes environnementaux devront attendre. Photo Reuters

Les changements climatiques et les pluies acides

Depuis le temps qu'il milite pour préserver l'environnement, André Bélisle en a vu de toutes les couleurs. Selon lui, nous faisons collectivement fausse route en nous restreignant à s'attaquer aux problèmes environnementaux selon les modes du moment. Il voudrait une approche éco-systémique, une vision où tout est lié, mais notre société – pour une raison qu'il n'arrive toujours pas à s'expliquer – s'obstine à adopter une approche en silo selon la mode du jour ou de la décennie.

« C'est toujours la même histoire. Aujourd'hui la mode est aux changements climatiques. Ça devient le sujet de l'heure, on attribue tous les budgets disponibles à cet enjeu, on crée des vedettes de ces sujets, on veut régler le problème à tout prix et on se ferme les yeux à tout le reste; c'est l'arbre qui cache la forêt », se désole l'environnementaliste.

Dans les années 1980, le sujet à la mode était les pluies acides. Des mesures politiques ont été adoptées pour limiter les oxydes d'azote puis, considéré comme réglé, le sujet a été balayé du revers de la main. La mode passée, on a négligé de soutenir les efforts et aujourd'hui, les pluies acides sont de retour et menacent d'être encore plus dévastatrices qu'à l'époque. Or, personne n'en parle à l'exception de quelques organismes environnementaux comme l'AQLPA. Parce que ce n'est plus à la mode. Ce sont de vieilles histoires.

« Il y a quinze ans, lorsque nous nous sommes rendus compte que la menace planait toujours et qu'il fallait faire plus, les décideurs ne s'intéressaient plus aux pluies acides. Déjà, ils pensaient en termes de gaz à effet de serre (GES) et se disaient qu'en réglant un problème, ils régleraient l'autre, raconte André Bélisle. Alors ils ont attendu et ont reporté de 15 ans des réductions d'oxydes

d'azote qui auraient dû être faites à ce moment-là. Ils ont tout mis sur les GES et ce faisant, ils ont laissé s'envenimer le problème des pluies acides et du smog. C'est ça le problème de l'approche en silo. »



Le problème des gaz à effet de serre a occulté celui des pluies acides, selon André Bélisle. Photo d'archives Hugo-Sébastien Aubert

Les changements climatiques et le fleuve Saint-Laurent

Le phénomène de mode en environnement a pourtant des avantages, constate Martine Ouellet, présidente d'[Eau secours](#). « Grâce à la mobilisation autour des changements climatiques, les gens se sont enfin rendus compte que les humains, collectivement, peuvent avoir un impact positif ou négatif sur cette planète, que celle-ci est fragile et qu'il y a une limite dans sa capacité d'absorption de la pollution. Ça a eu beaucoup d'impact sur le plan de la sensibilisation. »

Pour Christian Simard de [Nature Québec](#), le principal enjeu environnemental occulté par les changements climatiques est sans aucun doute celui de l'eau. Un constat qu'il trouve d'autant plus étrange que les problèmes reliés à l'eau sont exacerbés par ces mêmes changements climatiques.

« Un exemple concret : on peut s'attendre à voir, d'ici 10 ou 20 ans, une baisse du débit dans le fleuve Saint-Laurent qui pourrait atteindre les 25%. Ceci aura comme conséquence une augmentation inévitable des concentrations de polluants qui affectent déjà le fleuve et plus particulièrement les lacs Saint-Louis et Saint-Pierre, déjà très fragilisés. »

Il estime par ailleurs qu'un des nouveaux enjeux qui devrait émerger sous peu est celui des aires marines protégées. « Nous sommes extrêmement en retard à ce sujet et le Saint-Laurent en aurait bien besoin. C'est donc quelque chose dont on devrait commencer à parler sous peu. »

La marchandisation de l'or bleu

Les changements climatiques vont également aviver des problèmes liés à l'eau qui dépassent largement nos frontières, comme la marchandisation de l'or bleu.

Et comme le Canada a beaucoup d'eau, il va falloir prendre des décisions rapidement, estime Martine Ouellet d'Eau Secours. « L'accès à l'eau est devenu un enjeu prioritaire à travers la planète. Et avec la désertification liée aux changements climatiques, le problème de l'accès à l'eau va s'amplifier. On n'a qu'à regarder du côté du Midwest américain, la pénurie d'eau va continuer de s'aggraver. Et où vont-ils aller la chercher cette eau-là? Chez nous, bien sûr. C'est pourquoi il ne faut pas attendre, il faut agir tout de suite et exclure l'eau de tous les accords internationaux pour protéger nos ressources. »

Les dossiers latents du gouvernement

À plus court terme, deux dossiers auront la cote cette année, prévoit la présidente d'Eau Secours. Deux dossiers que le gouvernement tente d'escamoter mais que les environnementalistes comptent bien ramener sur le tapis.

Dans un premier temps, il y a le dossier des redevances sur le captage de l'eau par des multinationales qui font des profits faramineux sur la vente d'eau embouteillée sans avoir à déboursier un seul cent.

« Ça n'a aucun bon sens, les multinationales viennent pomper l'eau gratuitement dans nos meilleures nappes phréatiques. En connaissez-vous beaucoup des pays qui laissent sortir gratuitement leur pétrole? C'est pourtant ce que l'on fait avec notre eau!

C'est nous prendre pour des imbéciles! »

Le gouvernement, qui avait promis d'instaurer un système de redevance avant 2009, n'a toujours rien fait à ce sujet malgré les grandes annonces pompeuses, déplore l'environnementaliste. C'est pourquoi elle entend talonner le gouvernement dans les prochains mois pour qu'il respecte sa parole.

L'autre sujet chaud de 2010 dépendra de la température. En effet, s'il fait beau l'été prochain, la crise des cyanobactéries nous frappera de plein fouet, prévoit-elle. « Si on a un bel été bien chaud, les cyanobactéries vont ressortir partout et les gens vont vite se rendre compte que le plan d'action de la ministre de l'Environnement Line Beauchamp est plutôt un plan d'inaction et que malgré l'omertà et les beaux discours, le problème est loin d'être réglé. »



Des doutes subsistent sur la sécurité et les dépassements de coûts de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Photo d'archives

Le nucléaire passera-t-il le mur médiatique?

De son côté, l'environnementaliste Christian Simard de Nature Québec espère voir le dossier de [Gentilly-2](#) revenir à l'avant-scène des dossiers environnementaux. « La question semble être passée sous le tapis et on nous dit, du côté gouvernemental, qu'il s'agit d'un fait accompli. Pourtant, plein de doutes subsistent sur la sécurité et les dépassements de coûts. Avec l'achat récent de la centrale nucléaire de Pointe-LePREAU au Nouveau-Brunswick par Hydro-Québec, la question du nucléaire va se poser de façon encore plus criante et j'espère qu'elle va passer le mur médiatique. »

[Recommander](#) Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

ENVIRONNEMENT

APRÈS COPENHAGUE

Comment réduire les GES dans les fermes du Québec?

ANDRÉ DUFOUR

COLLABORATION SPÉCIALE

QUÉBEC – Nature Québec lance un premier guide pour les agriculteurs souhaitant réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce document se limite aux cultures, car un second guide, sur l'élevage, doit paraître en janvier.

Ces publications se rapportent au projet pilote *Agriculture et climat*, que réalise Nature Québec, avec le concours principal du Fonds d'action québécois pour le développement durable.

Une équipe technique doit obtenir la collaboration de 30 agriculteurs ou éleveurs de diverses régions afin notamment de mesurer l'impact des pratiques suggérées. Avec l'aide des spécialistes, chaque volontaire planifiera les mesures à prendre pour réduire les GES de son établissement. Une vingtaine de producteurs se prêtent déjà à l'exercice.

La mise en œuvre de ce projet prendra fin au mois d'août prochain. Nature Québec fait le pari que bien d'autres agriculteurs, par la suite, voudront adapter le fruit de cette expérience à leur propre ferme. Ils pourront, à cette fin, utiliser les guides d'accompagnement et suivre les conseils des agronomes.

De bons procédés

Parmi les pratiques que recommande le premier guide, on note la rotation des cultures et l'utilisation d'engrais verts plutôt que minéraux. Les engrais verts (graminées, crucifères, légumineuses) préviennent l'érosion et fixent le carbone

dans le sol. La haie brise-vent, selon le guide, capte aussi le carbone tout en émettant de l'oxygène. Protégeant les bâtiments et les serres contre le vent, elle réduit les coûts du chauffage. Enfin, elle augmente les rendements des cultures et, comme les engrais verts, elle prévient l'érosion.

La bande riveraine, quant à elle, produit la plupart des effets bénéfiques de la haie. En plus, elle maintient la qualité du cours d'eau qu'elle longe.

Les agriculteurs trouveront profit à cultiver, sur les terres marginales, des graminées qui ont la consistance du bois. Ou encore, ils y planteront des saules et des peupliers. Ils obtiendront ainsi un combustible ou une source de biocarburant. De plus, ces masses de verdure capteront quantité de carbone.

Un objectif réaliste

Cette perspective enchante Christian Simard, directeur général de Nature Québec. M. Simard aimerait voir, en 2020, chacune des 30 000 fermes du Québec réduire de 100 tonnes par année ses émissions de gaz carbonique. Cette réduction équivaudrait à la moitié de leur volume actuel de GES.

L'agriculture québécoise trouverait dans cette réussite de nombreux avantages économiques. De plus, elle contribuerait à la relance des régions.

Christian Simard trouve cet objectif réaliste, pourvu que le gouvernement y apporte sa contribution. Il estime que l'État, dans l'esprit du rapport Pronovost, doit soutenir avec énergie les agricul-



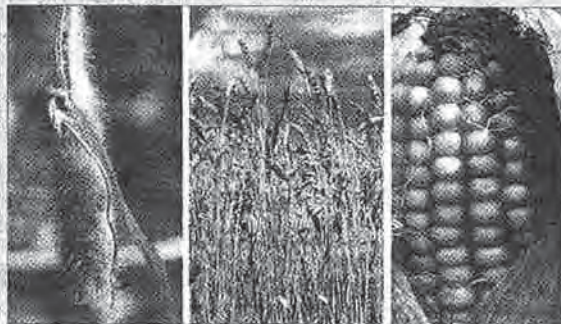
Christine Ghugras, chargée de projet pour Nature Québec, et Christian Simard, directeur général de cet organisme, annoncent la publication d'un premier guide destiné à montrer aux agriculteurs à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

teurs soucieux d'adopter des méthodes écologiques et d'assainir leur milieu.

Pour prendre connaissance du guide

déjà publié, on consulte le site suivant: www.naturequebec.org/pages/fermeszerocarbone.asp.

Les producteurs de grains d'Ontario s'unissent



Les producteurs de maïs, de soja et blé d'Ontario vont finalement unir leurs efforts pour créer un nouvel office de mise en marché des trois céréales.

Le nouvel organisme portera le nom de *Grain Farmers of Ontario* (GFO) et remplacera les trois associations suivantes: *Ontario Corn Producers*, *Ontario Soybean Growers* et *Ontario Wheat Producers' Marketing Board*. Ce dernier jouera un rôle à confirmer que GFO conservera les pouvoirs de mise en marché du blé de l'office qui était en place dans ce secteur.

« Ça fait cinq ans qu'on travaillait à ce projet », a commenté Léo Guilbeault, administrateur de l'Ontario Soybean Growers. M. Guilbeault précise que des élections auront lieu en janvier pour élire 15 directeurs régionaux qui siègeront au

conseil de GFO. « La coalition avec le Québec va continuer », indique par ailleurs le producteur qui souhaite que cette alliance prenne ainsi plus de force au niveau fédéral puisqu'elle regroupera les producteurs de grains de deux grandes provinces. La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCQ), qui fait partie de la coalition, regroupe en effet tous les producteurs de grains du Québec. « Ça va améliorer l'efficacité de la coalition », s'est réjoui Christian Overbeek, président de la FPCQ. Ce dernier salue également la « logique que les producteurs se défendent par une seule organisation ».

La nouvelle association ontarienne regroupe des fermes qui possèdent collectivement cinq millions d'acres et vendent environ 2,8 milliards de dollars de grains par an. T.L.

CARRIÈRES & PROFESSIONS

Offres d'emplois
Directeur de territoire
2 postes

SEMICON dont le siège social est situé à Plessisville dans les Bois-Francs est une compagnie spécialisée en production et distribution de semences de céréales et de fourragères. Elle fournit un réseau de détaillants répartis sur tout le territoire québécois. Impliqué dans des marchés niches comme l'orge brassicole, l'avoine nue et le blé panifiable, SEMICON possède des variétés adaptées à ces différents marchés. De plus, la division internationale de SEMICON ouvre des marchés d'exportation pour des produits spécialisés comme par exemple l'avoine nue pour les chevaux de compétition.

Avec plus de 15 000 parcelles, SEMICON possède une des plus importantes fermes de recherche du Québec. On y fait le développement de nouveaux cultivars ainsi que l'identification et l'essai de nouvelles variétés. On s'assure ainsi de fournir des variétés performantes qui répondent aux besoins des producteurs et des utilisateurs.

Semicon est à la recherche de candidats pour combler deux postes de directeur régional pour le Centre-du-Québec et pour l'Ouest du Québec.

Sous la responsabilité du Directeur des ventes, vous aurez à assurer le suivi commercial auprès des distributeurs ainsi que le suivi technique avec les représentants de ceux-ci afin d'optimiser les rendements agroéconomiques des producteurs.

Profil recherché :

Vous détenez un diplôme en agronomie ou en techniques agricoles et cumulez 4 à 5 années d'expérience pertinente jumelées à la possibilité de se déplacer sur le territoire. Vous vous distinguez par vos aptitudes en communication, votre autonomie et votre facilité à travailler en équipe. La connaissance du secteur des semences ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise sont des atouts.

Si vous possédez le profil requis et désirez joindre une équipe dynamique, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

SEMICON

Gérard Landry

366, rang 10, Plessisville (Québec) G6L 2Y2

Télécopieur : 1 819 362-8823 Courriel : glandry@semicon.ca

Nous remercions l'égalité des chances en matière d'emploi. Seuls les candidats sélectionnés seront avisés.



Radio-Canada
14 janvier 2010

Ville de Québec

De l'argent pour les fortifications

Le gouvernement fédéral annonce un investissement de 16 millions de dollars pour restaurer les fortifications de la ville de Québec.

Le ministre fédéral de l'Environnement et des Parcs, Jim Prentice, indique que l'aide est entre autres dédiée à la restauration et à la conservation des portes Saint-Jean, Saint-Louis et Kent.

L'argent servira toutefois principalement aux travaux sur la terrasse Dufferin. Le parc Montmorency, le jardin des Gouverneurs et les Forts-et-Châteaux-Saint-Louis bénéficieront aussi des investissements.

Aucune somme n'est toutefois prévue pour la Citadelle, qui est en très mauvais état. Josée Verner, ministre responsable de la région de Québec, soutient que le ministère de la Défense suit la situation de très près. « Le ministère de la Défense, j'en ai parlé avec mon collègue Peter MacKay, ils sont au fait évidemment que la résidence, la Citadelle a besoin de rénovations », dit-elle. Elle ajoute que le bâtiment est régulièrement examiné.

Quant au Manège militaire, la ministre Verner indique que le dossier suit son cours et que le rapport de l'expert en immobilier mandaté pour étudier les divers scénarios est à l'examen. Une décision sera rendue publique d'ici quelques semaines, affirme-t-elle.

Par ailleurs, des environmentalistes ont profité du passage de Jim Prentice pour manifester. Une vingtaine de personnes de différents groupes environnementaux de la région ont voulu rappeler au ministre ses responsabilités envers l'environnement.

Christian Simard begin_of_the_skype_highlighting end_of_the_skype_highlighting de Nature Québec soutient que le Canada doit changer d'attitude et lutter contre les changements climatiques.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Développement du Nord - L'Ontario citée en exemple](#)

Développement du Nord - L'Ontario citée en exemple

Louis-Gilles Francoeur 27 janvier 2010 Actualités sur l'environnement

Nature Québec estime que le Québec doit imiter l'Ontario et encadrer le développement industriel du Grand Nord par les travaux d'une «Table de la conservation du Nord» qui définirait ce qu'il faut conserver avant de lancer la machinerie lourde à l'assaut des territoires vierges.

Selon le directeur de Nature Québec, Christian Simard, la Table des partenaires du Plan Nord, qui se réunissait hier, est affligée d'une «énorme disproportion» entre les organismes à vocation de développement économique par rapport à ceux qui se spécialisent dans la conservation de la biodiversité.

«Sur 27 membres de cette Table, explique le leader écologiste, il n'y a que deux sièges associés à l'environnement et au développement durable. Et aucun des groupes représentés n'a de siège social au Québec!»

En Ontario, depuis le moratoire sur le développement nordique, une table de concertation regroupant principalement des écologistes, des autochtones et des scientifiques, avec un certain nombre d'industriels, a reçu le mandat de définir d'abord ce qu'on doit préserver afin d'encadrer le développement industriel ultérieur.

Au Québec, explique Christian Simard, «on se garroche plutôt dans le Nord avec nos vieux modèles du Sud», en se posant comme d'habitude la question de l'environnement après et non en amont, comme le veut la logique du développement viable.

Ontario, Nord, Plan Nord

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

Azimuts

10 ANS

après L'erreur boréale



Eh oui, 10 ans déjà depuis la sortie de ce célèbre documentaire de Richard Desjardins et Robert Monderie. Célèbre parce que peu de documentaires québécois ont eu l'impact de *L'erreur boréale*.

Jusqu'à la sortie de ce film, on ne s'inquiétait pas vraiment de l'état de nos forêts. Pour la majorité d'entre nous, le territoire forestier était vaste et luxuriant. Des arbres, on en avait en masse. *L'erreur boréale* n'a laissé personne indifférent. Vertement critiqué par les fonctionnaires, ce film a alerté les Québécois sur la gestion de leur forêt.

Cette prise de conscience a été suivie par deux autres, soit le rapport de la vérificatrice générale et le rapport Coulombe, qui révélaient que le Québec exploitait plus que ce que sa forêt produisait.

Et maintenant? Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes en pleine révision du régime forestier. Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier, qui est loin d'être la révolution qu'on attendait. Les

lacunes relevées dans ce projet de loi pourraient nuire au développement d'une foresterie durable. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas encore accepté et que les critiques sont nombreuses. S'il est bon d'éloigner les industriels de l'aménagement de la forêt pour qu'ils se concentrent sur le développement de meilleurs produits, l'organisme Nature Québec est très préoccupé de la volonté du gouvernement de se ruer vers la production intensive de la forêt sans considérer les autres usages et le maintien des fonctions écologiques essentielles.

L'erreur boréale a eu pour effet d'intéresser la population à la gestion des forêts et de démontrer l'échec cuisant du régime forestier. Il est plus que temps de faire un grand virage afin de mettre en place une foresterie durable.

Christian Simard, Nature Québec
Info : www.naturequebec.org
www.francvert.org

Message de la rédaction

Pleinairistes de tous horizons, lecteurs et lectrices,

Après quasi cinq tours du soleil à la pagaie de la chronique Santé, voici venu le temps d'une pause santé. En effet, moi qui n'ai eu de cesse de vous recommander de respirer, c'est à mon tour de passer à l'acte! Le temps d'un portage, avant de nouveaux reportages.

Je tiens donc à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont suivi des yeux et du cœur la mouvance de cette chronique, laquelle a su me mener moi-même vers des sentiers inexplorés au fil des mois et des années. Plusieurs m'ont témoigné leurs encouragements, tant par courriel que le long d'une piste de ski, d'une rivière, ou encore, à côté d'une épinette noire. Ce fut pour moi un réel plaisir que de faire partie de l'équipe de *Géo Plein Air*.

Je passe la plume et le flambeau à nul autre que Jean Désy, ce médecin écrivain du terroir qui poétise plus vite que son ombre!

Tashidelek, bonne santé
à tous et à tousse!
François Prévost, M.D.

Enfilez vos raquettes et vivez une
expérience unique en Mauricie

Forfait **COUREUR
des BOIS**

- 2 Nuitées sous la yourte • 1 Souper fondue
- 1 Dîner du forestier • Accès aux sentiers
- 2 Déjeuners complets • Collations & breuvages
- Randonnée guidée hors des sentiers battus

215\$++ taxes

*prix par personne, prix valide pour un minimum de 4 personnes

ET PLUS ENCORE!
Informez-vous...



Motoneige



Paraski / Kitesnow



Traîneau à chiens

L'AVENTUREUX
AGENCE D'AVENTURE ET DE LOISIRS

Informations et réservations
819.533.1045
info@laventureux.com
www.laventureux.com



Vivez l'expérience
d'un clair de lune, un
coucher de soleil ou
un blizzard, bien au
chaud!



IGLOFT
Unique au monde



Hébergement nordique sur les glaces du Lac-St-Jean



www.igloft.com

418 668-8008

LE PEUPLE LÉVIS

Imprimé à partir du site web journallepeuple.canoe.ca - 30 septembre 2010 - © 2010 LE PEUPLE LÉVIS

Projet d'aire protégée pour le massif du Sud

Marie-France Simard

9 février 2010 - 14:55

Général - «Nous ne sommes pas anti-éolien. On pense toutefois que le projet serait implanté au mauvais endroit», a dit d'entrée de jeux Alain Chabot, président du Réseau des montagnes, lors du dévoilement de la proposition d'aire protégée pour le Massif du Sud le 9 février à Lévis.

Pour Nature Québec, le Réseau des montagnes, le Groupe des ornithologues de Québec et le Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin, il est nécessaire d'assurer la protection de la biodiversité qu'offre le parc du Massif du Sud sur lequel on retrouve entre autres plus de 43 espèces de mammifères, une douzaine d'espèces d'amphibiens, de reptiles et 131 espèces d'oiseaux dont la Grive de Bicknell qui est en voie de disparition. «L'implantation des éoliennes nécessite le déboisement de surface importante, donc de grande superficie de forêt vont disparaître de façon permanente réduisant ainsi le taille de l'habitat disponible pour la Grive de Bicknell,» explique Christian Simard, directeur général de Nature Québec. «Quand on sait que 20% de l'espèce habite le Massif du Sud on se dit qu'on doit y réfléchir deux fois avant d'y implanter des éoliennes, car les impacts à long terme seront bien réels», renchérit-il.

Mise à part les espèces qui y vivent, les représentants des différents organismes soulignent que le parc régional offre de belles occasions pour le récréotourisme. Selon eux, la meilleure façon de protéger la biodiversité du Massif du Sud est que le gouvernement le désigne comme étant une aire protégée selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Les aires protégées

Les aires protégées sont classées de 1 à 6 en fonction des activités permises. Nature Québec, le Réseau des montagnes, le Groupe des ornithologues de Québec et le Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin ont donc conjointement préparé un document destiné au gouvernement québécois dans lequel chaque segment du territoire du Massif du Sud, excluant le centre de ski alpin, a été catégorisé. Dans le fascicule, il est indiqué que la réserve écologique Claude-Melançon serait le témoin d'une évolution naturelle dans l'absence quasi totale d'activité humaine. Ensuite, sur la plus grande partie du parc régional du Massif du Sud l'activité humaine y serait permise, mais pas celles industrielles. Enfin, sur la partie sud-ouest du territoire, des activités récréatives et la pratique de certaines activités d'exploitation des ressources, sauf minières et hydro-électriques, seraient permises. Il pourrait également y avoir le maintien d'activités forestières. Les quatre organismes devraient remettre leur proposition d'aire protégée au gouvernement du Québec d'ici la fin de la semaine.

ID- 128878

© 2010 , HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.

Nouvelles du jour

Une aire protégée au Massif du sud ?

Publié le 09 février 2010 16h24



Une coalition d'organismes a proposé mardi matin à Lévis, la création d'une importante aire protégée de près de 100 km² au Massif du Sud, pour freiner le projet d'implantation d'éoliennes qui selon ce regroupement, serait incompatible avec cet écosystème.

Par Marie-Michelle Gagné
mm.gagne@journaldelevis.com

En effet, Nature Québec, le Réseau des montagnes, le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (GOBE), le Club des ornithologues de Québec (COQ), ont dévoilé les grands contours de cette aire qui protégerait entre autres une douzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles, plus de 43 espèces de mammifères et plus de 130 espèces d'oiseaux dont la Grive de Bicknell qui est de plus en plus en voie de disparition.

Le principal argument en faveur de la création d'une aire protégée sur une partie importante du Massif du Sud est en effet la protection de la Grive de Bicknell et de son principal habitat : la sapinière à oxalide. Ce serait plus de 20 % de la population québécoise de cet oiseau, qui niche uniquement en Amérique du Nord, qui occuperait la région du Massif du Sud.

Des rivières exemptes de pollution

Des sommets du Massif du Sud émergent une dizaine de rivières exemptes de pollution. Celles-ci sont la source de trois grandes rivières, soit la rivière Etchemin, la rivière du Sud et la rivière Daaquam qui alimentent, rafraichissent et purifient le milieu tout au long de leur parcours sur des centaines de kilomètres en aval. À titre d'exemple, la rivière Etchemin s'écoule sur 124 km en direction du nord-ouest pour rejoindre le fleuve Saint-Laurent, en face de la ville de Québec.

Les contours de l'aire protégée

L'aire protégée proposée vient s'adosser à une réserve écologique existante et se compose de deux grands secteurs. Le premier étant une réserve de biodiversité qui s'étendrait minimalement sur les sommets à partir de 700 mètres en excluant la station de ski. Sur cette réserve, les activités industrielles sont interdites, contrairement aux activités touristiques, notamment la chasse et la pêche. Le deuxième secteur engloberait le reste du territoire public du Massif, qui permet certaines activités comme la foresterie, conformément à des pratiques de durabilité. L'activité éolienne de type communautaire y serait également possible.

D'ici la fin de la semaine, les quatre organismes présents à Lévis mardi matin, remettront leur proposition au gouvernement du Québec pour faire avancer leur projet au Massif du Sud. (M.-M.G)

Crédit photo : Archives Journal de Lévis

La Voix du Sud - Actualités

Une coalition propose la création d'une aire protégée au Massif du Sud...



Publié le 9 Février 2010
Ludovic Côté

...et l'arrêt du projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergies

Une coalition formée de l'organisme Nature Québec, du Réseau des montagnes, du Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (GOBE) et du Club des ornithologues du Québec (COQ) propose la création d'une importante aire protégée de près de 100 km² dans le parc régional du Massif du Sud afin, entre autres, de protéger la Grive de Bicknell, une espèce d'oiseau migrateur récemment classée «vulnérable» par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF).

Sujets : **Parcs** , **MDDEP** , **Réseau des montagnes** , **Daaquam** , **Chaudière-Appalaches**

Comme l'a mentionné le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, cette proposition d'aire protégée, bien qu'elle n'exclue pas la possibilité d'un développement éolien de type communautaire, est incompatible avec le projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergies, qui ne tient pas compte des écosystèmes à haute valeur écologique du parc.

La coalition justifie sa proposition de créer une aire protégée par différents arguments scientifiques et écologiques, dont le fait que la sapinière à oxalide du parc du Massif du Sud est l'un des principaux habitats (jusqu'à 20 % de la population) de la Grive de Bicknell, une espèce d'oiseau considérée «vulnérable» depuis l'automne dernier, en vertu de la Loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables.

Selon M. Simard, il est essentiel de protéger l'habitat de cet oiseau par la création d'une aire protégée qui empêcherait la mise en place de routes et de chemins d'accès industriels, qui favorisent l'action du principal prédateur de celui-ci, l'écureuil roux.

La présence dans le parc d'une dizaine de rivières exemptes de pollution (qui sont la source des rivières Etchemin, du Sud et Daaquam) peuplées d'ombles de fontaine (truites mouchetées), de même que celle de plus de 43 espèces de mammifères, 131 espèces d'oiseaux et une douzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles sont autant de raisons selon la coalition de protéger le parc régional du Massif du Sud.

L'aire protégée proposée est composée principalement de deux grandes zones, à savoir une réserve de biodiversité s'étendant sur les sommets à partir de 700 mètres (excluant la station de ski), et sur laquelle les activités industrielles sont interdites mais pas celles touristiques, de même qu'une zone protégée de catégorie 6 qui permet certaines activités comme la foresterie et l'activité éolienne de type communautaire.

Mentionnons que la coalition déposera sa proposition au cours des prochains jours au

au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à des fins d'analyse. S'en suivra une période au cours de laquelle elle sollicitera l'appui d'autres partenaires ayant à cœur la préservation des écosystèmes du parc régional du Massif du Sud.

«Un faux consensus régional»

Par ailleurs, M. Simard est d'avis que le projet éolien de Saint-Laurent Énergies fait l'objet d'un «faux consensus régional».

«Ce n'est pas parce que les maires des quatre municipalités directement touchées par le projet l'ont appuyé que l'ensemble de la population de Chaudière-Appalaches en fait de même. La forêt publique appartient à tous les Québécois», a-t-il déclaré.

De son côté, le président du Réseau des montagnes, Alain Chabot, est d'avis que le promoteur a procédé à «une vente aux enchères de l'acceptabilité sociale».



Une coalition propose la création d'une aire protégée au Massif du Sud...

Publié le 09 février 2010 à 11h28 | Mis à jour le 09 février 2010 à 21h04

Massif du Sud: une aire protégée réclamée pour contrer un projet éolien



L'aire en question est déjà considérée comme un «parc régional», mais il ne s'agit pas d'un statut reconnu légalement et il ne garantit pas sa conservation.
Photothèque Le Soleil



Jean-François Cliche

Le Soleil

(Québec) Une coalition menée par Nature Québec et le Réseau des montagnes demande à la ministre du Développement durable, Line Beauchamp, de stopper le projet de développement éolien prévu au Massif du Sud et de transformer l'endroit en aire protégée.

«On a toujours fait la promotion de l'énergie éolienne, et on va continuer à le faire, mais pas à cet endroit-là», a indiqué le président de Nature Québec, Christian Simard.

Le développement éolien prévu, un projet de 150 mégawatts promu par Énergie Saint-Laurent, nécessiterait la construction de 40 kilomètres de chemins forestiers dans un espace relativement restreint, sans compter le

déblai et le remblai en raison du terrain très accidenté, a ajouté le président du Réseau des montagnes, Alain Chabot.

La coalition, complétée par le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin et le Club d'ornithologie de Québec, a souligné que le Massif compte pour environ 20 % des aires de nidification de la grive de Bicknell, une espèce que le provincial a pourtant déclarée «vulnérable» pas plus tard qu'en octobre dernier.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada l'a quant à lui désignée «menacée» en novembre dernier. L'oiseau niche généralement à plus de 700 mètres d'altitude, mais jamais très au nord, ce qui donne une grande importance à la vingtaine de sommets du Massif du Sud. «Il me semble que si on reconnaît qu'il faut protéger cette espèce, on reconnaît aussi qu'il faut protéger son habitat», a commenté M. Simard.

Le Massif sert en outre de source à une dizaine de rivières - dont l'Etchemin, qui est une rivière à saumons - et abrite une population indigène d'omble de fontaine.

La coalition a également noté que les aires protégées constituent seulement 1,9 % de la région de Chaudière-Appalaches, contre 8 % dans l'ensemble de la province - et 12 % d'ici 2015. Le Massif du Sud serait d'ailleurs un des rares endroits de la région encore transformable en aire protégée puisqu'il n'y reste plus beaucoup de terres publiques.

12 février 2010

EDITION BEAUCE.COM

PROJET ÉOLIEN INCOMPATIBLE AVEC CET ÉCOSYSTÈME EXCEPTIONNEL...

Une coalition propose la création d'une aire protégée au Massif du Sud



Photo: GOBE

2/12/2010 2:15:36 AM

Une coalition d'organismes propose la création d'une importante aire protégée de près de 100 km² au Massif du Sud dans la région de Chaudière-Appalaches. Nature Québec, le Réseau des montagnes, le Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin (GOBE), le Club des ornithologues de Québec (COQ) ont dévoilé les grands contours de cette future aire dont les différents statuts procureraient une protection allant de grande à modérée à ce territoire unique. L'aire protégée qu'ils proposent, bien que n'excluant pas la possibilité d'un développement éolien de type communautaire, est incompatible avec la réalisation du projet de Saint-Laurent Énergies qui veut se déployer au cœur des écosystèmes les plus fragiles.

Il est à noter qu'à l'exception d'une réserve écologique de faible dimension, le statut actuel de parc régional n'est pas un statut reconnu et ne garantit aucunement la conservation de ce territoire. La région de Chaudière-Appalaches a actuellement un pourcentage très faible d'aires protégées, soit 1,89 %, très loin de la moyenne québécoise de 8 % et des 12 % visés d'ici 2015.

Parmi les principaux arguments scientifiques qui soutiennent la proposition d'aire protégée, notons l'existence d'un des principaux sites de nidification de la Grive de Bicknell, une espèce vulnérable ainsi que plusieurs espèces

à distribution limitée; la présence de l'un des rares secteurs de sapinière à oxalide; la présence d'une dizaine de rivières à la tête de trois bassins versants supportant une population indigène d'ombles de fontaine (truite mouchetée) et qui alimentent notamment la rivière Etchemin, une rivière à saumon.

La Grive de Bicknell

Le principal argument en faveur de la création d'une aire protégée sur une partie importante du Massif du Sud est la protection de la Grive de Bicknell et son principal habitat : la sapinière à oxalide. Le Massif du Sud abriterait jusqu'à 20 % de la population québécoise de cet oiseau. Si cette espèce, qui niche uniquement en Amérique du Nord, n'est pas aussi connue que le Béluga du Saint-Laurent ou le Caribou de la Gaspésie, il s'agit néanmoins d'une espèce vulnérable au sens de la Loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables. Au niveau canadien, le COSEPAC, le comité scientifique chargé de faire le suivi de la biodiversité, a recommandé en décembre dernier de renforcer la protection de cette espèce en lui conférant un statut d'espèce menacée. Son habitat est composé des forêts situées en haute altitude, résineuses, denses où le climat est frais et humide. Un des plus importants facteurs limitant les populations de cette espèce est la prédation, principalement par l'écureuil roux. Il est reconnu que la fragmentation des habitats, notamment par les routes ou les chemins d'accès, favorise l'action de ce prédateur.

Des rivières exemptes de pollution

Des sommets du Massif du Sud émergent une dizaine de rivières exemptes de pollution. Celles-ci sont la source de trois grandes rivières : la rivière Etchemin, la rivière du Sud et la rivière Daaquam qui alimentent, rafraichissent et purifient le milieu tout au long de leur parcours sur des centaines de kilomètres en aval. À titre d'exemple, la rivière Etchemin s'écoule sur 124 km en direction du Nord-Ouest pour rejoindre le fleuve Saint-Laurent, en face de la ville de Québec. Son bassin s'étend sur 1466 km², où vivent plus de 44 000 habitants, répartis dans 30 municipalités.

Le témoin incontestable de la qualité de l'eau du Massif du Sud est l'omble de fontaine (truite mouchetée) qui y règne, étant la seule espèce de poisson peuplant ces cours d'eau. Ce phénomène (appelé allopatrie) est presque exclusif à ces rivières dans l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches. Rappelons-nous aussi que la rivière Etchemin a déjà abrité une importante population de saumon atlantique qui a disparu, en raison des impacts des activités humaines. L'intégrité de ces rivières et de la qualité de leur eau est essentielle pour la reproduction de cette espèce en région, ainsi que pour les habitants et les usagers du territoire dans l'ensemble de ces bassins versants.

La sapinière à oxalide

Les sommets du Massif du Sud renferment des écosystèmes forestiers très riches, notamment la sapinière à oxalide, qui n'existe, au sud du Saint-Laurent, que dans quelques sommets des Appalaches, du Québec et de la nouvelle Angleterre. La disparition de ces écosystèmes entraîne celle des habitats des espèces particulières qu'ils abritent. Outre la Grive de Bicknell, les sommets au-delà de 700 mètres abritent des espèces à distribution limitée telles le Tétrás du Canada, le Hibou moyen-duc, la Paruline à collier et deux espèces de campagnols rares.

Les contours de l'aire protégée

L'aire protégée proposée vient s'adosser à une réserve écologique existante et se compose de deux grands secteurs. Une réserve de biodiversité qui s'étendrait minimalement sur les sommets à partir de 700 mètres en excluant la station de ski. Sur cette réserve, dite de catégorie III, les activités industrielles sont interdites mais pas les activités touristiques, notamment la chasse et la pêche. Le reste du territoire public du Massif serait composé d'une aire protégée de catégorie VI qui permet certaines activités comme la foresterie, conformément à des pratiques de durabilité. L'activité éolienne de type communautaire y serait également possible.

Publié le 07 mars 2010 à 05h00 | Mis à jour le 07 mars 2010 à 05h00

Nos espèces menacées le sont-elles vraiment?



La tortue molle à épines est devenue le symbole des espèces menacées du Québec.

Claude Daigle, MRNF



Jean-François Cliche

Le Soleil

(Québec) Officiellement, on compte 18 espèces animales vulnérables ou menacées sur le territoire du Québec, ainsi que 59 espèces de plantes. À vue de nez, cela peut sembler beaucoup, d'autant plus qu'il y en a des centaines qui sont «susceptibles» de s'y ajouter. Mais voilà, seulement le quart de ces espèces est l'objet de réelles préoccupations à l'échelle internationale, et certains biologistes commencent à remettre en question l'approche de protection «à la pièce» retenue par nos gouvernements.

Selon l'*Atlas de la biodiversité du Québec*, il y a 13 espèces présentes chez nous (une animale, 12 végétales) qui sont considérées comme vraiment menacées ou vulnérables d'un point de

vue global. Si les 64 autres risquent de disparaître du territoire québécois, c'est dans bien des cas simplement parce qu'elles vivent plus au sud et que leur aire de distribution se termine proche de la frontière américaine. C'est le cas, par exemple, de la tortue-molle à épines et du fameux ail des bois, qu'on ne rencontre que dans l'extrême sud de la province, mais qui sont abondants ailleurs.

En cette Année internationale de la biodiversité, la question se pose donc : s'y prend-on de la bonne façon? Ne gaspille-t-on pas des ressources à protéger des espèces qui ne sont pas vraiment menacées, ressources qu'il serait plus utile de consacrer à des espèces vraiment en danger, comme le fameux chevalier cuirré? Après tout, sur les huit «plans de conservation» adoptés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour protéger les plantes «menacées» au Québec, plus de la moitié (cinq) concernent des espèces dont la survie n'inquiète personne à l'échelle de l'Amérique du Nord! Leur «cote» globale de priorité est en effet G5, qui désigne les populations «à large répartition, abondantes et dont la stabilité est démontrée».

En outre, fait remarquer le biologiste Pierre Brunel, président de l'Institut québécois de la biodiversité, «plus je vois la manière de protéger l'environnement qui passe par des espèces individuelles, et plus je vois s'introduire là-dedans les outils génétiques modernes, qui fait qu'on fragmente de plus en plus en espèces des sous-populations locales [...] et plus je pense qu'on s'en va dans un cul-de-sac».

Approche écosystémique

D'une part, dit-il, à partir d'un certain seuil, l'intérêt de préserver un sous-groupe local peut devenir très discutable, surtout si l'espèce peut être facilement réintroduite au même endroit. Et d'autre part, il serait plus logique et plus efficace d'adopter une nouvelle approche centrée sur la protection d'écosystèmes entiers, mais les gouvernements trouveraient généralement plus facile de procéder «à la pièce». Ce changement de philosophie est d'autant plus urgent, plaide M. Brunel, que la méthode actuelle mène à préserver les espèces les plus faciles à voir, soit les vertébrés et les plantes vasculaires, alors que le gros de la biodiversité est ailleurs. En ce moment, par manque de connaissance, les champignons (voir l'autre texte) sont complètement exclus de l'équation, de même que la faune d'invertébrés qui tapisse le fond des eaux, bien qu'ils forment d'immenses pans de la biodiversité québécoise.

Bref, la stratégie reviendrait à tenter de sauver un iceberg en ne travaillant que sur la pointe émergée...

Même son de cloche du côté de la biologiste de l'Université de Sherbrooke Maria del Rosario Ortiz-Quijano. «Il faut briser la perception populaire qui veut que la biodiversité se résume aux espèces menacées, aux ours polaires et aux pandas. Ce n'est pas seulement quelques espèces, ce sont des écosystèmes qu'il faut préserver» de façon à protéger du même coup la diversité des espèces et des gènes (à l'intérieur d'une même espèce).

Mais si tous les biologistes interviewés par *Le Soleil* sont en faveur d'une protection accrue des écosystèmes, tous ne croient pas que la protection d'espèces individuelles mène à une impasse, ni que la protection d'espèces abondantes chez nos voisins soit un gaspillage.

«Se dire : "il y en a ailleurs, donc nous n'avons pas à intervenir", c'est la recette parfaite pour se rendre compte en bout de ligne qu'on a perdu tous les morceaux», plaide le prof de l'Université Laval Louis Bernatchez, titulaire de la chaire du Canada en génomique et en conservation des ressources aquatiques. «Et de toute façon, à part mettre le nom de l'espèce sur la liste, il n'y a pas grand-chose qui se fait...»

Diversité génétique

De plus, ajoute-t-il, beaucoup d'espèces montrent des variations génétiques notables à la limite nord de leur aire de distribution, et il est important de préserver la diversité génétique à l'intérieur d'une même espèce. «Par exemple, illustre M. Bernatchez, on sait qu'il y a quatre populations très spécifiques de ouananiche au lac Saint-Jean qui ne frayent pas aux mêmes endroits, n'ont pas les mêmes habitudes [l'une d'elle, par exemple, se tient au centre du lac en été, alors que les autres sont plus littorales]. Si on faisait comme si toutes les ouananiches étaient pareilles, il nous manquerait quelque chose.» Sans compter que la survie d'une espèce à des changements importants dépend souvent de sa diversité génétique...

Un peu des deux

L'idéal, selon la biologiste Édith Cadieux de Nature Québec (entre autres), est donc de marier les deux approches. «C'est sûr qu'il faut protéger les habitats, mais il arrive qu'une espèce ait des difficultés même si les écosystèmes sont intacts. Dans un tel cas, il faut des actions plus ciblées.»

Notons qu'au MDDEP, une réflexion a été entamée sur le sujet. Sans remettre en question la protection par espèce, la biologiste et responsable de l'équipe biodiversité du MDDEP, Line Couillard, a confirmé au *Soleil* que «la recherche en conservation nous oriente beaucoup vers une approche plus écosystémique, alors on y songe. Au lieu de travailler sur une seule espèce, on travaillerait avec des groupes de 10, 20, 30 espèces vivant dans un même habitat. Ça permettrait une planification plus globale».

Journal Le Jacques-Cartier, membre du groupe Québec Hebdo - Société - Environnement

Les amis du parc de la Jacques-Cartier se regroupent



Publié le 13 Mars 2010
Thaïs Martel

L'Association des Amis du parc national de la Jacques-Cartier pourrait bien voir le jour dans de brefs délais.

Sujets : [Nature Québec](#) , [Association des Amis](#) , [Parcs](#) , [Parc national de la Jacques-Cartier](#) , [Parc du mont Hartford](#)

Nature Québec a récemment tenu une rencontre d'information et de discussions sur la possibilité de mettre sur pied une association des Amis des Parcs associée au parc national de la Jacques-Cartier. Le but d'un tel regroupement : assurer le rayonnement des parcs et l'atteinte de leurs objectifs de conservation et de récréation. «Nous n'avons pas eu une grosse foule, mais les gens qui se sont présentés étaient motivés. Ce qu'on souhaite, ce n'est pas automatiquement de rejoindre un gros public mais plutôt des gens désireux de s'impliquer, des utilisateurs qui ont une bonne connaissance du parc», explique Édith Cadieux, chargée de projet au niveau des aires protégées chez Nature Québec.

Le parc national de la Jacques-Cartier n'est pas menacé, mais Nature Québec avait néanmoins décelé le besoin de créer un sentiment d'appartenance et de faire la promotion des lieux afin de faire en sorte qu'un plus vaste public connaisse le parc. «Les bénévoles n'auront pas à se battre pour garder leur parc, contrairement à ce que vivent les utilisateurs du parc du mont Hartford», précise Mme Cadieux.

La mise sur pied de l'Association des Amis du parc national de la Jacques-Cartier arrive juste à temps pour préparer le 30e anniversaire des lieux en 2011. La directrice du parc, Nancy Bolduc, devrait d'ailleurs faire parvenir au groupe une liste des besoins et des enjeux, question d'aider les membres à se positionner.

Après cette première rencontre, la deuxième étape consistera pour le nouveau comité à rejoindre le public afin recruter des membres.



Les amis du parc de la Jacques-Cartier se regroupent

réseau **canoe****Canoë INFOS**

Mise à jour: 20/03/2010 14:01

Mine à ciel ouvert à Malartic

Doit-on remplir le trou?

(Agence QMI)

David Prince

ROUYN - Place aux choses sérieuses lors de la deuxième journée du Forum sur l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue. Le débat s'est transporté sur la fin des activités minières et ce qu'elles laissent en région, un sujet sensible au nord-ouest de la province.

Plusieurs citoyens ont demandé samedi matin que la mine Osisko, devrait remplir sa fausse une fois que la mine ne sera plus en activité. On estime que remplir la fausse d'Osisko coûterait quelque 150 M\$, soit 10 % des profits projetés de la mine au prix actuel de l'or. «Ça créerait de l'emploi pendant huit années supplémentaires», a précisé Donald Rheault, de la CSN.

Actuellement, la loi indique que les compagnies peuvent remplir leur fausse si c'est économiquement viable et techniquement réalisable. Mais il n'y a aucune obligation. «À mon avis, prendre 10 % des profits, c'est pas trop demander. Et techniquement, remplir un trou, c'est pas ce qui est le plus compliqué», a mentionné le président de l'Action boréale, Henry Jacob.

Le maire de Malartic, André Vezeau, a indiqué qu'il y a peut-être mieux à faire de l'immense montagne que créera la minière Osisko. «La montagne sera une fois et demie plus haute que le mont Vidéo. Pourquoi ne pas en faire un centre de ski? Ça, ce sera durable», a-t-il suggéré.

Payer la restauration

Un consensus semble émerger parmi tous les participants. Les compagnies doivent payer 100 % de la restauration minière. Actuellement, elles doivent injecter 70 % dans un fonds pendant la durée de la mine. Mais si la mine déclare faillite, la restauration sera encore à la charge du gouvernement. Tous s'entendent que de telles situations ne doivent plus arriver.

Mais là où l'on ne s'entend pas, c'est sur ce qu'il faut restaurer. «À mon avis, 100 % de restauration, ça veut dire qu'une fois que la mine est partie, ça ne paraît plus. Là, on sera pris avec des kilomètres de trous, même si on parle de restauration», a indiqué le président de Nature Québec, Christian Simard.

Un des dirigeants de la minière Osisko, Bryan Coates, a tendu la main aux écologistes. «Nous avons un siège pour les gens d'environnement sur notre comité de suivi et il n'est pas comblé», a-t-il rappelé. La réponse de Henry Jacob a été: «Aidez-nous à avoir un débat public sur les mines à ciel ouvert. Après, on pourra collaborer», a-t-il indiqué.

Un représentant de l'industrie minière, Jean-Claude Belles-Isles, a mentionné que plusieurs points rapprochent mines et écologistes. «M. Jacob a dit qu'il n'était pas contre les mines, nous non plus. Il a dit qu'il ne voulait plus de sites orphelins, nous non plus», a-t-il indiqué. Il a également rappelé que l'expertise laissée par l'industrie minière en région est durable.

Ce forum sur le développement minier est organisé par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. Il souhaite créer un consensus régional qui sera présenté le 12 mai lors de la Commission parlementaire sur la nouvelle loi sur les mines.

AGENCE QMI



© Archives Agence QMI

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Crise de financement dans les groupes environnementaux](#)

Crise de financement dans les groupes environnementaux

Le ministère se fait reprocher de bafouer la politique québécoise de soutien aux organismes communautaires

Louis-Gilles Francoeur 22 mars 2010 Actualités sur l'environnement

Contrairement à la politique gouvernementale d'aide aux groupes «autonomes», le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) préfère financer certains «projets» de groupes environnementaux, qui vont dans le sens de ses priorités, plutôt que de leur assurer un financement de base pour assurer leur existence en les laissant libres de leurs gestes et critiques. Plusieurs disent qu'il s'agit d'une «discrimination planifiée à l'endroit des groupes trop critiques des politiques».

Alors que la politique gouvernementale de soutien aux groupes communautaires «autonomes» exige d'accorder la priorité au soutien de la «mission» des groupes environnementaux, le MDDEP ne consacrait à cette fin en 2007-2008 que 5,3 % de son budget, et ce, au seul profit des groupes nationaux. Pas un sou pour les groupes régionaux et locaux.

Six organismes reconnus

Le ministère ne reconnaît que six organismes environnementaux comme groupes «nationaux». Ces derniers se partageaient en 2007-2008 quelque 390 000 \$ sur les 11,5 millions octroyés à l'action communautaire, selon un bilan produit par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Cet organisme ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sont responsables de l'application de la politique.

Cette dernière, adoptée en septembre 2001, vise à «maintenir des liens libres et volontaires, sains et productifs entre l'État et le milieu communautaire tout en soutenant la mission globale des organismes communautaires».

Dans le milieu environnemental, on estime plutôt que l'accent mis par le MDDEP sur les «projets» qui vont dans le sens de ses priorités et de sa philosophie vise aussi à «garder occupés» les groupes au lieu de les financer pour faire des mémoires ou des critiques des politiques gouvernementales.

Politique impérative

Pourtant, la politique est impérative quant aux priorités des ministères. On y lit que «le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire». Présentement, c'est plutôt le financement des projets qui a la part du lion avec 94,7 % des fonds.

Le président du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Yvan Croteau, explique à quel point ce groupe national — non reconnu par le MDDEP même s'il coordonne l'action de 80 groupes environnementaux et comités de citoyens — est handicapé par la pénurie de fonds: les conseils d'administration se font par Internet faute de pouvoir rembourser les déplacements. Lui-même comme son prédécesseur, Henri Jacob, paye ses déplacements même quand Québec veut consulter ou inviter le RQGE en commission parlementaire.

Mais il y a pire. Depuis 2003, le gouvernement Charest a totalement supprimé l'aide accordée aux groupes régionaux et locaux depuis 1990 à titre de soutien de base.

Groupes de concertation en région

Pourtant, Québec augmente avec constance depuis 2003 son aide aux groupes de concertation, ses partenaires en région, dont le fonctionnement exige la participation de groupes environnementaux. Ces groupes de concertation ont obtenu en 2007-2008 un peu plus de 1,7 million dans le cas des conseils régionaux de l'environnement, 2,2 millions pour les organismes de bassin versant et une maigre somme de 300 000 \$ pour le comité du Plan d'action Saint-Laurent.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est un des sept groupes environnementaux qui n'ont pas pu obtenir le statut de groupes nationaux à cause de normes tatillonnes, jugées discriminatoires par tout le milieu environnemental. Le président de l'AQLPA, André Bélisle, explique que la fin du financement statutaire aux groupes régionaux et locaux en 2003 a fait passer leur nombre en quelques années d'environ 600 à 300.

Par contre, le MDDEP consacrait 6,9 millions à ce poste budgétaire en 2008-2009, selon une compilation du RQGE à partir des chiffres du SACAIS.

Quant au ministère, il n'a pas voulu accorder d'entrevue au Devoir pour expliquer sa politique «avant le budget» du 30 mars.

Des «réfugiés»

Privés de financement, plusieurs groupes environnementaux nationaux sont devenus en 2004 des «réfugiés» du SACAIS qui, lui, accorde un financement garanti pour trois ans à des groupes «autonomes» par rapport au gouvernement. Le MDDEP, qui ne veut pas reconnaître ces groupes, leur a accordé 10 000 \$ l'an dernier pour les mettre sur le même pied que ceux qu'il reconnaît. Le groupe des «réfugiés» est composé d'Eau Secours, du Front québécois pour une gestion écologique des déchets, du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), des Amis de la Terre, de Nature Québec qui est pourtant une quasi-fédération environnementale avec plus de 100 organismes affiliés, et d'Envir-Action.

Ceux que Québec reconnaît comme groupes «nationaux» reçoivent 70 000 \$ chacun, sauf Cyclo-Nord-Sud, qui reçoit 40 000 \$. Les cinq autres sont la Fondation québécoise en environnement, un groupe bien implanté en milieu patronal, Équiterre, qui a des budgets se situant entre 2 et 3 millions et qui vient de recevoir 10,5 millions pour sa Maison du développement durable, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, Environnement Jeunesse et Vivre en ville.

Refus à la Fondation Rivières

Parmi les moins chanceux, on note la Fondation Rivières, présidée par le comédien Roy Dupuis. Ce groupe fournit son expertise à des dizaines de groupes locaux aux prises avec des projets controversés dans les cours d'eau. La fondation a notamment fait échec au deuxième programme de petites centrales privées.

Le 27 mars 2008, Québec a refusé de financer ce groupe qui défend les écosystèmes aquatiques et les énergies vertes sous prétexte qu'il n'accorde d'aide qu'à ceux «dont la mission première est la protection de l'environnement et la promotion du développement durable». Le MDDEP a renvoyé la Fondation Rivières au SACAIS à un moment où il n'avait plus de fonds.

Pour Christian Simard, de Nature Québec, le groupe peut-être le plus «national» que ne reconnaît pourtant pas le ministère, «ce refus du MDDEP de financer la mission de la Fondation Rivières est incompréhensible et choquant, surtout dans un pays de lacs et de rivières».

Alain Saladzius, trésorier et cofondateur de la fondation, précise qu'elle n'a plus de local, de téléphone ni de personnel. Les militants, dit-il, se partagent les dossiers sans soutien technique «aux dépens de l'expertise qu'on voulait développer pour certains projets et programmes gouvernementaux.»

environnement, financement

Haut de la page

Rue Frontenac - Rétrocession : SOS Parc Orford n'a pas dit son dernier mot

Écrit par Charles Poulin

Mardi, 23 mars 2010 20:09 - Mis à jour Mercredi, 24 mars 2010 11:51

La coalition SOS Parc Orford fera connaître sa réaction mercredi matin sur le projet de rétrocession des terrains du centre de ski et du terrain de golf du mont Orford déposé par la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, mardi à l'Assemblée nationale.

La ministre a dévoilé mardi que les 459 hectares de terres exclus de l'aire protégée du projet de parc national au mont Orford, en 2006, seraient réintégrés au parc. Cette superficie correspond au domaine skiable ainsi qu'au terrain de golf présents sur et près de la montagne.

Par le fait même, M^{me} Beauchamp annonce que le centre de ski et le terrain de golf seront vendus. Le futur acquéreur devra se plier à certaines conditions, dont l'obligation d'exploiter la station de ski pendant au moins cinq ans, et il devra fournir une caution de 4 M\$ pour prouver sa solvabilité. En contrepartie, le gouvernement québécois cédera les installations du mont Orford, qui valent 5 M\$, pour la somme de 1\$.

Les sommes de la vente seront versées au Fonds vert. Si jamais le gouvernement ne trouvait aucun acheteur cinq ans après la fin de l'appel d'offres, le 28 mai, le centre de ski et le golf seraient démantelés.

Les deux entités sont actuellement gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). SOS Parc Orford rappelle qu'elle a été créée avec l'objectif de protéger l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford et de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc. La coalition, ajoute-t-elle, poursuit son travail jusqu'à ce que les 459 hectares soient réintégrés dans le parc national, sous la protection de la Loi sur les parcs.



Le parc national du Mont-Orford va récupérer quelques 459 hectares de terres que le gouvernement

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Les groupes écologistes veulent des sous du Fonds vert](#)

Les groupes écologistes veulent des sous du Fonds vert

Louis-Gilles Francoeur 24 mars 2010 Actualités sur l'environnement

Les groupes environnementaux estiment à 4 millions de dollars par année le montant nécessaire au budget de fonctionnement des groupes nationaux, régionaux et locaux, qui pourrait être puisé dans le Fonds vert du Québec. Ce fonds gouvernemental, qui devait servir au financement des groupes, se garnit de plus de 200 millions par an.

En comparaison, ont souligné les écologistes hier lors d'une conférence de presse au centre Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, le ministère de la Santé et des Services sociaux consacre 400 millions par année au financement des groupes sociaux qui travaillent dans le sens de sa mission. Autre exemple: dans le domaine du logement, de petits organismes locaux reçoivent de Québec jusqu'à 80 000 \$ par an, ce que Québec n'accorde pas même aux groupes «nationaux» en environnement.

Actuellement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) consacre tout au plus 390 000 \$ au financement de six groupes et organismes nationaux, parmi une quinzaine qui oeuvrent en environnement. Québec en finance six autres par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Mais depuis 2003, il ne consacre pas un sou noir au financement des quelque 300 groupes régionaux et locaux que le Québec compte encore. Cette «crise du financement» que les écologistes ont qualifiée «d'années sombres pour l'environnement» a fait passer le nombre de groupes oeuvrant en environnement de 600 à environ 300.

Seulement 673 000 \$

En 2003, Québec consacrait par contre le double, soit 1,4 million contre 673 000 \$ aujourd'hui (MDDEP et SACAIS), au financement des groupes environnementaux. Plusieurs y voient du «mépris», surtout quand des groupes de plus de 25 ans d'existence, comme l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique ou Nature Québec, ou encore le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), se font dire par le ministère qu'ils n'oeuvrent pas à la défense de l'environnement et qu'ils doivent s'adresser ailleurs.

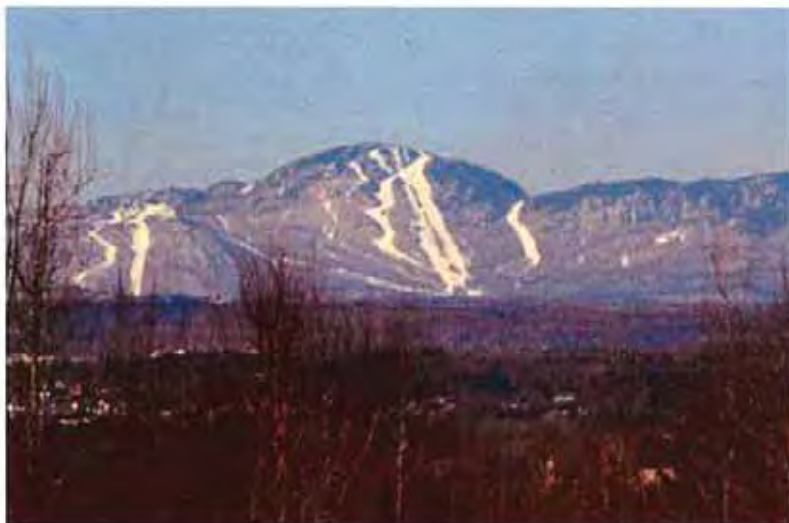
Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) s'est vu refuser tout financement par le MDDEP sous prétexte qu'il n'oeuvre pas en environnement mais défend plutôt des droits. Mais au SACAIS, où on aide les groupes de défense des droits, on a refusé de le financer sous prétexte qu'il n'offre pas des services dans tout le Québec, ce qu'il fait pourtant depuis sa fondation. Coincé, sans financement, comme la Fondation Rivières, le CQDE n'a plus ni locaux ni personnel, et ce sont des bénévoles qui l'ont représenté à deux reprises devant la Cour suprême, notamment. En Ontario, son équivalent jouit de 850 000 \$ par année depuis 30 ans.

Selon les groupes environnementaux, deux ministères sont encore pires que le MDDEP, soit le ministère des Richesses naturelles et de la Faune (MRNF) et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA). Ils n'offrent pas un sou pour le financement des groupes de leur secteur, en contravention avec la politique de soutien aux groupes autonomes.

Les groupes ont fait valoir qu'ils sont importants dans la défense de l'environnement et qu'ils sont même «rentables» pour la société. Ils ont, par exemple, bloqué le projet du Suroît et une dizaine d'autres projets semblables qui seraient devenus des gouffres financiers pour Hydro-Québec. Québec, ont-ils dit, réclame leur expertise et leur participation à tous les niveaux mais les laisse «crever», tout en réclamant leur appui quand il fait adopter des lois ou des projets difficiles à faire passer.

Publié le 24 mars 2010 à 12h13 | Mis à jour le 24 mars 2010 à 12h23

SOS Parc Orford suivra le gouvernement de près



Archives La Tribune

La Tribune

(SHERBROOKE) Les membres de la Coalition SOS Parc Orford promettent d'être sur les talons du gouvernement pour s'assurer que les terres du mont Orford seront entièrement réintégrées au parc national.

Ils suivront assidument les procédures entourant le projet de loi 90 déposé mardi par la ministre responsable des parcs, Line Beauchamp.

L'ouverture de la ministre à une commission parlementaire afin de débattre des biens immobiliers suscite l'inquiétude. La coalition tient au retour intégral des 459 hectares de terre et refuse d'en céder ne serait ce qu'une parcelle.

«Le respect de l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont-Orford n'a jamais été si près d'être assuré», a indiqué l'organisme en conférence de presse mercredi.

«La Coalition SOS Parc Orford aura encore du travail à faire d'ici la fin de la session parlementaire, afin d'assurer le maintien du retour de la totalité des terres exclues en 2006», ajoute-t-on.

SOS Parc Orford considère que le gouvernement a admis son erreur en annonçant le retour des 459 hectares de terre exclus du parc il y a quatre ans.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Réintégration des terres au parc du Mont-Orford

SOS Parc Orford ne crie pas victoire

Radio-Canada, 24 mars 2010

La coalition SOS Parc Orford, qui milite depuis quatre ans pour la réintégration des 459 hectares exclus du parc du Mont-Orford, ne crie pas victoire, malgré le dépôt d'un projet de loi qui prévoit le retour du domaine skiable et du golf dans l'aire protégée.

Tout en qualifiant le geste de « grand pas vers l'avant », la coalition affirme qu'elle pourra célébrer uniquement lorsque les 459 hectares seront protégés par la Loi sur les parcs.

SOS Parc Orford déplore que la ministre de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, ait laissé entendre que le projet de loi 90 pourrait être modifié en commission parlementaire.

« Une fois qu'on a un projet de loi, habituellement, on le défend comme étant la meilleure chose. Là, elle [Line Beauchamp] a clairement ouvert la porte à la région de participer aux commissions parlementaires, de suggérer des amendements, des changements et c'est là que ça nous inquiète. Est-ce qu'on veut vraiment tout reprendre le débat depuis le début? », demande Mélanie Desrochers, qui est membre de la coalition.

Par ailleurs, SOS Parc Orford craint qu'un éventuel amendement permette la construction de remontées mécaniques sur le flanc ouest de la montagne, comme le propose le groupe Vertendre. « Ça a une valeur écologique importante. C'est le sommet du parc national. C'est le visuel du parc national quand on arrive de Montréal. Pour nous, il n'est pas question qu'on accepte », indique le coordonnateur de SOS Parc Orford, Claude Dallaire.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Société](#) > [Actualités en société](#) > **Mont Orford: Québec recule**

Mont Orford: Québec recule

Le parc national récupère les 459 hectares expropriés en 2006

Louis-Gilles Francoeur , Alexandre Shields 24 mars 2010 Actualités en société



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Le président de la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, Bertrand Larivée, photographié au pied du mont Orford, hier. L'organisme pourrait faire une offre pour acquérir la station touristique. Québec veut se défaire de tous les équipements récréatifs, mais restera propriétaire des terrains.

La saga du parc du Mont-Orford pourrait se rapprocher de son épilogue avec le dépôt hier à l'Assemblée nationale du projet de loi 90 qui prévoit la réintégration des 459 hectares expropriés en 2006 pour y implanter un important complexe immobilier et hôtelier au profit d'un promoteur privé.

Mais le projet de loi 90 indique que Québec n'a toujours pas l'intention de gérer la station de ski ou d'en confier la gestion à la Société des établissements de plein air (SEPAQ), qui assume présentement cette responsabilité à titre transitoire.

En effet, le projet de loi prévoit que les équipements du centre de ski et du golf sis sur les terrains expropriés en 2006 vont faire l'objet d'un appel d'offres pour leur trouver acquéreur. Si Québec est décidé à vendre tous les équipements récréatifs en place, il entend conserver la propriété des terrains. Ces derniers vont se retrouver par la suite sous l'autorité entière de la Loi sur les parcs, ce qui n'empêchera pas Québec d'accéder à certains accommodements aux promoteurs immobiliers qui veulent s'implanter aux limites du parc et qui demandent de pouvoir être reliés à la station de ski par des gondoles qui survoleront les terrains publics.

Les conditions de cet appel d'offres ont d'ailleurs été rendues publiques hier. L'éventuel propriétaire des équipements récréatifs devra verser une caution de 4 millions pour garantir à Québec qu'il assumera la gérance du site pendant au moins cinq ans. Il n'a pas été possible de savoir hier si cette condition risquait de disqualifier la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, qui jouit d'un important appui dans la population et auprès de nombreux élus.

Le projet de loi 90 prévoit par ailleurs que si aucun acheteur n'est trouvé, la ministre du Développement

durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, devra procéder au «démantèlement de ces équipements de même que des bâtiments» qu'elle jugera à propos de démolir.

En entrevue au Devoir, la ministre Beauchamp, qui a déposé hier le projet de loi 90 avant de filer annoncer la réintégration des terrains à Magog, a expliqué que plusieurs élus de la région planchent présentement sur un plan de soutien afin d'inciter un éventuel acheteur à relever le défi de maintenir la station et le golf en activité. Si les acteurs économiques et politiques de la région arrivent à s'entendre sur ce plan de soutien, à-t-elle précisé, les balises de cette entente pourraient faire l'objet d'un projet de loi privé d'autant plus important que les deux équipements récréatifs sont à la fois un pôle d'attraction touristique majeur et une source de 500 emplois directs et indirects d'une valeur de 20 millions par an.

Encore de l'inquiétude

Du côté de la coalition SOS parc Orford, qui se bat depuis plus de quatre ans pour la réintégration complète des centaines d'hectares retirés du parc du Mont-Orford, on n'est pas complètement rassuré par l'annonce de la ministre. On fera le point aujourd'hui en conférence de presse.

Mélanie Desrochers, porte-parole de Nature Québec et membre de la coalition, estimait qu'il serait toujours «possible de nuire à l'intégrité écologique du parc».

Mme Desrochers est particulièrement inquiète de voir l'établissement de «chaises d'accommodement» qui relieraient la station de ski à d'éventuels projets immobiliers par des gondoles. En conférence de presse hier, la ministre Beauchamp s'est d'ailleurs dite ouverte à l'implantation de tels liens.

Les inquiétudes de Nature Québec se fondent sur une recommandation du comité de parrainage mis sur pied par la MRC de Memphrémagog pour assurer la survie des installations. Ce comité avait dit en février 2009 que la relance passait par l'implantation, en périphérie, de deux «projets immobiliers majeurs» reliés à la station touristique.

Ceux-ci seraient situés sur les côtés ouest et sud de la montagne. L'un est proposé par l'ancien président-directeur général de la station, André L'Espérance, et l'autre, par l'entreprise Vertendre. D'un côté, une cinquantaine de condos construits d'ici 2013 et dont le prix oscillerait entre 210 000 \$ et 250 000 \$. De l'autre, 75 unités bâties sur une période de 15 à 20 ans.

Hier, la mairesse de Magog, Vicki May Hamm, a d'ailleurs affirmé au Devoir que la possibilité d'implanter des «chaises d'accommodement» est «essentielle pour tout futur acquéreur». Elle compte défendre cette option en commission parlementaire.

Reste la caution de 4 millions, qui pourrait compliquer la recherche d'un acquéreur, ce que le plan de soutien en conception pourrait toutefois résoudre en partie.

Le président de la Coopérative du Mont-Orford, Bertrand Larivée, a déclaré pour sa part qu'il étudiera d'abord l'appel d'offres avant de se prononcer sur la possibilité de faire une proposition d'acquisition de la station touristique.

Mont Orford, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Haut de la page

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Société](#) > [Actualités en société](#) > [Parc du Mont Orford - La coalition craint de nouveaux «accommodements» de Québec](#)

Parc du Mont Orford - La coalition craint de nouveaux «accommodements» de Québec

Louis-Gilles Francoeur 25 mars 2010 Actualités en société

La coalition SOS Parc-Orford craint que Québec ne profite de la commission parlementaire prévue sur le projet de loi 90 sur la réintégration des terrains expropriés en 2006 dans le parc national du Mont-Orford pour diluer le niveau de protection que le texte déposé à l'Assemblée nationale semble offrir.

La crainte de cette coalition, qui a mené avec succès l'opposition à la privatisation des 459 hectares et à la construction de l'important projet immobilier censé renflouer la station de ski, repose sur le fait que «la ministre Line Beauchamp laisse entrevoir que son projet de loi pourrait être modifié si les intervenants régionaux désirent y voir des changements, faisant référence aux liens qui pourraient relier le parc aux terres privées adjacentes. Cette brèche est inquiétante pour la Coalition», affirmait hier Claude Dallaire.

Cette menace empêche SOS Parc-Orford de fêter tant que la totalité des 459 hectares expropriés ne sera pas à nouveau protégée par la Loi sur les parcs, sans entorse nouvelle.

La coalition SOS Parc-Orford estime que le projet de loi 90 «semble aller en ce sens», mais elle se surprend qu'après les nombreuses consultations menées jusqu'à présent dans ce dossier, le gouvernement veuille encore ouvrir la porte à de nouveaux «accommodements» dans le cadre d'une commission parlementaire alors qu'il devrait avoir fait son lit pour de bon.

Selon Me Michel Bélanger, de Nature Québec, un membre de la Coalition, il est vrai que celle-ci était d'accord en principe avec des liens aériens entre les projets immobiliers l'Espérance et Entrevert dans la partie expropriée du parc. Mais, précise-t-il, «jamais nous n'avons avalisé l'idée de créer des corridors d'accès dans les zones de conservation les plus sensibles du parc montagne comme certains le préconisent maintenant», dit-il.

De plus, Me Bélanger, qui est aussi président du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), s'interroge sur les pouvoirs «superficiaires» que Québec entend céder au futur propriétaire du centre de ski et du golf.

Ce concept, hérité de la vague de condos construits dans les années 1970, explique-t-il, pourrait signifier que le propriétaire des équipements de la station de ski et du golf fait ce qu'il veut en surface et que la Loi sur les parcs s'applique en dessous. Québec, conclut-il, devra préciser clairement les limites de ce pouvoir «superficiaire» pour qu'on sache maintenant s'il permettra au futur propriétaire d'installer à volonté un casino, des glissades d'eau, d'ouvrir de nouvelles pistes, etc.

Orford, Mont Orford

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [La loi sur les forêts reçoit un bon accueil des groupes environnementaux](#)

La loi sur les forêts reçoit un bon accueil des groupes environnementaux

Louis-Gilles Francoeur 26 mars 2010 Actualités sur l'environnement

Le milieu environnemental québécois a accueilli favorablement hier, mais avec des réserves, l'adoption la veille de la nouvelle loi sur les forêts qui institue un régime de gestion écosystémique, suivant la recommandation centrale de la commission Coulombe.

Pour Nicolas Mainville, le responsable de la campagne Forêt chez Greenpeace, «la ministre Normandeau a raté une occasion en or de se donner les moyens de préserver d'importantes portions de la forêt boréale avant qu'elle ne soit allouée à l'exploitation industrielle. Malgré de belles avancées, la loi 57 ne prend pas au sérieux la sauvegarde des forêts intactes, un élément essentiel de la gestion durable de nos forêts et qui fait cruellement défaut dans notre nouveau régime forestier».

Chez Nature Québec, on félicitait les deux ministres des Ressources naturelles et de la Faune qui ont piloté cette réforme, Claude Béchard et sa collègue Nathalie Normandeau, qui lui a succédé.

Nature Québec a aussi insisté sur le fait que «cette loi doit beaucoup aux luttes menées par de nombreux groupes environnementaux, et par-dessus tout à celle de Richard Desjardins» et son documentaire L'Erreur boréale.

Il restera quand même «plusieurs avenues stratégiques à débayer», selon son porte-parole, Louis Bélanger, dont le sort des travailleurs forestiers, la pérennité de leurs emplois et les injustices faites aux autochtones.

Enfin, l'universitaire de Laval estime qu'il ne faudra pas prétendre faire de l'aménagement écosystémique tant que l'on n'aura pas défini les objectifs de conservation poursuivis.

[forêt](#)

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Environnement - Québec «souffle le chaud et le froid», dit le milieu](#)

Environnement - Québec «souffle le chaud et le froid», dit le milieu

Louis-Gilles Francoeur 31 mars 2010 Actualités sur l'environnement

Le milieu environnemental estime que le budget du Québec «souffle le chaud et le froid» tout en étant en deçà du discours vert officiel. La disparition de l'Agence de l'efficacité économique, qui sera intégrée au ministère chargé de développer les énergies, inquiète singulièrement Équiterre et Nature Québec.

La diminution du budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui passe de 205 à 203 millions, la faiblesse des premières redevances sur l'eau — qui vont rapporter 2 millions cette année et 8 millions par la suite —, l'imposition d'une redevance de «seulement 50 millions par an au secteur minier alors qu'il en faudrait cinq fois plus» font dire à Christian Simard, de Nature Québec, que les moyens choisis sont en deçà de «l'économie verte» du premier ministre Charest. Sans parler du fait, dit-il, que Québec n'élargit aucunement l'aide aux groupes écologistes, totalement démunis.

De son côté, la ministre titulaire du MDDEP, Line Beauchamp, qualifie ce budget de «courageux» parce qu'il matérialise par des redevances les principes de l'utilisateur et du pollueur-payeur, qui vont augmenter ses revenus en plus de ceux de l'Agence de l'efficacité énergétique, ce qui lui conférera un droit de veto sur les sommes déboursées par le Fonds vert. Enfin, les redevances sur les jus, les boissons et l'eau embouteillée seront 20 fois plus importantes qu'en Ontario, et celles sur les eaux de procédé, trois fois plus importantes.

Christian Simard constate avec ironie que Québec inclut le Plan Nord dans son «économie verte» alors qu'il n'a été question jusqu'ici que d'extraction de minéraux et de barrages, les deux piliers de la vieille économie et de son cortège d'impacts sur la faune.

De son côté Steven Guilbeault, d'Équiterre, note avec satisfaction que Montréal et Québec pourront demander 1,5 ¢ de plus du litre pour développer leurs transports en commun, en plus de la taxe provinciale de 1 ¢ au profit du nouveau Fonds des transports. Mais, dit-il, avec 85 % de ce fonds dédié aux routes et 15 % au transport en commun, les moyens ne suivent pas le discours. Un jugement que partage Mélissa Fillion, de Greenpeace, d'autant plus que le MDDEP subit une baisse de 3,8 % de son budget, un des plus petits de tout le gouvernement.

Fait à noter, le budget prévoit aussi la construction d'un lien ferroviaire entre le centre-ville de Montréal et l'aéroport, en plus d'un appui au développement aux véhicules électriques.

Pour André Bélisle, de l'Association québécoise contre la pollution atmosphérique, «ce budget évoque 500 fois la dette économique, mais pas une ligne sur la dette écologique», ce qui ne donne pas un portrait exact de la richesse du Québec.

Christian Simard illustre d'ailleurs cette assertion en notant que le gouvernement, qui annonce des hausses des tarifs d'électricité, aurait dû aussi interdire à Hydro-Québec de vendre de l'électricité moins cher que son prix d'achat ou du coût de production des nouveaux ouvrages, générateurs de surplus croissants.

environnement, budget

Haut de la page

Publié le 31 mars 2010 à 05h00 | Mis à jour le 31 mars 2010 à 09h47

Budget du Québec: accueil tiède des milieux écologistes



L'augmentation de 1,5 ¢ de la taxe que Québec et Montréal peuvent prélever sur l'essence est une idée unanimement saluée par les écologistes, même s'ils estiment que cela reste une «mesure isolée».

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé



Jean-François Cliche

Le Soleil

(Québec) Les milieux écologistes ont tièdement accueilli le budget Bachand, mardi, se réjouissant d'y voir des mesures «intéressantes», mais déplorant qu'elles demeurent somme toute timides et «isolées».

L'augmentation de 1,5 ¢ de la taxe que Québec et Montréal peuvent prélever sur l'essence est une idée unanimement saluée, mais cela reste une «mesure isolée» parmi quelques autres qui, en fin de compte, ne sont pas à la hauteur des discours verts du gouvernement Charest, a commenté la directrice par intérim de Greenpeace Québec, Mélissa Filion.

«On sent, quand on regarde le discours du ministre Bachand, qu'on commence à comprendre l'importance des changements climatiques et de l'économie verte, [...] mais on ne va pas au bout du raisonnement, a ajouté le porte-parole d'Équiterre Steven Guilbeault. Par exemple, on va dépenser cinq fois plus pour le réseau routier que pour le transport en commun. Alors on est un peu comme le chien qui court après sa queue.»

L'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) a également créé un certain malaise chez les militants verts. Équiterre a déploré la décision prise sans consulter le milieu et s'est même dit, dans un

communiqué, «préoccupé quant à la capacité du Québec à atteindre sa cible de réduction de 20 % sous les niveaux de 1990, d'ici à 2020, sans pouvoir compter sur la mission et les objectifs de cette agence gouvernementale d'importance».

Fonds vert

En entrevue avec *Le Soleil*, Christian Tanguay, attaché de presse de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau (de qui relevait l'AEE), a expliqué que les «missions» de l'Agence seraient récupérées par ce ministère. Cependant, les sommes qui servaient à financer l'AEE, provenant du provincial, du fédéral et des distributeurs d'énergie, ne suivront pas. Elles seront plutôt transférées au Fonds vert, une enveloppe provinciale finançant la réduction des gaz à effet de serre.

«Pourquoi on n'a pas confié le mandat au Fonds vert tout simplement? Et quel signal ça envoie pour l'efficacité énergétique si on abolit l'Agence?» s'est pour sa part demandé le président de Nature Québec, Christian Simard.

Bien que cela semble signifier, *a priori*, que le ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et de la faune héritera des missions de l'Agence, mais pas de l'argent pour les accomplir, M. Tanguay a indiqué qu'il était encore «trop tôt» pour savoir comment l'intégration se fera, «Nous, on veut continuer à faire de l'efficacité énergétique, c'est certain. On veut surtout éviter les dédoublements de programme», s'est-il défendu.

Eukanuba

l'essentiel d'un bon chien un chien exceptionnel



PARTAGEZ VOS MOMENTS DE FIERTÉ!

Vous pourriez GAGNER le grand prix, soit un voyage pour deux personnes (et un chien) à Vancouver, Toronto ou Montréal afin de participer à une session de photo canine extérieure effectuée par des professionnels, ainsi que 1000 \$ d'argent de poche.

www.fierparent.ca

* Aucune obligation d'achat. Ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur inscription. Le concours se termine le 9 avril 2010. Limite d'une inscription par personne, par adresse courriel. Un (1) Premier prix sera attribué, dont la VDA est de 6000 \$ CAN. Sept (7) prix hebdomadaires seront attribués, dont la VDA de chacun est de 600 \$ CAN. Les chances d'être choisi en tant que gagnant hebdomadaire dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant chaque période d'inscription de sept (7) jours, et des résultats des votes en ligne. La personne gagnante du Premier prix sera choisie par le juge. Consultez le www.fierparent.ca pour consulter le règlement officiel et obtenir tous les détails relatifs à l'inscription.



STÉPHANE NAJMAN

La solution, c'est nous

LAURE WARIDEL

Sauvons les humains

Sur la colline parlementaire, à Ottawa, deux ours polaires manifestent. Leur chandail porte l'inscription « Sauvons les humains ». Encore des alarmistes, diront certains. J'aimerais bien, mais les rapports scientifiques donnent plutôt raison à ces drôles de plantigrades.

En cette année internationale de la diversité biologique, l'heure est au bilan. Trente-six pour cent des 47 677 espèces répertoriées par l'Union internationale pour la conservation de la nature sont menacées d'extinction – plus d'une espèce sur trois. Les experts soutiennent qu'en sixième vague d'extinction est en cours, la dernière ayant mené à la disparition des dinosaures, il y a 65 millions d'années. Cette fois, cependant, ce sont les comportements humains des 50 dernières années qui sont la cause de cette menace.

On peut comparer la biodiversité à un jeu de domino grandeur nature aux

interactions extrêmement complexes. La purification de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons, de même que l'équilibre des sols qui nous nourrissent, est le résultat d'échanges multiples entre des arbres, des plantes, des insectes, des animaux, des champignons, des micro-organismes et des bactéries de toutes sortes.

Dans ce système, nous dépendons d'espèces bien plus petites que nous, comme les abeilles. La reproduction de plus de 80 % des espèces végétales dans le monde dépend directement des insectes pollinisateurs. Leur déclin actuel inquiète.

S'il est clairement démontré que les humains sont les principaux responsables de la perte de biodiversité, ils sont aussi au cœur du changement nécessaire à un revirement de situation, selon le Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique.

Basé à Montréal, cet organisme international

La biodiversité, c'est notre vie. >>

coordonne les activités relevant du traité ratifié par 192 pays et la Communauté européenne.

« En cette année internationale de la diversité biologique, nous allons parler de la gravité des enjeux, mais aussi, et surtout, nous voulons inciter les citoyens d'aujourd'hui et de demain à agir en tant qu'acteurs dans la conservation de la biodiversité, explique Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Il n'est pas trop tard, mais il faut agir maintenant. 2010 Année internationale de la Diversité Biologique, La biodiversité, c'est la vie. La biodiversité, c'est notre vie. »

Penser globalement et agir localement : la stratégie a fait ses preuves. Sur le terrain, la protection des habitats et la réglementation sont en train de changer les choses. Par exemple, le pygargue à tête blanche, emblème des États-Unis, a été réhabilité au Québec. Même chose pour le faucon pèlerin, qui a frôlé l'extinction dans l'est de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, plus de 7000 couples ont été recensés.

Aux îles de la Madeleine, l'organisme Attention Fragiles lutte pour la préservation de plusieurs espèces menacées, dont le pluvier siffleur (voir notre article p. 114).

Des guides naturalistes sensibilisent la population et l'industrie

touristique afin qu'elles préservent les zones de nidification. Les îles constituent maintenant le seul site de nidification du pluvier siffleur au Québec.

A l'image de cette initiative, plus de 10 000 zones importantes pour la conservation des oiseaux ont été recensées dans 178 pays.

Au cœur de tous ces projets : le citoyen. Si vous voulez faire un geste, savoir ce qui se passe dans votre région,

l'organisme Nature Québec est incontournable. De plus, chaque année, des centaines de

Canadiens font des dons en argent ou en biens fonciers à des organismes comme Conservation de la nature Canada, qui achète ou reçoit des terres d'une grande valeur écologique afin d'en protéger toute la biodiversité. Depuis 1962, l'organisme a acquis et protégé plus de 800 000 hectares d'un bout à l'autre du pays - une superficie qui dépasse celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

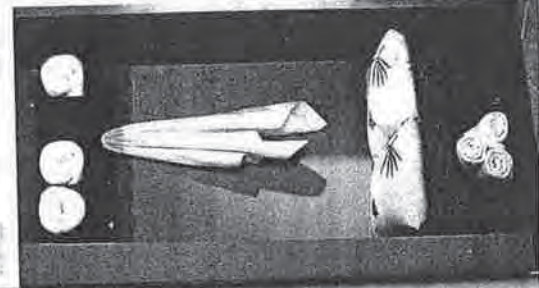
Espérons que cette année internationale de la diversité biologique saura raviver notre instinct de survie, lequel passe nécessairement par la sauvegarde des autres espèces. N'est-ce pas aujourd'hui que nous choisissons ce que sera demain ?

 Pour me poser des questions ou me proposer des sujets : selection.ca/laure

selection.ca 04/10



UNE RECETTE DE PROJET TENDANCE À PRIX ABORDABLE



À chaque année, plus de 30 projets d'aménagements selon vos goûts : prets-a-renover.rona.ca

RONA

Pour bien faire

LES AIRES PROTÉGÉES : une autre façon de combattre les changements climatiques ?

À l'heure où vous lirez ces lignes, Copenhague sera derrière nous. Nous connaissons les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays signataires de cet accord international. Il ne restera qu'à trouver les moyens de les atteindre.

L'automne dernier, le ministre de l'Environnement du Canada, Jim Prentice, en a étonné plus d'un en mentionnant que la création d'aires protégées était un excellent moyen de freiner les changements climatiques. Cette déclaration a provoqué un débat passionné.

Les aires protégées sont-elles un moyen efficace de réduire les GES ? Sur plusieurs tribunes, on en doutait. Sans dénigrer leur rôle important dans la protection de la biodiversité, on remettait en cause leur efficacité dans la réduction des GES.

Or, selon un rapport de l'Union mondiale pour la nature, les aires protégées devraient faire partie de l'arsenal des pays dans la lutte aux changements climatiques. Non seulement protègent-elles des réservoirs de carbone et limitent-elles l'émission de GES qui pourrait être liée à l'exploitation des territoires, mais elles séquestrent et emmagasinent des quantités importantes de carbone atmosphérique.

Naturellement, cela ne servirait pas à grand-chose de créer des aires protégées si, de l'autre côté, on exploite à vitesse grand V les sables bitumineux, les gaz et le pétrole, qu'on ne restreint pas sa consommation d'énergie fossile, qu'on ne repense pas le transport collectif, etc.

La création d'aires protégées ne doit en aucun cas remplacer des mesures de réduction à la source des GES. Souhaitons que le Canada, récipiendaire à plus d'une reprise du titre « fossile » à Copenhague, le comprenne et utilise ce moyen intelligemment, en complément à un plan musclé de réduction de GES. Sinon, il n'aura fait que nourrir la confusion pour tenter encore une fois de masquer son inaction.



Nature Québec
UQCN sensible à tous les milieux

Christian Simard, Nature Québec
www.naturequebec.org
www.francvert.org

La famille s'agrandit

À voir au salon des Véhicules Récréatifs
de Montréal et de Québec



Stade Olympique de Montréal
11 au 14 Mars 2010

Centre de Foires de Québec
25 au 28 Mars 2010

Consultez notre
site Internet pour d'autres
dates de salons!

**Safari
Condo**

1-866-836-6664

www.safaricondo.com

2 jours de vélo à NEW YORK

30 avril au 2 mai 2010

PARTICIPEZ AU PLUS GRAND
ÉVÉNEMENT CYCLISTE
AUX ÉTATS-UNIS

Parcourez 67,5 km à travers 5 quartiers :
Manhattan, Bronx, Queens, Brooklyn et
Staten Island. Visite de Manhattan.

En option : Tour de vélo le samedi,
tour de ville (\$) et activités (\$).

À partir de **455\$** / pers.

Incluant : inscription au « Five Boro Bike Tour »,
hébergement au Hilton 4* de Newark,
petits déjeuners, 1 diner boîte à lunch,
transport en autocar et manutention des vélos.

Lors de cet événement, vous pourrez participer au tournage de
l'émission « L'Amérique à vélo » réalisée en collaboration avec Swan
Productions, Voyages Gendron et Primeau Vélo.

Autres forfaits vélos disponibles

Acadia National Park 21-24 Mai Prix à venir	Boston et Cape Cod 28-30 mai 459\$	Wendake 25-27 juin 395\$	Boston et Martha's Vineyard 14-17 août Prix à venir	Niagara 17-19 sept 399\$	Iles de la Madeleine Tous les vendredis 999\$
--	---	--------------------------------	--	--------------------------------	--

gendronvelo.com

1-800-561-8747
514-866-8747

Photo: du Gc

Les Québécois appelés à se rallier derrière le dossier d'aire protégée du Massif du Sud



Publié le 1 Avril 2010
André Poulin



*Les Québécois
dossier d'aire p*

Comme cela a été le cas dans le dossier de l'usine de cogénération du Suroît, ou encore, dans celui du parc du mont Orford dans lesquels le gouvernement du Québec a été forcé de retraiter en raison de la pression de l'opinion publique, Nature Québec et le Réseau des montagnes entendent rallier l'opinion publique québécoise derrière leur demande de désignation du Massif du Sud comme aire protégée qu'ils ont récemment déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Sujets : **Club ornithologique Beauce-Etchemins** , **Fédération québécoise de saumon Atlantique** , **Réseau des montagnes** , **Québec** , **Lac-Etchemin** , **Daaquam**

C'est ce qu'affirmait M.Christian Simard, directeur général de Nature Québec, un organisme environnement, qui regroupe une centaine d'organismes de conservateurs membres individuels au Québec, lors d'une assemblée publique d'information regroupant un grand nombre de personnes, mercredi dernier, au centre culturel de Lac-Etchemin et à laquelle participaient le Club ornithologique Beauce-Etchemins et du Club ornithologique de Québec. La Fédération québécoise de saumon et l'Association des pourvoiries du Québec appuient aussi cette démarche. «Depuis quarante ans, une centaine de kilomètres carrés du Massif du Sud est reconnu comme un milieu exceptionnel. Les circonstances ont toujours fait en sorte qu'il n'a jamais été formellement reconnu comme tel. Chabot, qui voit dans l'obtention du statut d'aire protégée pour le territoire du Massif du Sud un milieu naturel exceptionnel au bénéfice du million de Québécois habitant dans un rayon de 100 km du Sud ainsi que d'assurer la protection des espèces en péril qui s'y trouvent notamment la grive à la population québécoise se retrouverait dans les hauteurs du Massif du Sud. Ces arguments sont associés à l'impact majeur de l'implantation de 75 éoliennes sur le régime hydrique des rivières du Sud, du haut potentiel de développement touristique de l'encadrement visuel du Massif du Sud, l'importance de doter le sud du Québec de milieux naturels protégés, où ils sont une denrée rare. Le gouvernement du Québec vise désigner 12 % du territoire québécois comme aires protégées. Nature Québec veut convaincre les Québécois de la pertinence des intentions de Nature Québec et du Réseau des montagnes du gouvernement du Québec qu'il accorde le statut d'aire protégée au Massif du Sud. Évidemment, cette demande exclurait toutes activités industrielles qu'elles soient forestières, éoliennes ou minières. Le Massif situé à plus de 700 mètres d'altitude, laissant toutefois la possibilité d'activités forestières de mise en œuvre de projet éolien communautaire sur les territoires situés à moins de 700 m d'altitude.

En appui à cette demande conjointe du Réseau des Montagnes et de Nature Québec pour la désignation d'aire protégée qui siérait si bien en cette année de la biodiversité qu'est 2010, FORAP, le conseil des forestiers publics de la Chaudière-Appalaches, reconnaît d'ailleurs le territoire du Massif du Sud d'une haute valeur de conservation dans son processus de certification environnementale.


[Imprimer](#) [Fermer](#)

Des écolos américains s'interrogent sur les impacts de l'hydro-électricité

Par Alexandre Robillard, LA PRESSE CANADIENNE
06 avril 2010 07:50

VILLE DE QUÉBEC - Un regroupement écologiste du nord-est des États-Unis craint qu'Hydro-Québec vienne anéantir le développement d'énergies alternatives dans cette région si jamais l'hydro-électricité était reconnue comme renouvelable par les autorités américaines.

Chris Killian, de Conservation Law Foundation, s'est récemment opposé à ce que l'État du Vermont donne cette reconnaissance à la production de la société d'État québécoise.

Selon M. Killian, Hydro-Québec pourrait ainsi obtenir des crédits incitatifs destinés selon lui à des projets de production de plus petite échelle, à partir de panneaux solaires ou d'éoliennes, qui sont en chantier actuellement à travers le Nouvelle-Angleterre.

"Du point de vue de politique publique, il est insensé selon nous de donner accès à des grandes compagnies d'hydro-électricité au marché des crédits d'énergie renouvelable de la Nouvelle-Angleterre, a-t-il dit à La Presse Canadienne. Ces programmes n'ont pas été conçus pour ça."

L'assemblée législative du Vermont étudie actuellement la possibilité de reconnaître le caractère renouvelable de l'hydro-électricité, ce qui pourrait aider Hydro-Québec à conquérir de nouveaux marchés aux États-Unis.

Actuellement, la "grande hydraulique" n'est pas considérée comme une énergie renouvelable, par les autorités américaines, notamment à cause de l'impact environnemental des barrages.

M. Killian, qui a été entendu la semaine dernière par un groupe de sénateurs du Vermont, croit que les exportations massives d'Hydro-Québec sont contraires à l'esprit qui a mené à la mise en place des crédits d'énergie renouvelable, dont l'objectif était, selon lui, d'encourager les petits projets.

"Toute tentative visant à ouvrir ces marchés à Hydro-Québec ou tout autre grand producteur d'électricité va à l'encontre de l'objectif qui avait été établi", a-t-il dit.

Même si M. Killian croit que la construction de barrages hydro-électriques n'est pas sans impact pour l'environnement, il estime néanmoins qu'il s'agit d'un forme d'énergie certainement plus renouvelable que les carburants fossiles ou le charbon.

"Le cours de certaines rivières est parfois affaibli, et ça nuit à l'écosystème ce qui est loin de l'idée du caractère renouvelable, a-t-il dit. Mais il est possible d'exploiter le débit des cours d'eau d'une manière qui cause moins de pollution que la combustion du charbon."

En vertu d'une entente de principe de 1,5 milliard \$ prévoyant un approvisionnement d'une durée de 25 ans d'Hydro-Québec, le Vermont s'est engagé, le mois dernier, à reconnaître le caractère renouvelable de l'hydro-électricité.

L'accord stipule que si Washington décide ultimement d'accorder un statut fiscal privilégié à la grande filière hydraulique, le Vermont et Hydro-Québec s'en partageront les bénéfices.

Avec un autre groupe écologiste américain, le groupe Pew Environment, Conservation Law Foundation se joindra, mercredi, à Equiterre et l'Initiative boréale, du Canada, pour annoncer le lancement d'appels d'offres pour des études sur les impacts de l'exportation d'énergie du Québec vers le nord-est des États-Unis.

Steven Guilbeault, coordonnateur général adjoint d'Equiterre, a affirmé mardi que les groupes écologistes souhaitent connaître l'impact environnemental de tous les modes de production, qu'il s'agisse de l'éolien, de la géothermie, de l'énergie solaire ou de l'hydro-électricité.

"On va se poser des questions sur les émissions gaz à effet de serre des réservoirs hydro-électriques, sur la façon de s'assurer que ce qu'on exporte aux États-Unis permet véritablement de réduire la part des énergies fossiles", a dit M. Guilbeault.

De cette façon, a indiqué M. Guilbeault, ils pourront prendre position lorsque le gouvernement du Québec annoncera d'autres projets de production électrique destinée aux exportations.

Selon M. Guilbeault, il est nécessaire d'aborder ces questions directement dans le contexte où le gouvernement, dans le cadre de son Plan nord, a l'intention de multiplier les projets de production d'énergie.

Avec ces nouvelles études, les quatre groupes espèrent obtenir un point de vue différent de "l'opposition historique" des groupes écologistes aux grands projets de barrages hydro-électriques, a indiqué M. Guilbeault.

"Avant de dire qu'on est pour ou contre les barrages, on veut se faire une tête là-dessus, avoir accès à nos propres données là-dessus", a-t-il dit.

Christian Simard, de Nature Québec, a pour sa part exprimé le souhait que les coûts environnementaux soient pris en compte dans le développement des prochains projets hydro-électriques.

"Quand on nous dit que cette énergie a peu d'impact sur l'environnement, je pense qu'il y a une sorte d'étirement de la sauce qui ne correspond pas à la réalité, a-t-il dit. On ne peut pas comparer ces impacts à l'éolien ou au solaire."

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Plan Nord du Québec - Le milieu vert sera de tous les débats](#)

Plan Nord du Québec - Le milieu vert sera de tous les débats

Les groupes veulent choisir leurs représentants

Louis-Gilles Francoeur 8 avril 2010 Actualités sur l'environnement

Le mouvement environnemental québécois sera particulièrement actif dans l'élaboration du Plan Nord en étant représenté dans tous les groupes de travail par des personnes qu'il espère pouvoir désigner.

C'est ce qu'a confirmé hier au Devoir le directeur de Nature Québec, Christian Simard, selon qui le principe de la présence de groupes environnementaux dans les groupes de travail sur le Plan Nord a été accepté par Québec. Initialement, Québec songeait à limiter leur présence au seul groupe de travail dit de l'environnement.

Par ailleurs, les groupes environnementaux, réunis hier chez Greenpeace à Montréal, vont soumettre à Québec les noms de leurs mandataires dans ces groupes de travail, estimant qu'il leur appartient de désigner ceux qu'ils jugent représentatifs de leur façon de voir. La liste de mandataires n'a pas été dévoilée.

La grande «table des partenaires» mise en place par Québec pour planifier le développement du Grand Nord compte quelque 35 sièges. Chacun est occupé par un représentant chargé de porter à la table centrale les préoccupations du groupe de travail dont il est responsable.

Jusqu'ici, c'est Québec qui a nommé ceux qui siègent à la table des partenaires. Les sièges de l'environnement et du développement durable ont été accordés à des représentants de groupes nationaux canadiens plutôt qu'aux piliers du mouvement environnemental québécois. Ainsi, c'est Suzanne Méthot, de l'Initiative boréale canadienne (IBC), qui occupera le siège du développement durable. Ce groupe n'est présent au Québec que depuis quelques années. Et c'est Patrick Nadeau, de la Société pour la nature et les parcs (SNAP), qui représentera le milieu de l'environnement.

D'autre part, deux groupes des États-Unis, le Conservation Law Foundation et le Pew Environment Group (PEG), se sont associés avec le groupe québécois Équiterre et le groupe pancanadien IBC pour lancer en conférence de presse une vaste étude sur le bien-fondé de la «vision énergétique continentale du gouvernement Charest» et de sa politique d'exportations massives d'électricité. Cet événement se tenait au moment où le mouvement environnemental québécois se réunissait chez Greenpeace. L'affaire y a jeté un froid, car la plupart auraient appris hier seulement, et après la conférence de presse, le contenu de cette étude, financée par le PEG.

Cette étude se propose de déterminer si des exportations massives constituent une stratégie énergétique et environnementale valable, si la priorité doit être accordée aux barrages ou à d'autres sources d'énergie, si de nouveaux grands projets énergétiques peuvent se justifier par la boulimie énergétique étatsunienne et si les dommages à la biodiversité du Grand Nord se justifient par une réduction des émissions étatsuniennes de GES ou s'il s'agit d'un transfert de problèmes environnementaux urbains à des régions éloignées.

Plan Nord

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt



Québec plus sévère avec les pollueurs

Nouvelles générales - Environnement

Écrit par [Jessica Nadeau](#)

Jeudi, 15 avril 2010 18:41

Mise à jour le Jeudi, 15 avril 2010 20:04

Québec veut serrer la vis aux pollueurs en imposant des amendes plus sévères et plus expéditives aux contrevenants. C'est le projet de loi que la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, a déposé à l'Assemblée nationale jeudi afin de renforcer la Loi sur la qualité de l'environnement qui date déjà d'une trentaine d'années et qui avait besoin d'une petite cure de rajeunissement.

Dans son projet de loi, la ministre propose différentes mesures afin que « les pollueurs soient sanctionnés rapidement et de manière proportionnelle à la gravité de leur infraction ».

Elle estime que les pollueurs seront jugés plus sévèrement grâce au principe de « pollueur-payeur ».

Des amendes plus importantes

Le montant des amendes augmente de façon significative. À titre d'exemple cité par le gouvernement, une entreprise qui émettrait un contaminant prohibé dans l'environnement pourrait se voir imposer une peine maximale de 6 millions de dollars plutôt que les 250 000 \$ actuels.

Pour l'avocat et président de Nature-Québec, Michel Bélanger, il s'agit d'un « signal important » envoyé tant aux pollueurs qu'aux tribunaux qui étaient, du moins jusqu'à présent, assez « tendres » avec les contrevenants en matière d'environnement.

« Il s'agit d'un signal important, mais pas d'une révolution, affirme Michel Bélanger en entrevue avec Rue Frontenac. Car il ne faut pas oublier que les peines maximales n'ont pratiquement jamais été appliquées. On peut bien faire passer la peine d'emprisonnement de 1 à 3 ans pour un délit environnemental, mais dans les faits, personne n'a jamais même fait 6 mois. »

Des contraventions expéditives

L'autre aspect important du projet de loi est la création d'une nouvelle catégorie de punitions - les pénalités administratives - qui permettent de donner des amendes expéditives pour des infractions mineures, un peu comme les contraventions envoyées aux automobilistes.

« Présentement, pour donner une amende à une entreprise prise sur le fait, le gouvernement doit ouvrir la grosse machine judiciaire et traîner le contrevenant devant le juge, un processus très long et qui coûte très cher, explique l'avocat. Cette nouvelle procédure permettra donc au gouvernement de sévir plus régulièrement et de rappeler à l'ordre les petits contrevenants. »

Des facteurs aggravants

Le gouvernement se donne aussi une plus grande marge de manœuvre dans la délivrance des certificats d'autorisation, « ce qui aurait dû être fait depuis longtemps » selon Michel Bélanger. L'autre point important est l'ajout de « facteurs aggravants » pour l'imposition des peines, par exemple si la pollution a lieu dans un milieu sensible ou menace une espèce vulnérable.





*La ministre de l'Environnement du Québec, Line Beauchamp.
Photo d'archives*

« Ce qui est très étonnant - et c'est la première fois que je vois cela - précise Michel Bélanger, c'est que les juges devront motiver leur décisions lorsqu'ils donneront une punition minimale alors qu'il y a des facteurs aggravants, ce qui forcera les tribunaux à être plus sévères. »

Le véritable test sur le terrain

En tant que président d'une association environnementale, il ne peut que se réjouir de voir un peu plus de mordant dans la loi québécoise sur l'environnement. Mais même si tout semble très bien sur papier, il a hâte de voir comment cela se traduira dans la réalité sur le terrain.

« Pour moi, le véritable test est de voir si le gouvernement va mettre les ressources sur le terrain pour veiller au respect des nouvelles normes et le genre de punitions qui y seront associés. »

Il estime par ailleurs que si Québec veut prouver sa bonne volonté, il doit commencer par appliquer les dispositions de la loi actuelle en obligeant notamment les industriels fautifs à remettre le milieu contaminé en état.

« En ce moment, un entrepreneur qui construit des condos dans un milieu humide se dit : ce n'est pas grave, je vais payer l'amende. Mais si on applique le principe de remise en état déjà prévu dans la loi et qu'on l'oblige à détruire ses condos pour remettre en état le milieu humide, disons qu'il va y penser à deux fois avant d'enfreindre la loi environnementale. »

[Recommander](#)

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Québec](#) > [Québec veut serrer la vis aux pollueurs délinquants](#)

Québec veut serrer la vis aux pollueurs délinquants

Le projet de loi mettrait fin à un régime pénal inefficace que plusieurs contournent sans tracas

Louis-Gilles Francoeur 16 avril 2010 Québec

Québec a décidé de muscler sa Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par un relèvement important des amendes, qui pourront être imposées directement par les inspecteurs et même réclamées directement des administrateurs de société dans certains cas, désormais exposés à des peines d'emprisonnement pouvant atteindre trois ans.

Le projet de loi 89 a été déposé hier à l'Assemblée nationale par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Pour Nature Québec, il propose des innovations majeures, mais c'est sur le terrain qu'on verra si ces outils plus puissants servent à quelque chose ou s'ils demeurent au placard.

Le projet de loi met fin à un régime pénal si inefficace que son inobservance était parfois rentable. Les inspecteurs décernaient des «avis d'infraction» qui demeuraient sans suite si le responsable rectifiait le tir. Quand on entreprenait sans autorisation préalable une activité dommageable à l'environnement, on pouvait demander la permission après coup et souvent l'obtenir sans pénalité, ce qui était considéré comme une prime à l'illégalité. La progression d'un dossier pouvait prendre jusqu'à deux ans avant de déboucher sur une poursuite.

Mais si le projet de loi est adopté, les inspecteurs et les fonctionnaires pourront décerner sur-le-champ des amendes lorsqu'ils constateront une infraction. Le contrevenant pourra contester cette amende devant le Tribunal administratif du Québec, mais ce sera sa décision.

Un système similaire est en vigueur depuis quelques années en Ontario et il a provoqué non seulement une hausse des revenus gouvernementaux, mais un effet de discipline appréciable dans les milieux industriels. Au Québec, on récolte annuellement quelques centaines de milliers de dollars en amendes, mais avec la nouvelle loi, on pourra sans doute parler de plusieurs millions.

Amende et prison

D'autre part, le régime pénal est modifié par une hausse importante des amendes, allant de 21 000 \$ à 6 millions par jour d'infraction dans le cas d'entreprises reconnues coupables d'infractions majeures comme des rejets illégaux, l'exploitation ou des activités poursuivies même après un refus, une violation d'une ordonnance ou un manquement à une obligation juridique relative à de l'eau destinée à la consommation humaine.

Dans le passé, les amendes imposées à des sociétés allaient de 400 \$ à 500 000 \$ par jour d'infraction, avec la possibilité d'un emprisonnement maximal de 18 mois. L'emprisonnement maximum est désormais porté à trois ans, mais on ne connaît pas de cas où cette peine a été imposée. Dans le cas des individus, les amendes qui s'étendaient à entre 200 \$ et 25 000 \$ sont haussées de 7000 \$ à 1 million par journée d'infraction.

Le projet de loi édicte, ce qui est nouveau, toute une série de critères pour permettre aux juges de déterminer s'il faut imposer le minimum ou aller vers la peine maximale. Et le ministère rallonge le délai de prescription des infractions.

En plus d'obtenir le pouvoir de réaliser ses propres ordonnances aux frais d'un intimé qui ne passerait pas

à l'action dans les délais prescrits, le ministre aura aussi désormais cinq motifs de révocation des certificats d'autorisation, alors qu'il n'y en avait que deux auparavant. Il pourra aussi refuser de délivrer un certificat d'autorisation — ou alors le suspendre — à quelqu'un qui aura été déclaré coupable d'infractions à la loi ou qui travaille avec une personne convaincue de telles infractions.

Si une société n'est pas en mesure de payer les amendes qu'on lui imposera, le ministre pourra réclamer la somme à titre de créance privilégiée ou directement auprès des administrateurs s'ils ont toléré ou encouragé l'infraction en cause.

Le projet de loi innove aussi dans la mesure où il autorise les municipalités à empocher les amendes résultant de leurs efforts pour faire respecter un règlement provincial. Par ailleurs, elles pourront tenir un registre public des infractions commises aux lois environnementales sur leur territoire, tout comme le ministère le fera pour tout le Québec.

[environnement](#)

[Haut de la page](#)

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Environnement > Actualités sur l'environnement > **Ordre professionnel : Nature Québec juge la proposition des ingénieurs forestiers inacceptable**

Ordre professionnel : Nature Québec juge la proposition des ingénieurs forestiers inacceptable

Louis-Gilles Francoeur 19 avril 2010 Actualités sur l'environnement

Nature Québec estime que la réforme envisagée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) est aussi «inquiétante» qu'«inacceptable» parce qu'elle assurerait à cette profession des pouvoirs exclusifs dans des champs d'activité scientifique qui ne sont pas les siens, y compris la biologie.

Dans une lettre transmise le 24 mars au président de l'OIFQ, Denis Villeneuve — une lettre dont Le Devoir a obtenu copie —, le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, estime que le champ d'action des ingénieurs forestiers est abusivement trop vaste parce qu'il s'étendrait à tout le «milieu forestier».

Cette définition, écrit-il, «ferait en sorte que seul l'ingénieur forestier serait en droit de gérer tous les aspects d'un territoire dont on ne connaît pas la limite», soit probablement 1,4 million de kilomètres carrés.

«Ce "milieu forestier", poursuit M. Simard, relève tout autant de spécialités non exclusivement forestières, comme la biologie, la géographie physique et humaine, mais aussi la sociologie et l'anthropologie, etc., que de spécialités comme la sylviculture. Cette appellation générique permettrait donc à l'OIFQ de revendiquer la gestion des lacs et rivières, des tourbières et autres milieux humides, des paysages, de la faune évidemment, voire des relations avec les autochtones dont le territoire traditionnel couvre largement ce milieu forestier. Cet empiétement est très inquiétant d'autant plus qu'il est complètement blindé par les autres modifications proposées.»

Passant en revue les 12 aires de compétences que l'avant-projet de loi préparé par l'OIFQ attribuerait à ses membres, Nature Québec estime que «la majorité de ces activités est loin de relever de la compétence exclusive des ingénieurs forestiers, voire tout simplement de leur compétence».

Pour le groupe environnemental qui suit le dossier forestier depuis des décennies, «Aménager et gérer le milieu forestier, tel qu'il est défini, ne fait pas partie des compétences de base de l'ingénieur forestier quand il s'agit de la gestion hydrologique, faunique ou paysagère: ce n'est pas parce qu'on sait peut-être minimiser les impacts des coupes qu'on est aussi aménagiste paysager. Ou encore, ce n'est pas parce que l'original apprécie certaines jeunes forêts secondaires issues de coupes à blanc qu'on est forcément un aménagiste de la faune.»

Dossier noir

Nature Québec va plus loin en notant que la plupart des efforts de conservation réalisés au Québec l'ont été «contre la volonté d'un grand nombre d'ingénieurs forestiers». Si ces derniers avaient évalué dans le passé les conséquences de l'activité forestière, poursuit Christian Simard, «nous ne serions pas devant les problèmes forestiers que nous connaissons» et qui ont justifié la récente réforme forestière.

Nature Québec estime enfin que les ingénieurs forestiers ont signé tous ces plans d'aménagement à l'origine du dossier noir des forêts, et cela, sans que l'Ordre intervienne pour dénoncer ces pratiques destructrices, comme l'écémage des forêts feuillues du sud de la province ou le déficit global de l'exploitation forestière à cause des distorsions introduites dans le calcul de la possibilité de régénération des forêts.

La proposition de l'OIFQ d'englober dans ses rangs, mais dans une logique de subordination, les biologistes

qui travaillent aussi dans les «milieux forestiers» a soulevé un autre tollé dans les rangs de cette discipline qui revendique depuis des décennies un ordre professionnel pour mieux défendre le public et l'intégrité de ses évaluations environnementales.

foresterie, Ingénieur, Nature Québec

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Québec](#) > **Plan Nord : L'environnement serait-il mis de côté ?**

Plan Nord : L'environnement serait-il mis de côté ?

Collectif d'auteurs 19 avril 2010 Québec



Photo : Nicolas Boisclair
La Romaine, une des rivières menacées par le Plan Nord du gouvernement québécois

Plus d'un an après l'annonce officielle du gouvernement Charest, c'est avec une inquiétude grandissante que nous participons aux démarches du Plan Nord. De rencontre en rencontre, nous reconnaissons avec déception les sentiers bien balisés du développement industriel tous azimuts, sans grande considération environnementale. Nous travaillons, autant que faire se peut, à réorienter la démarche vers un projet de société qui, conscient des erreurs du passé, se construit sur de nouveaux paradigmes. Nous sommes de ceux et celles qui croient que l'approche classique de développement doit subir une mutation profonde.

Il est impératif que le Plan Nord du gouvernement Charest se débarrasse de cette dangereuse idée de la nature comme simple pourvoyeuse de biens commerciaux, un territoire à exploiter où les conséquences environnementales et les dissidences sociales ne sont que des externalités d'une activité économique qui profite aux gros joueurs. Nous voulons croire que les discours de développement durable du Nord participent à cette volonté de changement, mais demeurons perplexes. Au-delà des discours, c'est la démarche elle-même qui doit s'adapter aux nécessités actuelles et à venir.

Protéger avant d'exploiter

La communauté environnementale a réagi positivement à l'annonce de M. Charest visant la protection de 50 % du territoire du Plan Nord. Une superficie égale à la France serait alors soustraite au développement industriel et vouée à la protection de la biodiversité et au développement écotouristique. Cet engagement doit servir à protéger ce qu'il reste de plus précieux en matière écologique et d'irremplaçable en matière culturelle AVANT la venue du front d'exploitation, qu'il soit forestier, minier ou énergétique. Il s'agit là de renverser la matrice de développement.

Or, les trois premières rencontres de la Table des partenaires du Nord, sorte de comité exécutif du Plan Nord, ont été peu convaincantes à cet égard : l'environnement semble encore faire drôlement défaut dans ce plan, et ce, bien que le gouvernement le présente comme un modèle de développement durable. Y-a-t-il une réelle volonté de changer d'approche ?

Recentrer la question environnementale

Il nous semble crucial que l'environnement reprenne sa place dans cette démarche. Tout d'abord en mettant en place les outils pour donner priorité à la protection des milieux naturels les plus sensibles ou les plus menacés. Les dernières forêts intactes en zone commerciale et les territoires ancestraux recensés par les Premières Nations sont là des priorités indiscutables.

Pour ce faire, les secteurs minier, forestier et énergétique devront lâcher prise sur certains territoires. La volonté politique des décideurs sera alors mise à l'épreuve : nous comptons sur leur courage et serons aux aguets. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et son ministère doivent donc prendre une place à part entière

dans ce Plan actuellement mené par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Un débat énergisant

Avec 50 milliards de dollars annoncés pour le développement de nouveaux projets énergétiques, le Plan Nord est principalement un plan énergétique. Il nous apparaît essentiel de revoir les visées de développement énergétique du Plan Nord en se rappelant les conclusions du Débat public sur l'énergie au Québec. Les conclusions de ce débat, établies à la fin des années 90 sur la base de la plus large consultation populaire en matière environnementale et énergétique de l'histoire du Québec, hiérarchisaient clairement les directions à prendre en matière d'énergie:

- 1- Faire le plein en matière de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique.
- 2- Foncer vers les énergies vertes (éolien, géothermie et/ou solaire).
- 3- Abandonner l'aventure nucléaire.
- 4- Abandonner la filière thermique polluante.

Rivières

Après tout cela, si et seulement si les besoins énergétiques demeurent, il faudra débattre de la pertinence du développement hydroélectrique sur les dernières grandes rivières vierges et chercher un consensus sur la question et la manière de le faire. Rappelons qu'Hydro-Québec connaît pour l'instant des surplus énergétiques parmi les plus importants de son histoire. En d'autres termes, le Québec n'a pas besoin de nouveaux barrages.

Enfin, le gouvernement doit démontrer son souci environnemental en permettant la participation pleine et entière des acteurs du mouvement environnemental. Financer convenablement les groupes communautaires environnementaux qui participeront à la démarche constitue un élément incontournable pour la mise en valeur de l'expertise acquise par ce secteur au fil des ans. Il faut se donner les moyens de nos ambitions.

Les Québécois ne demandent qu'à être emballés par un nouveau projet de société. Reste à voir si le Plan Nord saura s'arrimer aux différentes sphères de la société et respecter les visées des Premières Nations. Chose certaine, le gouvernement doit ramener l'environnement au cœur des travaux du Plan Nord: il en va de la crédibilité même de la démarche. Le milieu environnemental est prêt à y contribuer: sera-t-il reçu comme il se doit?

Ont signé ce texte: Henri Jacob (Action Boréale), Patrick Bonin (AQLPA), Josée Breton (Canopée), Geneviève Dufresne (Coalition Jeunesse Sierra), Ugo Lapointe (Coalition pour que le Québec ait meilleure mine), William Amos (Ecojustice), Karel Mayrand (Fondation David Suzuki), Caroline Larouche (Fondation Rivières), Nicolas Mainville (Greenpeace), Daniel Breton (MCN 21), John Burcombe (Mouvement Au Courant), Michel Duguay (Mouvement Sortir le Québec du Nucléaire), Michel Fugère (Mouvement Vert Mauricie), Christian Simard (Nature Québec), Yvan Croteau (RQGE) et Patrick Nadeau (SNAP).

gouvernement Charest, groupes environnementaux, Plan Nord

Haut de la page

Voir Montréal, 21 avril 2010

Par: Raymond Poirier

Petit rappel en route vers le Jour de la Terre

À l'approche du Jour de la Terre (c'est le 22 avril, pour ceux qui se demandaient), certains organismes y vont du rappel de leurs actions, de leurs préoccupations.

De notre côté : on retiendra celui de Nature Québec. Un petit rappel sur les dossiers prioritaires dans notre belle province, en matière de préservation de la nature et de ses écosystèmes.

Quels rappels? La question des espèces menacées sur notre territoire.

Le caribou, par exemple. Ou encore la rainette faux-grillon. *«On peut s'inquiéter globalement des changements climatiques, des pertes de biodiversité, de la situation de l'ours polaire et du panda, mais on doit avant tout agir localement chez nous. On ne compte plus que 172 caribous montagnards en Gaspésie et le caribou forestier a été déclaré espèce vulnérable par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. De plus, un comité de rétablissement vient de confirmer que les habitats de la rainette faux-grillon, une minuscule grenouille menacée, subit des pertes fulgurantes dans la région de Montréal en raison de la construction domiciliaire. Elle disparaîtra à jamais de nos terres si rien n'est fait à très court terme.»*

Nature Québec nous rappelle qu'à ce jour, 68 espèces floristiques et 38 espèces fauniques ont été désignées menacées ou vulnérables au Québec. Quand même...

La faute à l'étalement urbain. À la destruction progressive d'écosystème au profit de la construction domiciliaire, selon l'organisme. *«On ne doit pas perdre de vue que la situation au Québec n'est pas rose. Par exemple, certaines régions du sud du Québec ont déjà perdu plus de 80% de leurs milieux humides, lesquels sont les habitats les plus riches en biodiversité que nous ayons. La plupart des gens prennent pour acquis les énormes services que la nature leur rend et qui sont essentiels à leur survie, comme la fixation du carbone atmosphérique, la production d'oxygène, la protection des sols contre l'érosion et le maintien de leur fertilité, la filtration de l'eau, la pollinisation des plantes, etc. Or, chaque espèce qui disparaît fragilise le bon fonctionnement des écosystèmes et, conséquemment, entrave les services environnementaux rendus.»*

Que dire sinon «en effet»...Le défi, évidemment, est de renverser la vapeur. De changer nos pratiques, collectivement. Nos habitudes, notre mode de vie. Bref : de progresser, à la lumière de la nouvelle connaissance que l'on a acquise au fil des récentes années. De modifier ce qui peut être modifié. À court, moyen et long terme.

Ça, on le sait déjà.

Reste maintenant à se donner les moyens, collectivement et individuellement, d'agir sur la question. Dans nos villes, dans nos provinces, dans notre pays. Le chemin est certes entamé. Mais il n'est pas terminé.

Publié le 23 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour le 23 avril 2010 à 05h00

Plan Nord: l'environnement mis de côté?



La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, lors de la présentation du Plan Nord.
Photo: Bernard Braull, La Presse

Plus d'un an après l'annonce officielle du gouvernement Charest, c'est avec une inquiétude grandissante que nous participons aux démarches du Plan Nord. De rencontre en rencontre, nous reconnaissons avec déception les sentiers bien balisés du développement industriel tous azimuts, sans grande considération environnementale. Nous travaillons, autant que faire se peut, à réorienter la démarche vers un projet de société qui, conscient des erreurs du passé, se construit sur de nouveaux paradigmes. Nous sommes de ceux et celles qui croient que l'approche classique de développement doit subir une mutation profonde.

Il est impératif que le Plan Nord du gouvernement Charest se débarrasse de cette dangereuse idée de la nature comme simple pourvoyeuse de biens commerciaux, un territoire à exploiter où les conséquences environnementales et les dissidences sociales ne sont que des externalités d'une activité économique qui profite aux gros joueurs. Nous voulons croire que les discours de développement durable du Nord participent à cette volonté de changement, mais demeurons perplexes. Au-delà des discours, c'est la démarche elle-même qui doit s'adapter aux nécessités actuelles et à venir.

Protéger avant d'exploiter

La communauté environnementale a réagi positivement à l'annonce de M. Charest visant la protection de 50% du territoire du Plan Nord. Une superficie égale à la France serait alors soustraite au développement industriel et vouée à la protection de la biodiversité et au développement écotouristique. Cet engagement doit servir à protéger ce qui reste de plus précieux en terme écologique et d'irremplaçable en terme culturel AVANT la venue du front d'exploitation, qu'il soit forestier, minier ou énergétique. Il s'agit là de renverser la matrice de développement. Or, les trois premières rencontres de la Table des partenaires du Nord, sorte de comité exécutif du Plan Nord, ont été peu convaincantes à cet égard : l'environnement semble encore faire drôlement défaut dans ce plan, et ce, bien que le gouvernement le

présente comme un modèle de développement durable. Y-a-t-il une réelle volonté de changer d'approche?

Recentrer la question environnementale

Il nous semble crucial que l'environnement reprenne sa place dans cette démarche. Tout d'abord en mettant en place les outils pour prioriser la protection des milieux naturels les plus sensibles ou les plus menacés. Les dernières forêts intactes en zone commerciale et les territoires ancestraux identifiés par les Premières Nations sont là des priorités indiscutables. Pour se faire, les secteurs minier, forestier et énergétique devront lâcher prise sur certains territoires. La volonté politique des décideurs sera alors mise à l'épreuve : nous comptons sur leur courage et serons aux aguets. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et son ministère doivent donc prendre une place à part entière dans ce Plan actuellement mené par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Un débat élargissant

Avec 50 milliards de dollars annoncés pour le développement de nouveaux projets énergétiques, le Plan Nord est principalement un plan énergétique. Il nous apparaît essentiel de revoir les visées de développement énergétique du Plan Nord en se rappelant les conclusions du Débat public sur l'énergie au Québec. Les conclusions de ce débat, établies à la fin des années 201890 sur la base de la plus large consultation populaire en matière environnementale et énergétique de l'histoire du Québec, hiérarchisaient clairement les directions à prendre en matière d'énergie :

- 1- Faire le plein en termes de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique,
- 2- Foncer vers les énergies vertes (éolien, géothermie et/ou solaire),
- 3- Abandonner l'aventure nucléaire,
- 4- Abandonner la filière thermique polluante.

Après tout cela, si et seulement si les besoins énergétiques demeurent, il faudra débattre de la pertinence du développement hydroélectrique sur les dernières grandes rivières vierges et, advenant qu'il y ait consensus sur la question, sur la manière de le faire. Rappelons qu'Hydro-Québec connaît pour l'instant des surplus énergétiques parmi les plus importants de son histoire. En d'autres termes, le Québec n'a pas besoin de nouveaux barrages.

Enfin, le gouvernement doit démontrer son souci environnemental en permettant la participation pleine et entière des acteurs du mouvement environnemental. Financer convenablement les groupes communautaires environnementaux qui participeront à la démarche constitue un élément incontournable pour la mise en valeur de l'expertise acquise par ce secteur au fil des ans. Il faut se donner les moyens de nos ambitions.

Les Québécoises et les Québécois ne demandent qu'à être emballés par un nouveau projet de société. Reste à voir si le Plan Nord saura s'arrimer aux différentes sphères de la société et respecter les visées des Premières Nations. Chose certaine, le gouvernement doit ramener l'environnement au cœur des travaux du Plan Nord: il en va de la crédibilité même de la démarche. Le milieu environnemental est prêt à contribuer: sera-t-il reçu comme il se doit ?

Signatures en ordre alphabétique des groupes signataires :

Henri Jacob (Action Boréale), Patrick Bonin (AQLPA), Josée Breton (Canopée), Geneviève Dufresne (Coalition Jeunesse Sierra), Ugo Lapointe (Coalition pour que le Québec ait meilleure mine), William Amos (Ecojustice), Karel Mayrand (Fondation David Suzuki), Caroline Larouche (Fondation Rivières), Nicolas Mainville (Greenpeace), Daniel Breton (MCN 21), John Burcombe (Mouvement Au Courant), Michel Duguay (Mouvement Sortir le Québec du Nucléaire), Michel Fugère (Mouvement Vert Mauricie), Christian Simard (Nature Québec), Yvan Croteau (RQGE), Patrick Nadeau (SNAP)

Publié le 24 avril 2010 à 10h24 | Mis à jour le 24 avril 2010 à 10h30

Trop tôt pour sauver les rainettes, dit le Ministère



La rainette faux-grillon de l'Ouest est la plus petite et aussi la plus menacée des 11 espèces de grenouilles présentes au Québec. Elle n'est pas plus grosse qu'une pièce de 25 cents.

Photo fournie par Tommy Montpetit



Charles Côté
La Presse

En dépit des nombreux appels à des mesures plus énergiques pour sauver la rainette faux-grillon, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'a prévu aucune initiative en ce sens.

Le 12 avril, l'équipe de rétablissement de cette espèce menacée, composée en majorité de biologistes gouvernementaux, a envoyé un avis à quatre ministères, dont le MRNF, prédisant la disparition de la rainette, en dépit de 10 années d'efforts.

«Il n'y aura aucune initiative tant que les trois autres ministères n'auront pas pris connaissance de l'avis», a indiqué à La Presse Éric Santerre, porte-parole du MRNF.

«Il y a quand même eu des efforts de la part de cette équipe pour sensibiliser les autorités municipales, a dit M. Santerre. On est conscients qu'il y a un problème. Maintenant ça se passe à un ordre plus élevé (que l'ordre municipal).»

La rainette faux-grillon de l'Ouest est la plus petite et aussi la plus menacée des 11 espèces de grenouilles du Québec. Son habitat

disparaît sous la construction en Montérégie.

Le gouvernement du Québec l'a désignée vulnérable en mars 2000. Le mois dernier, le gouvernement fédéral l'a ajoutée à la liste des espèces en péril.

Au cours de la semaine, devant le constat d'échec de l'équipe de rétablissement, de nombreuses voix se sont élevées pour exiger des actions plus vigoureuses.

La députée de Taillon, Marie Malavoy, a réclamé que le gouvernement protège de manière définitive le Boisé du Tremblay, à Longueuil.

«Les autorités en place devront être en mesure de fournir des outils légaux adéquats pour protéger l'ensemble des espèces à statut précaire avant que les projets résidentiels ne rasant les derniers boisés d'intérêt en Montérégie», a indiqué pour sa part le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil.

Selon Christian Simard, directeur général de Nature Québec, «la Loi sur la qualité de l'environnement n'accorde pas de protection réelle aux milieux humides, lesquels disparaissent à la vitesse grand V au profit de quelques promoteurs».

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Financement des organismes environnementaux - Les groupes restent dans le doute](#)

Financement des organismes environnementaux - Les groupes restent dans le doute

Louis-Gilles Francoeur 27 avril 2010 Actualités sur l'environnement

Alors que le Fonds vert va engranger cette année plus de 300 millions, Québec se dit incapable présentement de confirmer aux groupes environnementaux s'il va augmenter ou réduire leur financement en 2010-2011.

Mais, selon une réponse écrite aux questions du Devoir, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) affirme que «nous sommes présentement à travailler à la reconduction du programme» qui lui permettait d'ajouter 10 000 \$ par an à l'aide accordée à quelques groupes environnementaux que le ministère ne reconnaît pas comme tels.

Il s'agit de Nature Québec, un affilié de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui fédère dans ses rangs plus d'une centaine de groupes, du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), qui regroupe lui aussi plusieurs dizaines de groupes, de la coalition Eau Secours, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), des Amis de la Terre et d'Environnement Action. Ces groupes boycottés par le ministère sont les groupes les plus critiques de son action.

La crainte de ces groupes de perdre ces 10 000 \$ qui leur permettent de garder la tête en dehors de l'eau, pourrait-on dire, est alimentée depuis quelque temps par une lettre adressée le 6 avril à Nature Québec par Daniel Jean, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

«À la suite d'une vérification effectuée auprès du MDDEP, écrivait M. Jean, ce dernier confirme que son engagement de transférer 40 000 \$ par année [...] du Fonds vert vers le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome [FAACA] ne sera pas renouvelé. Le SACAIS ne disposera donc pas des fonds nécessaires pour renouveler l'aide additionnelle de 10 000 \$ par année au-delà du 31 mars 2010.»

Les 10 000 \$ en question provenant de l'Environnement s'ajoutaient aux 60 000 \$ que verse le SACAIS aux groupes environnementaux venus se réfugier chez lui parce que l'Environnement refuse de les reconnaître.

Mais, ajoute le ministère dans sa réponse au Devoir, «nonobstant ce qui a pu être véhiculé par le SACAIS, le processus d'analyse et de décision quant au financement de ces groupes est en cours au MDDEP».

Le ministère estime de son côté être très généreux envers les groupes environnementaux auxquels il affirme verser plus de 20 millions par année.

financement, organisme

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

Coup fatal pour une petite centrale

Québec n'accorde pas les droits hydrauliques au promoteur, qui a trop peu consulté le public

Le Devoir

Louis-Gilles Francoeur 30 avril 2010 Actualités sur l'environnement

Le gouvernement Charest vient de porter un coup fatal au projet de petite centrale hydroélectrique sur la «chute du cinq piastres» dans la rivière Batiscan, à Notre-Dame-de-Montauban.

C'est la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, qui l'a confirmé hier aux représentants de trois groupes environnementaux, soit la Fondation Rivières, son allié local Chute libre et Nature Québec. Ses services, leur a-t-elle déclaré, ont averti le 16 mars dernier les promoteurs du projet que son ministère ne leur accorderait pas les droits hydrauliques de la chute. Comme l'octroi de ces droits hydrauliques constitue un préalable pour se qualifier dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec dans le cadre du nouveau programme de petites centrales, le refus du ministère équivaut à signer l'arrêt de mort du projet.

La ministre Normandeau a précisé que le refus s'expliquait par le manque de consultation publique de la part du promoteur.

Ce dernier n'avait d'ailleurs même pas informé tous les membres du conseil de Notre-Dame-de-Montauban avant qu'il n'approuve par résolution ce projet sur la «chute du cinq piastres», appelée ainsi parce qu'on croyait en Mauricie qu'elle était représentée dans les années 1950 sur le billet de cinq dollars de l'époque.

Notre-Dame-de-Montauban et la MRC de Mékinac sont les deux actionnaires d'Hydro-Mékinac, le promoteur officiel. Cette société avait jusqu'à présent comme actionnaire une autre société paramunicipale qui gère dans le secret le pont enjambant la rivière Saint-Maurice et son péage à la hauteur de Mékinac. Le statut de société paramunicipale d'Hydro-Mékinac a empêché les citoyens et même des élus d'obtenir le détail du projet hydroélectrique, ainsi que la comptabilité de cette société, ses dépenses, ses salaires et honoraires, etc.

Les citoyens ont néanmoins obtenu l'ouverture d'un registre pour sceller le sort du projet. Alors qu'il fallait 98 signatures pour déclencher un référendum, les adversaires du projet, coordonnés par le groupe local Chute libre, ont obtenu en un jour 127 signatures, un sérieux indice d'un éventuel «non» de la part de cette petite population.

Pour le président de Chute libre, Jean Jasmin, le refus du ministère d'octroyer les forces hydrauliques au projet constitue une «grande victoire».

«C'est d'autant plus important pour nous, déclarait-il au Devoir hier, que ça fait des années qu'on se bat pour obtenir de l'information et pour garder la chute du Neuf, de son vrai nom, dans le patrimoine et dans le parc municipal.»

Le compositeur et chanteur Yann Perreau, qui était aussi de la rencontre hier, milite ferme contre ce projet depuis longtemps.

Publié le 30 avril 2010

Le Courrier Sud - Économie - Industrie agroalimentaire

Réduire l'émission de GES dans les élevages

Publié le 30 Avril 2010

Nature Québec lance un guide d'accompagnement «Réduction des GES dans les élevages au Québec» qui à soutenir les producteurs agricoles qui souhaitent participer activement à la lutte aux changements climatiques.

Sujets : [Québec](#)

Rappelons que le secteur agricole, qui a émis 6,42 millions de tonnes de CO₂e en 2007, dispose d'un grand potentiel de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accumulation du carbone dans les sols.



GES

Produit dans le cadre du projet «Agriculture et climat : vers des fermes 0 carbone», ce guide aborde diverses stratégies de réduction des GES, tant pour l'élevage des porcs que vaches laitières, ou encore pour la gestion des fumiers. Selon Christine Gingras, agronome et chargée à Nature Québec, « L'élevage d'animaux engendre inévitablement des émissions de GES, le plus souvent à cause de l'alimentation fournie. Or, il existe plusieurs pratiques qui permettent d'être plus efficace, et par le fait même de réduire ses émissions de GES à la ferme. Par exemple en conservant mieux les éléments nutritifs dans le système en réduisant la dépendance aux engrais et aux pesticides. De plus, certaines de ces stratégies ont l'avantage d'augmenter la résilience des systèmes agricoles face aux impacts des changements climatiques. Le guide est un outil précieux pour les éleveurs et leurs conseillers agricoles qui souhaitent contribuer à la lutte aux changements climatiques ».

Une fiche pour augmenter l'efficacité énergétique

De plus, Nature Québec publie aujourd'hui une fiche pratique sur l'efficacité énergétique intitulée «L'efficacité énergétique : Une question à réfléchir», des GES à réduire.

Cette fiche survole quelques technologies et énergies renouvelables pouvant être adoptées sur les fermes. « Produire autant en consommant moins d'énergie, c'est possible ! En plus d'être avantageuses économiquement, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables permettent elles aussi de réduire les GES émis par les entreprises agricoles », ajoute Christine Gingras.

Les informations contenues dans ces documents servent de base à des formations offertes gratuitement dans le cadre du projet Agriculture et climat : vers des fermes 0 carbone, à des producteurs agricoles désireux de réduire leur bilan d'émissions de GES. Soulignons que Nature Québec a déjà recruté 17 agriculteurs et les accompagne dans l'adoption de pratiques pour réduire leur bilan de GES. Il reste encore des places disponibles pour l'accueil de nouveaux agriculteurs sensibilisés aux changements climatiques. Pour de plus amples informations, communiquez avec Nature Québec.

Lien web: www.naturequebec.org

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [On n'est jamais à l'abri d'une catastrophe](#)

On n'est jamais à l'abri d'une catastrophe

Un accident pétrolier aurait dans le golfe du Saint-Laurent des impacts potentiellement plus lourds que dans le golfe du Mexique

Louis-Gilles Francoeur 1 mai 2010 Actualités sur l'environnement



Photo : Agence Reuters Greg Locke

La plate-forme Hibernia est la première à exploiter du pétrole en milieu maritime dans l'est du Canada.

Un accident pétrolier, qu'il s'agisse du bris d'un superpétrolier ou d'une fuite incontrôlée d'un puits de pétrole, aurait dans le golfe du Saint-Laurent des impacts potentiellement plus lourds que dans le golfe du Mexique, car on serait ici dans un milieu marin fermé de tous les côtés.

Et si les risques technologiques d'un tel accident sont théoriquement minimes, «même dans un système bien établi, bien rodé, on n'est jamais à l'abri d'une catastrophe, comme le démontre la marée noire dans le golfe du Mexique», où les pétrolières utilisent des équipements de pointe.

Conclusion? «Il faut se croiser les doigts pour que ça ne se produise pas au Québec», répond Robert Michaud, directeur scientifique au Centre d'interprétation des mammifères marins (CIMM) de Tadoussac.

Mais, ajoute ce chercheur qui a participé au débat en 2004 qui a enclenché le moratoire sur l'exploration et l'exploitation des combustibles fossiles (gaz et pétrole) dans le golfe, «si les impacts visibles des marées noires comme celle de la Louisiane sont spectaculaires, les impacts à long terme des contaminants peu visibles qui se sont introduits dans la chaîne alimentaire ont des effets tout aussi importants».

Il cite en exemple les suivis du drame de l'Exxon Valdez en 1989 qui ont démontré la présence de sources d'exposition toxiques pour la faune, toujours actives 20 ans plus tard. Et de ces troupeaux d'épaulards qui ont perdu le tiers de leur effectif dans les deux décennies postérieures au drame.

Marc Hudon représente Nature Québec au sein de nombreux comités sur le Saint-Laurent. Comme écologiste, il réagit ainsi au drame de la Louisiane: «Tu parles d'une belle catastrophe! Le problème, c'est que ça prend ça pour nous rappeler l'importance des risques du transport et de l'exploitation des produits pétroliers dans un milieu confiné comme un fleuve ou notre golfe. Et c'est d'autant plus dramatique qu'au niveau fédéral, on restreint de plus en plus l'évaluation environnementale des grands projets parce que les pétrolières et les minières plaident toujours pour qu'on assouplisse les règles.»

Mais il remet aussitôt son chapeau de président du Conseil consultatif régional sur les déversements d'hydrocarbures en milieu marin, qui conseille Transports Canada sur la capacité d'intervention du secteur privé dans le Saint-Laurent.

La Société d'intervention maritime de l'est du Canada, explique-t-il, coordonne la capacité d'intervention des sociétés

pétrolières et maritimes en cas de catastrophe dans le Saint-Laurent et le golfe. Les équipements répartis dans les grands ports seraient capables de récolter 10 000 tonnes de carburant, tandis que les plus gros pétroliers en contiennent jusqu'à 276 000. Mais, précise Marc Hudon, un navire est constitué de sections et ne libère pas tout son contenu en cas d'accident. L'écologiste est cependant convaincu que cette capacité d'intervention ne serait pas à la hauteur du pire scénario possible dans le fleuve.

La stratégie de base en cas de catastrophe, et particulièrement en hiver, ajoute Marc Hudon, ne vise pas à tout récupérer mais plutôt à diriger une nappe de pétrole vers une rive pour la confiner le plus rapidement sur la plus petite surface possible.

Pour Robert Michaud, du CIMM, s'il est risqué d'explorer les fonds marins avec des canons sonores qui perturbent la vie des grands mammifères marins, nous nous approchons rapidement du jour où des plates-formes comme celle d'Hibernia vont apparaître dans le golfe et menacer la totalité de cet écosystème.

Une société commerciale vient de demander à Terre-Neuve la permission de forer un premier puits dans le secteur de Old Harry pour contourner le Québec et son moratoire sur le même secteur du golfe où les deux provinces ont des prétentions territoriales.

Le Québec a imposé un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole jusqu'à ce qu'on ait déterminé quels sont les secteurs délicats à éviter absolument.

Mais si le Québec n'a présentement aucune norme pour encadrer l'exploration et l'exploitation en mer, son ministère des Ressources naturelles et de la Faune prépare le terrain. Il a lancé l'an dernier quatre études majeures pour analyser les impacts de ces activités dans quatre secteurs du golfe afin d'identifier à la fois les menaces, mais aussi les moyens de les atténuer sans pouvoir les faire disparaître totalement.

C'est cette question que tout le monde évite et à laquelle s'attarde Charles-Antoine Drolet, de la commission sur la biodiversité de Nature Québec.

«On sait, dit-il, malgré les dénis de l'industrie, que ces risques existent et qu'ils s'ajouteront aux problèmes qu'on a avec le déclin du crabe, du homard, de la morue, etc. On sait que les pétroliers qui sillonnent le fleuve raclent le fond du chenal. Est-ce qu'on sera plus prudent avec les plates-formes pétrolières? Mais personne ne se demande si ça vaut la peine de lancer de nouvelles formes d'exploitation dangereuses du golfe sans évaluer la valeur même financière de ce qu'on risque de perdre. C'est nouveau, donc on fonce. Est-ce qu'on pourrait réfléchir autrement?»

fleuve Saint-Laurent

Haut de la page

Publié le 03 mai 2010 à 07h22 | Mis à jour le 03 mai 2010 à 07h23

Gentilly-2: «C'est de la folie furieuse»



Les militants de certains groupes opposés au nucléaire ont tenu un point de presse samedi. Michel Fugère et Christian Simard ont rappelé les dangers reliés à la centrale Gentilly-2.
Photo: Andréanne Lemire

Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 deviendra-t-il un second Suroît pour le gouvernement Charest? Rien n'est moins sûr. Mais c'est l'objectif visé par les militants et élus québécois réunis à Trois-Rivières samedi dans le cadre d'un forum sur le nucléaire.

Un peu plus d'une centaine de personnes étaient en effet sur place pour débattre des enjeux reliés à l'énergie nucléaire au Québec. Mais le dossier des installations de Bécancour s'est rapidement retrouvé à l'avant-plan.

Les intervenants ont dénoncé une fois de plus la décision de Québec de procéder à des travaux évalués à deux milliards de dollars, pour remettre à neuf la centrale dont la production assure l'alimentation de plus de 270 000 foyers.

Devant les médias, on a brandi à nouveau la menace écologique, mais aussi les dangers financiers et reliés à la santé humaine. Les intervenants craignent également que la région ne devienne le lieu de prédilection pour les déchets nucléaires au Canada.

Pour Thomas Mulcair, chef-adjoint du Nouveau parti démocratique du Canada et député d'Outremont, un frein doit impérativement être mis

au projet. Et il ne mâche pas ses mots pour l'affirmer.

«C'est de la folie furieuse! Et il faut arrêter de jouer avec les mots. Ce ne sera pas un projet qui va coûter deux milliards de dollars. C'est un projet qui va en coûter six, voire huit milliards», a lancé l'élu dans un entretien tenu en marge de la conférence.

«De toute façon, a-t-il poursuivi, il faut arrêter de penser que c'est une réfection de la centrale Gentilly-2. C'est littéralement la construction d'une nouvelle centrale.»

L'ex-ministre québécois de l'Environnement est persuadé qu'un rejet est plausible. À preuve, soumet-il, ses anciens collègues libéraux et lui-même ont déjà procédé de la sorte, en 2004.

«La même machine, avec les mêmes sociétés d'ingénieurs dans le dossier du Suroît, a reculé», rappelle-t-il, en citant le cas de cette centrale thermique dont la construction a été annulée devant la grogne populaire.

Ce discours trouve bien sûr écho auprès des contestataires du projet présenté par Hydro-Québec. «Dire que le projet est en marche et que ce n'est plus possible d'arrêter, c'est une vieille stratégie pour endormir la population», a fait valoir Christian Simard, de Nature Québec.

Un mouvement en construction

Ceci dit, dans le cas du Suroît, l'insatisfaction se faisait entendre avec fracas au sein de la population.

En ce qui a trait à Gentilly-2, les voix qui s'élèvent demeurent pour l'instant dans le cercle des militants contre le nucléaire et quelques partis d'opposition, à Ottawa et Québec.

Le porte-parole péquiste en matière d'Environnement, Scott Mackay, en est bien conscient. Il admet d'ailleurs que le rapport de force des élus est actuellement bien mince.

«On ne peut rien faire en tant que parlementaires pour bloquer ce projet si l'on n'a pas l'appui de la population», souligne-t-il.

Or, ce mouvement serait en voie de prendre de l'ampleur, dit-on. «Il va y avoir un buzz, qui va devenir un mouvement social dont la vague va forcer le gouvernement à reculer (...) Et quand on voit les politiciens qui nous appuient, on sent aussi qu'il y a un regroupement politique qui se crée», a fait valoir le directeur général de l'organisme Nature Québec.

Publié le 18 mai 2010 à 07h09 | Mis à jour le 18 mai 2010 à 07h15

Forêt boréale: les écolos et l'industrie s'entendent



La forêt boréale canadienne s'étend sur 5,7 millions de kilomètres carrés, soit plus que la superficie de l'Union européenne. Moins de 10% de cette forêt est protégée actuellement.

Photothèque La Presse



Charles Côté

La Presse

Un accord historique entre les écologistes et l'industrie forestière au sujet de l'exploitation et la conservation de la forêt boréale sera annoncé ce matin.

Selon ce que *La Presse* a pu apprendre hier, un des principaux sujets de cette entente, en préparation depuis trois ans, est la protection du caribou forestier. Cette espèce est particulièrement sensible au dérangement humain. Sa protection implique la mise en réserve de très grands territoires.

L'entente impliquerait les ténors écologistes pancanadiens comme la Fondation David Suzuki, Greenpeace, Conservation de la Nature Canada et la Société pour la nature et les parcs.

Côté industrie, on retrouve l'Association des produits forestiers du Canada et plusieurs entreprises majeures, dont AbitibiBowater, Kruger et Tembec.

Les détails de l'entente seront dévoilés ce matin au cours de deux conférences de presse, l'une à Toronto et l'autre à Montréal.

Selon un article publié la semaine dernière dans *The Province*, un quotidien de Vancouver, l'entente ressemblera à celle conclue il y a quatre ans au sujet de la forêt côtière de Colombie-Britannique. Écologistes et industriels avaient convenu de quels territoires seraient conservés et lesquels seraient exploités.

Dans les deux cas, une campagne de sensibilisation mondiale menée par les groupes écologistes avait précédé la conclusion d'une entente.

Membre de Nature Québec et professeur d'aménagement durable des forêts à l'Université Laval, Louis Bélanger a suivi les étapes de cette négociation sur la forêt boréale. Il se réjouit de la voir aboutir, sans connaître les détails de l'entente. «On est en mode solution et il est à peu près temps qu'on soit dans ce mode», dit-il.

Impacts différents

Cependant, dit M. Bélanger, l'entente aura des impacts différents d'une province à l'autre. «Au Québec, ça aboutit à un moment où la gestion forestière est en pleine transformation, dit-il. Le gouvernement et les régions vont faire les plans d'exploitation qui vont s'appliquer à partir de 2013. Ce n'est plus l'industrie qui décide. Et en plus, on est en train de travailler sur le Plan Nord.»

«Ce ne sont pas eux (les écologistes et l'industrie) qui écrivent la loi. Il faudra voir comment le décideur, le ministère des Ressources naturelles, va prendre ça en considération.»

«Ailleurs au Canada, c'est encore les sociétés forestières qui font les plans d'aménagement forestier», précise-t-il.

Un rôle important

La forêt boréale canadienne s'étend sur 5,7 millions de kilomètres carrés, soit plus que la superficie de l'Union européenne. Moins de 10% de cette forêt est protégée actuellement.

La forêt boréale joue un rôle important dans l'écologie mondiale. Elle aide à réguler le climat de la planète. En effet, il y a dans le sol et les plantes de la forêt l'équivalent de 900 années d'émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES). Presque un oiseau migrateur sur trois en Amérique en dépend pour sa reproduction. La forêt boréale est aussi très significative sur le plan économique: 7000 entreprises ou usines y sont établies et elles emploient 400 000 personnes.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Publié le 18 mai 2010 à 13h20 | Mis à jour le 19 mai 2010 à 09h38

Forêt boréale: l'entente de préservation suscite le scepticisme



Ressources naturelles et Faune Québec

**Charles Côté**

La Presse

L'entente historique à laquelle sont parvenus écologistes et industriels au sujet de la forêt boréale canadienne, annoncée mardi, suscite beaucoup d'enthousiasme, mais aussi du scepticisme.

La Fédération des municipalités, la ministre des Ressources naturelles, le Parti québécois, Nature Québec, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, tous ont salué cette entente, qui met fin aux redoutables campagnes de boycottage des grands groupes environnementalistes contre les produits forestiers jugés dommageables pour l'environnement.

En échange, des sociétés comme AbitibiBowater, Kruger et Tembec décrètent un moratoire sur les nouvelles exploitations dans une superficie de 29 millions d'hectares au Canada, dont 8,5 millions au Québec. Elles prennent plusieurs engagements pour améliorer leurs pratiques et appuyer la création d'aires protégées.

«Pour Greenpeace, c'est une journée mémorable, a déclaré Mélissa Filion, directrice de Greenpeace au Québec. Écologistes et industriels enterrent la hache de guerre.»

Cependant, rien dans cette entente n'empêchera la construction de milliers de kilomètres de chemins forestiers et de deux ponts sur la rivière Broadback, à la Baie-James, ce qui donnera accès à un secteur jugé parmi les plus prometteurs pour la conservation du caribou forestier.

Sur la carte distribuée hier, cette région située à l'est du lac Evans est pourtant teintée en rouge. Cela veut dire normalement qu'il s'agit d'un «territoire visé pour la planification de la conservation du caribou forestier», où en principe toute nouvelle exploitation devrait être suspendue pendant trois ans, selon l'entente.

Mais Domtar et Norbord, qui ne sont pas membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), ont aussi des droits sur ce territoire.

«Cette entente ne nous aide pas beaucoup si Domtar continue comme si rien n'avait changé», a affirmé à *La Presse* Geoff Quail, responsable de la foresterie au Grand Conseil des Cris.

Domtar a annoncé récemment la vente de sa division forestière à Eacom, une société de Colombie-Britannique, qui n'a pas rappelé *La Presse*. Le porte-parole de Domtar, Pascal Bossé, dit que la signature de l'entente est «une très bonne nouvelle» et que l'entreprise adhère à la norme d'exploitation écologique du Forest Stewardship Council (FSC)

Hier matin, à Toronto, les signataires de l'entente se sont réjouis de l'avancée qu'elle représente.

«La société en a assez du discours polarisé sur l'environnement, a déclaré Avrim Lazar, président de l'APFC. Chaque citoyen et chaque entreprise doit faire partie de la solution. Et le verdissement de l'économie nous y pousse. C'est notre stratégie d'affaires. On va s'assurer que nos efforts se traduisent par un avantage de marketing.»

Parmi les groupes environnementalistes signataires de l'entente, certains ont été très efficaces ces dernières années pour faire changer les mentalités des acheteurs de papier et de bois.

«Cette entente change la donne pour la plus grande forêt intacte au monde», affirme Josée Breton, de Canopée, un groupe qui presse les éditeurs d'utiliser du papier certifié écologique.

L'industrie n'avait plus le choix, dit Louis Bélanger, membre de Nature Québec et professeur d'aménagement durable des forêts à l'Université Laval.

«Pour avoir accès au marché, avoir une image verte est devenu une condition sine qua non, dit M. Bélanger. Cela dit, avec la rationalisation de l'industrie, il y a des usines qui ferment et la demande est en baisse. Alors le *timing* est bon pour créer des aires protégées.»

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Publié le 20 mai 2010 à 12h34 | Mis à jour le 20 mai 2010 à 12h39

Loi sur les mines: Nature Québec exige des changements



Ces réclamations ont été faites en marge de la commission parlementaire sur le projet de loi 79, qui modifie la Loi sur les mines.
Photothèque Le Soleil

La Presse Canadienne

Les organismes Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec (SNAP-Québec), ont exigé jeudi que la mainmise des mines sur le territoire québécois par divers propriétaires privés cesse et que soient éliminées les inégalités causées par la préséance des droits miniers.

Ces réclamations ont été faites en marge de la commission parlementaire sur le projet de loi 79, qui modifie la Loi sur les mines.

À cette occasion, les deux organismes ont évoqué les impacts des droits miniers sur la mise en place du réseau d'aires protégées.

Le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, a expliqué qu'actuellement, la conservation de territoires n'est possible que si le secteur minier ne manifeste aucun intérêt pour un site. En fait, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) bloque non seulement tout projet de conservation s'il y a un titre minier alloué (claims), mais il le bloque également sur la présomption d'un potentiel minier.

M. Simard a donné en exemple le cas du parc de la Gaspésie où vivent 172 caribous montagnards, une espèce menacée dont le déclin

est fulgurant. Il a regretté qu'on ne puisse faire progresser l'étendue du parc pour protéger cette espèce, car il y a des titres miniers alloués souvent inactifs.

Les deux groupes croient que si le Québec veut assurer une protection adéquate de sa biodiversité et respecter ses engagements en matière de conservation, cette situation devra changer.

Le directeur général de Nature Québec a donné en exemple le cas de l'Ontario où le droit des propriétaires privés de territoires miniers est limité. Il a souhaité que des ententes de prospection limitées dans le temps soient signées avec les industries minières. Selon M. Simard, les principes de la loi québécoise actuelle datent de l'époque de la ruée vers l'or.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Québec Hebdo - Société - Environnement

Projet de loi sur les mines : deux organismes demandent une meilleure protection du territoire



Publié le 20 Mai 2010
Thaïs Martel

Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec profitent des consultations publiques de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi no 79 - Loi modifiant la Loi sur les mines pour demander au gouvernement de développer une industrie minière plus responsable qui ne mettrait plus d'entraves à la création d'aires protégées ou aux autres usages du territoire.

Sujets : [Ressources naturelles](#) , [Société pour la nature](#) , [Hydro-Québec](#) , [Québec](#) , [Région de Chaudière-Appalaches](#)

Les deux organismes se plaignent des difficultés rencontrées dans la mise en place du réseau d'aires protégées, dans les régions où il y a de l'exploration et de l'exploitation minière. Christian Simard, directeur général de Nature Québec argue ainsi que les droits miniers, assurés par la réclamation de titres miniers (claim), ont la préséance sur les autres usages du territoire ce qui fait que la conservation de territoires n'est possible que si le secteur minier ne manifeste aucun intérêt pour «Actuellement, les critères écologiques, appuyés par la science sont souvent recalés au second rang : les critères économiques qui déterminent les contours des aires protégées. Il faut que ça change, car la protection du territoire ne peut se faire n'importe où et n'importe comment», affirme Patrick Nadeau, directeur de la section à la SNAP-Québec.



Sylvain Archambault, Patrick Nadeau et Christian Simard souhaitent la protection du territoire la priorité (Thaïs Martel)

Nature Québec et SNAP-Québec s'inquiètent pour la protection de certaines régions. Même si le Québec a 2 % de protection du territoire, il existe des carences importantes dans certaines régions dues entre autre à l'absence de titres miniers ou de permis d'exploitation gazière ou pétrolière qui empêchent d'atteindre l'objectif de 10 % d'aires protégées. Tout près de nous, le cas de la région de Chaudière-Appalaches démontre bien le problème. «On a seulement 2 % d'aires protégées», assure Patrick Nadeau.

Le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines, présenté fin 2009 par le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, Serge Simard, propose déjà quelques changements qui vont dans le sens des demandes des deux organismes. On peut ainsi lire dans la présentation du projet de loi que «Ce projet de loi modifie la Loi sur les mines à plusieurs égards, notamment afin de stimuler les travaux d'exploration. Plus précisément, en ce qui concerne les claims, il retire la possibilité d'effectuer un paiement au lieu des travaux d'exploration minière, il diminue les crédits de travaux qui peuvent être utilisés pour renouveler d'autres claims, il retire la possibilité de renouveler les crédits de travaux d'exploration effectués sur un bail minier ou une concession minière pour renouveler une concession minière, il limite à dix ans la durée de vie des crédits de travaux.»

Or, selon Sylvain Archambault, biologiste à la Société pour la nature et les parcs, les changements proposés sont trop timides. «Nous convenons que le gouvernement va dans la bonne direction. Par contre, il faut savoir que le ministre a déjà le pouvoir de soustraire des territoires, mais ça semble tellement difficile qu'il ne le fait jamais. On ne peut pas mettre en réserve des territoires où il n'y a pas de claim ou exproprier dans un but d'utilité publique, pour Hydro-Québec ou pour le téléphone. Nous ce qu'on demande c'est qu'il puisse exproprier pour l'intérêt public», termine-t-il.

PROJET DE LOI 90

SOS Parc Orford satisfaite de la dernière mouture

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

MAGOG — La dernière mouture du projet de loi 90, qui prévoit la vente de la station Mont-Orford et son retour dans le parc national du même nom, convient à la coalition SOS Parc Orford.

Certains éléments inquiétaient les membres de SOS Parc Orford après le dépôt par les libéraux d'amendements au projet de loi 90. Mais, finalement, les inquiétudes se sont estompées.

«On voyait deux problématiques, indique Robert Benoit, membre de la coalition. D'abord, il manquait de précision quant à la zone où seraient tolérées les activités de récréation intensive. On était aussi préoccupé par l'aspect cumulatif des projets de liens vers des développements immobiliers.»

M. Benoit indique que la décision de ne permettre des activités de récréation intensive, telles que le ski ou le golf, que sur 390 hectares satisfait SOS Parc Orford. Cela dit, cette superficie pourrait augmenter, advenant qu'on autorise l'installation de remontées mécaniques entre le centre de ski et des développements hors du parc national du Mont-Orford.

En ce qui concerne la seconde inquiétude soulevée par le représentant de la coalition, elle est disparue quand on les libéraux ont décidé d'inclure dans le projet de loi un passage stipulant qu'il faudra tenir compte du ou des liens déjà acceptés avant de consentir à un nouveau.

«Ce que je comprends, c'est que les liens sont pour favoriser la survie du centre de ski. D'ailleurs, pour que Québec dise oui à une demande de lien, il faudra démontrer l'effet positif pour la montagne», note Robert Benoit.

Par ailleurs, le représentant de SOS Parc Orford concède

qu'il aurait préféré que ce soit le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui évalue toute demande de promoteur souhaitant relier le centre de ski à un développement immobilier. Québec confie toutefois cette tâche à la MRC de Memphremagog.

«Idéalement, pour nous, il aurait fallu qu'on fasse appel au BAPE pour ce genre d'analyse. On a été un peu échaudé par la MRC par le passé. Mais on pense qu'elle est de bonne volonté.»

Bien qu'ils soient satisfaits du contenu du projet de loi 90, plusieurs membres de SOS Parc Orford continuent cependant de voir d'un mauvais oeil ce que projette le promoteur Vertendre à Enstman.

«Vertendre veut traverser une zone vierge du parc du Mont-Orford avec une remontée mécanique qui se rendrait jusqu'à ses terrains. C'est inacceptable pour les groupes de conservation!», souligne Mélanie Desrochers, une autre représentante de la coalition.

Il importe par contre de rappeler que Vertendre a récemment révélé qu'il espère maintenant installer un monorail entre ses terrains et le sommet du mont Orford. Pour éviter de couper trop d'arbres, le promoteur aimerait mettre à profit une emprise déjà déboisée d'Hydro-Québec.

Avant un remaniement

Robert Benoit réitère que SOS Parc Orford se réjouit de la réintégration, dans le parc national du Mont-Orford, des 459 hectares qui en ont été exclus en 2006. La coalition souhaitait que ce geste soit posé rapidement.

«On voulait que les terres retournent dans le parc avant la fin de la session parlementaire à Québec, car on parle de remaniement ministériel et on avait peur

que, si le ministre changeait, le bal reparte», reconnaît l'ex-député d'Orford.

Mentionnons en terminant que

l'adoption de la loi 90 est prévue en début de semaine prochaine. Les amendements apportés, au cours des derniers jours, ont

poussé le gouvernement à retarder au 9 juillet la fin de l'appel d'offres pour vendre la station Mont-Orford.

Zellers

De vendredi 21 mai au lundi 24 mai 2010

Pour les magasins Zellers, les clients peuvent profiter de nombreux avantages. Les clients peuvent profiter de nombreux avantages.

LE LUNDI 24 MAI, NOS MAGASINS SERONT OUVERTS!

Rabais de 200\$ 499⁹⁹ Ortl. 499.99 Mobilier de jardin à 1 place Sydney de VICTORY GARDEN®. Appuyez sur le bouton pour voir les détails.	Rabais de 70\$ 129⁹⁹ Ortl. 129.99 Banc en fer avec table et 2 fauteuils en bois de VICTORY GARDEN®.
Rabais de 40% TOUTES les lampes pour l'intérieur. Ortl. 14.95 à 29.95 \$.	20% de rabais 39⁹⁹ Ortl. 59.99 Fauteuil plant d'aspect acier VICTORY GARDEN®.
1/2 PRIX 84⁹⁹ Ortl. 169.99 Banc en fer à 2 places avec coussins VICTORY GARDEN®.	Rabais de 60% 9⁹⁹ Ortl. 24.99 Ensemble de 3 pots en plastique. 13.99 à 29.99 \$.

40 000 avec tout achat de 50\$
points Primes Hbc réglé avec ou

Avec 80 000 points Primes Hbc, vous pouvez obtenir une carte-cadeau Hbc de 10\$.

Éloigne les moustiques 8⁴⁹ Ortl. 16.99	4⁹⁹ Expérience de la cuisine de qualité de cuisine qui rendra votre repas parfait.	Rabais de 40% Draps et couvertures BRITANICA®. Ortl. 4.99 à 9.99 \$.
Rabais de 25% Choix de lampes décoratives à énergie solaire MOONRAYS®. Ortl. 1.99 à 49.99 \$.	3⁴⁹ Lampes à énergie solaire. Vendeur de WESTINGHOUSE® sur lequel vous pouvez compter.	1/2 PRIX 4⁹⁹ Ortl. 9.99 Ensemble de 2 ampoules à incandescence.

Rabais additionnel de 60% **50%** **50%**

TOUTE LA LITERIE. AVEC OLA HUBERT. Sur la page 10 de la page 10.

DRAPS ET LITERIE COORDONNÉS. FLOURETTE, VIKASSO ET ALBERT. SONG, ESSENTIALS ET EN TISSU.

50% DE RABAIS. DRAPS SÉLECTIONNÉS. Ortl. 49.99 à 299.99 \$.

redécouvrez l'été dès maintenant.

Shedbrook vendredi 21 mai 2010 - La Tribune

3

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Québec](#) > Aires protégées - Québec suivra l'exemple européen

Aires protégées - Québec suivra l'exemple européen

Louis-Gilles Francoeur 21 mai 2010 Québec

Pour marquer la Journée internationale de la biodiversité, qui se déroule aujourd'hui partout sur la planète, Québec a dévoilé hier un bilan du réseau d'aires protégées qui en indique sans complaisance les forces et les faiblesses.

Avec un réseau couvrant 135 300 km², soit l'équivalent de la surface combinée du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, le Québec a fini par dépasser en 2009, avec quatre ans de retard sur son objectif initial, la cible des 8 %. Et il entend maintenant hausser ce pourcentage à 12 % d'ici 2015, soit les niveaux que l'Europe a déjà atteints.

Selon le bilan dévoilé hier par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), notre réseau d'aires protégées compte 24 parcs nationaux, 70 réserves écologiques, 82 réserves de biodiversité, 9 réserves aquatiques et 26 grandes rivières. Le réseau a fait ses principaux gains dans la zone boréale, où le niveau de protection atteint présentement 9,05 %, soit plus de 100 000 km².

Ce chiffre illustre par contre — ce dont Québec convient dans son bilan et que relève Greenpeace — que plus de la moitié des régions géographiques du Québec n'atteignent pas l'objectif de protéger 8 % de leur territoire. De son côté, Nature Québec souligne que c'est dans le sud et dans l'est du Québec que le niveau de protection est le plus bas.

Pour Jean Hubert, porte-parole de Nature Québec, le bilan québécois demeure globalement «très positif». Mais il faudra, dit-il, faire participer davantage le milieu municipal pour arriver à une protection minimale des milieux naturels du sud et de l'est du Québec. Tout comme il faut, selon le même organisme, accentuer la protection des milieux marins et des zones forestières les plus sensibles, au profit principalement du caribou forestier, même s'il s'agit de zones convoitées par les puissants lobbies de l'énergie, de la forêt et des mines.

Pour Greenpeace, la science indique qu'il faut protéger des surfaces de plus de 5000 km² pour protéger avec succès les grands mammifères, y compris les caribous forestiers, ce dont on pense convenir avec l'industrie forestière dans le cadre de l'entente annoncée au cours des derniers jours.

biodiversité, aire protégée, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Environnement > Actualités sur l'environnement > L'enjeu de la forêt boréale

L'enjeu de la forêt boréale

L'entente de cette semaine est une bonne nouvelle pour l'environnement, mais pas pour les groupes québécois ignorés

Louis-Gilles Francoeur 22 mai 2010 Actualités sur l'environnement



Photo : Archives Le Devoir

L'entente de cette semaine sur la forêt boréale comble un manque évident de leadership des gouvernements.

L'entente intervenue cette semaine entre 21 industries forestières et neuf grands groupes environnementaux canadiens, sans consultation avec les groupes porteurs du dossier depuis plus d'une décennie au Québec, est néanmoins une bonne nouvelle pour la forêt boréale et l'économie des régions.

L'entente comble un manque évident de leadership des gouvernements même si elle risque d'accentuer une forme de privatisation des contrôles de la gestion forestière en plein essor, la certification environnementale.

En échange d'un arrêt des boycottages de leurs produits sur les marchés étrangers, les industriels vont tenter d'ici trois ans, avec les écologistes, d'accoucher de propositions conjointes pour de nouvelles aires protégées, d'implanter une gestion écosystémique dans leurs parterres de coupe, d'y optimiser le captage du CO₂ atmosphérique au profit du climat, de faire prospérer l'économie des régions forestières, de respecter les droits des autochtones et des «communautés» locales, la seule petite porte laissée aux groupes environnementaux québécois...

Les signataires s'entendent aussi pour accorder la priorité à la protection du caribou forestier. À cet égard, certains qui avaient des plans de coupe dans les zones à caribous ont accepté d'en sortir au cours des trois prochaines années.

Inflation

Mais on mesure l'inflation médiatique à laquelle l'entente a donné lieu quand on constate que les exploitants ont accepté de se retirer à l'échelle du Canada d'un territoire qui équivaut globalement à 722 kilomètres carrés, soit 27 sur 27 kilomètres! Ce ne serait même pas suffisant pour protéger la petite harde de caribous des bois de Val-d'Or, la plus menacée du Québec. C'est d'ailleurs l'obligation de changer ses plans de coupe dans cette région qui explique peut-être que Domtar n'est pas partie à cette entente, comme d'autres exploitants québécois.

D'ailleurs, d'autres chiffres utilisés par les signataires laissent songeur. Dans leur communiqué en français, ils affirment que l'entente «s'applique à 72 millions d'hectares de forêts publiques aménagées par les membres de l'APFC» (Association canadienne des produits forestiers du Canada). Or ce ne sont pas tous les membres de cette association qui ont ratifié l'entente, donc le territoire visé est moindre. Certes, on insiste sur le fait que ce sont «les membres de l'APFC qui aménagent les deux tiers de tous les territoires forestiers certifiés du Canada». Mais le problème, c'est que les «territoires certifiés» ne constituent qu'une partie des territoires où la coupe est autorisée.

Toutefois, ce sont là des détails par rapport aux résistances que les pourparlers des trois prochaines années pourraient faire disparaître, des blocages qui paralysent souvent la détermination de nouvelles aires protégées en forêt boréale. Au Québec, un groupe comme l'Action boréale, fondé par le poète-chansonnier Richard Desjardins, s'est notamment buté à ce type de résistance quand il a voulu protéger le territoire de Kanasuta, au Témiscamingue.

Par ailleurs, l'implantation d'une gestion écosystémique au Canada est certainement un gain environnemental majeur.

Un principe déjà reconnu

L'entente pancanadienne défonce toutefois une porte ouverte au Québec. En effet, il y a tout juste quelques semaines, l'Assemblée nationale a inscrit la gestion écosystémique comme principe légal de la gestion, et cela, non pas grâce aux pressions des signataires canadiens de l'entente, mais essentiellement grâce au combat acharné des groupes québécois, comme la défunte Coalition sur les forêts vierges nordiques, qui a réuni 13 groupes et organismes québécois autour de l'idée d'une réforme de notre gestion forestière.

Ajoutons aux efforts de Nature Québec, qui était derrière cette coalition, le travail inestimable de Richard Desjardins, autant avec son film L'Erreur boréale qu'avec son groupe l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue. Ce qui a débouché sur la commission Coulombe et la gestion écosystémique, le pilier central de son rapport et de la réforme québécoise que les groupes canadiens-anglais tentent de faire généraliser chez eux en se présentant comme les champions d'un progrès engendré, en réalité, précisément par ces groupes qu'ils ont ignorés dans leurs négociations avec les industriels canadiens.

Les grands groupes canadiens comme Greenpeace, la Fondation Suzuki et l'Initiative boréale canadienne, ou étasuniens comme le Pew Environment Group, ont non seulement placé tout le monde environnemental québécois devant un fait accompli mais, à plusieurs égards, leur manière de procéder ressemble étrangement au rouleau compresseur fédéral dans les champs de compétences du Québec. Avec la déconnexion culturelle en plus.

Il faut noter que c'est d'abord grâce à la médiation d'un groupe étasunien, le Pew Environment Center, qu'a été amorcé le rapprochement entre l'industrie et les directions des groupes canadiens. Non seulement ces derniers ont commencé à informer quelques jours à l'avance un certain nombre de groupes québécois de l'imminence d'une annonce, mais sa version française n'existait tout simplement pas encore hier, ni sur Internet ni ailleurs.

Même le sommaire de l'entente disponible sur Internet n'a pas d'équivalent en français. On a cependant rédigé un communiqué à l'intention des médias francophones pour y glaner un maximum de visibilité. Cette manière de procéder est typique des grands groupes écologistes canadiens, qui non seulement ignorent souvent leurs vis-à-vis d'ici, mais respectent encore moins que le gouvernement fédéral la règle du bilinguisme le plus élémentaire auprès du quart de la population canadienne.

Norme ou certification

Il y a toutefois ici une autre différence culturelle plus profonde, soit le recours à la certification environnementale privée versus des normes réglementaires appliquées par l'État.

La bataille menée par les groupes écologistes québécois pour obtenir une réforme forestière assujettie au respect des écosystèmes et assortie d'aires protégées misait en priorité sur une réforme politique et réglementaire.

C'est un fait que la norme «FSC» (Forest Stewardship Council) dépassait et dépasse encore à certains égards les normes québécoises, parce que, si elle mise aussi sur la gestion écosystémique, elle demeure plus ouverte à la consultation des communautés locales et autochtones. Mais ce n'est pas pour rien que dans l'ouest des États-Unis et dans d'autres parties du monde on regarde avec suspicion cette norme privée fort avancée. Quoique cette norme soit intéressante pour son approche élargie et intégrée, son application et le contrôle de son application par des suivis indépendants ne se produisent qu'épisodiquement. Au Québec, malgré la faiblesse des contrôles gouvernementaux dans le passé, on ne peut nier que ces contrôles sont plus structurés, plus permanents et généralement mieux équipés que ne le sont les «commissaires» responsables des «audits» privés en vertu d'une norme, fût-elle FSC. Il n'y a qu'à constater la préférence des compagnies pour ces normes pour s'en convaincre.

Les gouvernements encouragent d'ailleurs les industriels à faire certifier leurs territoires autorisés. Cela donne parfois aux gouvernements un bon prétexte pour se désengager en douce au profit de cette nouvelle forme de privatisation des contrôles des forêts publiques, dont ils n'ont d'ailleurs pas à répondre devant la population.

C'est ce qui arrive ici aux groupes québécois qui ont porté le dossier des forêts au moment où leurs vis-à-vis du ROC donnent l'impression de leur ravir une victoire, qu'ils copient à certains égards en tentant, ce qui est moins glorieux, de s'arroger le contrôle du dossier ici où ils arrivent sur le tard, à quelques pieds du fil d'arrivée.

Mais les grands groupes canadiens avaient un atout que les groupes d'ici n'ont pas: la capacité d'intervenir à l'étranger, qui les a placés dans une situation de force par rapport aux industriels.

Les groupes québécois qui ont porté le dossier jusqu'ici auront des décisions difficiles à prendre. Certains vont préférer accepter en râlant de s'inscrire dans la démarche lancée par les grands groupes canadiens, question d'aller plus loin, plus rapidement, et de maintenir une solidarité écologique dont ils sont bien les seuls à tenir compte... D'autres voudront, et c'est sans doute essentiel, rester en marge de ce courant de rapprochement pour garder leur capacité critique intacte, car bien des compromis pourraient être consentis par de nouveaux décideurs verts, dont il faudra probablement critiquer les orientations dans l'intérêt du public et de l'avenir de la forêt.



entente, industrie forestière, forêt boréale

Haut de la page

Parc de la Gaspésie

Agrandir pour protéger

Radio-Canada, 26mai 2010

Nature Québec, un organisme voué à la cause environnementale, propose d'agrandir le parc de la Gaspésie pour mieux protéger l'habitat du caribou forestier et pour tenter d'éloigner les prédateurs.

« L'ours et le coyote présentement bénéficient des coupes forestières pour leur alimentation. Ça les amène là où il y a du caribou. C'est quand même des prédateurs. Ils s'attaquent aux faons. Donc, si on essaye de recréer un habitat favorable au caribou, on espère protéger l'espèce des prédateurs », explique Édith Cadieux, biologiste chargée de projet à Nature Québec.

En effet, au cours des cinquante dernières années, la population de caribous forestiers n'a cessé de diminuer. L'exploitation minière et les activités forestières ont détruit son habitat. Depuis l'automne dernier, l'espèce est classée menacée et pourrait s'éteindre si rien n'est fait pour la protéger.

« D'abord l'intégration de zones à l'intérieur des limites du parc de la Gaspésie. Créer une zone tampon de 5 kilomètres de largeur tout autour du parc où les activités forestières, de chasse et de pêche sont permises. Et troisième composante, utiliser les réserves fauniques pour faire des aires protégées qui autoriseraient les activités forestières, la chasse et la pêche », explique Jean-Philippe Guay, qui est ingénieur forestier.

Cet agrandissement du parc de la Gaspésie s'intégrerait en fait à d'autres projets d'aires protégées dans les secteurs de Mont-Saint-Pierre et de la MRC de Matane.

Selon la direction du parc, le projet devra cependant franchir bien des étapes avant de devenir une réalité.

« La proposition va être reçue par la ministre, qui aura des décisions à prendre. Et si ça va de l'avant, il devrait y avoir des audiences publiques, puis un décret qui scelle le tout et crée le nouveau périmètre du parc. Ça va dépendre du consensus social », souligne François Boulanger.

Au sud du fleuve du Saint-Laurent, il ne reste plus qu'un troupeau de 179 caribous forestiers, qui vivent sur les hauts plateaux des Chic-Chocs et du massif McGerrigle.

Publié le 27 mai 2010 à 05h00 | Mis à jour le 27 mai 2010 à 10h28

Un parc de la Gaspésie plus grand pourrait sauver les caribous



Selon le dernier recensement, le nombre de caribous montagnards affiche une baisse alarmante.
Pierre Pouliot, MNR

Johanne Fournier, collaboration spéciale
Le Soleil

(Sainte-Anne-des-Monts) L'agrandissement du parc de la Gaspésie est l'une des solutions que proposera Nature Québec au gouvernement aujourd'hui pour contrer le déclin des caribous. Selon le dernier recensement, la situation du caribou montagnard est alarmante. Cette espèce, unique au sud du fleuve Saint-Laurent, est passée de 750 individus en 1950 à 273 en 1984. En octobre 2009, ils n'étaient plus que 179 bêtes.

Selon le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, si rien n'est fait, le caribou de la Gaspésie risque de disparaître à jamais. L'agrandissement proposé serait de 214 km² sur les quelque 800 km actuels. «Cet agrandissement devrait disposer des mêmes critères de protection que le parc, dont une interdiction des activités minières et forestières», explique la chargée de projet et biologiste Édith Cadieux.

En plus de l'agrandissement, l'organisme suggère la création d'une zone tampon dans le but de protéger l'habitat de l'espèce, qui est de plus en plus menacée par des prédateurs, dont principalement l'ours noir et le coyote. Les coupes forestières et les activités périphériques du parc ont créé des conditions favorables pour ces prédateurs.

Cette zone tampon serait d'une largeur de cinq kilomètres autour du parc.

Ces deux propositions s'intègrent à deux projets déjà existants et dont les territoires sont adjacents. L'un d'eux est le projet d'une aire protégée dans la réserve faunique de Matane et l'autre, appelé Village-parc Mont-Saint-Pierre, prévoit un lien avec le mont Jacques-Cartier et le village de Mont-Saint-Pierre, situé à une vingtaine de kilomètres.

Quelques nuances

La mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, accueille la proposition favorablement, mais avec certaines nuances. Elle s'inquiète notamment des territoires forestiers sur lesquels les activités forestières seront interdites. «Il faudra évaluer l'impact de cette décision, a-t-elle recommandé aux porte-parole de Nature Québec. On a des compagnies forestières vulnérables qui ont déjà des territoires restreints. Il faudra faire attention. Sinon, vous risquez d'avoir une levée de boucliers.»

En entretien avec *Le Soleil*, Mme Pelletier a ajouté : «C'est beau de s'occuper de la faune, mais que fait-on avec nos enfants maltraités et nos services de santé déficients?» La mairesse n'en a pas dit davantage à propos de son commentaire sur les enfants.

Les propositions de Nature Québec seront déposées aujourd'hui au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. «Si c'est accepté, il faudra faire des consultations publiques auprès des gens des MRC, des municipalités et des industriels, indique Mme Cadieux. Entre la proposition et la réalisation, ça pourrait prendre 10 ans.»

Selon la biologiste, le troupeau peut se maintenir et résister pendant la prochaine décennie. Cependant, si une maladie s'attaquait aux bêtes, le troupeau pourrait être complètement décimé.

[>> Imprimer <<](#)

Un plan pour sauver le caribou gaspésien

Publié le jeudi, 27 mai 2010 10:27 - par Pierre Morel

Alors que l'on dénombrait quelque 1500 caribous en 1950 sur la péninsule gaspésienne, le cheptel n'a cessé de diminuer, si bien que des 273 individus recensés en 1984, il n'en resterait que 170 actuellement, ce qui en fait, depuis l'automne dernier, une espèce menacée.



Devant l'urgence d'agir pour préserver ce cheptel unique, qui est aujourd'hui confiné au Parc national de la Gaspésie, Nature Québec a dévoilé, mercredi à Sainte-Anne-des-Monts, un plan d'action ambitieux visant à assurer la sauvegarde de ce cervidé unique au sud du fleuve Saint-Laurent.

« Il faut poser des actions concrètes, dès aujourd'hui, afin d'éviter que le caribou de la Gaspésie ne disparaisse à jamais », a déclaré Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

Nature Québec propose prioritairement un agrandissement du Parc national de la Gaspésie en y intégrant trois secteurs, les monts Vallières-de-Saint-Réal, le petit mont Sainte-Anne et à l'ouest, celui du mont Logan. L'ajout de ces aires protégées, où serait interdite toute exploitation forestière et minière, aurait pour effet d'agrandir le parc de 214 km².



On propose aussi d'établir une zone tampon d'une largeur de 5 km autour du Parc national afin de faciliter la régénération des habitats, ce qui réduirait la prédation. L'exploitation forestière y serait permise, à certaines conditions, tout comme les activités de chasse et de pêche.

Sans rejeter le principe, le maire de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, rappelle que la prudence s'impose pour ne pas réduire les approvisionnements des exploitants forestiers de La Haute-Gaspésie. « C'est de là que va venir le plus grand problème, car on parle de rouvrir certaines usines. Vous risquez d'avoir une levée de boucliers en touchant un secteur névralgique au développement », explique Mme Pelletier. Nature Québec indique que selon une première évaluation, à peine 10 km² seraient touchés dans le secteur de la réserve Chic-Choc.

Le directeur du Parc national de la Gaspésie, François Boulianger, souligne que Nature Québec présente avec justesse la problématique entourant la survie du caribou, mais que la solution qui est proposée devra faire l'objet d'une réceptivité et d'un consensus de tous les acteurs, y compris le gouvernement et les industries visées.

Le chargé de projet dans le dossier du village parc de Mont-Saint-Pierre, Magella Émond, rappelle que le caribou est le porte-étendard du Parc de la Gaspésie et qu'il importe de le préserver. Il estime toutefois que cette proposition pourrait susciter un débat auprès des exploitants, mais qu'en vertu des nouvelles normes prévues en 2013, l'industrie forestière devra s'adapter.

Québec Hebdo - Société - Environnement

Nature Québec propose la création d'un nouveau type d'aire protégée



Publié le 28 Mai 2010
Luc Fournier

Nature Québec ainsi que quelques partenaires du milieu forestier demandent au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de considérer la mise en place de projets-pilotes mettant de l'avant un nouveau type d'aire protégée pour les forêts québécoises. Une protection qui correspond à la catégorie 6 de l'Union internationale pour la conservation de la nature, mais qui n'a pas de statut juridique au Québec.

Sujets : Québec

Il existe bien des réserves fauniques, au Québec, mais les mesures particulières pour y protéger la qualité des habitats et la biodiversité sont rares, voire inexistantes. «La différence entre le régime forestier actuel et l'aire protégée de catégorie 6, c'est que ça va être fait de manière à assurer la conservation de la biodiversité, ce qui n'est pas le cas en territoire public», indique Jean-Philippe Guay, un ingénieur forestier qui a travaillé sur le projet. Au Québec, les territoires fauniques structurés sont souvent, à tort, considérés comme des territoires protégés, d'ajouter Nature Québec.



«La différence entre le régime forestier actuel et l'aire protégée de catégorie 6, c'est que ça va être fait de manière à assurer la conservation de la biodiversité, ce qui n'est pas le cas en territoire public» - Jean-Philippe Guay

Ainsi, il faudrait d'abord créer cette catégorie de protection, une catégorie relativement souple, qui permet une forme d'utilisation durable des ressources naturelles. Un concept, aux dires de Nature Québec, qui n'oppose pas l'économie et la conservation. Dans un conflit entre l'utilisation des ressources naturelles et la conservation, la première aurait toutefois préséance. «L'objectif, c'est de l'appliquer sur des territoires naturels, d'ajouter M. Guay. Les réserves fauniques, par exemple, sont déjà des territoires où l'on retrouve des forêts et des lacs qui sont encore en condition – généralement – naturelle. S'ils ne le sont pas ou ont été dénaturés, l'aire protégée va permettre de restaurer le milieu naturel concerné de façon à ce que ça corresponde mieux à ce qu'on retrouve plus naturellement dans le paysage.»

L'objectif est aussi de désenclaver les milieux protégés en ajoutant des corridors de déplacement faunique de type catégorie 6 pour faire des réseaux d'aires protégées plutôt que des îlots restreints où la faune est confinée.

Forêt

Nouvelles aires protégées

Radio-Canada, 28 mai 2010

Le groupe écologiste Nature Québec réclame que des projets pilotes d'aires protégées soient mis sur pied pour les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries.

Le directeur de Nature Québec, Christian Simard, explique que la forêt ne fait l'objet d'aucune mesure de protection particulière sur ces territoires, qui sont soumis aux mêmes règles de foresterie que pour l'ensemble des terres publiques.

Les règles dans les aires protégées envisagées par le groupe écologiste seraient toutefois moins rigides que celles qui régissent les activités dans les parcs et réserves écologiques. « Ça permet véritablement de transformer tout notre réseau de territoire faunique en réseau d'aires protégées qui permettent la chasse et la pêche, et une foresterie plus intelligente, plus écosystémique qui est en fonction de la présence de la faune », précise Christian Simard.

La demande, adressée au gouvernement du Québec, est appuyée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et les fédérations de gestionnaires de zecs et de propriétaires de pourvoirie de la province.

À la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, Jean-Claude D'Amour croit que la création d'aires de protection permettrait, entre autres, de réduire la frustration de la clientèle après le passage de la machinerie. « Lorsqu'ils vont voir un industriel forestier récolter la matière ligneuse, il va le faire en respectant des règles qui ne vont pas mettre en péril les habitats fauniques », pense M. D'Amours.

Le représentant de la fédération juge qu'un réseau d'aires protégées est d'autant plus nécessaire que la coupe forestière risque d'augmenter dans les réserves, zecs et pourvoiries.

Le futur régime forestier n'y prévoit aucune mesure spécifique, alors que la coupe sera restreinte ailleurs sur le territoire.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Nature](#) > [Faut-il agrandir le parc de la Gaspésie?](#)

Faut-il agrandir le parc de la Gaspésie?

La pérennité du troupeau de caribous passe par la consolidation de son habitat naturel

Louis-Gilles Francoeur 28 mai 2010 Nature



Photo : Archives Le Devoir

Le caribou forestier du parc de la Gaspésie est passé d'espèce vulnérable à espèce menacée, ce qui signifie que la disparition de l'espèce est possible.

On parle beaucoup de caribous des bois ces temps-ci avec le débat lancé par quelques grands groupes canadiens, qui ont signé sans concertation avec leurs «frères» du Québec, selon le mot de Richard Desjardins, une entente avec les industriels de la forêt pour suspendre les activités de récolte dans certaines parties de la forêt boréale au profit notamment du caribou des bois, en contrepartie d'un arrêt du boycottage de produits forestiers canadiens sur les marchés étrangers.

Mais il est une harde si exceptionnelle au Québec qu'on a créé autour d'elle le parc national de la Gaspésie pour la protéger et aussi pour mettre en valeur le massif exceptionnel des Chic-Chocs avec ses 25 sommets à plus de 1000 mètres!

Ce qui est particulièrement intéressant avec cette sous-espèce, c'est qu'on voit désormais dans ce «troupeau relique» une sous-espèce cousine du caribou des bois de la rive nord, la «montagnarde» de Gaspésie. Ces caribous, qui peuplaient autrefois toute la rive sud jusqu'à Montréal a finalement été isolée des grands troupeaux nordiques quand le pont de glace qui reliait les deux rives, le glacier du Wisconsin, a commencé à fondre, il y a environ 12 000 ans. Comme les hauts plateaux des Chic-Chocs leur offrent un environnement similaire à celui de la toundra subarctique, la petite harde d'aujourd'hui demeure un héritage d'une valeur biologique inestimable.

Le cas de ces caribous est ainsi fort différent de ceux qu'on trouve dans Charlevoix, dans les parcs nationaux des Grands Jardins et des Hautes-Gorges. Ceux-là ont été réintroduits entre 1969 et 1972 à partir d'un groupe de 82 bêtes capturées au lac Opicotéo, à 350 milles au nord de Sept-Îles. Comme il y a des échanges possibles entre eux et les hardes forestières plus au nord et que le territoire des deux parcs voisins leur assure de vastes sommets au climat subarctique, ce troupeau prospère.

Ce qui n'est pas le cas de la harde gaspésienne, selon Nature Québec.

Ce groupe environnemental fait aujourd'hui campagne pour qu'on ajoute une zone tampon d'au moins cinq kilomètres autour des limites actuelles du parc national afin de consolider l'actuelle harde de caribous des bois «montagnards». Selon Nature Québec, il faudrait accoler au parc trois autres secteurs, dont l'un à l'ouest du mont Logan, et deux autres à l'est, ce qui ajouterait 214 km² de zone tampon, exemptes d'activités minières et forestières. Mais pas de chasse et de pêche, conformément au statut des aires protégées de catégorie IV de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le projet serait d'ailleurs compatible avec le projet de village du parc de Mont-Saint-Pierre, récemment rendu public par cette municipalité de 218 habitants, qui voudrait devenir une destination touristique haut de gamme à 20 km de l'entrée du parc national.

Les pressions de Nature Québec pour la création d'une zone tampon se justifieraient par le fait que 26 % de l'aire occupée par la harde se situe en dehors du parc. Dans le secteur du mont Logan, ce sont 40 % des déplacements de la harde qui se situent présentement hors du parc.

Malgré la protection offerte par le parc, malgré le contrôle des loups et des ours auquel Québec a procédé par des abattages sélectifs afin de maintenir la croissance de la population de caribous, ces derniers sont passés l'automne dernier du statut d'espèce «vulnérable» à celui d'espèce «menacée», une reconnaissance du risque de disparition de la sous-espèce.

Pourtant, la population de cette harde est en croissance, lente mais réelle. Son effectif est passé d'une centaine de bêtes dans les années 1990 à 140 têtes en 2001 et à 160 en 2005. Selon Nature Québec, il compterait présentement 179 têtes. Mais on est loin du niveau des années 1950, lorsqu'on dénombrait 1000 caribous montagnards et seulement 273 en 1984. Rien n'est donc encore assuré pour ce troupeau, dont il faut à l'évidence consolider l'habitat naturel et la sécurité. Et aussi le protéger des agressions courantes mais fatales que sont les dérangements engendrés par l'activité humaine lourde, comme l'exploitation forestière et minière, et même plus légère comme la villégiature et les sports motorisés.

Mais le sort des «montagnards» demeure éminemment meilleur que celui de la harde des cousins de Val-d'Or, une harde qui ne compte qu'une cinquantaine de têtes et que s'acharne à protéger le groupe fondé par Richard Desjardins, l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue (LABAT). L'effectif de cette harde aurait été ramené à une vingtaine de têtes, selon l'Action boréale, ce qui devrait déclencher un plan d'urgence du côté de Québec, un plan dont la nécessité illustre l'inefficacité du ministère qui est à la fois responsable des ressources naturelles prisées par les grands exploitants forestiers et de la faune (MRNF), reléguée ici à la colonne des pertes.

Devant un pareil échec de ce ministère aux vocations contradictoires, force est de constater que le dossier devrait être transféré au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour qu'on y prépare un projet de parc national, comme on l'a fait pour les caribous de la Gaspésie. La petite harde survivante de Val-d'Or est celle le plus au sud que l'on connaisse au pays et peut-être même sur la planète. Son éloignement des hardes nordiques en fait un témoin exceptionnel de la biodiversité, qu'on ne peut sacrifier sur l'autel des profits. Et c'est l'Environnement, et non le MRNF, qui est le responsable de protéger la biodiversité et les grands écosystèmes en plus d'avoir le mandat de créer des parcs.

À très court terme, et avant même qu'une réserve foncière soit décrétée dans ce secteur pour y geler toute forme d'exploitation, il faudrait un plan d'éradication des prédateurs, une technique qui a fait ses preuves dans le parc de la Gaspésie et dans l'Ouest canadien et étatsunien, quand des circonstances exceptionnelles le justifient. Il y a trop longtemps que ce dossier fait l'objet de demi-mesures pour que Québec ne passe pas en mode de gestion de crise dans ce dossier pour que la protection de la biodiversité y ait un sens véritable.

Suggestion de lecture:

Les Baleines et autres rorquals, par Jean-Pierre Sylvestre. Complet et facile d'accès, comme on s'y attend d'un naturaliste doublé d'un journaliste scientifique qui suit ces grands mammifères depuis trois décennies et qui nous fait partager sa fascination pour ces espèces mythiques.

nature, forêt, Gaspésie, parc national

Haut de la page

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Nature Québec propose des aires protégées moins strictes](#)

Nature Québec propose des aires protégées moins strictes

La Presse canadienne 29 mai 2010 Actualités sur l'environnement

Le Québec devrait développer à sa façon un réseau d'aires protégées, mais des aires spéciales, permettant tout de même une utilisation durable des ressources naturelles.

C'est ce que recommande un regroupement d'organismes touchés par la conservation de la nature, dont des trappeurs, chasseurs, pêcheurs et établissements de plein air.

Ces groupes proposent au gouvernement du Québec de créer une nouvelle catégorie d'aires protégées, adaptées aux réserves fauniques, aux zones d'exploitation contrôlée et aux pourvoiries. Il s'agirait en fait d'«aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles».

Dans ces aires protégées, les autorités permettraient la tenue d'activités de chasse, de pêche et de piégeage, voire une forme d'exploitation forestière, mais dans une optique de protection de la biodiversité, explique en entrevue Louis Bélanger, responsable de la commission forêt chez Nature Québec.

Ces aires moins strictement protégées serviraient en quelque sorte de zones tampons entre les aires protégées de façon stricte et les aires plus généralement exploitées.

«On a tendance à tout voir en noir et en blanc. Et ce que les autorités internationales nous disent, c'est qu'il faut qu'on crée ces zones plus ou moins gris pâle, qui vont permettre d'être complémentaires aux aires protégées strictes comme les parcs nationaux», explique M. Bélanger.

Le groupe de travail n'a pas chiffré le nombre de ces aires protégées nouveau genre qu'il voudrait voir établies sur le territoire du Québec. Chose certaine, il tient à ce que ces aires ne soient pas incluses dans l'objectif que le gouvernement du Québec s'est déjà donné, soit de voir protégé 12 % du territoire québécois d'ici 2015.

«Même avec un 12 %, à l'échelle de la planète, c'est reconnu que ce pourcentage-là est insuffisant pour vraiment protéger la biodiversité», justifie M. Bélanger.

«C'est une révolution», ce concept d'aire protégée, opine M. Bélanger.

«C'est un type d'aire protégée qui est nouveau en Amérique, qui est généralisé en Europe et en Asie, mais qui est nouveau en Amérique. Donc, il y a pour certains groupes un genre de prudence ou de scepticisme», rapporte-t-il.

Le groupe conseille d'ailleurs de commencer par des projets pilotes «dès maintenant» pour éventuellement développer tout un réseau.

Le groupe de travail propose même deux noms possibles pour ces aires nouveau genre: «réserve naturelle régionale» ou «paysage naturel régional».

ressources naturelles, Nature Québec, aire protégée

[Haut de la page](#)

Proposition d'un nouveau type d'aire protégée : un pas de plus à faire pour le bénéfice de la conservation

Lundi, 31 Mai 2010 00:17 La FQCP



Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Québec, le 28 mai 2010 - La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est extrêmement heureuse de la divulgation du rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI qui a eu lieu ce matin à l'hôtel Château Laurier de Québec, lors d'une conférence de presse orchestrée par Nature Québec. Ce rapport expose les réflexions du groupe de travail, dont l'objectif était d'établir un cadre de sauvegarde du caractère naturel et d'utilisation durable des ressources des territoires structurés du Québec.

La FédéCP est particulièrement fière d'avoir été, avec Nature Québec, la première organisation à s'être interrogée sur la pertinence d'envisager un statut particulier de protection qui pourrait desservir les territoires structurés. Présentement, malgré la vocation de ces territoires, leurs habitats fauniques ne bénéficient d'aucune mesure particulière de conservation à l'exception de celles consenties pour l'ensemble des terres publiques. Pour la FédéCP, il est clair qu'il faut dès aujourd'hui mettre en place des sites expérimentaux de bonification de la protection des territoires structurés.

Au terme de ses travaux, le groupe de travail, dont fait partie la FédéCP, recommande donc au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'appuyer une telle initiative de développement durable des territoires structurés. Nous recommandons, plus particulièrement, d'appuyer les objectifs de conservation de biodiversité et d'exploitation des ressources, prévus dans les aires protégées de catégorie VI, tels que déterminés par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Pour la FédéCP, les réflexions présentées dans le rapport publié par Nature Québec proposent au gouvernement provincial une excellente voie afin de bonifier la protection des territoires structurés du Québec, des joyaux du patrimoine naturel de notre province.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (www.fedecp.qc.ca) est un organisme sans but lucratif qui représente 125 000 membres. Depuis 1946, sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Priorité à la faune et aux écosystèmes](#)

Priorité à la faune et aux écosystèmes

Louis-Gilles Francoeur 4 juin 2010 Actualités sur l'environnement



ENVIROFOTO SEPAQ

Quand Abraham Lincoln a amorcé par décret en 1864 la protection de la vallée de séquoias qui allait devenir le parc Yosemite en 1890, il amorçait le premier mouvement législatif contemporain de protection de la nature. Quelques années plus tard, soit en 1872, Yellowstone devenait le premier parc national au sens strict, 13 ans avant la création du parc national de Banff au Canada, notre premier du genre.

Aujourd'hui, la protection des milieux naturels a fait école. Si à l'origine on créait des parcs pour permettre aux humains de retrouver le silence et un contact privilégié avec la nature, la vocation des parcs et des nombreuses aires protégées allait évoluer avec l'identification progressive des menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les espèces vivantes. Par exemple, le parc de Mercantour, en France, abrite les derniers loups de ce pays, tout comme les Everglades ont été protégées à la fois pour protéger un écosystème absolument unique mais aussi le lamantin, ou le parc Kruger en Afrique du Sud, qui se donne comme mission de protéger les derniers rhinocéros blancs.

Mais, comme le précisait un bilan des grands parcs nationaux du Canada à la fin de la dernière décennie, la plupart d'entre eux sont en train de devenir des «îlots d'extinction» pour les espèces qu'ils sont censés protéger. Leur taille est en effet insuffisante en général pour maintenir des populations viables. Et les menaces qui les encerclent — du déboisement commercial au développement urbain, en passant par la création de terres agricoles — isolent leurs populations animales de la métapopulation dont elles font partie. Ces animaux étant privés d'échanges avec leurs semblables d'autres grands habitats, le pool génétique des espèces ainsi protégées s'affaiblit par effet de consanguinité, et les cheptels glissent progressivement vers leur déclin.

Une proposition novatrice

J'ai rarement eu autant de plaisir à parcourir un document que le rapport divulgué la semaine dernière par le Groupe de travail sur les aires protégées de catégories VI, qui propose de faire des réserves fauniques québécoises, des pourvoiries et des zones d'exploitation contrôlées (ZEC) des réserves naturelles viables où la protection des écosystèmes, les caractéristiques naturelles du milieu et le maintien des populations animales d'origine seraient hissés au niveau de principe directeur d'une exploitation viable des ressources par les humains.

Cela fait des années que je préconise, et ici même dans cette chronique, l'idée de faire de ces zones de chasse, de pêche et d'exploitation forestière des aires protégées en harmonie avec une exploitation fine et surtout viable des ressources naturelles, où les impératifs de la conservation encadreraient leur exploitation.

Nos 193 pourvoiries à droits exclusifs couvrent plus de 25 400 km². Les 15 réserves fauniques, présentement gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), couvrent pour leur part 66 000 km², alors que les 63 ZECS — les territoires publics des anciens clubs privés gérés aujourd'hui par des bénévoles — administrent les activités

de chasse et pêche sur un territoire de 50 000 km². Cela représente un incroyable territoire d'au moins 141 000 km² où la gestion de la faune est la priorité, en principe du moins. Sans parler de la partie d'Anticosti qui n'est pas constituée en réserve!

Par contre, même si Québec reconnaît officiellement que pourvoies, ZECS et réserves fauniques ont en priorité une vocation récréative et de récolte faunique, la Loi sur les forêts ouvre la porte à des consultations avec les gestionnaires de ces territoires. Mais sans plus, de sorte que les ingénieurs forestiers ont eu systématiquement le dernier mot avec les résultats que l'on sait. C'est par centaines qu'on récolte des histoires de confrontations entre les gestionnaires de territoires fauniques et les exploitants forestiers, qui ne coupent pas toujours et n'aménagent pas toujours au goût et en fonction des priorités de l'exploitation faunique et du maintien des écosystèmes dont ils revendiquent le contrôle professionnel aujourd'hui... Il est donc normal que le groupe de travail sur les aires de catégorie VI ait constaté que tous les gestionnaires de ces territoires souhaiteraient par-dessus tout que les priorités de la faune et des écosystèmes servent de balises à l'exploitation forestière et minière.

Mais le principal gain que ferait le Québec en faisant de ses territoires fauniques des réserves naturelles viables — un nom qui leur conviendrait bien — serait sans contredit le fait de relier par de véritables corridors à vocation prépondérante de conservation la plupart des parcs nationaux et fédéraux du Québec ainsi que plusieurs autres aires protégées de différentes natures. L'absence de «connectivité» entre des parcs, réserves et aires de toute sorte est le point faible de nos politiques de protection des milieux, dont les espèces se retrouvent isolées de leur population globale.

Pour Nature-Québec, qui coordonnait les travaux de ce groupe de travail, Québec ne devrait toutefois pas utiliser ces territoires de catégorie VI pour combler l'écart entre l'objectif de protection de 8 % en aires protégées, atteint récemment, et la nouvelle cible de 12 % que Québec vise pour 2012.

Il faut, soutient le rapport du groupe de travail — qui réunissait fonctionnaires, gestionnaires et utilisateurs de la faune —, que le Québec comble l'écart entre le 8 et le 12 % avec des aires protégées des catégories de I à III, soit les plus strictes. Ce type d'aires est non seulement soustrait à toute exploitation commerciale, mais il vise à protéger des écosystèmes représentatifs des différents milieux naturels du Québec, un objectif qui est loin d'être atteint. Les territoires fauniques, sauf exceptions, n'atteignent généralement pas cet objectif de représentativité. Par contre, la nécessité d'établir des zones tampons autour des aires protégées de première valeur et d'assurer des liens entre elles par des corridors importants consoliderait les chances de survie à long terme de plusieurs espèces, autrement vouées au déclin.

Cette proposition pourrait d'ailleurs servir à court terme de banc d'essai pour la gestion écosystémique, qui devra dans deux ans s'appliquer à tout le territoire forestier québécois en vertu de la réforme forestière récemment coulée dans une nouvelle loi.

Suggestion de lecture: Sans le nucléaire, on s'éclairerait à la bougie, et autres tartes à la crème du discours technoscientifique, par Corinne Lepage et Jean-François Bouvet. Éditions du Seuil, 127 pages. Cet opuscule décapant, signé notamment par l'ancienne ministre de l'Environnement de France, découpe en lamelles fines les saucissons de la technoscience savamment enrobés de marketing, pour arriver à présenter les OGM comme la solution aux problèmes de la faim, les pesticides comme incontournables, les déchets nucléaires comme sécuritaires et les changements climatiques comme un phénomène naturel. Et quelques autres «tartes» du genre en prime.

aire protégée, milieu naturel

Haut de la page

Publié le 10 juin 2010 à 05h00 | Mis à jour le 10 juin 2010 à 05h00

Point de vue

Pour une commission parlementaire sur l'indépendance énergétique



L'échéance pétrolière indique qu'il faut agir vite et nous pensons que le Québec devrait atteindre son indépendance énergétique face aux énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz naturel d'ici 2030, soutiennent les auteurs.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

Les signaux du marché sont sans équivoque; l'ère du pétrole à bon marché est derrière nous. Malgré une réduction de la demande mondiale depuis l'automne 2008, les tensions sur le marché du pétrole persistent et maintiennent le prix du baril de pétrole à plus de trois fois son niveau moyen depuis les années 1980.

Par ailleurs, la reprise économique couplée à la diminution structurelle anticipée de la production mondiale pointent vers une nouvelle flambée des prix dans les années à venir. Pour plusieurs économistes, cette situation risque fort de nuire à la reprise économique elle-même! Les énergies fossiles représentent plus de la moitié de la consommation d'énergie au Québec. Pour assouvir l'essentiel de ce besoin, le Québec importe massivement du pétrole à fort prix, ce qui handicape lourdement sa balance commerciale.

En 2008, ce sont 15 milliards de dollars qui sont sortis du Québec pour l'achat de produits pétroliers. En plus d'être une perte sèche pour notre économie, cette somme n'aura pu fructifier et servir à augmenter ou à améliorer la qualité de vie des citoyens ou la compétitivité des entreprises du Québec. L'équation est donc fort simple: la dépendance au pétrole et aux autres énergies fossiles appauvrit le Québec.

Dans un contexte où le prix des hydrocarbures est condamné à augmenter, les nations qui sauront s'affranchir de ces formes d'énergie et qui maîtriseront les sources d'énergies vertes posséderont des leviers essentiels pour leur développement au cours du XXI^e siècle. En d'autres termes, l'indépendance énergétique est une clé essentielle pour assurer l'avenir du Québec.

Le grand potentiel du Québec

On ne le dit pas assez: le Québec jouit d'un avantage remarquable pour relever ce défi. En effet, l'abondance et la diversité des sources d'énergies renouvelables disponibles sur son territoire le place dans le peloton de tête des économies à potentiel vert, non seulement en Amérique du Nord, mais sur l'ensemble de la planète! Déjà, la part des combustibles fossiles dans notre bilan de consommation énergétique est beaucoup moins élevée que chez nos voisins continentaux ou ailleurs dans les pays de l'OCDE en raison du virage hydroélectrique entrepris entre 1960 et 1990.

Toutefois, bien qu'au lieu du charbon nous puissions compter sur nos barrages pour produire de l'électricité, nous consommons par habitant presque autant de pétrole que les Américains et notre consommation d'électricité par habitant nous place au second rang mondial. Nous partons donc avec une certaine longueur d'avance par rapport à plusieurs pays, mais en matière de pétrole et d'efficacité énergétique, nous sommes en mauvaise posture pendant que d'autres s'affairent à développer les créneaux économiques de remplacement.

Pour diminuer notre dépendance aux combustibles fossiles et développer de nouvelles expertises, il est nécessaire de prendre des mesures fortes visant à réduire la consommation totale d'hydrocarbures, à développer et à mettre en place des alternatives à leur utilisation ainsi qu'à promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies vertes. Ces mesures doivent viser prioritairement les secteurs névralgiques du transport des personnes et des biens, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, qui sont essentiels pour faire du Québec un modèle mondial de développement durable et une puissance des énergies vertes.

Agir dès maintenant

Mais pour parvenir à effectuer ce virage vers une économie libérée de sa dépendance aux énergies fossiles, il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la population. Le Québec est vaste et de multiples réalités coexistent sur le territoire. La dépendance au pétrole du travailleur autonome du centre-ville de Montréal n'est pas la même que celle de l'ouvrier des pâtes et papiers de Jonquière. Les solutions pourraient donc varier selon les régions et favoriser l'émergence d'innovations diverses dans la mesure où elles sont appliquées à une échelle adéquate. Elles devraient également tirer profit tant

du savoir du spécialiste en énergie que de celui du gérant d'une coopérative forestière, d'où notre proposition d'une commission parlementaire itinérante.

L'échéance pétrolière indique qu'il faut agir vite et nous pensons que le Québec devrait atteindre son indépendance énergétique face aux énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz naturel d'ici 2030. Il est donc urgent que la population se mobilise! C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir tenir sans délai une commission parlementaire itinérante sur l'indépendance énergétique du Québec qui permettrait à la fois de sensibiliser la population à la nécessité d'agir et aux élus de mesurer l'ampleur du défi à relever. Attendre que les prix du pétrole explosent à nouveau n'est pas une option.

André Bélisle, président, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Daniel R. Breton, Maîtres chez nous 21e siècle (MCN21)

Sylvain Gaudreault, député de Jonquière et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie

François P. Granger, ing., président, Réseau des ingénieurs du Québec (RéseaulQ)

Virginie Lambert Ferry, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace

Karel Mayrand, directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki

Normand Mousseau, professeur au Département de physique de l'Université de Montréal et auteur du livre L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique

Réjean Parent, président, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Sidney Ribaux, coordonnateur général, Équiterre

Gaétan Ruest, maire d'Amqui

Alexandre Turgeon, président, Vivre en ville

Christian Simard, directeur général, Nature Québec

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > [Politique agricole - Québec doit prendre un virage local](#)

Politique agricole - Québec doit prendre un virage local

Trois organismes réclament des pratiques moins nocives pour l'environnement

Louis-Gilles Francoeur 10 juin 2010 Actualités sur l'environnement

Trois organismes ont réclamé hier de Québec un virage dans le financement de l'agriculture, qui financerait en priorité les «circuits courts» de distribution et des pratiques moins nocives pour l'environnement.

Pour Équiterre, Nature Québec et Option consommateurs, la future politique agricole du Québec doit aussi encourager le développement de l'offre, des marchés de niche et de produits du terroir, l'accessibilité aux aliments locaux et leur disponibilité dans les grandes chaînes alimentaires d'ici ainsi que par les initiatives de solidarité sociale.

Présentement, Québec finance plutôt, selon les trois groupes, les hauts niveaux de production, la spécialisation et la production de masse à des fins d'exportation. L'argent des contribuables devrait plutôt servir, à leur avis, la diversification de notre agriculture et une mise en marché locale des produits tout en prévoyant des mécanismes de transition pour les agriculteurs emprisonnés dans l'actuelle agriculture industrielle.

Première politique

La toute première politique agricole, dont Québec serait sur le point d'accoucher, précisent les trois groupes, «doit avoir des retombées positives sur l'environnement et la société tout en améliorant l'alimentation des Québécois et leur santé».

«Nous avons besoin d'une politique agricole ambitieuse et novatrice, qui mette définitivement derrière nous les stratégies inefficaces et coûteuses du passé. Le Québec est l'État qui soutient le plus son agriculture en Amérique du Nord. Il est primordial que cette aide soit orientée vers la production d'aliments ayant une empreinte écologique minimale», affirme Christian Simard, de Nature Québec.

Pour Sidney Ribaud, de l'organisme Équiterre, «compte tenu de la montée des coûts de transport, de l'enjeu des changements climatiques, du faible retour à l'agriculteur et de l'intérêt croissant pour les produits locaux, il est primordial de favoriser les circuits courts de distribution, une solution gagnante pour une occupation dynamique du territoire et pour la relève agricole».

environnement, financement, agriculture

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviseo
Design Web par Egzak

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > **État de la forêt québécoise - Le bilan du Forestier en chef est «honnête», dit Nature Québec**

État de la forêt québécoise - Le bilan du Forestier en chef est «honnête», dit Nature Québec

Louis-Gilles Francoeur 12 juin 2010 Actualités sur l'environnement

Le bilan déposé par le Forestier en chef sur l'état de la forêt québécoise entre 2000 et 2008 est «honnête», notamment parce qu'il souligne les «énormes défis à relever» dans leur gestion, dans la protection des espèces à statut précaire et en matière d'aires protégées, estime Nature Québec.

Pour le groupe environnemental, qui suit le dossier des forêts depuis plusieurs décennies, le portrait demeure plutôt «sombre» quant à la capacité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'assurer le suivi et l'évaluation de ses programmes et de ses engagements. Le groupe environnemental note que le Forestier en chef souligne le manque de ressources du ministère, ses lacunes en matière de formation et d'encadrement du personnel, de suivi de la régénération et des programmes d'aménagement, etc.

Pour Nature Québec, ce bilan n'augure rien de bon pour la mise en place d'un nouveau régime forestier, axé sur la protection des écosystèmes, que vient d'adopter l'Assemblée nationale. «Surtout si les ressources humaines sont insuffisantes et inadéquatement formées», ajoute la porte-parole, Mylène Bergeron. Elle ajoute aussitôt: «Mais le ministère ne pourra pas dire qu'il n'avait pas été prévenu.»

Le bilan du Forestier en chef insiste à juste titre, ajoute Nature Québec, sur la nécessité d'étoffer les connaissances scientifiques sur les espèces menacées ou en situation précaire du milieu forestier «pour éviter les erreurs de la Suède et de la Finlande». Les stratégies d'aménagement de ces pays ont fait disparaître des espèces qu'ils doivent aujourd'hui réintroduire.

Pas nouveaux, les défis

Ce ne sont pas là de «nouveaux» défis, comme l'indique le Forestier en chef, car Nature Québec rappelle qu'elle les souligne depuis des années. Mais le groupe apprécie son appui à la mise en place d'une gestion qui respecte et même contribue au maintien des équilibres naturels.

Dans un autre ordre d'idées, Guy Chevrette s'est offert une sortie remarquée de ses fonctions de directeur général du Conseil de l'industrie forestière.

Selon ce que rapportait hier le quotidien Le Soleil de Québec, sa plus grande déception aura été «de ne pas avoir réussi à faire comprendre aux politiques l'importance de notre industrie».

L'ancien titulaire du MRNF dit avoir senti le plaisir qu'auraient pris de hauts fonctionnaires à mâter cette industrie pourtant essentielle pour les régions éloignées.

Il désapprouve le nouveau régime forestier, axé sur la gestion écosystémique, mais dit avoir bon espoir que des volets entiers seront révisés. Il se donne le crédit d'avoir amorcé la contre-attaque contre le «charriage» des écologistes. Mais il pense que la récente entente de certains groupes avec les multinationales de la forêt pourrait assainir leurs relations.

forêt

Haut de la page

Publié le 17 juin 2010 à 05h00 | Mis à jour le 17 juin 2010 à 05h00

Le Plan Nord et les mines: les écolos à la rescousse



Michel Corbeil

Le Soleil

(Québec) C'est un minimum que le gouvernement Charest veuille mettre à l'abri de tout projet industriel la moitié de l'immense territoire couvert par le Plan Nord, soutient le porte-parole de la coalition environnementale Pour que le Québec ait meilleure mine.

Christian Simard a tenu à donner la réplique au professeur en prospection minière Michel Gauthier. Mardi, lors du congrès de l'Association minière du Québec, ce dernier a dit qu'il trouve «fou furieux» de vouloir soustraire «pour toujours» une immense étendue de terres à toute exploitation minière, forestière ou énergétique.

M. Simard voit dans la déclaration «une certaine arrogance de l'industrie minière. [...] On présuppose que si on découvre un minéral, il faut aller le chercher automatiquement.

«D'un coup, on va s'empêcher de maintenir des écosystèmes fragiles, de les protéger. Ce serait prétendre que la fonction minière est au-dessus de toutes les autres.» Cela lui a rappelé une blague qui circulerait en Abitibi : «Il y a la loi de Dieu et la loi des mines. Et les gens ne savent pas laquelle vient en premier.»

Pour Sylvain Simard, aussi à la tête de Nature Québec, «avant [de s'engager dans] une nouvelle ruée vers le Nord, on doit aller avec une autre optique que d'épuiser des ressources naturelles à bas prix.» Mines, électricité, routes, bois, «il est important de ne pas développer comme on l'a fait dans le sud».

Le porte-parole s'est gardé de condamner l'industrie dans son ensemble. À la «table des partenaires» du Plan Nord, il constate des «signes» d'ouverture.

«On comprend que l'industrie a besoin d'une certaine latitude, a-t-il jouté. Il y a des moyens de circonscrire» les zones prometteuses. Le gouvernement pourrait désigner de «larges aires protégées», mais donner cinq ans pour voir ce que contient le sous-sol.

M. Simard se défend d'être opposé au développement. Il faut le faire en favorisant les populations locales, a-t-il dit.

Il a donné en exemple la mine Raglan. Le tiers des employés de la compagnie, extrayant du nickel sur la pointe nord du Québec, est autochtone.

Mais la préservation des «grands réservoirs de carbone» que sont les tourbières de la taïga est essentielle. C'est aussi le cas des «dernières forêts primaires». Le principe de prudence doit guider les décideurs.

«Conservation d'abord!»

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Québec délaisse-t-il l'environnement?

Publié le 17 juin 2010 à 09h00 | Mis à jour le 17 juin 2010 à 11h19



Jean Lemire

Les groupes écologiques sont inquiets du manque de précisions du gouvernement du Québec quant aux mesures adoptées et qui doivent encore être adoptées pour protéger les fragiles écosystèmes présents sur le territoire du Plan Nord.

Martine Letarte, collaboration spéciale

La Presse

(Montréal) Le gouvernement du Québec est-il en train de s'égarer en ce qui a trait à l'objectif premier de son engagement de protéger de tout développement industriel 50% du territoire du Plan Nord?

Suzanne Méthot, directrice régionale pour le Québec d'Initiative boréale canadienne (IBC) et responsable du secteur du développement durable à la table des partenaires du Plan Nord, s'inquiète.

«On joue sur les mots. On essaie de ne plus utiliser le mot protection. On parle plutôt d'équilibre entre activités industrielles et non industrielles, pour éviter de faire peur à des gens. On patine.»

Elle dénonce le fait qu'on n'a pas créé un groupe de travail sur l'enjeu de la conservation. «Si on ne fait pas de la conservation et du développement, on n'a pas de développement durable. Ça prend un équilibre entre les deux», affirme-t-elle.

Mathew Jacobson, responsable au Québec de la campagne internationale pour la conservation boréale au PEW Environment Group, organisme qui a fondé l'IBC, affirme demeurer tout de même optimiste.

«Mais nous sommes inquiets. En même temps, nous savons que lorsqu'un leader arrive avec une vision nouvelle, comme l'a fait le premier ministre Charest, il se heurte nécessairement à des gens qui ne veulent pas de changement.»

PEW et l'IBC sont vivement opposés à cette proposition du gouvernement de protéger un kilomètre après chaque kilomètre développé.

«Cela signifie qu'on développera un territoire de la grandeur de la France avant de pouvoir protéger l'équivalent. Et lorsqu'il est question de biodiversité, un kilomètre n'équivaut pas à n'importe quel kilomètre. Par exemple, les phoques des lacs des Loups Marins sont présents uniquement dans cet endroit au Québec. Si on le développe, on ne pourra plus rien protéger d'équivalent. Et de toute façon, un kilomètre, ce n'est rien lorsqu'on parle de protection d'habitats pour des espèces comme le caribou», affirme M. Jacobson.

Pour PEW et IBC, cette façon de faire de la protection en réaction au développement est à éviter.

«Nous espérons que cette idée sera abandonnée et que le gouvernement arrivera avec une meilleure proposition pour que nous puissions continuer de travailler ensemble», ajoute M. Jacobson.

SNAP et Nature Québec préoccupés

Le fait qu'aucun groupe n'ait encore été formé pour travailler sur la question de la conservation préoccupe également grandement la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et Nature Québec.

«Lors de la dernière réunion de la table des partenaires, on a parlé abondamment de l'exclusion au développement industriel de 50% du territoire du Plan Nord, mais jamais le mot biodiversité n'a été mentionné. Pour nous, cette initiative doit absolument reposer sur des bases scientifiques de biologie de conservation et de protection des valeurs culturelles», affirme Patrick Nadeau de la SNAP qui est responsable du secteur environnement à la table des partenaires du Plan Nord.

«En ce moment, la conservation est l'enfant pauvre du Plan Nord qui est vue par plusieurs comme un gros plan de développement. Bien des gens autour des tables pensent encore que la protection, c'est du gaspillage», remarque Christian Simard, directeur général de Nature Québec qui siège au groupe de travail du transport.

Les deux organismes environnementaux ne voient pas comment le gouvernement arrivera à intégrer des éléments liés à la conservation dans le document qu'il prévoit déposer en novembre étant donné qu'aucun groupe de travail ne se penche sur cette question. Mais il y a une lueur d'espoir.

«Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs m'a dit qu'il était peut-être prêt à considérer créer un groupe de travail sur la conservation sous son égide, alors que les autres groupes sont sous celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, affirme M. Nadeau. Nous serions prêts à siéger à un tel comité, mais il doit être créé de façon urgente et il doit avoir des liens avec la démarche du Plan Nord. Parce que le fameux document qui sera déposé en novembre doit contenir de l'information sur les moyens qui nous amèneront à préserver la biodiversité et les écosystèmes dans ce milieu si fragile.»

Greenpeace prépare son Plan Nord

Exclu de la table des partenaires du Plan Nord et des différents groupes de travail sectoriels, comme d'autres grands groupes environnementaux du Québec, Greenpeace prépare son propre Plan Nord.

«Sa vision contrastera avec celle du gouvernement Charest», affirme Nicolas Mairville, responsable de la campagne Forêt chez Greenpeace.

L'organisation souhaite publier son Plan Nord avant celui du gouvernement, prévu pour novembre.

Pour Greenpeace, le Plan Nord est un outil supplémentaire pour faire avancer la création d'aires protégées.

«Grâce à la récente entente entre l'industrie forestière et les groupes environnementaux pour mettre en place un moratoire sur l'exploitation de 28 millions d'hectares de forêt au Canada, dont huit au Québec, le gouvernement voit que même l'industrie est d'accord. Le statu quo n'est plus possible. Il faut augmenter le niveau de protection et on ne peut pas protéger n'importe quoi. Il faut prioriser les endroits où la biodiversité est particulièrement menacée.»

Publié le 18 juin 2010 à 05h00 | Mis à jour le 18 juin 2010 à 05h00

Analyse

Première politique agricole du Québec: contrat social recherché!



Les auteurs soulignent que le gouvernement doit se doter d'objectifs ambitieux afin de rendre les aliments locaux largement accessibles à la population, en favorisant les circuits courts de distribution.
Photothèque Le Soleil

Plus de deux ans après la publication du rapport de la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture au Québec, le ministère de l'Agriculture présentera à l'automne sa première politique agricole. Cette politique est très attendue compte tenu qu'elle viendra encadrer ce secteur qui bénéficie d'une aide gouvernementale d'envergure - 700 millions \$ pour la dernière année - et pour lequel le Québec a déjà épongé une dette d'un milliard \$.

Au-delà de sa fonction économique, l'agriculture est un secteur d'importance cruciale pour notre société, car elle répond au besoin fondamental de s'alimenter, dynamise les régions et contribue au maintien des écosystèmes habités. Malheureusement, le lien entre l'agriculture, son territoire et les gens qui l'habitent s'est grandement effrité au cours des dernières décennies.

Affirmer le rôle nourricier de l'agriculture

Au Québec, la situation est critique et paradoxale: les ménages, qui souhaitent de plus en plus s'approvisionner localement, éprouvent de la difficulté à accéder à une alimentation de qualité, et les agriculteurs peinent à vivre du fruit de leur travail. Comment soutenir l'agriculture autrement afin qu'elle puisse d'abord nourrir les Québécois?

D'abord, les programmes de soutien de l'État, actuellement fondés sur de hauts niveaux de production et encourageant la spécialisation et la production de masse pour l'exportation, doivent évoluer vers la diversification de l'agriculture et une mise en marché locale accrue. Le secteur du porc a démontré que la stratégie actuelle mène à un échec cuisant. Bien sûr, il faudra prévoir des mesures de transition pour ne pas laisser tomber les producteurs agricoles tributaires de ces choix de stratégies. Sans fermer la porte à l'exportation, il est impératif de diversifier l'agriculture afin de nourrir le Québec et de développer des marchés de niche avec des produits québécois différenciés de grande qualité.

Ensuite, compte tenu de la montée des coûts de transport, de l'enjeu des changements climatiques, du faible retour à l'agriculteur et de l'intérêt croissant pour les produits locaux, il faut favoriser les circuits courts de distribution, une solution gagnante pour une occupation dynamique du territoire et pour la relève agricole.

Le gouvernement doit se doter d'objectifs ambitieux afin de rendre les aliments locaux largement accessibles à la population (marchés de solidarité, agriculture soutenue par la communauté, etc.).

L'agriculture d'aujourd'hui doit préserver les ressources pour nourrir le Québec de demain

Comment encourager les meilleures pratiques et décourager celles qui ont un coût environnemental et social élevé? Premièrement, le soutien financier doit être écoconditionnel, c'est-à-dire versé seulement lorsque les pratiques de protection de l'environnement sont respectées. À l'heure actuelle, bien que le principe soit déjà reconnu au Québec, son application est partielle et peu satisfaisante. Deuxièmement, des compensations doivent être versées aux agriculteurs qui fournissent des services écologiques ayant des impacts bénéfiques pour la société, comme la protection de la qualité de l'eau et des rives, la séquestration de carbone et l'atténuation des inondations.

En somme, la toute première politique agricole doit avoir des retombées positives sur l'environnement et la société tout en améliorant l'alimentation des Québécois et leur santé. Pour ce faire, elle doit être ambitieuse et novatrice, et mettre définitivement derrière nous les stratégies infructueuses du passé.

Sidney Ribaux, coordonnateur général d'Équiterre

Christian Simard, Directeur général de Nature Québec

Michel Arnold, directeur général d'Option consommateurs

Publié le 14 juillet 2010 à 09h32 | Mis à jour le 14 juillet 2010 à 09h38

Point de vue

Urgence pour protéger nos milieux marins



L'entrée du Fjord du Saguenay
Photo: Yann Perreau

Les 10 et 11 juin derniers se tenait le Symposium sur les aires marines protégées au Québec. Il s'agissait de la première fois que des intervenants de tous horizons se rencontraient pour discuter de conservation marine et de moyens pour doter le Québec d'un réel réseau d'aires marines protégées.

En effet, alors que les milieux marins québécois couvrent une superficie de 153 562 km², seul le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, créé il y a plus de 10 ans maintenant, en assure une protection intégrée.

Alors que les aires protégées couvrent en moyenne 8,14% du territoire québécois, ce pourcentage est de moins de 1% pour le milieu marin. Le Canada ne présente pas un bilan plus reluisant à ce chapitre, mais il est du moins muni d'une stratégie sur les aires marines protégées, ce qui fait toujours défaut au Québec. Une pétition en ce sens circule actuellement sur le site de l'Assemblée nationale.

Le symposium a forcé d'incontournables constats, interrogations, idées et propositions afin de sortir la province du tâtonnement actuel en matière d'aires marines protégées. Les idées qui en sont

ressorties sont une première étape à un exercice qui devra être poursuivi et formalisé. Ainsi, les participants ont convenu que des rencontres régulières doivent être instaurées afin que les acteurs du milieu marin (utilisateurs, scientifiques, ONG et gouvernements) poursuivent les démarches. Une table d'échange pour les aires marines protégées au Québec serait une formule à envisager.

Lors de ce rassemblement, le sentiment d'urgence exacerbé par la catastrophe du golfe du Mexique était palpable. Le spectre de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent préoccupe beaucoup ceux qui protègent et jouissent de ces joyaux de la nature. Il a été convenu que nos écosystèmes marins ont plus que jamais besoin d'être protégés.

Le besoin que les communautés s'approprient nos milieux marins méconnus est également ressorti des discussions: après tout, nous aussi faisons partie de cet écosystème! En plus d'être unique au monde, le Saint-Laurent est un axe historique justifiant cet attachement émotif, symbolique, sain et nécessaire. Enfin, plusieurs dépendent de sa santé pour leur survie (pêcheurs, entreprises touristiques...).

Plus concrètement, une grande mobilisation s'avère nécessaire pour faire tomber les barrières qui empêchent la création d'un réseau d'aires marines protégées. Ce projet commun doit absolument être soutenu par les différents paliers de gouvernement, ce qui signifie que les contentieux liés à la juridiction des eaux ne devraient pas empêcher la conservation des écosystèmes marins, bien que ce soit souvent l'excuse servie pour justifier le statu quo.

La politique devrait servir des projets plus rassembleurs. Celui des aires marines protégées en est un tout désigné. Nous écrivons donc cette lettre pour signifier aux Québécois(e)s que le réseau d'intervenants qui a été créé au Symposium sur les aires marines protégées au Québec les 10 et 11 juin derniers à Rimouski s'assurera que le Québec voit de pair avec le Canada à la création d'un réseau d'aires marines protégées. Il y a certainement moyen d'agir pour créer des aires marines protégées dans le respect des compétences de chacun. L'aide et l'appui d'une majorité de citoyens seront cependant les meilleurs outils pour nous permettre de préserver notre biodiversité marine riche et unique!

André Stainier, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Danielle Giroux, Attention Fragiles

Virginie Provost, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Helene Tivemark, Comité ZIP Îles-de-la-Madeleine

Rachel Picard, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Thierry Gosselin, Fondation David Suzuki

Véronik de la Chenelière, Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)

Émilien Pelletier, Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER)

Christian Simard, Nature Québec

Véronique Bussièrès, Projet de conservation marine Tawich

Esther Blier, Réseau d'observation de mammifères marins

Raphaëlle Dancette, SNAP Québec

Marie Lagier, Stratégies Saint-Laurent

Marie Lequin, Université du Québec à Trois-Rivières

Recommander

25 personnes recommandent ça.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Environnement > Actualités sur l'environnement > Algues bleues - Québec a un problème de transparence

Algues bleues - Québec a un problème de transparence

Le ministère de l'Environnement ne divulguera pas la liste des lacs touchés par cette espèce invasive

Louis-Gilles Francoeur 14 juillet 2010 Actualités sur l'environnement



Photo : Chloéane Blais

Les algues bleu vert ont commencé à envahir de nombreux plans d'eau du Québec en raison de la chaleur, comme celui-ci au lac Broront en Estrie, ce dont les riverains ne sont pas tous conscients en raison du refus de Québec d'en tenir un inventaire public.

Québec a «un sérieux problème de transparence» et de gestion environnementale dans le dossier des algues bleu vert.

C'est ce qu'ont soutenu hier les porte-parole de Nature-Québec et du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) en lien avec la politique controversée du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de ne pas divulguer, cette année encore, la liste des lacs touchés par cette espèce invasive.

Québec se retranche dans une logique de protection de la santé publique et ne publie plus que la liste des lacs qui font l'objet d'un avis formel de santé publique, sans égard aux impacts des toxines émises par les algues sur les écosystèmes aquatiques, dont le MDDEP est pourtant responsable en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

«Si la liste des lacs touchés n'avait pas été disponible en 2007, explique Jean-François Girard du CQDE, on n'aurait pas obtenu de changements importants dans les politiques publiques, ni sensibilisé et mobilisé autant les corps municipaux. Il est essentiel que cette information soit disponible pour tout le monde. Sans cela, on peut dire qu'il y a un sérieux problème de transparence.»

Présentement, le site Internet du MDDEP n'affiche qu'un seul cas suffisamment sérieux pour avoir justifié la publication d'un avis public, soit le cas du lac Caron de Sainte-Anne-des-Lacs.

Dave Leclerc, l'attaché de presse de la ministre responsable du MDDEP, Line Beauchamp, expliquait au Devoir il y a deux jours que le ministère s'en tiendrait encore cette année à sa politique de non-diffusion des lacs touchés, par crainte de voir les médias en faire une crise disproportionnée durant l'été.

De toute façon, a-t-il ajouté, la situation ne devrait pas être aussi dramatique cet été, car même s'il fait très chaud, il y a moins de phosphore et d'azote qui rejoignent les cours d'eau, faute de pluies abondantes et régulières.

Par contre, les spécialistes estiment que le modèle climatique qui s'installe, plus chaud et plus sec en général mais ponctué de pluies épisodiques plus violentes, pourrait avoir plus d'impacts sur les cours d'eau que par le passé en provoquant une lixiviation plus intense des sols et en concentrant les charges de matières organiques des entreprises et des municipalités. De plus, le brassage de l'eau par les embarcations à moteur remet en suspension le phosphore et l'azote accumulés depuis des décennies dans les sédiments.

«C'est triste, explique Christian Simard de Nature Québec, de voir qu'on bafoue ainsi le droit de savoir des citoyens qui, malgré certaines exagérations médiatiques, sont capables de porter un jugement sain sur ces situations. Il n'y a pas de raison pour que dans notre société, certains aient le droit de savoir et d'autres pas. Sans cette information, c'est la capacité des gens de prendre en charge leur environnement qui est handicapée par la politique du gouvernement. Les riverains ont le droit de ne pas vouloir assister impuissants à la mort de leurs lacs, tout comme ils ont un droit reconnu de connaître les toxiques qui contaminent leur environnement. Un exemple: sans la mobilisation de la crise des algues bleu vert de 2007, on n'aurait pas obtenu l'élimination des phosphates dans les savons à vaisselle, un règlement qui est entré en vigueur la semaine dernière.»

transparence, algue toxique, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Haut de la page

Lower water levels to pose a problem

Great Lakes to drop up to three feet by the 2050s

BY MEGAN MARTIN, THE GAZETTE JULY 14, 2010



Seaway workers use oil booms yesterday to mop spill just upstream from the Ste. Catherine locks.

Photograph by: ALLEN MCINNIS THE GAZETTE, The Gazette

MONTREAL - While the weather was largely responsible for running a Canadian Steamship Lines vessel aground in the St. Lawrence Seaway on Monday evening, another environmental problem - lower water levels - could present future challenges for the seaway.

According to the Great Lakes St. Lawrence Seaway Study done in 2007 by seven Canadian and U.S. departments and agencies, scientists estimate that water levels in the Great Lakes, which feed the St. Lawrence River, will drop as much as three feet by the 2050s.

"All of the Great Lakes are below their levels of a year ago and have been so since April. The lakes range from six to eight inches below last year's levels," according to the Great Lakes Information Network.

"Historically, the shipping industry has been favoured when it comes to water regulations in the seaway," said Jennifer Caddick, executive director of Save the River, a nonprofit organization and leading environmental advocate working to protect and preserve the Upper St. Lawrence River.

"The rules and guidelines set up for the shared water resources between the U.S. and Canada are narrowly focused and don't take environmental impact into consideration."

Water levels of the St. Lawrence River and Lake Ontario are managed by the International Joint Commission (IJC). Its original water-level management plan was implemented in the 1950s to address shipping, hydroelectricity, drinking water and sewer systems.

"The current plan has been pretty damaging to the ecosystem of the St. Lawrence River and Lake Ontario," Caddick said.

"Part of the issue is that the old plan tried to keep water levels as stable as possible for shipping and didn't allow for a lot of the natural fluctuations that occurred before the big dam was built, which is particularly damaging to wetland habitats throughout the system."

The state of New York, Ontario, Quebec and both the U.S. and Canadian federal governments are negotiating a new plan for the region's water level management. New guidelines, taking environmental issues and recreational boating into consideration, are expected to be completed by December.

"The seaway is a very deep trench, and outside of that navigation channel the St. Lawrence is actually very shallow," said Marc Hudon, Great Lakes and St. Lawrence program director at Nature Quebec. "So when the water levels go down, they recede toward the centre of the channel where it's deepest and so the water is being collected in the trench."

When this occurs, spawning areas for fish are immediately impacted.

And is there a chance low water levels could cause more ships to run aground?

Andrew Bogora, communications officer for the St. Lawrence Seaway Management Corp., said measures are in place to avoid such incidents.

"There are well-established guidelines for seaway navigation," Bogora said. "The situation is monitored and if levels are dropping an advisory is put out for vessels to carry lighter loads so they don't bottom out."

Many vessels are also equipped with technology to monitor depths and avoid being dangerously close to the bottom, he added.

mmartin@thegazette.canwest.com

© Copyright (c) The Montreal Gazette

Most of ship's fuel still in tank

80 km/h winds 'Water leaked into ship and filled up fuel tank'

BY CHLOE FEDIO, THE GAZETTE JULY 14, 2010



M/V Richelieu sits docked at the Ste. Catherine locks on the St. Lawrence Seaway yesterday after leaking oil.

Photograph by: ALLEN MCINNIS THE GAZETTE, The Gazette

MONTREAL - Despite a flat bottom adapted for the St. Lawrence Seaway and a double hull meant to contain spills, the crew aboard the M/V Richelieu could not prevent fuel from pouring into the water when mechanical failure coupled with extreme weather struck, Canadian Steamship Lines officials said yesterday.

The ship had stopped a few hours before it ran aground to replace a diesel injector, but that was for a temperature-related issue separate from the propulsion problems that later forced the ship to drop anchor near Ste. Catherine, Claude Dumais, CSL's vice-president of technical operations, said at a news conference yesterday.

A "sudden squall," with winds recorded at nearly 80 kilometres an hour, caused the ship to roll over one of its anchors and rupture a reserve fuel tank.

"It's not fuel that leaked out of the bottom -it's water that leaked into the ship and filled up the fuel tank. The fuel actually came out of the vent pipes on the main deck," Dumais said. "The wind and the rain prevented the crew from holding the fuel."

Most of the 204 tonnes of the ship's fuel, a hybrid between diesel and heavy oil, remains in the tank, Dumais said. He added that designs for the next generations of CSL vessels will move fuel tanks away from the borders of the ship.

Marc Hudon, member of the conservation group Nature Quebec and president of a regional advisory council on marine oil spills that reports to Transport Canada, said the industry is "doing exactly what government is asking them in terms of safety."

"There is a concern -there is a constant concern, but it's a risk that has always been well-managed," Hudon said.

The regional response team is equipped to deal with spills of up to 10,000 tonnes, Hudon said, which is about 71,500 barrels of oil. Larger spills would require manpower and equipment from neighbouring regions.

About 3,000 ships pass through the seaway annually, the majority of which carry grain, iron, cement and gravel, said Andrew Bogora, spokesperson for the St. Lawrence Seaway. Oil and other petroleum products are minimal -about three per cent of the cargo that went through the seaway in June 2010 -and the industry has every precaution in place to limit spills, he said.

"Every oil tanker is double-hulled," Bogora said. "Were they to go aground, the outer skin would be punctured but the idea, of course, is that they have a second inner skin and that ensures that the oil or whatever other liquid they may be carrying remains intact."

Furthermore, Hudon said, tankers have several compartments, which limits spills in case of accidents.

Fewer than 10 ducks and seagulls have been rescued from the area, said Sonia Laforest, an emergency operations officials with Environment Canada.

Officials from local municipalities reassured residents yesterday that their drinking water is safe because it is treated after being taken directly from the St. Lawrence River, not the seaway.

cfedio@thegazette.canwest.com

© Copyright (c) The Montreal Gazette

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Environnement > Actualités sur l'environnement > Des faiblesses dans la gestion de l'eau mettent en danger les écosystèmes québécois

Des faiblesses dans la gestion de l'eau mettent en danger les écosystèmes québécois

Louis-Gilles Francoeur 17 juillet 2010 Actualités sur l'environnement



Photo : Agence Reuters Bob Strong
Au Québec, on n'intègre pas encore aux plans de coupe forestière les calculs qui optimiseraient la rétention d'eau afin de prévenir les pénuries estivales.

Tout le monde comprend que la pluie alimente les cours d'eau et que son absence réduit leur débit, abaisse leurs niveaux, concentre les contaminants et accélère leur réchauffement en stimulant la croissance des algues et des plantes aquatiques. Ultimement, ce processus diminue l'oxygène disponible pour les espèces vivantes qui dépendent de cette eau de mauvaise qualité.

Plusieurs activités humaines et des politiques gouvernementales faiblantes peuvent également accentuer la réduction des débits et des niveaux d'eau et augmenter leurs impacts négatifs, parfois au détriment des réserves municipales en eau brute ou potable.

Mais ce qui est moins connu encore, c'est que nos véritables réserves d'eau sont les forêts, les milieux humides et les nappes souterraines. On y retrouve beaucoup plus d'eau que derrière les 4200 barrages privés du Québec, les 800 que gère le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et les 600 barrages et digues d'Hydro-Québec.

L'état des rives va aussi atténuer ou empirer les impacts négatifs de niveaux anormalement bas selon que les bandes riveraines arrivent, ou non, à stopper l'érosion et les apports de phosphore et d'azote des rejets municipaux, des parterres gazonnés, des fosses septiques, des champs agricoles et des équipements industriels. Si le couvert forestier en rive est naturel, l'ombre de cette végétation va souvent fournir les quelques degrés de fraîcheur sans lesquels la faune aquatique se retrouve en stress morphologique létal.

Mais au Québec, on n'intègre pas encore aux plans de coupe forestière les calculs qui optimiseraient la rétention d'eau afin de prévenir les pénuries estivales. Pourtant, on sait depuis longtemps que l'eau s'écoule trop vite des champs au printemps. Déjà dans les années 1960, l'évêque d'Amos — et biologiste de formation —, Mgr Gérard Drainville, conviait les milieux agricoles et gouvernementaux à intégrer cette question dans les politiques, ce qui n'est pas encore fait 40 ans après.

Les milieux humides sont systématiquement détruits au Québec depuis des décennies avec la bénédiction du gouvernement. Dans la vallée du Saint-Laurent, ces points de recharge des nappes souterraines et ces usines d'épuration naturelles des cours d'eau ont perdu 80 % de leur surface originelle. Dans les milieux urbanisés ou de villégiature, les milieux humides, y compris ceux qui ont le tort d'être trop petits même s'ils abritent des espèces en danger, sont remblayés ou asséchés avec l'accord du ministère, alors que le gouvernement actuel avait pris l'engagement public de les protéger tous, intégralement. Leur remblayage est une source de profits énormes pour les entrepreneurs en construction et promoteurs immobiliers, des piliers du financement de certains partis politiques.

Quant aux nappes souterraines, on n'en connaît ni vraiment l'état ni les contributions ponctuelles aux écoulements de surface, comme l'a reconnu la commission Beauchamp sur l'eau, il y a quelques années.

Québec a institué, il y a longtemps, un système de permis en vertu duquel il attribue par voie de «certificat d'autorisation» (CA) des prélèvements légaux dans les nappes souterraines aux embouteilleurs et aux grands utilisateurs.

Une loi adoptée l'an dernier a fait de l'eau un patrimoine collectif. Elle accorde au ministre de l'Environnement le pouvoir d'instituer des priorités dans l'attribution des ressources en eau par voie d'ordonnance, ce qui pourrait limiter les ponctions des embouteilleurs en cas de pénurie et d'accorder la priorité aux besoins de la population. Un pouvoir essentiel dans une période de réchauffement du climat et d'amenuisement des réserves souterraines.

Par ailleurs, la redevance sur l'eau, instituée par le dernier budget, ne permettra pas à Québec de satisfaire les seuls besoins en recherche sur les eaux souterraines avec des recettes annuelles de 8,8 millions, affirmait récemment Stratégies Saint-Laurent dans un mémoire. Cet organisme et d'autres comme Nature Québec estiment insuffisante, voire ridicule la redevance de 7 cents par 1000 bouteilles d'un litre d'eau souterraine, que les embouteilleurs revendent entre 1,50 et 3 \$ le litre. Plus cher que le litre d'essence!

De plus, le milieu agricole — le plus important utilisateur des eaux de surface et souterraines au Québec — est exempté de la redevance de 25 cents par 10 000 m³ imposée à ceux prélèvent plus de 75 m³ par jour!

Quand l'eau est passée, elle ne revient pas

On serait porté à penser qu'avec 5600 barrages et retenues d'eau — 4200 privés, 800 gérés par Québec et 600 par Hydro-Québec —, il serait possible de réduire à peu de chose les baisses de débit trop radicales comme maintenant.

Mais, comme l'expliquait Pierre Aubé, le responsable de la direction des barrages publics au MDDEP, «quand l'eau est passée, elle ne revient pas». Le ministère ne peut pas abaisser ses réservoirs au profit des écosystèmes et des riverains en aval au point de créer des problèmes plus importants en amont. La recherche de l'équilibre entre les deux impose des limites, vite atteintes.

Quant aux barrages d'Hydro-Québec, ils sont à contre-courant des besoins de la faune et des riverains, car la société d'État retient toute l'eau qu'elle peut en période de crue pour l'utiliser en hiver en pointe de la demande, ce qui ne correspond pas aux étiages naturels, qui surviennent à la fin de l'été et en automne. Cependant, Hydro-Québec s'ajuste souvent, surtout en été, à des besoins particuliers des écosystèmes quand c'est possible. La production d'électricité sur le fleuve, à Beauharnois et à Moses Saunders, tout comme sur l'Outaouais, a tout autant modifié la gestion des débits pour empêcher en priorité les inondations en milieu urbain au moment où la faune espère une vraie crue pour accéder aux frayères. Là aussi, les gestionnaires essaient de satisfaire tout le monde, chacun y perdant ou y gagnant au change, selon les points de vue et les moments.

Débit d'eau non garanti

Mais reste un «trou» dans nos politiques: les barrages privés. Publics ou privés, les barrages construits après l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doivent maintenir un débit minimum. Québec triche souvent, par contre: il permet en effet à des propriétaires de barrages de maintenir des débits inférieurs aux séquences historiques d'étiage en exigeant tout au plus de maintenir les apparences de l'ancien cours d'eau par de petits seuils, alimentés par des «pipis de barrage», comme les appellent narquoisement les biologistes.

Mais il y a pire: si le propriétaire d'un barrage privé construit avant l'adoption de la LQE décide de tarir le cours d'eau en aval pour ses besoins, le ministère de l'Environnement n'a actuellement aucun pouvoir pour le contraindre à maintenir le débit naturel, même si la situation est catastrophique pour l'écosystème lacustre en aval. Responsable légal des écosystèmes, le ministère répond ici qu'il appartient aux résidents installés en aval — ce qui ne comprend évidemment pas les poissons — de se prévaloir à leurs frais des droits que leur confère le Code civil pour obtenir de l'eau. Ce qui peut prendre quelques mois, sinon quelques années de débats juridiques, lesquels ne ressusciteront aucune des cohortes d'espèces vivantes éliminées par cette mauvaise gestion des cours d'eau... publics.

écosystème, gestion de l'eau

Publié le 29 juillet 2010 à 05h00 | Mis à jour le 29 juillet 2010 à 05h00

Le gaz de schiste au Québec: marketing social ou intelligence citoyenne?



Photothèque Le Soleil

En réaction au texte «Le Québec doit tirer profit de son potentiel gazier» de M. André Caillé - Les choix énergétiques du Québec ne seraient-ils qu'une affaire d'enthousiasme», de «conviction profonde», de foi joviale en somme, comme on peut lire dans la «libre opinion» d'André Caillé, publiée récemment dans *Le Devoir* (6 juillet 2010) et *Le Soleil* (13 juillet)? Les promoteurs se lancent dans une entreprise de «grande séduction» du public, qu'il importe de convaincre du bien fondé, de la nécessité et de l'urgence d'exploiter les hydrocarbures, en particulier le gaz de schiste (*shale gas*) au Québec. Car le problème se situerait, non pas dans ce projet lui-même, qui annonce un nouvel Eldorado, mais dans l'ignorance et les préjugés des citoyens. En vue de favoriser le développement de cette filière énergétique, on se hâte - en toute «transparence» - d'informer les incultes et de faire la démonstration de l'acceptabilité sociale du projet: l'exploitation des ressources gazières «est bon pour le Québec, tant sur le plan énergétique, économique qu'environnemental». André Caillé *dixit* et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) aussi.

Mais qui donc serait contre une telle vertu? Tous ceux qui examinent sérieusement ce dossier! Un nombre grandissant de citoyens, d'organisations et de groupes environnementaux - l'AQLPA en tête, avec Nature-Québec, la Coalition Au Secours!, la Fondation Suzuki, Équiterre, Greenpeace et autres - ont compris l'incohérence et les problèmes d'envergure inhérents à ce projet, et réclament d'urgence sa remise en question. On apprend, entre autres, que les informations communiquées à la population par le MRNF proviennent des experts des compagnies gazières elles-mêmes et n'ont pas fait l'objet de vérifications. Bien qu'il s'agisse d'une situation de risques majeurs, le développement du gaz de schiste a été soustrait à la démarche gouvernementale d'évaluation environnementale. La Loi sur les mines a préséance sur toute autre loi canadienne ou québécoise (dont la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur l'eau, la Loi sur le développement durable, etc.). Et le secret commercial scelle le couvercle.

À défaut de déconstruire ici un à un les arguments de monsieur Caillé et des porte-parole du MRNF, voici quelques affirmations qu'il sera possible d'appuyer dans un autre contexte.

- 1) L'exploitation du gaz de schiste implique de nombreux problèmes. Entre autres: utilisation et contamination de très grandes quantités d'eau (alors que les plans d'eau sont en bas des niveaux historiques); utilisation d'une quantité importante de divers produits chimiques (multipliée par le nombre de puits et par le nombre d'années); risques d'émission de gaz nocifs (dont le radon et le méthane); problème d'acceptabilité sociale dans une zone d'exploitation densément peuplée, avec de nombreux conflits d'usage potentiels, dont l'usage industriel des meilleures terres agricoles; absence de réglementation; gestion des risques et mesures d'urgence inexistantes ou inadéquates; techniques d'extraction générant beaucoup de gaz à effet de serre et mise à disposition de nouvelles ressources en hydrocarbure, de nature à accroître la demande; absence d'études sur le bilan carbone d'une telle filière; retombées économiques douteuses en raison, entre autres, des nombreuses externalités; etc.
- 2) Les «leçons d'ailleurs» - via les médias et les rapports d'enquête - sont de nature à nous inquiéter vivement (fuites, explosions et incendies, fissures dans le ciment et les tuyaux devant contenir les boues de fracturation, etc.). En l'absence d'études rigoureuses et validées - connaît-on bien entre autres les spécificités du sous-sol de la vallée du Saint-Laurent et la dynamique de circulation des eaux profondes et des gaz souterrains? - l'exploitation du gaz de schiste correspond à une vaste expérimentation, aux dépens des citoyens et des écosystèmes.
- 3) Les messages concernant les retombées économiques et les emplois potentiels de cette filière (beaucoup de camionnage!) se basent sur un scénario de développement à grande échelle, avec évidemment des impacts à grande échelle. Par ailleurs, les chiffres avancés (2 milliards de revenus pour le Québec) ne sont pas mis en perspective du budget global et au regard d'alternatives, et ils sont très contestables en termes de retombées collectives: tout au privé!
- 4) Aux «leçons d'ailleurs» s'ajoutent les «leçons du passé». L'histoire de l'énergie au Québec montre qu'il y faut se méfier des «bulles»: souvenons-nous du nucléaire dans les années 60, de l'éthanol (maïs grain), du Suroît. Le développement du gaz de schiste est une «bulle» politico-économique qui pourrait être très préjudiciable au développement énergétique à long terme du Québec.
- 5) Le fait de privilégier les hydrocarbures empêche de mettre résolument l'accent sur le développement des énergies renouvelables en opérant une distorsion sur les forces du marché et en déviant les actions du gouvernement des objectifs fixés dans ses programmes relatifs à l'environnement et au développement durable, dont celui des changements climatiques.
- 6) Il n'y a pas d'urgence: le gaz ne s'échappera pas. Le seul véritable facteur qui pousse à une exploitation rapide est l'expiration des permis octroyés aux compagnies. Un moratoire s'impose, dès maintenant - sans attendre la nouvelle politique et le cadre législatif qui s'annoncent (et qui seront créés en collaboration avec l'industrie). Les activités gazières en cours deviennent le point de départ d'un engrenage fort inquiétant et qui pourrait s'avérer très coûteux pour le Québec s'il fallait racheter les droits de produire (qu'on pense aux échecs des centrales de Bécancourt ou de Gertilly).
- 7) En cohérence avec le principe de précaution, il faut exiger des études d'impacts aux échelles locale, régionale et macro-régionale de ce développement industriel majeur; ces études doivent être à l'abri de toute collusion politico-économique.
- 8) Une consultation publique (audience générique) doit être mise en place (BAPE), abordant tous les aspects de la problématique et aussi les solutions alternatives.
- 9) Des études comparatives de rendement énergétique et de rentabilité économique à long terme entre différentes filières devront être menées en vue de produire une nouvelle politique énergétique véritablement éclairée - qui ne se limite pas à générer des mesures réglementaires pour mieux permettre des choix inappropriés.
- 10) Il existe des liens étroits entre les différentes problématiques énergétiques au Québec: le gaz de schiste, le forage pétrolier, les ports méthaniens, les pipelines, le nucléaire, les petites centrales, le harnachement inutile des dernières grandes rivières, le développement chaotique de l'éolien, etc. Une réflexion en profondeur s'avère essentielle en cette étape d'un tournant énergétique majeur au Québec.

Voilà donc quelques-unes des bonnes raisons de s'opposer, de résister et surtout, de poursuivre la mise en place des conditions d'une véritable souveraineté énergétique, à long terme. Nous devons nous y appliquer «sans relâche».

Parmi les signataires,

Lucie Sauvé, Ph.D., titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Pierre Batelier, coordonnateur développement durable et responsable pédagogique du DESS

gestion et développement durable, HEC Montréal.

André Bélisle, président et Kim Cornelissen, vice-présidente, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Johanne Béliveau, au nom du Regroupement «Mobilisation gaz de schiste»

Martine Chatelain, présidente, Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Michel A. Duguay, Ph.D., Faculté des sciences et de génie, Université Laval

Recommander 85 personnes recommandent ça

publicité

Azimuts

Sauvons la pouponnière !

Près de la moitié des oiseaux d'Amérique du Nord dépendent de la forêt boréale à un moment ou à un autre de leur vie. Chaque printemps, ils migrent par millions vers la forêt boréale québécoise. Il s'agit d'un habitat vital et d'un site de reproduction important pour plus de 150 espèces d'oiseaux. Dans les faits, la forêt boréale est reconnue comme la plus grande zone de reproduction des oiseaux en Amérique du Nord. Une véritable pouponnière, quoi !

Or, depuis 40 ans, les populations d'oiseaux qui se reproduisent et nichent en forêt boréale subissent un sérieux déclin, soit 90 % de la population de quilles rouilleuses, 70 % de celles de mésanges à tête brune et de gros-becs errants, ainsi que 50 % des populations de moucherolles à côtes olive, de parulines à poitrine baie et de parulines du Canada.

Bien connues, les causes de ce déclin se résument essentiellement à une perte d'habitats ; les coupes forestières, l'exploration et l'exploitation minières ainsi que les développements hydroélectriques sont montrés du doigt. Et avec l'intérêt du gouvernement pour l'exploitation des ressources naturelles de cet immense territoire, le fameux Plan Nord, le pire est à craindre.

La forêt boréale est un des derniers écosystèmes encore fonctionnels à abriter une faune diversifiée. De plus, elle constitue le plus grand réservoir de carbone du monde. La protection de cet écosystème unique est donc primordiale.

Ne serait-ce que pour protéger les oiseaux, dont la plupart sont nés et ont grandi dans la forêt boréale, cela en vaudrait la peine. Entre nous, quel sentiment nous procurerait une promenade en forêt sans le doux chant des oiseaux ? Il faudra donc plus d'aires protégées, une foresterie faite selon une approche écosystémique et une grande prudence dans le développement du Nord.



Nature Québec
UQCN sensible à tous les milieux

Christian Simard,
Nature Québec
www.naturequebec.org
www.francvert.org

VIA BATISCAN

VIA FERRATA, TYROLIENNES ET PARCOURS DANS LES ARBRES

Autres activités accessibles : camping, vélo de montagne et randonnée pédestre
200, chemin du Barrage, Saint-Narcisse QC G0X 2Y0

La nature **pure et simple!**

RÉSERVATIONS | 418 328-3599
www.parcbatiscan.com

PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN
NOUVEAUTÉ

Passionnement
Des Chénoux

Mauricie

activité

MARDI 5 OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Actualités sur l'environnement](#) > **Terminal Shell de Montréal - 100 navires ne suffiront pas, dit le syndicat**

Terminal Shell de Montréal - 100 navires ne suffiront pas, dit le syndicat

Alexandre Shields 11 août 2010 Actualités sur l'environnement



La multinationale de l'énergie fossile évalue qu'une centaine de navires devront remonter le fleuve chaque année pour alimenter les réservoirs de son terminal de Montréal en essence pour voitures, mais aussi en carburant pour avions et en diesel.

Si Shell prévoit qu'une centaine de navires devront remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal chaque année pour alimenter son terminal en essence raffinée, le syndicat des travailleurs de sa raffinerie de l'est de l'île juge plutôt ce chiffre «très conservateur». Au moins 150 bateaux seront nécessaires, voire plus de 300, selon son président, Jean-Claude Rocheleau.

Ce dernier évalue en effet que le quai dont dispose Shell ne pourrait accueillir de navires d'une capacité de transport supérieure à 100 000 barils. Or, la raffinerie que compte démanteler la multinationale est en mesure de traiter 130 000 barils par jour. Même en supposant que l'entreprise n'utilise pas ses installations à pleine capacité, «il faudrait au moins un navire par jour pour alimenter le nouveau terminal, c'est-à-dire 365 bateaux par année», estime M. Rocheleau.

Un chiffre très élevé qui pourrait être réduit substantiellement si Shell utilisait deux autres quais du port de Montréal anciennement exploités par Esso. Une telle option était d'ailleurs décrite dans le «Plan proposé de cessation d'activités de production de la raffinerie et conversion en terminal» présenté au gouvernement du Québec en avril dernier. Dans ce cas, le président du syndicat est d'avis que des bateaux naviguant avec une cargaison de 180 000 à 200 000 barils pourraient accoster. «Ce serait alors de 150 à 180 bateaux de plus par année qui remonteraient le Saint-Laurent», selon Jean-Claude Rocheleau. «Mais dans le fleuve, ce serait difficile de passer pour ces bateaux, en raison du niveau d'eau insuffisant», estime-t-il.

Il n'a pas été possible d'obtenir de précisions hier quant à la capacité de transport des navires qui seront utilisés par Shell pour alimenter son terminal, qui devrait être opérationnel en novembre. «On me confirme que nous sommes à finaliser certains détails et que nous ne pouvons donner plus de détails à ce moment», a simplement indiqué sa porte-parole, Nicole Belval.

La multinationale de l'énergie fossile évalue qu'une centaine de navires devront remonter le fleuve chaque année pour alimenter les réservoirs de son terminal de Montréal en essence pour voitures, mais aussi en carburant pour avions et en diesel. Selon ce qu'ont expliqué au Devoir des intervenants bien au fait des dangers que représentent des navires chargés de produits pétroliers, cet achalandage maritime supplémentaire augmentera le risque déjà bien présent que le Saint-Laurent, réputé comme une voie navigable difficile, soit un jour le théâtre d'un déversement aux conséquences catastrophiques. Quelque 432 navires transportant des produits pétroliers ont remonté le fleuve jusqu'à Montréal en 2009.

Produits «contaminés»?

Le syndicat s'interroge en outre sur la qualité des produits raffinés qui seront déchargés à Montréal. M. Rocheleau a ainsi fait valoir qu'ils sont le plus souvent «contaminés», et donc non conformes aux normes. «Il y a de l'eau, des particules ou d'autres produits qui auraient été transportés auparavant. C'est très fréquent lorsqu'on reçoit des bateaux.» La cargaison doit alors subir un nouveau traitement avant d'être écoulee sur le marché.

Mais selon ce qu'a expliqué Mme Belval par courriel, «Shell doit s'assurer de fournir à ses clients des produits de haute qualité [selon les normes Shell] et à temps. Des procédés seront en place dans le terminal pour que ce soit le cas». Elle a aussi souligné que l'entreprise avait «un plan rigoureux d'approvisionnement» et qu'elle ne craignait pas de rupture dans la livraison.

L'attachée de presse de la ministre des Ressources naturelles a par ailleurs indiqué hier que Québec n'avait pas encore donné le feu vert pour la transformation de la raffinerie de Shell en terminal de carburants. «Aucune décision ne sera prise tant que la ministre n'aura pas eu toutes les réponses concernant la sécurité des approvisionnements et le mode d'approvisionnement», a expliqué Marie-France Boulay, au nom de la ministre Nathalie Normandeau.

Gilles Duceppe inquiet

Appelé à réagir hier aux risques environnementaux que pose un accroissement du nombre de bateaux transportant des

produits pétroliers sur le fleuve — le tonnage de ces produits a presque doublé en 15 ans —, le chef bloquiste Gilles Duceppe s'est dit préoccupé. «Le fleuve Saint-Laurent n'est pas un cours d'eau facilement navigable. D'autre part, le niveau de l'eau se maintient de la mer à Québec, mais a diminué en raison du réchauffement climatique des Grands Lacs à Québec. Or, ça pose des problèmes pour les pétroliers qui peuvent se rendre jusqu'à Ultramar certes, mais pour se rendre à Montréal, c'est inquiétant.»

Il a du même coup rappelé qu'il revient au gouvernement fédéral de garantir une application rigoureuse de règles de sécurité sévères. «J'ai parlé à nos responsables au dossier, tant [Michel] Guimond aux transports que Bernard Bigras à l'environnement, parce que ça relève d'Ottawa de s'assurer qu'il n'y ait pas un danger de pollution énorme dans le fleuve Saint-Laurent. Il ne faut pas prendre ces choses-là à la légère. [...] On ne peut pas compter sur la bonne foi de Shell, pas plus que sur la bonne foi de BP. Je n'ai aucune confiance en la bonne foi de ces compagnies-là.»

En cas de catastrophe

Le chef des finances à la Société d'intervention maritime de l'est du Canada (SIMEC), Paul Pouliot, s'est quant à lui voulu rassurant hier. «Il y a une capacité d'intervention [en cas de déversement] qui respecte la réglementation établie par le gouvernement canadien», a-t-il assuré. Le porte-parole de la SIMEC, qui coordonne la capacité d'intervention des sociétés pétrolières et maritimes en cas de catastrophe dans le Saint-Laurent et le golfe, n'a cependant pas voulu préciser le volume d'hydrocarbures qui pourrait être ramassé par les équipements dont on dispose. M. Pouliot a toutefois répété qu'il serait possible de répondre aux différents accidents qui pourraient se produire dans le fleuve.

Selon Marc Hudon, président du Conseil consultatif régional sur le déversement des hydrocarbures en milieu marin pour la région du Québec, les équipements répartis dans les grands ports seraient capables de récolter 10 000 tonnes de produits pétroliers, tandis que les plus gros navires de transport en contiennent jusqu'à 276 000. Mais, souligne-t-il, un navire est constitué en sections et ne libère pas tout son contenu en cas d'accident. M. Hudon est cependant convaincu que cette capacité d'intervention ne serait pas à la hauteur du pire scénario possible dans le fleuve. Une opinion partagée par plusieurs spécialistes.

Avec la collaboration de Marco Bélair-Cirino

catastrophe, navire, trafic, Shell, Port de Montréal

Haut de la page

Publié le 16 août 2010 à 13h46 | Mis à jour le 16 août 2010 à 22h33

Hydro reporte la réfection de Gentilly-2



Centrale nucléaire de Gentilly II
Photo d'archives de Sylvain Mayer



Michel Corbeil
Le Soleil

(Québec) Hydro-Québec reporte d'un an le début de la réfection de sa centrale nucléaire Gentilly-2. Le temps de voir qui veut acheter Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui a subventionné de tels travaux, et de profiter des efforts pour retaper des installations semblables au Nouveau-Brunswick et en... Corée du Sud.

Pendant que des écologistes se réjouissaient du nouveau délai, la société d'État a annoncé que le chantier de 1,9 milliard \$ ne pourra débuter en mars 2011. Son lancement est retardé «d'un an, peut-être plus», a commenté Marie-Élaine Deveault, attachée de presse.

La centrale située près de Trois-Rivières, sur la rive sud du Saint-Laurent, a une «jumelle», à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Toutes deux peuvent produire 675 mégawatts, avec la même technologie. La remise à neuf de la centrale néo-brunswickoise va de retards en dépassements de coûts.

Une autre copie conforme des installations existe à Wolsong, en Corée du Sud, a précisé la porte-parole d'Hydro. Elle aussi se trouve en cure de rajeunissement. Or, les Coréens «bénéficient» des difficultés rencontrées à Point Lepreau, a souligné Mme Deveault. Ce qui amène Hydro à ralentir la cadence, a-t-elle suggéré.

La privatisation d'EACL par Ottawa constitue un autre facteur dans la décision de remettre d'un an au moins les travaux à Gentilly-2.

«Nous voulons savoir avec qui nous allons transiger.» EACL finance une partie du travail à Point Lepreau.

Selon l'attachée de presse, les pressions de la part des opposants à l'énergie nucléaire «n'ont rien à voir» avec le report. Une opinion que ne partage pas le directeur général de Nature Québec, Christian Simard.

«C'est une façon [pour Hydro-Québec] de se sortir du borbier sans perdre la face», a insisté l'environnementaliste. À ses yeux, la réfection de la centrale est «une aventure, un cul-de-sac [...] écologique, économique et éthique par rapport au nucléaire».

Pour M. Simard, le délai constitue «une bonne nouvelle. Ce n'est pas une victoire définitive, a-t-il aussitôt ajouté. Mais je crois que [la réfection de] Gentilly-2 ne se fera pas». Un des arguments qu'utilise Hydro-Québec l'irrite particulièrement, celui de «garder un pied» dans la technologie du nucléaire. «Quand tu n'as qu'une seule centrale et que tu n'en veux pas d'autres, cela confine à l'absurde.» Michel Corbeil

[Recommander](#)

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

publicité

Annonces Google

Véhicules plus économes

Visitez le nouveau site de cotes de consommation de carburant.
Chryslercanada.ca

Croisière sur le Miracle

Forfait New York /croisière Accompagné, en autocar, \$899(4)
www.toursamerique.com

Autoproduction électrique

Formation énergies renouvelables concevoir installer solaire éolien
www.ECOhabitation.com

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

VENDREDI 1ER OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

Accueil > Politique > Québec > Réfection reportée de Gentilly-2: le PQ craint un «gaspillage éhonté»

Réfection reportée de Gentilly-2: le PQ craint un «gaspillage éhonté»

Antoine Robitaille 17 août 2010 Québec



Photo : Hydro-Québec

Hydro-Québec a confirmé hier que le début des travaux de réfection de la centrale Gentilly-2, évalués à quelque 2 milliards de dollars, avait été reporté de 2011 à «quelque part en 2012».

Québec — Le Parti québécois craint que, de report en report, le dossier de la réfection du réacteur nucléaire de Gentilly-2 ne conduise à un «gaspillage éhonté». C'est ce qu'a soutenu le critique péquiste en matière d'énergie du PQ, Sylvain Gaudreault, hier. Plus tôt en matinée, Hydro-Québec avait confirmé ce qui semblait évident à de nombreux observateurs: le début des travaux de réfection de la centrale, évalués à quelque 2 milliards de dollars, a été reporté de 2011 à «quelque part en 2012».

Hydro a évoqué deux ordres de raison. D'abord, l'identité du prochain propriétaire d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), principal fournisseur et entrepreneur dans le cadre du projet de réfection, est toujours inconnue. EACL a été mis en vente par le gouvernement fédéral en juin 2009. Autre raison: il faut profiter de l'expérience des réfections en cours des centrales Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick et Wolsong en Corée du Sud.

Mais pour Sylvain Gaudreault, cet argumentaire comporte plusieurs failles. «Ils le savent depuis des mois que l'identité du propriétaire de EACL est inconnue. Pourquoi invoquent-ils cela maintenant?» À court terme, M. Gaudreault souligne que cela risque d'entraîner des coûts importants. Par exemple, déjà, «des roulottes de chantier sont en place. Il y a de l'activité. Et ces sous-traitants déjà embauchés? Ils vont réclamer des sommes!» À Hydro-Québec, la porte-parole Marie-Élaine Deveau a rétorqué que la société d'État n'aurait «aucune pénalité» à payer. «Il n'y a rien de tel prévu aux contrats.»

La ministre de l'Énergie, Nathalie Normandeau, en vacances, n'a pas commenté la nouvelle. Début juin, à une question en chambre sur l'impact financier d'un éventuel report, elle avait toutefois eu ces mots: «À ce stade-ci, c'est impossible pour nous de répondre à cette question.» Elle avait toutefois assuré que «compte tenu de l'importance de ce projet», elle avait demandé à Hydro-Québec «de faire preuve de toute la transparence nécessaire pour s'assurer que les citoyens du Québec aient accès à toute l'information». Or, se plaint le PQ, des demandes d'accès à l'information, effectuées l'an dernier, ont été rejetées.

«Aventurisme»

Au reste, les écologistes se réjouissaient de la nouvelle, hier. Le projet de réfection de Gentilly-2 relève de l'«aventurisme», car il a été fait sans débat, sans être soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par exemple, a souligné Christian Simard, de Nature Québec. Pour Daniel Breton, de la coalition MCN21 (Maîtres chez nous-XXIe siècle), l'idée de «s'inspirer de Pointe Lepreau» conduira Hydro-Québec à admettre «un fort risque de dépassement de coût important» et peut-être à abandonner le projet. Pis encore, l'idée que l'on puisse allonger de 25 ans la vie d'une centrale de type CANDU «relève de la chimère»: la moyenne d'allongement de la durée de vie est de 7 ans, a-t-il soutenu.

Quant au PQ, il demande depuis décembre 2009 la fermeture de l'unique centrale nucléaire du Québec, mise en service le 1er octobre 1983. En 2008, il réclamait une commission parlementaire «pour faire la lumière sur ce projet». Mais le gouvernement a refusé de soumettre Hydro-Québec à un tel exercice. Chez Hydro-Québec, on fait valoir que Gentilly-2 donne du travail à 800 personnes et entraîne des retombées économiques de 110 millions de dollars en Mauricie. La réfection créerait 800 emplois supplémentaires.

Hydro-Québec, Gentilly 2, nucléaire, écologiste, Parti Québécois (PQ)

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2010

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt

Le Courrier Sud - Actualités

Manifestation anti-nucléaire à Québec

Publié le 18 Août 2010

Sept-Îles Sans Uranium, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine* et le mouvement *Sortons le Québec du nucléaire* ont tenu aujourd'hui une manifestation devant le Parlement à Québec. Cette manifestation fait suite au refus du ministre Simard de décréter un moratoire sur l'uranium au Québec

Sujets : [Commission canadienne de sûreté](#) , [Québec](#) , [Saskatchewan](#)

«L'ensemble de la filière du nucléaire est une aberration écologique, économique et éthique qu'il faut dénoncer. Le nucléaire ne répond pas aux valeurs fondamentales des Québécois, qui souhaitent plutôt soutenir les énergies renouvelables et promouvoir la non-prolifération nucléaire (armements, centrales...). Nous demandons un moratoire sur toute exploitation de mines d'uranium au Québec, ainsi que l'abandon définitif du projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2», ont expliqué les organisateurs de l'événement.



Photo, courtoisie CMDN

Ceux-ci indiquent que les mines d'uranium et les centrales nucléaires génèrent d'immenses quantités de déchets radioactifs qui doivent être entreposés à perpétuité sur le territoire. «À elle seule, la centrale Gentilly-2 a déjà généré plus de 2500 tonnes de déchets hautement radioactifs depuis sa mise en opération. Depuis 60 ans, les mines d'uranium de la Saskatchewan ont quant à elles généré des millions de tonnes de déchets miniers radioactifs qu'il faudra confiner et surveiller à très très long terme», ont-il fait savoir. «Que ce soit pour les mines ou les centrales nucléaires, il n'existe encore aucune méthode éprouvée pour éliminer les risques de contamination que posent ces déchets pour les nombreuses générations à venir. Bien que la Commission canadienne de sûreté du nucléaire (CCSN) tente de minimiser les craintes par rapport aux risques associés à ces déchets radioactifs, la CCSN ne nie pas qu'il n'existe encore aucune méthode éprouvée pour éliminer les risques à long terme», affirme Christian Simard de Nature Québec.

Les manifestants font également valoir le point que le développement de mines d'uranium et de centrales nucléaires est extrêmement coûteux pour l'État et pour les contribuables. Ils croient de plus que la filière du nucléaire ne répond pas aux valeurs fondamentales des Québécois, qui souhaitent plutôt soutenir les énergies renouvelables et promouvoir la non-prolifération de l'industrie du nucléaire dans le monde.

Finalement, ils insistent sur le fait que le nucléaire ne constitue pas une solution viable aux changements climatiques et que toute la chaîne du nucléaire (exploration, mines, centrales, démantèlement...) émet des quantités importantes de gaz à effet de serre.

Publié le 24 août 2010 à 05h00 | Mis à jour le 24 août 2010 à 08h50

Les détergents avec phosphates encore sur les tablettes



La réglementation sur la présence des phosphates dans les détergents à lave-vaisselle a pour objectif d'éviter la prolifération des algues bleues.

Josée Guimond
Le Soleil

(Québec) Depuis le 1er juillet, votre indispensable lave-vaisselle résidentiel doit travailler avec des détergents contenant au maximum 0,5 % de phosphates, selon un règlement provincial adopté il y a deux ans dans le but d'éviter la prolifération des algues bleues. Pourtant, même si les détaillants ont eu tout le temps nécessaire pour se conformer à la réglementation, effective seulement depuis le début de l'été, des détergents contenant jusqu'à 17 fois le maximum permis se trouvent toujours sur les tablettes.

Nature Québec, un organisme voué à la protection de l'environnement, a constaté la présence de détergents fautifs en magasin, la semaine dernière. Le jour même de sa présentation devant la commission parlementaire chargée d'évaluer les interventions gouvernementales en regard des cyanobactéries (algues bleues), le directeur général, Christian Simard, a pu acheter, dans un Costco de Québec, du détergent contenant 8,7 % de phosphates. Il a apporté son contenant de détergent de 2,5 kilos en commission parlementaire, pour demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'intervenir.

Nature Québec a contacté Costco Canada. Un représentant de l'entreprise aurait répondu à Christian Simard que les magasins écoulaient leur stock de détergents non réglementaires, et que tout serait aux normes d'ici six à huit semaines. «Je suis étonné de voir que presque deux mois après l'entrée en vigueur du règlement, une entreprise fasse la promotion de ces produits. Ils ne peuvent pas plaider l'ignorance, ça fait deux ans que les détaillants savent qu'ils devraient se conformer», explique M. Simard.

L'organisme a demandé au nouveau ministre du MDDEP, Pierre Arcand, de faire en sorte que son règlement soit respecté, en intervenant auprès de Costco, ou de toute entreprise qui y contrevient. Au cabinet du ministre, son attachée de presse, Sarah Shirley, nous réfère aux fonctionnaires du ministère, soutenant que la procédure de surveillance et d'application du règlement est de nature administrative et que le ministre ne répondra pas à Nature Québec.

Inspecteurs sur le terrain

Au MDDEP, le directeur régional du Centre de contrôle environnemental du Québec, Jean-Marc Lachance, assure que des inspecteurs sont sur le terrain pour voir à l'application du nouveau règlement. Il soutient que le Centre est entré en communication avec Costco Canada dès le lendemain de la commission parlementaire. Pour Costco, comme pour tout autre détaillant, si un inspecteur constate une infraction, une correction de la situation est d'abord demandée.

Un suivi est alors fait : si le détaillant fautif ne corrige pas le problème constaté, certains recours suivent, pouvant aller jusqu'à l'imposition d'une amende. Toute infraction au règlement rend les commerces passibles d'une amende de 6000 \$ à 120 000 \$ pour une première infraction, et pouvant aller jusqu'à 240 000 \$ pour toute infraction subséquente. De plus, l'excuse d'écouler ses marchandises en entrepôt n'est pas valide, selon Jean-Marc Lachance.

D'autres grands détaillants s'adaptent à la nouvelle réglementation. Chez Metro, la directrice du service des affaires corporatives, Marie-Claude Bacon, mentionne qu'on travaille depuis des mois, avec les fournisseurs, pour se conformer, mais avoue que le détaillant a aussi sa responsabilité, soulignant le «bon travail de sensibilisation» de Nature Québec.

Du côté de Sobeys-IGA, la conseillère aux communications Anne-Hélène Lavoie affirme aussi travailler avec ses fournisseurs pour respecter la réglementation, qu'on voyait venir. Lorsqu'on lui mentionne que *Le Soleil* a trouvé lors d'une visite éclair un produit fautif sur les tablettes d'un IGA, Mme Lavoie reconnaît que ce produit «aurait dû être enlevé» et assure qu'il n'est pas du tout dans la politique de l'entreprise d'écouler des stocks non réglementaires.

Recommander 13 personnes recommandent ça

publicité

Annonces Google

Internet Haute Vitesses

Services d'affaires Internet haute vitesse. Contactez TeraGo!
www.terago.ca

3 Derniers Jours Sears

Remise jusqu'à 40% sur des Milliers d'Articles à Sears.ca, Hâtez-Vous!
Sears.ca

Assurance Automobile AXA

Achetez votre assurance auto sur AXA.ca & recevez 100\$ en cadeau
AXA.ca/assurance-automobile

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Publié le 27 août 2010 à 08h56 | Mis à jour le 27 août 2010 à 08h59

Détergents à vaisselle: le MDDEP interviendra s'il y a des plaintes



Archives La Presse



Denis Dufresne
La Tribune

Il appartient aux consommateurs de porter plainte auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) s'ils découvrent des détergents à vaisselle avec une teneur en phosphore supérieure à la nouvelle norme de 0,5 pour cent en poids.

Celle-ci est en vigueur depuis le 1er juillet dernier, dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, du gouvernement du Québec.

«Les citoyens doivent s'adresser aux bureaux régionaux du MDDEP. Si des plaintes sont déposées, nous allons intervenir immédiatement auprès des commerçants», indique Jean-Marc Lachance, directeur régional du Centre de contrôle environnemental du Québec pour les régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches.

«Après notre visite, s'il y a encore un irrespect de la réglementation il y aura une enquête en vue d'intenter une poursuite», ajoute-t-il.

L'organisme environnemental Nature Québec a découvert la semaine dernière des détergents pour lave-vaisselle avec une teneur en phosphore supérieure à ce qui est autorisé dans un magasin-entrepôt Costco et a porté plainte au MDDEP.

[Recommander](#)

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

publicité

Annonces Google

Inventaire Biens Meubles

Faites l'inventaire de vos biens meubles avec cet outil gratuit
InfoAssurance.ca

Besoin d'un notaire?

33 Notaires vous Aideront Prix très Compétitif Demande Gratuite.
www.NotaireParCourriel.com

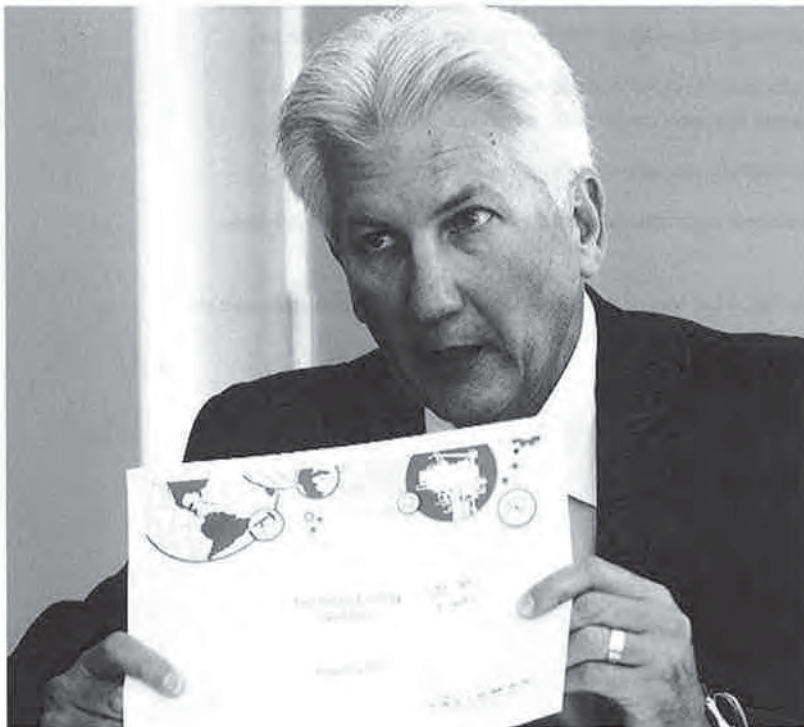
Ecothermex

Le seul fournisseur intégré de systèmes géothermiques au Québec
www.ecothermex.com

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Gas companies launch shale safety campaign

BY MARIANNE WHITE, POSTMEDIA NEWS AUGUST 30, 2010



James Fraser, vice-president of Talisman Energy Inc., told The Gazette's editorial board yesterday that it is a myth shale gas exploration is unregulated in Quebec.

Photograph by: PIERRE OBENDRAUF THE GAZETTE, The Gazette

QUEBEC – The companies involved in shale gas exploration in Quebec's St. Lawrence Valley are launching a publicity campaign to convince Quebecers it is safe to drill.

The industry is facing a growing controversy in the province over this budding form of natural gas exploration, which requires the use of a lot of water.

Environmental groups and residents living near exploration sites have called for a moratorium on all current projects until stricter environmental rules are in place, but the government has refused to halt the projects and instead has launched an environmental study.

"We have noticed that the interest of the population is getting greater and greater every day," said Andre Caille, chairman of the Quebec Oil and Gas Association.

The organization, which represents 18 companies involved in shale gas drilling, will host town hall meetings in three municipalities located near exploration sites – Becancour, St. Édouard de Lotbinière and St. Hyacinthe – through the end of September.

The cities are located on the southern shore of the St. Lawrence River between Montreal and Quebec City where there is a vast shale formation, called the Utica Shale.

This promising formation could have the potential to supply as much as 500 million cubic feet of gas daily by 2020, Caille said.

He added that developing natural gas production would help create as many as 7,500 jobs over several years and be lucrative for the province.

Caille said the association hopes to convince those who have not yet made up their mind about shale gas drilling that it is safe and can be done in an environmentally friendly way.

"People have legitimate questions and we need to provide them with answers," Caille said.

Environmental groups such as Équiterre, the Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique and Nature Québec fear that getting shale gas out of the ground could pollute the air and water along the St. Lawrence Valley.

Among the technologies used to extract shale gas, there is one known as fracking. It involves a mixture of water, sand and chemicals being forced into deep shale formations at high pressure, fracturing the rock and releasing the gas.

Andre Belisle, of the Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, charges that fracking is a "dangerous" method that could affect the water supply and leave contaminated water once the gas is extracted.

Caille, however, rejected the claims and said the industry is operating under tight controls and regulations.

The government announced last weekend the province's environmental watchdog will hold public hearings into shale gas exploration this fall.

The report will be handed in to the government by Feb. 4 and Natural Resources Minister Nathalie Normandeau said she intends to introduce legislation next spring to regulate oil and gas production.

© Copyright (c) The Montreal Gazette

Publié le 31 août 2010 à 07h16 | Mis à jour le 31 août 2010 à 07h18

Gaz de schiste: des écolos craignent un débat partiel



Le gaz de schiste est une ressource répandue dans plusieurs provinces canadiennes et États américains, comme la Pennsylvanie, où a été prise cette photo.

Photo: Ivanoh Demers, La Presse



Charles Côté
La Presse

Les observateurs craignent que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne puisse étudier sérieusement l'industrie naissante du gaz de schiste.

«Comment voulez-vous que le BAPE se prononce alors qu'il n'a aucune étude d'impact? a demandé hier Christian Simard, de Nature Québec. La commission du BAPE sur l'eau avait fait son propre document de consultation, mais avait disposé de quelques mois pour le préparer.»

Dans le cas du gaz de schiste, le BAPE disposera de cinq mois en tout, jusqu'au 4 février, pour consulter la population, les experts, les groupes de pression et les responsables des différents ministères avant de remettre son mémoire.

En outre, M. Simard craint que les limites régionales imposées à la consultation servent à exclure les questions d'ordre plus général.

Le texte du mandat du BAPE n'est pas encore disponible. Selon le communiqué de presse publié hier, le BAPE «proposera des orientations assurant le développement sécuritaire et durable de l'industrie, et ce, pour les volets d'exploration, d'exploitation ainsi que

pour les infrastructures de collecte du gaz naturel».

Il n'y a aucune référence au fait qu'il s'agirait de la première incursion du Québec dans le domaine des hydrocarbures, avec les questionnements que cela entraîne.

«Les gens ne sont pas des imbéciles, ils réfléchissent, ils sont capables de faire un débat en profondeur, dit M. Simard. Par exemple, la Norvège a érigé tout un programme de réduction de sa consommation d'énergie avec sa stratégie pétrolière. Chez nous, Harvey Mead (écologiste bien connu) soutient que, comme c'est un capital naturel non renouvelable, il faut utiliser tous les revenus pour trouver une énergie de remplacement qui le serait.»

Daniel Breton, du groupe Maîtres chez nous 21^e siècle, estime quant à lui que le mandat du BAPE est très restreint: «Le gouvernement dit qu'on va de l'avant peu importe ce qui arrive, dit-il. De plus, si pendant les audiences du BAPE on se retrouve avec une campagne de relations publiques de l'industrie, le débat va être faussé. Et puis il faut savoir si le BAPE aura les moyens d'accomplir son mandat. Dans les audiences sur le projet de terminal gazier Rabaska, le BAPE a reconnu qu'il n'avait pas les moyens d'avoir une expertise indépendante, alors il a pris les études de l'industrie.»

M. Breton se demande aussi qui sera le «promoteur» du projet. Dans chaque mandat du BAPE, c'est au promoteur de publier une étude d'impact et de défendre le projet. «Dans ce cas-ci, est-ce que ce sera le ministère des Ressources naturelles?» demande-t-il.

Pour André Caillé, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, le débat sur le gaz de schiste se résume à des questions de voisinage. «Nous, on veut être des bons voisins», a-t-il déclaré à Bécancour, lors du lancement de la campagne d'information que l'industrie a décidé de mener. Il croit qu'on peut faire l'économie d'un débat plus large. «Je ne crois pas que les citoyens aient des thèses, ils ont des inquiétudes», a-t-il dit.

Cette campagne, conçue par la firme National, comprend des séances d'information à Bécancour, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Saint-Hyacinthe, trois régions aussi visées par le BAPE.

M. Caillé s'est défendu de vouloir faire de l'information «dirigée». «L'idée d'une campagne est venue avant l'annonce du BAPE, a dit M. Caillé. Les gens sont inquiets et on n'a pas de raison de ne pas les rassurer.»

Il a par ailleurs assuré le BAPE de son entière collaboration.

[Recommander](#)

8 personnes recommandent ça

publicité

Shale gas drilling is safe, group says

Starts campaign. Plans town-hall meetings near sites

BY MARIANNE WHITE, POSTMEDIA NEWS AUGUST 31, 2010

The companies involved in shale gas exploration in Quebec's St. Lawrence Valley are launching a publicity campaign to persuade Quebecers it is safe to drill.

The industry is facing a growing controversy in the province over this budding form of natural gas exploration, which requires the use of a lot of water.

Environmental groups and residents living near exploration sites have called for a moratorium on all current projects until stricter environmental rules are in place, but the government has refused to halt the projects and instead has launched an environmental study.

"We have noticed that the interest of the population is getting greater and greater every day," said Andre Caille, chairman of the Quebec Oil and Gas Association.

The organization, which represents 18 companies involved in shale gas drilling, will host town-hall meetings in three municipalities located near exploration sites -Becancour, St. Edouard de Lotbiniere and St. Hyacinthe -through the end of September.

The cities are on the southern shore of the St. Lawrence River between Montreal and Quebec City, where there is a vast shale formation, called the Utica Shale. This promising formation could have the potential to supply as much as 500 million cubic feet of gas daily by 2020, Caille said.

He added that developing natural gas production would help create as many as 7,500 jobs over several years.

Caille said the association hopes to persuade people that shale gas drilling is safe and can be done in an environmentally friendly way.

"People have legitimate questions and we need to provide them with answers," Caille said.

Environmental groups such as Equiterre, the Association quebecoise de lutte contre la pollution atmospherique and Nature Quebec fear that getting shale gas out of the ground could pollute the air and water along the St. Lawrence Valley.

Among the technologies used to extract shale gas is fracking. It involves a mixture of water, sand and chemicals being forced into deep shale formations at high pressure, fracturing the rock and releasing the gas.

Andre Belisle, of the Association quebecoise de lutte contre la pollution atmospherique, charges that fracking is a "dangerous" method that could affect the water supply and leave contaminated water once the gas is extracted.

Caille, however, rejected the claims and said the industry is operating under tight controls and regulations.

Quebec announced Sunday the province's environmental watchdog will hold public hearings into shale gas exploration this fall.

© Copyright (c) The Montreal Gazette

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus des régions du Québec. Promoteur de la sauvegarde de l'environnement et du développement durable, Nature Québec est résolument engagé dans un processus qui vise à influencer les comportements des citoyens et des organisations publiques et privées du Québec. Depuis 1981, il fonde son action sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développements urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.



Nature Québec

870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991

www.naturequebec.org •
conservons@naturequebec.org